

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS  
Grand Belfort Communauté  
d'Agglomération**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
les actes parus au présent Recueil des Actes Administratifs peuvent être  
consultés au siège Hôtel de VILLE de BELFORT et du GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération  
place d'Armes – 90020 Belfort Cedex  
et sur le site internet [www.belfort.fr](http://www.belfort.fr)

**JANVIER – FEVRIER - MARS 2022**

# **SOMMAIRE**

Bureau communautaire du 17 janvier 2022	page 1
Conseil communautaire du 3 février 2022	page 45
Arrêtés du Président	page 363

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2022**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 17 JANVIER 2022  
à 18h00**

**ORDRE DU JOUR**

---

2022-1	M. Damien MESLOT	Compte-rendu des décisions du Bureau communautaire du 22 novembre 2021
2022-2	Mme Florence BESANCENOT	Réalisation d'un long métrage "L'échappée" - Convention et facturation
2022-3	M. Jacques BONIN	Appel d'offres pour le transport de bennes, le traitement du bois, le tri du plâtre et la filière enfouissement
2022-4	M. Jacques BONIN	Appel d'offres fourniture et pose de conteneurs enterrés
2022-5	M. Philippe CHALLANT	Demande d'aide financière - AERMC - Travaux du Bureau d'Etudes - DEE

**DELIBERATIONS**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

N° 2022-1

Compte-rendu des  
décisions du Bureau  
communautaire du 22  
novembre 2021

Le 17 janvier 2022, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

#### **Etaient absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.2

**Objet : Compte-rendu des décisions du Bureau communautaire du 22 novembre 2021**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-25 ;

**Vu** le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte rendu de la séance de Bureau communautaire du 22 novembre 2021 a été affiché à la porte de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 25 novembre 2021.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'adopter** le compte-rendu du Bureau communautaire du 22 novembre 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 janvier 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 janvier 2022  
Date de télétransmission : 19 janvier 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220117-lmc19708-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du bureau communautaire  
du 22 novembre 2021**

**Membres du bureau présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

**Membres du bureau absents :**

M. Rafaël RODRIGUEZ  
M. Samuel DEHMECHE  
M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
M. Joseph ILLANA

**Observateurs présents :**

M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, M. Thierry PATTE, M. Pascal GROSJEAN, M. Alain TRITTER, Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Jean-Paul MOUTARLIER, M. Julien COULON, M. Henri OSTERMANN, M. Emmanuel FORMET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Eric GILBERT, M. Dominique JEANNIN, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Marc BLONDÉ, M. Michaël JÄGER, M. Philippe CREPIN, Mme Agnès LAMBERT, M. Jean-Pierre CNUdde, M. Alain FIORI, Mme Christine BAINIER, M. Olivier CHRETIEN, Mme Marie-France BONNANS-WEBER, M. Roland JACQUEMIN.

**Ordre de passage des rapports :** 1 à 4, puis 26, 5 à 12, puis 37, 13 à 36.

M. Damien MESLOT, Président, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 21 « Demande de subvention Domicile 90 » et donne pouvoir à Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.

Mme Delphine MENTRÉ, 5<sup>e</sup> Vice-présidente, quitte la séance après l'examen du rapport n° 21 « Demande de subvention Domicile 90 ».

M. Eric KOEBERLÉ, 6<sup>e</sup> Vice-président, quitte la séance à la présentation orale du rapport n° 6 « Rapport d'Orientation Budgétaire ».

Mme Loubna CHEKOUAT, 9<sup>e</sup> Vice-présidente, quitte la séance après l'examen du rapport n° 33 « Participation du Grand Belfort Communauté d'Agglomération au financement de la voie verte Eloie-Valdoie ».

Mme Françoise RAVEY, Conseillère communautaire déléguée, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 11 « Classement des peuplements de chênes rouges d'Amérique en forêt communautaire (forêt du Monceau à Sermamagny) ».

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h02.

## **I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION**

### **DELIBERATION N° 2021-34 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'adopter** le compte-rendu du Bureau communautaire du 20 septembre 2021.

### **DELIBERATION N° 2021-35 : CONVENTION DE FINANCEMENT SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (SIMI) - EDITION 2021**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'approuver** le projet de convention entre Tandem et Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour le règlement des participations de Tandem au SIMI 2021,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention indiquée.

### **DELIBERATION N° 2021-36 : OPÉRATION DE COLLECTE DE JOUETS "LAISSE PARLER TON COEUR"**

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour l'opération de collecte de jouets « laisse parler ton cœur ».

### **DELIBERATION N° 2021-37 : ETUDE DE GOUVERNANCE GRAND CYCLE DE L'EAU**

Vu le rapport de M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'approuver** le lancement de cette étude,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement et tout document lié.

## **II) RAPPORTS A INSCRIRE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2021**

Le Bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Approbation des modalités de dématérialisation des documents des instances
- 2) Dérogation au repos dominical en 2022
- 3) Désignation de représentants du Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Modifications
- 4) Rapport d'Orientation Budgétaire 2022
- 5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022
- 6) Actualisation des tarifs communautaires
- 7) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2022
- 8) Subventions versées aux associations - Avances à valoir sur les attributions de l'exercice 2022
- 9) Classement des peuplements de chênes rouges d'Amérique en forêt communautaire (forêt du Monceau à Sermamagny)
- 10) Droit de pêche à l'étang des Forges 2022-2024
- 11) Fonds d'aide aux communes et missions réalisées par le service aux communes - Projets 2020-2021
- 12) Fonds d'aide aux communes - Attributions de subventions
- 13) Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateur de la ville durable"
- 14) Demande de subvention la Ressourcerie 90
- 15) Modification de la ZAC de l'Aéroparc - Dossier de création
- 16) Délégation de Service Public de la Pépinière d'Entreprises "Talents en Résidence"
- 17) Rapport d'activité 2020 Tandem
- 18) Demande de subvention Domicile 90
- 19) Approbation du Compte-Rendu annuel d'Activité de la Concession (CRAC) au 31 décembre 2020 relatif à la ZAC des Tourelles
- 20) Aide aux entreprises : fonds régional des territoires (FRT)
- 21) Annulation du versement de l'avance remboursable Vitruve Développements
- 22) Prolongation du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- 23) Demande de financement Eco-Campus auprès de la Région pour le bâtiment C et F bloc C : Contrat métropolitain
- 24) Calendrier de collecte 2022
- 25) Evolution du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 26) Créations et suppressions de postes
- 27) Avenant à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du CDG90
- 28) Valorisation du patrimoine communautaire
- 29) Participation du Grand Belfort Communauté d'Agglomération au financement de la voie verte Eloie-Valdoie
- 30) Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 31) Création du Conseil de développement du Grand Belfort.

Rapport examiné : Projet de territoire "Grand Belfort 2030" : présentation du projet et saisine du Conseil de développement pour avis.

Ce rapport fera l'objet d'un examen en Conseil communautaire ultérieurement.

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

N° 2022-2

Réalisation d'un long  
métrage "L'échappée" -  
Convention et facturation

Le 17 janvier 2022, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

#### **Etaient absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

DGA Culture, Sports et Attractivité

Références : FB/MR/YDZ/OV/ELM  
Code matière : 8.4

**Objet : Réalisation d'un long métrage "L'échappée" - Convention et facturation**

Depuis plusieurs mois, des discussions sont engagées pour la réalisation d'un long métrage intitulé "l'échappée" dans nos équipements sportifs communautaires. Ce long métrage est réalisé par Hughes HARICHE qui a passé son enfance à Belfort en fréquentant notamment la patinoire.

Pour la partie française, le tournage se déroulera principalement dans la ville de Belfort et la patinoire. Concernant la patinoire (et la piscine : une nuit, sans impact sur le fonctionnement), le tournage est prévu du 27 janvier au 11 février 2022 et les 18 et 19 juin 2022.

La finalisation du planning d'utilisation a permis de minimiser les impacts au niveau des utilisateurs avec notamment des temps de tournage en nocturne, de 23h à 6h du matin. Deux segments d'utilisateurs seront légèrement affectés par les temps de tournage :

- Les scolaires : la 6ème semaine du cycle sera neutralisée les mardi, jeudi et vendredi. Le cycle proposé à ces classes restera cependant dans la norme (5 à 6 séances).
- Les clubs : suite à une réunion de concertation avec les différentes parties, un large consensus s'est dégagé permettant d'affiner le planning de tournage. Les clubs ont accueilli favorablement l'utilisation de leurs créneaux pour le tournage du film. Des sportifs locaux serviront de figurants lors des différentes scènes.

L'accueil de la réalisation de ce long métrage n'aura pas d'incidence sur les recettes habituelles de la patinoire.

Le nombre d'heures du tournage prévu est de l'ordre d'une centaine d'heures sur la piste de glace dont plus de la moitié en nocturne, sans gêne pour l'exploitation habituelle de la patinoire.

L'application des tarifs à la journée n'étant guère envisageable, nous avons négocié une indemnité de 18 000 € pour l'utilisation de la patinoire et de la piscine.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**de valider** le montant de l'indemnité,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la production.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 janvier 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 janvier 2022  
Date de télétransmission : 19 janvier 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220117-lmc110044-DE-1-1

# L'ÉCHAPPÉE



LONG-MÉTRAGE DE FICTION 90'  
TOURNAGE JANVIER-MARS 2022 EN SUISSE ROMANDE ET FRANCE VOISINE

RÉALISATION : HUGUES HARICHE  
PRODUCTION : BEAUVOIR FILMS GENÈVE  
LES FILMS D'ARGILE (F)  
COPRODUCTION : RTS

**L'HISTOIRE** Après une fugue pour essayer de retrouver son père qui reste introuvable, Manon (17) parvient à se libérer de ce lien familial et à se reconstruire de manière inattendue afin de renouer avec son rêve : devenir hockeyeuse professionnelle.

## SYNOPSIS

À 17 ans, Manon vit dans un centre éducatif en Suisse où son père l'a placée après la mort de sa mère et avant de repartir en France. Adolescente à fleur de peau, Manon excelle au hockey et est l'une des rares filles à avoir pu intégrer une équipe masculine de juniors en tant qu'attaquante. Pourtant, ne parvenant pas à canaliser une violence qu'elle ne comprend pas, elle se fait définitivement renvoyer après une énième bagarre. Manon décide de s'enfuir de son foyer pour tenter de retrouver son père, Franck, parti à Belfort et qu'elle n'a pas vu depuis quelques années.

Son père reste introuvable, mais Manon découvre qu'il a fondé une nouvelle famille. Elle fait la connaissance de Sophie (35) et de son demi-frère, Lou, (2) qui l'accueillent chez eux dans l'attente d'un hypothétique retour de Franck pour clarifier sa situation.

Manon trouve dans cette famille de substitution un souffle nouveau pour prendre confiance en elle et former des liens durables. Elle se lie d'amitié avec Noa, le capitaine du club de hockey local, qui la fait entrer dans sa bande et apprivoise Pavel, l'entraîneur, qui finit par l'intégrer à l'équipe. Elle fait également la connaissance de Karine, une patineuse artistique de haut niveau blessée à la cheville et qui s'abîme dans la prise d'antidouleurs afin de parvenir aux Championnats de France. Les deux adolescentes, aux cœurs et corps meurtris, finiront par trouver la force de s'émanciper chacune de leur côté.



Pourtant, toutes ces relations restent fragiles pour Manon qui les appréhendent et qui, malgré le fait qu'elles l'aident à croire en elle, ne sait pas toujours comment les accueillir. Mais même si Franck ne revient pas, la jeune fille parviendra à s'affirmer et à se construire à travers elles ainsi qu'à, dans ce monde presque exclusivement réservé aux garçons, renouer avec son rêve d'intégrer une équipe de hockey professionnelle outre-Atlantique.

Avec L'ÉCHAPPÉE, co-écrit avec Joanne Giger, le réalisateur suisse Hugues Hariche promet une proposition cinématographique atmosphérique entre les montagnes suisses et la ville de Belfort. Bénéficiant des aides sélectives de l'OFC et de la région Bourgogne Franche Comté, cette coproduction avec la RTS, Les Films d'Argile (Paris) sera tournée majoritairement en Suisse romande.

# NOTE D'INTENTION DU RÉALISATEUR

À travers l'histoire de Manon, je souhaite raconter la difficulté pour une adolescente d'aujourd'hui de se positionner, de trouver sa place dans un monde où, si tout est accessible, rien n'est donné et tout est à aller chercher. Comment, dans le déséquilibre, cette adolescente à fleur de peau peut-elle trouver une ouverture vers la normalité ?

Manon avance tête baissée sans se préoccuper des obstacles qui se dressent devant elle. Excellant au hockey, elle a choisi d'évoluer dans un milieu habituellement réservé aux garçons mais où elle peut évacuer sa violence intérieure. Elle refuse de se laisser dicter ses choix et se moque de tous les carcans sociaux : une fille qui se bat, au propre comme au figuré, pour faire sa place dans un monde de garçons, tout en se découvrant elle-même.

Les adultes dans le film - Sophie et Pavel - donnent à Manon une écoute qu'elle n'a jamais eue et des pistes pour poursuivre son parcours. Si elle cherchait son chemin au début, c'est elle qui affirme ses choix au terme de son voyage initiatique.

## LE HOCKEY

Le hockey sert de miroir à l'histoire de Manon. Ce sport d'équipe où chacun doit faire l'effort de s'intégrer, fait de vitesse et d'esquives, de corps qui s'entrechoquent, d'échappées et d'actions brutales, colle à sa personnalité. Je choisirai de primer l'action plutôt que la parole par une mise en situation physique de son parcours, centrée sur sa présence et sa dépense corporelle. J'aimerais faire un film tendu, organique, parfois drôle aussi, rythmé par la fulgurance des séquences de hockey et des scènes où Manon laisse échapper sa violence, lors des collisions des corps sur la glace, lorsqu'elle se heurte à un système social ou parental, ou qu'elle se heurte même à Karine en essayant de l'aimer.



L'un des défis que j'ai envie de relever avec *L'ÉCHAPPÉE*, et qui participera à son originalité, porte sur l'équilibre entre le film intimiste sur la découverte de soi et le film de sport, et il

m'est important d'aller au bout de ces deux aspects. Je ne bâclerai pas les scènes de sport en les considérant comme un prétexte à la dramaturgie ou inversement, je ne ferai pas un film de sport où les personnages seraient réduits à des figures. J'aimerais éviter le « montage sportif » fait de plans courts et rapides pour privilégier les plans longs qui donnent la possibilité de voir et ressentir l'action. Le focus sera sur Manon, au plus près de ses mouvements et de ses émotions sur la patinoire, mais aussi quand elle est sur le banc de touche en interaction avec ses coéquipiers et Pavel. Une réalisation qui s'apparente plutôt à mon travail sur *FLOW*, déjà un film sur le sport, qui montre l'intériorité de John, le bodybuilder, en l'observant plus qu'en l'expliquant.

*L'ÉCHAPPÉE* suit au plus près le chemin vers l'âge adulte de cette jeune femme indépendante, un parcours initiatique qui j'espère trouvera une résonance contemporaine, et que j'ai hâte de réaliser.

Hugues Hariche

## LE RÉALISATEUR

Hugues Hariche est un auteur réalisateur franco-suisse installé aux États-Unis. Il a réalisé plusieurs courts métrages primés dans des festivals internationaux. Hugues a été résident des Ateliers « Premiers Plans » d'Angers et du Berlinale Talent Campus. Tourné en Suisse romande et en France voisine, *L'ÉCHAPPÉE* sera son premier long-métrage de fiction.

# L'ÉCHAPPÉE

LONG-MÉTRAGE DE FICTION



<b>Scénario</b>	Joanne Giger & Hugues Hariche
<b>Genre</b>	drame contemporain
<b>Réalisation</b>	Hugues Hariche (CH/F)
<b>Production</b>	Beauvoir Films Genève Aline Schmid, Adrian Blaser
<b>Coproducteur</b>	Les Films d'Argile (France) Alice Bégon & Clément Schneider
<b>Coproducteur TV</b>	RTS
<b>Etat</b>	en production
<b>Langue</b>	français
<b>Format / durée</b>	HD, 90'
<b>Tournage</b>	janvier-mars 2022
<b>Lieux</b>	Suisse Romande, Belfort (F)
<b>International sales</b>	tbc
<b>Livraison / Sortie</b>	printemps 2023

**BEAUVOIR FILMS** est une société fondée en 2016 à Genève qui produit des documentaires et fictions d'auteur.es destinés au cinéma, aux festivals et à la télévision. Producteurs sont Aline Schmid et Adrian Blaser. La priorité est donnée à une approche visuelle et narrative distincte et innovante. Nos productions sont montrées aux festivals de Soleure, Sundance, Locarno, Berlin, Toronto etc. La fiction *LA JEUNE FILLE ET L'ARAIGNÉE* de Silvan & Ramon Zürcher obtient deux prix à la Berlinale et est en lice pour le European Film Award 2021.

[www.beauvoirfilms.ch](http://www.beauvoirfilms.ch)

beau  
voir

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC

 **RTS** Radio Télévision  
Suisse 15

**CINÉFORUM**

 **LOTÉRIE  
ROMANDE**

LES FILMS  
D'ARGILE

## **PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

ENTRE

La société LES FILMS D'ARGILE

SARL au capital de 45.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le numéro 808 162 333, dont le siège social est situé 1 Rue du Merle, Maison des Vendanges, 71250 Cluny, société représentée par Clément SCHNEIDER, Gérant,

ci-après dénommé : LA PRODUCTION,

d'une part,

ET

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, sis Hôtel de Ville et d'Agglomération, Place d'Armes 90 000 BELFORT, représenté par M. Damien MESLOT, Président en exercice, dûment autorisé par délibération du Bureau Communautaire en date du 17 janvier 2022,

ci-après dénommé : « GBCA » ou « Le Contractant »,

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-9,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles 1 et L.2125-1,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.121-1 et suivants,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2018-12-21-001, portant modification des statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, en date du 21 décembre 2018,

Vu la délibération n°20-106, en date du 15 octobre 2020, portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°21-151, en date du 9 décembre 2021, portant actualisation des tarifs communautaires,

Vu les procès-verbaux de la Sous-Commission de Sécurité ayant trait à la patinoire, respectivement en date du 31 janvier 2019 et 12 mai 2021,

Vu le procès-verbal de la Sous-Commission de Sécurité ayant trait à la piscine, en date du 19 avril 2021,

Considérant le projet présenté par LA PRODUCTION, consistant à effectuer des prises de vues cinématographiques pour le long-métrage destiné à l'exploitation publique, intitulé provisoirement ou définitivement « L'ECHAPPEE », réalisé par Monsieur Hugues HARICHE,

Considérant que ce projet est compatible avec l'affectation des équipements publics communautaires,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **OBJET DU CONTRAT**

LE CONTRACTANT met à disposition de LA PRODUCTION, qui l'accepte, les lieux désignés en Annexe n°1, sis Parc des Loisirs, 90 800 BAVILLIERS, suivant les plans consultables sur place, ainsi que le tout existe, sans exception ni réserve, LA PRODUCTION déclarant connaître parfaitement les lieux pour les avoir visités en vue de la présente mise à disposition et les prendre dans l'état dans lequel ils se trouvent.

LA PRODUCTION déclare accepter le fait que les autres pièces, sont inaccessibles et s'engage à en condamner l'accès à ses préposés et, de manière plus générale, à toute personne participant, à un titre ou à un autre, au tournage du film.

### **DUREE**

Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature de la dernière des parties contractantes. Il prendra fin le 30 juin 2022.

Il est ici précisé que l'occupation des locaux s'effectuera conformément aux créneaux horaires listés à l'annexe n°1.

Cette période comprend la préparation des lieux en vue du tournage, le tournage proprement dit, ainsi que la remise en état des lieux.

## **CHARGES ET CONDITIONS**

La présente mise à disposition est soumise au régime de la domanialité publique et aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et du code général des collectivités territoriales. Elle est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes, que LA PRODUCTION s'oblige à exécuter et accomplir.

### **Destination :**

Les lieux mis à disposition sont destinés exclusivement à l'exercice et au développement des activités de LA PRODUCTION, telles que définies dans sa demande.

### **Occupation – Jouissance :**

- LA PRODUCTION occupera les locaux personnellement. Il ne pourra y installer des tiers en sa présence ou en son absence,
- LA PRODUCTION ne pourra ni prêter, ni sous-louer, les locaux mis à disposition, sous aucun prétexte, même provisoirement ou à titre gracieux,
- LA PRODUCTION ne pourra céder, en totalité ou en partie, son droit à la présente mise à disposition,
- LA PRODUCTION devra utiliser les lieux mis à disposition raisonnablement et veiller à la tranquillité du site. Tout tapage diurne ou nocturne, musique forte ou manifestations extérieures bruyantes sont interdites ; une tolérance pourra néanmoins être observée pour les besoins du tournage nocturne.
- LA PRODUCTION accepte le fait que ces locaux fassent partie intégrante d'un site complexe. Ce fait implique un strict respect du calme nécessaire à ces lieux en tout temps et toute heure,
- LA PRODUCTION ne devra pas faire de signalétique ni d'affichage extérieur, sauf accord express de GBCA ce qui impliquera de se conformer au règlement de publicité en vigueur à Belfort,
- LA PRODUCTION ne devra déposer aucun objet ou paquet ou effet mobilier et ne faire aucun déballage dans les parties extérieures et les communs sans lien avec le projet,
- LA PRODUCTION ne devra pas laisser accéder d'animaux, même attachés, hormis le chien guide pour personne mal voyante, ni en abriter ou en nourrir, sauf pour les besoins du tournage,
- LA PRODUCTION accepte le fait qu'il soit interdit de fumer dans tous les locaux, ainsi que d'allumer tous types de feux, à l'intérieur comme à l'extérieur, ainsi

que de stocker des bouteilles de gaz, ou tous matériaux inflammables, carburants ou dangereux,

- LA PRODUCTION s'engage à utiliser les locaux uniquement pour leurs fonctions définies précédemment,
- LA PRODUCTION accepte le fait que les installations techniques du site lui soient inaccessibles pour des raisons de sécurité imposées par la commission de sécurité et s'engage à prévenir immédiatement l'agent du GBCA de tout dysfonctionnement,
- LA PRODUCTION déclare connaître l'utilisation et le déclenchement des alarmes équipant le bâtiment et prendre toutes mesures d'évacuation des lieux en cas de déclenchement, en respectant les consignes données par le personnel de GBCA,
- LA PRODUCTION déclare connaître et accepter le fait que les locaux, objet de la présente, font partie intégrante d'un bâtiment intercommunal soumis à une réglementation particulière liée à des visites de sécurité périodiques. Il en admet toutes les prescriptions et contraintes, sans restriction aucune, et s'engage à les appliquer dès leur mise en place, tant pour les locaux mis à disposition que pour l'ensemble du bâtiment et du site,
- LA PRODUCTION veillera à respecter l'effectif maximum autorisé par salle compte-tenu des règles de sécurité liées à la configuration des lieux,
- Sauf pour ce qui concerne la présente mise à disposition, LA PRODUCTION fait son affaire personnelle de toute demande, autorisation, information envers tous tiers, administrations ou organismes nécessaires au bon déroulement du tournage, GBCA ne devant en aucune manière être inquiétée à ce sujet.

### **Entretien – Travaux – Réparations :**

- LA PRODUCTION prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance,
- LA PRODUCTION devra les rendre, en fin de convention, en bon état de réparation locative et d'entretien lui incombant, notamment du fait des dégradations survenues de son fait ou du fait de personnes à son service et, de manière plus générale, du fait des personnes liées au tournage.
- LA PRODUCTION fera son affaire personnelle du maintien en parfait état de propreté des locaux et équipements mis à disposition, ainsi que leurs abords immédiats, notamment les containers poubelles, les cendriers extérieurs et les places de parking affectées à son usage,
- LA PRODUCTION s'engage à prévenir immédiatement GBCA en cas de vandalisme, effraction, etc. sur les locaux et équipements mis à disposition. Le

dépôt de plainte sera cependant effectué par un représentant de GBCA et non par un représentant du Preneur,

- LA PRODUCTION s'engage à prévenir GBCA de toute anomalie concernant les voiries et revêtement du dit parking et les arbres et plantations qui y sont implantés, leurs suivis restant sous la responsabilité de GBCA,
- LA PRODUCTION ne pourra faire aucun percement de mur, ni changement de distribution, ni travaux ou aménagement dans les lieux mis à disposition sans l'autorisation expresse et par écrit de GBCA et sous la surveillance éventuelle de toute personne mandaté par ce dernier ; pour les besoins du tournage, une accessoirisation des lieux est exceptionnellement accordée. Les éventuelles interventions de la décoration sont détaillées en annexe 3.
- LA PRODUCTION devra, à la fin de convention, rétablir les lieux en leur état primitif,
- LA PRODUCTION devra veiller au respect du bon état des canalisations intérieures, robinets d'eau, canalisations et appareillages électriques ou de gaz,
- LA PRODUCTION s'engage à prévenir immédiatement GBCA en cas de constat de dysfonctionnement ou de dégradation de tout équipement de sécurité, extincteurs, RIA, alarmes, détecteurs de fumées ou de présence, blocs de secours, plans d'évacuation, registre de sécurité...,
- LA PRODUCTION s'engage à effectuer une demande de permis de feu auprès de GBCA si des travaux par « points chauds » devaient être réalisés pour la confection de décors ou autres,
- LA PRODUCTION sera considérée comme responsable des dégradations subies par ce matériel en cas de dégradations volontaires voire de négligence et son coût de remplacement, effectué par GBCA ou une entreprise missionnée par lui, lui sera facturé ainsi que, de manière plus générale, toute intervention résultant de ladite dégradation,
- LA PRODUCTION devra laisser GBCA visiter les lieux ou les faire visiter chaque fois que cela sera nécessaire pour l'entretien, les réparations et la sécurité de l'immeuble. Elle s'engage à prévenir immédiatement GBCA de toutes dégradations qu'elle constaterait dans les lieux mis à disposition, entraînant des réparations à la charge du propriétaire, telles qu'elles sont prévues par le code civil. Au cas où elle manquerait à cet engagement, elle ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge de GBCA en raison de ces dégradations et serait responsable envers lui de l'aggravation du dommage, survenue après la date à laquelle il l'a constatée.
- Sauf impérieuse nécessité, GBCA s'engage à n'entreprendre avant ou pendant l'occupation des lieux des travaux ou autre activités qui pourraient nuire à la qualité de travail de LA PRODUCTION, et/ou à l'enregistrement de l'image et du son.

### **Accès aux biens mis à disposition :**

- En tant qu'établissement recevant du public, les locaux mis à disposition sont adaptés aux normes en vigueur en matière d'accessibilité, en respect du délai imposé par la loi, et suivant la possibilité offerte par la nature des locaux,
- LA PRODUCTION déclare parfaitement connaître et admettre le fait que le site soit partagé avec d'autres utilisateurs, et s'engage à veiller au respect des espaces et des activités de chacun,
- LA PRODUCTION s'engage également à respecter tout règlement de police, et autre règlement intérieur existant ou à venir, et se conformer aux prescriptions permanentes ou temporaires mises en place sur le site et dont l'application dépend du responsable du site dûment habilité à les faire appliquer ou de tout personnel de GBCA,
- LA PRODUCTION accepte le fait que le site soit très fréquenté, notamment le parking public attenant, et s'engage à respecter les règles strictes du Code de la Route, ou toute prescription plus restrictive mise en place par GBCA, et veiller particulièrement à la sécurité des personnes lors des déplacements de ses véhicules ou de ceux de toute personne intervenant pour son compte,
- LA PRODUCTION s'engage à ce que toutes les issues de secours soient parfaitement dégagées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment,
- LA PRODUCTION s'engage à faire pénétrer le public par l'accès imposé par la commission de sécurité, à respecter le sens de déambulation à l'intérieur du bâtiment et de sortie du public, comme matérialisé sur les plans joints (Annexes 4 et 5) ou sur les plans d'évacuation affichés dans le bâtiment,
- LA PRODUCTION accepte le fait que GBCA conserve un jeu de clés du bâtiment afin de pouvoir pénétrer dans les locaux mis à disposition à tout moment. Dans le cas d'intervention prévisible, GBCA s'engage à prendre rendez-vous avec LA PRODUCTION. Dans le cas d'intervention de sécurité, GBCA pénétrera dans les locaux sous sa propre initiative et responsabilité afin de pouvoir assurer la sécurité du site. GBCA s'engage alors en informer au plus tôt LA PRODUCTION. De ce fait, il est interdit à LA PRODUCTION de modifier les systèmes de fermeture mis en place à la remise des locaux, soit en changeant les serrures soit en les complétant par tout autre système bloquant le libre accès. Par ailleurs, GBCA s'engage à intervenir à ses frais pour changer les serrures en cas de dysfonctionnement.

### **ETAT DES LIEUX**

Les lieux sont loués en l'état où ils se trouvent.

Un constat des lieux peut être établi entre les deux parties, à l'entrée dans les lieux de la décoration et à l'issue de l'occupation, si l'une ou l'autre partie le souhaite.

## **RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

S'il était constaté durant la présence de LA PRODUCTION sur les lieux, ou ultérieurement dans un délai de 48h, que les travaux de décoration et/ou de tournage aient occasionné des dégradations, LA PRODUCTION s'engage à effectuer à sa charge, par les entreprises de son choix validé par GBCA, les travaux de réparation rendus nécessaires.

S'il était constaté des dégradations occasionnées par le personnel de LA PRODUCTION, LA PRODUCTION s'engage à faire indemniser LE CONTRACTANT ou à faire effectuer par les entreprises de LA PRODUCTION les travaux de réparations rendus nécessaires, sous la responsabilité des compagnies d'assurance avec qui elle aura contracté les polices. LA PRODUCTION a souscrit les assurances nécessaires à sa Profession garantissant tout dégât ou incident accidentel pouvant intervenir du fait de sa présence sur les lieux et ceci pendant toute la durée de la présente convention.

GBCA est, pour sa part, assuré au titre de propriétaire non occupant.

## **INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION ET MODALITES DE REGLEMENT**

La présente mise à disposition est consentie pour une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé à 18 000 (dix-huit mille) € TTC.

Le règlement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- paiement par virement (RIB en annexe n°6)
- la moitié de l'indemnité, soit 9 000 € TTC, à la signature de la convention
- l'autre moitié, le 1er février 2022.

Les consommations d'électricité et d'eau inhérentes à la présence de l'équipe et de l'utilisation des locaux annexes sont incluses dans l'indemnité précitée.

## **CAS DE NON-UTILISATION DES LIEUX**

Dans le cas où la date de tournage était modifiée et si le tournage était interrompu avant la date prévue d'entrée dans les lieux, LE CONTRACTANT ne pourra prétendre à aucune indemnité quelle qu'elle soit.

En cas de sinistre dans les locaux précités rendant impossible leur utilisation par LA PRODUCTION, celle-ci ne pourra prétendre à aucune indemnité quelle qu'elle soit.

## **DEPASSEMENT ET RETOURNAGE**

En cas de dépassement des créneaux horaires prévus à l'Annexe n°1, imposant le retournage dans ces mêmes lieux, LA PRODUCTION s'engage à payer les tarifs fixés par la

délibération n°2021-151, si ce dépassement est dû par son propre fait.

En revanche, si le dépassement des créneaux horaires est généré par un événement de force majeure ou par toute contrainte inhérente à la gestion du site, LA PRODUCTION sera autorisée à procéder au retournage, à des dates à convenir d'un commun accord, en fonction de la disponibilité du site, et ce, dans des conditions identiques à celle prévues dans la présente convention, sans aucune contrepartie financière.

### **CONFIDENTIALITE**

Pendant toute la durée du présent contrat et jusqu'à la sortie du film, le CONTRACTANT s'engage à respecter une stricte obligation de confidentialité concernant la PRODUCTION et/ou le tournage, ainsi que plus généralement à l'égard de tous les informations, documents, données de toutes natures (notamment artistiques, commerciales, financières et/ou juridique), quel qu'en soit le support et le moyen de communication, relatifs directement ou indirectement à la PRODUCTION et/ou au tournage ainsi qu'à tout partenaire (tel que le diffuseur), auxquels le CONTRACTANT pourrait avoir accès à l'occasion de la conclusion et/ou de l'exécution du présent contrat.

### **RESPONSABLES LORS DU TOURNAGE**

Pour quelque problème que ce soit, LE CONTRACTANT aura pour seuls interlocuteurs les personnes citées en annexe 2.

### **CESSION DE DROITS**

LE CONTRACTANT garantit à LA PRODUCTION que tous les éléments de décor, accessoires, décorations murales, etc ... sont libres de tous droits d'utilisation et de reproduction dans le film précité et garantit LA PRODUCTION contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait de leurs utilisations, par les auteurs des œuvres exposées et filmées.

En conséquence, LA PRODUCTION, ses coproducteurs et ses ayants droit auront l'entière liberté d'utilisation des prises de vues et enregistrements du film, l'ensemble des images et enregistrements pris dans les coulisses du tournage ainsi que les prises du film non montées notamment dans le making-of et les bonus DVD du film, qui sera diffusé et exploité en entier ou par extrait, dans le monde entier, sur tous supports, en tous formats, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, et notamment, dans les salles de cinéma françaises et/ou étrangères, par télédiffusion, par tous procédés (ondes, fils, câbles, satellites, etc ...), par diffusion sur tous réseaux notamment télématiques ou informatiques et commercialisation de vidéocassettes, vidéodisques, CDI, CD ROM, exploitations

secondaires et dérivées (c'est-à-dire notamment édition graphique, phonogrammes, etc....), merchandising etc..., et ce, sans limitation de durée qu'il s'agisse d'utilisation commerciale ou noncommerciale pour tous les médias connus ou à être connus à travers le monde entier. Le CONTRACTANT renonce expressément à toute action ou revendication au titre d'un droit à l'image sur les lieux filmés.

## **MODIFICATION DU CONTRAT**

La présente convention ne pourra être modifiée que par voie d'avenant écrit signé par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie

## **JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à la bonne exécution du présent contrat, les parties s'engagent à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Si le désaccord devait néanmoins persister, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe n°1 : Description des locaux mis à disposition - durée et horaires de mise à disposition
- Annexe n°2 : interlocuteurs des deux parties
- Annexe n°3 : Accessoirisation des lieux et éventuelles décoration
- Annexe n°4 : Patinoire - Plan des locaux mis a disposition
- Annexe n°5 : Piscine - Plan des locaux mis a disposition
- Annexe n°6 : RIB Grand Belfort - Patinoire

## **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- GBCA (LE CONTRACTANT) : Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, Place d'Armes, 90020 BELFORT Cedex.
- le Preneur (LA PRODUCTION) : .....



Afin de signifier son accord sur les termes de la présente convention, LE CONTRACTANT fera précéder sa signature de la mention manuscrite : "LU ET APPROUVÉ - BON POUR ACCORD" après avoir paraphé le bas de chaque page.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ En 2 (deux) exemplaires

LA PRODUCTION  
(signature)

LE CONTRACTANT  
(signature)

# ANNEXE 1

## DESCRIPTION DES LOCAUX MIS A DISPOSITION DUREE ET HORAIRES DE MISE A DISPOSITION

### 1. Description des lieux :

- Patinoire (hall principal, vestiaires sportifs, vestiaire public, locaux annexes, parvis et parking)
- Piscine du Parc (bassins intérieurs, stade nautique)

### 2. Décors :

Les lieux précités serviront de décor.

### 3. Dates et durées d'occupation des lieux :

Le planning prévisionnel (qui pourra être adapté en fonction du déroulement du tournage en tenant compte des contraintes techniques, logistiques et organisationnelle du site) prévoit une présence pour la :

#### 3.1 Patinoire

Dates	Horaires	Lieux	Locaux utilisés
Jeudi 27/01	17h à 24h	Patinoire	Piste + locaux
Vendredi 28/01	00h à 06h	Patinoire	Piste + locaux
Vendredi 28/01	20h à 24h	Patinoire	Parking puis piste + locaux
Samedi 29/01	00h à 06h	Patinoire	Piste + locaux
Lundi 31/01	17h à 24h	Patinoire	Piste + locaux
Mardi 1/02	00h à 06h	Patinoire	Piste + locaux
Mercredi 2/02	17h à 24h	Patinoire	Piste + locaux
Jeudi 3/02	00h à 06h	Patinoire	Piste + locaux
Jeudi 3/02	17h à 24h	Patinoire	Piste + locaux
Vendredi 4/02	00h à 06h	Patinoire	Piste + locaux
Mardi 8/02	07h à 17h	Patinoire	Piste + locaux
Mercredi 9/02	08h à 18h	Patinoire	Locaux
Jeudi 10/02	07h à 18h	Patinoire	Piste + locaux
Vendredi 11/02	07h à 17h	Patinoire	Piste + locaux
Samedi 18/06	09h à 24h	Patinoire	Piste (pendant gala de patinage)
Dimanche 19/06	09h à 20h	Patinoire	Piste

#### 3.2 Piscine

Mardi 1/02	23h à 24h	Piscine	Stade nautique + Bassins intérieurs
Mercredi 2/02	00h à 06h	Piscine	Stade nautique + Bassins intérieurs

**4. Périodes de préparation :**

Incluses dans les créneaux d'occupation des lieux

**5. Dates de tournage :**

Incluses dans les créneaux d'occupation des lieux

**6. Périodes de démontage :**

Incluses dans les créneaux d'occupation des lieux

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En 2 (deux) exemplaires

LA PRODUCTION  
(signature)

LE CONTRACTANT  
(signature)

## ANNEXE 2

### INTERLOCUTEURS DES DEUX PARTIES

#### LA PRODUCTION

##### Interlocuteur 1

Nom Prénom : BEGON Alice

Fonction : Productrice

Contact :

- Tél : 06 87 05 98 04
- Mail : [alice.begon@lesfilmsdargile.fr](mailto:alice.begon@lesfilmsdargile.fr)

##### Interlocuteur 2

Nom Prénom : BURGER Marc

Fonction : Régisseur général

Contact :

- Tél : 0041 76 497 77 26
- Mail : [marc@roadmovies.org](mailto:marc@roadmovies.org)

#### LE CONTRACTANT

##### Pour la patinoire

##### Interlocuteur 1

Nom Prénom : LE MERCIER Eric

Fonction : Directeur Patinoire du GBCA

Contact :

- Tél : 06 62 56 37 12 ou 03 70 04 80 44
- Mail : [elemercier@grandbelfort.fr](mailto:elemercier@grandbelfort.fr)

##### Interlocuteur 2

Nom Prénom : DECHELOTTE Jean-Philippe

Fonction : Directeur-adjoint Patinoire du GBCA

Contact :

- Tél : 06 10 59 32 77 ou 03 70 04 80 43
- Mail : [jdechlotte@grandbelfort.fr](mailto:jdechlotte@grandbelfort.fr)

##### Interlocuteur 3

Nom Prénom : GOBERT David

Fonction : Responsable technique Patinoire du GBCA

Contact :

- Tél : 06 10 59 27 56 ou 03 70 04 80 41
- Mail : [dgobert@grandbelfort.fr](mailto:dgobert@grandbelfort.fr)

##### Pour la piscine

##### Interlocuteur 1

Nom Prénom : VAHE Olivier

Fonction : Directeur GES

Contact :

- Tél : 06 59 60 41 63 ou 03 70 04 80 45
- Mail : [ovahe@grandbelfort.fr](mailto:ovahe@grandbelfort.fr)

##### Interlocuteur 2

Nom Prénom : DELHOTAL Patrice

Fonction : Directeur Piscines

Contact :

- Tél : 06 24 81 41 53 ou 03 70 04 80 51
- Mail : [pdelhotal@grandbelfort.fr](mailto:pdelhotal@grandbelfort.fr)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ En 2 (deux) exemplaires

LA PRODUCTION  
(signature)

LE CONTRACTANT  
(signature)

PROJET

## ANNEXE 3

### ACCESSOIRISATION DES LIEUX ET EVENTUELLES DECORATIONS

Interventions éventuelles de la décoration :

1. Installation ou intervention définitive

AUCUNE INSTALLATION OU INTERVENTION  
DEFINITIVES

2. Installation ou intervention temporaire

.....  
.....  
.....  
.....

A préciser par la PRODUCTION

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ En 2 (deux) exemplaires

LA PRODUCTION  
(signature)

LE CONTRACTANT  
(signature)

**ANNEXE 4**  
**PATINOIRE**  
**PLAN DES LOCAUX MIS A DISPOSITION**

PROJET

**ANNEXE 5**  
**PISCINE**  
**PLAN DES LOCAUX MIS A DISPOSITION**

PROJET

**ANNEXE 6**  
**RIB**  
**GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**REGIE PATINOIRE**

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	90000	00002001459	27	TPBELFORT			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1900	0000	0020	0145	927	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

**REGIE DE RECETTES PATINOIRE GRAND BELFORT**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

N° 2022-3

Appel d'offres pour le transport de bennes, le traitement du bois, le tri du plâtre et la filière enfouissement

Le 17 janvier 2022, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

#### **Etaient absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR  
Code matière : 8.8

***Objet : Appel d'offres pour le transport de bennes, le traitement du bois, le tri du plâtre et la filière enfouissement***

Dans le cadre de la gestion des filières de déchetteries, l'appel d'offres qui vous est proposé regroupe en 3 lots les prestations suivantes :

- Lot 1 : transport, tri et traitement des déchets bois
- Lot 2 : transport, tri et traitement des déchets plâtre et enfouissement
- Lot 3 : transport de bennes amplirol

Ces prestations faisaient auparavant l'objet de marchés séparés.

En 2021, la dépense globale pour ces 3 prestations est d'environ 463 000 €HT.

Le montant estimatif annuel du marché ainsi construit se monte à 470 000 €HT pour un maximum annuel affiché à 530 000 €HT/an. La période initiale est fixée à 1 an, avec 2 reconductions possibles.

Les crédits n'étant pas inscrits à ce jour, il convient que vous vous positionniez sur cette procédure.

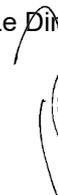
**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer cette consultation et à signer les documents y afférent.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 janvier 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 janvier 2022  
Date de télétransmission : 19 janvier 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220117-lmc19651-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

N° 2022-4

Appel d'offres fourniture  
et pose de conteneurs  
enterrés

Le 17 janvier 2022, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

#### **Etaient absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR  
Code matière : 8.8

**Objet : Appel d'offres fourniture et pose de conteneurs enterrés**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération mène une politique de mise en place des points de regroupement enterrés en pied d'immeuble. Cette opération permet d'améliorer le cadre de vie en modifiant le visuel des abris à bacs roulants, et contribue fortement à la diminution des incendies de poubelles. Dans certains cas, cette solution permet aussi de supprimer la présence de bacs à demeure sur les trottoirs devant les anciens habitats collectifs.

Chaque année, un budget de 300 000 € TTC est voté pour la mise en place de nouveaux points de regroupement. A cette somme s'ajoute environ 150 000 € TTC d'achat de conteneurs en renouvellement et en pièces détachées afin de maintenir l'état du parc de conteneurs.

Le marché actuel étant arrivé à son terme, il vous est proposé de lancer un nouveau marché en appel d'offres, d'une durée d'un an et reconductible 2 fois. Ce marché prévoit une dépense annuelle maximale de 450 000 € HT (540 000 € TTC). Il prévoit l'acquisition de conteneurs neufs avec leur cuve en béton préfabriquée, mais aussi des conteneurs seuls pour remplacer les anciens conteneurs, ainsi qu'un modèle de conteneur spécifique pour remplacer les anciens conteneurs CITEC obsolètes et peu pratiques.

Les crédits n'étant pas inscrits à ce jour, il convient que vous vous positionniez sur cette procédure.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer cette procédure et à signer les documents y afférent.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 janvier 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 janvier 2022  
Date de télétransmission : 19 janvier 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220117-lmc19682-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 17 JANVIER 2022

N° 2022-5

Demande d'aide  
financière - AERMC -  
Travaux du Bureau  
d'Etudes - DEE

Le 17 janvier 2022, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

#### **Etaient absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

Direction de l'Eau et de  
l'Environnement

Références : PC/AB/BE  
Code matière : 1.1

**Objet : Demande d'aide financière - AERMC - Travaux du Bureau d'Etudes - DEE**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération va poursuivre son programme d'investissement eau-assainissement. Les opérations listées en annexe de la présente délibération s'inscrivent dans la continuité des actions engagées en partenariat avec l'Agence de l'eau et de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024. A noter que le programme des travaux a été élaboré en croisant les projets d'aménagement de voirie des communes d'une part et les besoins de renouvellement du service (vétusté des canalisations) d'autre part.

Le programme travaux n'est pas figé et des adaptations s'avèrent parfois nécessaires en cours d'année.

**I - EAU POTABLE**

Le programme s'appuie sur les données issues de la gestion patrimoniale des réseaux que Grand Belfort Communauté d'Agglomération met en place de manière à cibler les conduites les plus fragiles qu'il convient de remplacer.

Ainsi, sur les 5 dernières années, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a procédé au renouvellement de 20 km de canalisation. Ces travaux, en concertation avec les services voirie des communes et du Conseil départemental du Territoire de Belfort ont permis d'augmenter fortement le rendement du réseau : il s'établit à 84,3 % en 2020.

**II – ASSAINISSEMENT / EAUX PLUVIALES**

De même pour l'assainissement, le programme des travaux 2022 comprend essentiellement des travaux d'extension et de rénovation des réseaux, ouvrages et diminution des eaux claires parasites ainsi que la poursuite du programme de la « La Goutte Cheneau ».

**III – MARCHES PUBLICS**

Un accord-cadre de travaux a été signé en 2020 pour la période 2020-2022.

Les crédits nécessaires feront l'objet de propositions annuelles d'inscriptions budgétaires.

**IV – DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'engage à :

Réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,  
Mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Réaliser ces opérations d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

Mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Pour mémoire, la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau selon les dispositions prévues au 11<sup>ème</sup> programme, se fera par voie de décision du Président, cette compétence lui ayant été transférée.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes administratifs et conventions relatifs à ces opérations.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 17 janvier 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 janvier 2022  
Date de télétransmission : 19 janvier 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220117-lmc19927-DE-1-1

Annexe délibération  
Travaux 2022-2023 eau-assainissement : demandes d'aide financière

Localisation - Opérations	Budget 1 Principal
<b>BELFORT - Rue Roussel</b>	31 000 €
125,00 ml collecteur Unitaire DN500	
<b>BELFORT - Bld Renaud de Bourgogne</b>	85 000 €
300,00 ml Tronçons collecteur Unitaire DN400 & DN800	
<b>BELFORT - Bld Dunant</b>	60 000 €
225,00 ml Tronçons collecteur Unitaire DN800	
<b>BELFORT " Goutte Chéneau"</b>	
Croisement Avenue d'Alsace - Avenue J.Jaurès Réalisation siphon et reprise DO	55 000 €
<b>Rue des Lavandières</b> - 165 ml collecteur EP DN1000 165 ml canalisation Eau potable DN100	163 000 €
<b>BELFORT - Rue de Cronstadt</b>	
Tronçons 80,00 ml collecteur Unitaire DN500	24 000 €
<b>ANDELNANS - Zac des Prés (3T)</b>	
reprise 200 ml collecteur Eau pluviales DN315	110 000 €
<b>ARGIESANS - Rue du Moulin</b>	
180,00 ml collecteur Eau pluviales DN315	16 000 €
<b>BOTANS - ZAC des Saules</b>	
Mise en œuvre décanteur Lamellaire	119 000 €
<b>CHEVREMONT - Rue de Pérouse</b>	
Rue de Pérouse - 25 ml Collecteur Eaux pluviales DN315	11 000 €
Accès bassin rétention - Busage - chemin d'accès	27 000 €
<b>DANJOUTIN - Station H2</b>	
170,00 ml canalisation Eaux pluviales DN500	62 000 €
<b>MEZIRE - Rue du Rondé - Rondages</b>	
50 ml collecteur Eaux pluviales DN400	33 000 €
<b>OFFEMONT - Rue des Cerisiers</b>	
25,00 ml collecteur gravitaire Eaux Pluviales DN315-800	31 000 €
<b>REPPE - Grande Rue</b>	
Carrefour Vie du Ban-170 ml collecteur Eaux pluviales DN600-1200	88 000 €
Carrefour Bourbet - 70 ml collecteur Eaux pluviales DN600	40 000 €
<b>VAUTHIERMONT</b>	
Rue Principale - 110 ml collecteur Eau pluviales DN315	30 000 €
Rue du Lavoir - 50 ml collecteur Eaux pluviales DN315	38 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 023 000 €</b>

Localisation - Opérations	Budget 2 AEP
<b>BELFORT - Rue Roussel</b>	31 000 €
125,00 ml canalisation Eau potable DN100	
<b>BELFORT - Bld Renaud de Bourgogne</b>	75 000 €
400,00 ml canalisation Eau potable DN100	
<b>BELFORT - Bld Dunant</b>	57 000 €
300,00 ml canalisation Eau potable DN100	
<b>BELFORT " Goutte Chéneau"</b>	
Rue des Lavandières 165 ml canalisation Eau potable DN100	51 000 €
<b>BELFORT - Rue de Cronstadt</b>	
110,00 ml canalisation Eau potable DN150	26 000 €
<b>BELFORT - Place POINCARE</b>	
80,00 ml canalisation Eau potable DN100	24 000 €
<b>BELFORT - Av DE GAULLE - Giratoire</b>	
50,00 ml canalisation Eau potable DN150	17 500 €
<b>BELFORT - Rue VOLTAIRE - Ecole St Joseph</b>	
80,00 ml canalisation Eau potable DN80	23 000 €
<b>ANDELNANS - FROIDEVAL - Hameau de la Douce (2t)</b>	
55 Branchements Eau potable Pehd 25/32	55 000 €
<b>ANGEOT - UDI</b>	
Première tranche travaux - étude sécurisation	100 000 €
<b>ARGIESANS - Rue De Gaulle</b>	
100,00 ml canalisation Eau potable DN100	31 000 €
<b>ARGIESANS - Rue du Moulin</b>	
425,00 ml canalisation Eau potable DN60-100	44 000 €
<b>BAVILLIERS - Rue d'Argiésans (RD 83)</b>	
Reprise 14 branchements Eau potable Pehd 25/32	35 000 €
<b>DANJOUTIN - Rue du Chénois</b>	
230,00 ml canalisation Eau potable DN100	51 000 €
<b>ESSERT - Rue patte de Velours</b>	
110,00 ml canalisation Eau potable DN100	32 000 €
<b>DENNEY - Av d'Alsace RD83</b>	
35,00 ml canalisation Eau potable DN 150	18 000 €
<b>EVETTE SALBERT - Rue des Frères Kern -Rue Barbier</b>	
625,00 ml canalisation Eau potable PEHD DN110	60 000 €
<b>OFFEMONT - Rue des Cerisiers</b>	
540,00 ml canalisation Eau potable DN150	106 000 €
<b>TREVENANS -Route de Vourvenans RD25</b>	
185,00 ml canalisation Eau potable DN100	64 000 €
<b>FONTAINE - Rue des Sources (3t)</b>	
265,00 ml canalisation Eau potable DN 100	82 000 €
<b>FONTAINE - Rue des Tilleul - sortie Commune RD11</b>	
300,00 ml canalisation Eau potable DN150	99 000 €
<b>LACOLLONGE - Rue d'Alsace (2t) RD22</b>	
275,00 ml canalisation Eau potable DN100	86 000 €
<b>NOVILLARD - PETIT CROIX RD29 - accotement</b>	
240,00 ml canalisation Eau potable DN150	46 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 213 500 €</b>

Localisation - Opérations	Budget 3 Assainissement
<b>BELFORT - Rue Roussel</b>	32 000 €
<b>BELFORT - Bld Renaud de Bourgogne</b>	85 000 €
<b>BELFORT - Bld Dunant</b>	60 000 €
225,00 ml Tronçons collecteur Unitaire DN800	
<b>BELFORT " Goutte Chéneau"</b>	
Croisement Avenue d'Alsace - Avenue J.Jaurès Réalisation siphon et reprise DO	10 000 €
<b>BELFORT - Rue de Cronstadt</b>	
Tronçons 80,00 ml collecteur Unitaire DN500	26 000 €
<b>BELFORT - Place POINCARE</b>	
100,00 ml collecteur Eaux usées DN300	49 000 €
<b>ANDELNANS - Zac des Prés (3T)</b>	
Chemisage 500,00 ml collecteur gravitaire Eaux Usées DN250-300	93 000 €
<b>ANDELNANS - FROIDEVAL - Hameau de la Douce (2t)</b>	
180,00 ml Collecteur Eaux usées DN300	67 000 €
<b>CHEVREMONT - Rue de Pérouse</b>	
Rue de Pérouse - 25 ml Collecteur EU	40 000 €
<b>DANJOUTIN - Rue des Nos</b>	
180,00 ml collecteur Eaux usées DN200	68 000 €
<b>DANJOUTIN - Rue du Chénois</b>	
200,00 ml Collecteur Eaux usées DN200	62 000 €
<b>DANJOUTIN - Station H2</b>	
95,00 ml Collecteur Eaux usées DN200	35 000 €
<b>ESSERT - Rue patte de Velours</b>	
110,00 ml Collecteur Eaux usées DN200	45 000 €
<b>ESSERT - Rue De Gaulle</b>	
Poste de refoulement	100 000 €
110,00 ml Collecteur Eaux usées DN200	80 000 €
<b>OFFEMONT - Rue des Cerisiers</b>	
350,00 ml Collecteur Eaux usées DN200-250	147 000 €
<b>TREVENANS -Rue de la Passerelle - dans Champs</b>	
150 ml collecteur Eaux usées DN200	49 000 €
<b>FONTAINE - Rue des Tilleul (4t) 2022</b>	
240,00 ml collecteur Eaux usées DN200	145 000 €
<b>PHAFFANS</b>	
Programme ECP	100 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 293 000 €</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022  
à 19h00**

**ORDRE DU JOUR**

---

2022-1	M. Damien MESLOT	Nomination du secrétaire de séance
2022-2	M. Damien MESLOT	Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2021
2022-3	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions prises par le président au titre de sa délégation générale, pour la période du 11 octobre au 5 décembre 2021
2022-4	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 17 janvier 2022
2022-5	M. Damien MESLOT	Rapport annuel des indemnités des élus locaux
2022-6	M. Damien MESLOT	RN 1019 : projet de mise à 2x2 voies tronçon Héricourt-Sévenans
2022-7	M. Damien MESLOT	Présentation du Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)
2022-8	M. Damien MESLOT	Centenaire du Département du Territoire de Belfort - Attribution de subvention
2022-9	M. Damien MESLOT	Autorisation donnée au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région pour sélectionner les organismes intermédiaires pour l'axe urbain du programme FEDER-FSE+ 2021-2027
2022-10	Mme Maryline MORALLET	Pacte financier et fiscal de solidarité
2022-11	Mme Maryline MORALLET	Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation
2022-12	Mme Maryline MORALLET	Taux d'imposition 2022
2022-13	Mme Marie-Laure FRIEZ	Rapport sur la situation en matière de développement durable
2022-14	Mme Loubna CHEKOUAT	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
2022-15	Mme Maryline MORALLET	Budgets 2022 : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget zone artisanale Les Errues
2022-16	Mme Maryline MORALLET	Protocole transactionnel - Indemnisation du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

2022-17	Mme Maryline MORALLET	Construction en VEFA de 8 logements à Les Carrés d'Emile - rue de Vesoul BELFORT - Garantie d'emprunt de 50% sur prêt Crédit Mutuel partagée avec le Conseil Départemental
2022-18	M. Alexandre MANÇANET	Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions
2022-19	M. Rafaël RODRIGUEZ	Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprises - SASU Corbusier
2022-20	M. Rafaël RODRIGUEZ	Renouvellement dispositif CitésLab
2022-21	Mme Delphine MENTRÉ	Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap. Conventions entre le CRD et structures en lien avec le handicap
2022-22	M. Eric KOEBERLÉ	Soutien financier à l'UTBM - Année 2022
2022-23	Mme Loubna CHEKOUAT	Ressources Humaines : mise à jour du tableau des effectifs
2022-24	Mme Marie-France CEFIS	Fonds de valorisation du patrimoine - attribution de subvention
2022-25	M. Stéphane GUYOD	Aménagement d'un parking de Covoiturage à l'échangeur 11 (Dorans-Sevenans) - Convention à intervenir avec APRR portant sur la mise à disposition du terrain et le financement des travaux
2022-26	M. Samuel DEHMECHE	Aire de grand passage des gens du voyage - bilan 2021
2022-27	M. Samuel DEHMECHE	PLH 2016-2022 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie
2022-28	M. Samuel DEHMECHE	PRU des Résidences : plan de relance
2022-29	M. Damien MESLOT	Motion - Variation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : quel manque à gagner pour la collectivité ?

**DELIBERATIONS**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-1

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Nomination du secrétaire  
de séance

#### ***Étaient présents :***

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### ***Étaient absents :***

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.2

**Objet : Nomination du secrétaire de séance**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2125-15 ;

Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à cette disposition,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**de désigner** Monsieur Michel NARDIN pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110207-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-2

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Adoption du compte  
rendu de la séance du  
Conseil communautaire  
du 9 décembre 2021

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.2

**Objet : Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2021**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11 ;

**Vu** le projet ci-annexé ;

**Considérant** que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 14 décembre 2021.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'adopter** le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 décembre 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110210-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du conseil communautaire  
du 9 décembre 2021**

Le 9 décembre 2021, à 19h00, les membres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 96, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à la fin de la séance.

**APPEL NOMINAL**

**Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

**Andelnans** : M. Bernard MAUFFREY, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Belfort** : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, Charmois : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)

**Etaient absents :**

Mme Maryline MORALLET Vice-présidente - mandataire : M. Damien MESLOT Président  
M. Eric KOEBERLÉ Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente - mandataire : M. Pierre CARLES Vice-président  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - mandataire : Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)  
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)  
Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)  
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)  
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)  
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)  
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort)  
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. François BORON (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
M. Pierre BARLOGIS (Trévenans) - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)  
M. Michel NARDIN (Angeot)  
M. Thierry PATTE (Banvillars)  
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)  
Mme Mathilde REGNAUD (Belfort)  
M. René SCHMITT (Belfort)  
Mme Zoé RUNDSTADLER (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort)  
M. Bastien FAUDOT (Belfort)

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)  
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans)  
M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)  
M. Sylvain RONZANI (Larivière)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)  
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Bouabdallah KIOUAS

**Ordre de passage des rapports : de 1 à 35**

M. Julien PLUMELEUR, Conseiller communautaire titulaire, entre en séance à l'examen du rapport n° 2 (délibération 2021-143).

M. Florian BOUQUET, Conseiller communautaire titulaire, entre en séance à l'examen du rapport n° 7 (délibération 2021-148).

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h15.

---

**DELIBERATION N° 2021-142 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**de désigner** M. Bouabdallah KIOUAS pour remplir cette fonction.

**DELIBERATION N° 2021-143 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2021**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'adopter** le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 13 octobre 2021.

**DELIBERATION N° 2021-144 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT AU TITRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES) DU 9 AOÛT AU 10 OCTOBRE 2021**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte** du compte rendu des décisions prises sur la période du 9 août au 10 octobre 2021.

**DELIBERATION N° 2021-145 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte** du compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 22 novembre 2021.

**DELIBERATION N° 2021-146 : APPROBATION DES MODALITÉS DE DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DES INSTANCES**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** la convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques entre le Grand Belfort Communauté d'agglomération et les utilisateurs des tablettes numériques,

**d'approuver** qu'il n'y aura plus d'envoi papier pour ces utilisateurs. En cas de refus du matériel par l'élu, seul le lien de téléchargement de type webdelib lui sera envoyé,

**d'approuver** le principe de mutualisation et de flux entre les collectivités Ville, Grand Belfort Communauté d'Agglomération et SMGPAP tels que présentés dans la délibération.

**DELIBERATION N° 2021-147 : DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL EN 2022**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de valider** les dates d'ouverture des commerces les dimanches.

Par 76 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Mme Hafida BERREGAD)

**DELIBERATION N° 2021-148 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - MODIFICATIONS**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de désigner** M. Bernard GUERRE-GENTON en qualité de représentant suppléant à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

**de désigner** M. François BORON, seul candidat, en qualité de représentant à l'Agence de développement économique Nord Franche-Comté (ADNFC),

**de désigner** M. Olivier CHRETIEN, seul candidat, en qualité de représentant suppléant à l'Unité de formation et de recherche en sciences et technique de gestion de l'industrie (UFR STGI),

**de désigner** M. Jean-Pierre CNUDDE, seul candidat, en qualité de représentant suppléant au conseil d'administration du lycée professionnel Raoul Follereau à Belfort (voix délibérative),

**de désigner** Mme Hafida BERREGAD, seule candidate, en qualité de représentante suppléante au conseil d'administration du collège Simone Signoret à Belfort,

**de désigner** M. Eric KOEBERLÉ, seul candidat, en qualité de représentant suppléante au conseil d'administration du collège Vauban à Belfort.

Par 77 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,  
(Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI ne prend pas part au vote),

#### ***DELIBERATION N° 2021-149 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022***

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**de prendre acte** par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022.

#### ***DELIBERATION N° 2021-150 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022***

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'adopter** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les budgets suivants :

le budget principal

le budget annexe Lotissement des Errues (Hors Taxe)

**de conserver** un vote par nature et par chapitres globalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**d'approuver** les durées d'amortissement telles que présentées en annexe,

**de déroger** à la règle du prorata temporis pour :

les subventions d'équipement versées

les biens de faible valeur dont la valeur est inférieure ou égale à 1 000 €

les frais relatifs aux documents d'urbanisme, frais d'études et frais d'insertion qui feront l'objet d'un amortissement unique en année N+1,

**d'autoriser** Monsieur le Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre hormis les crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

**de conserver** le régime de droit commun en appliquant le régime des provisions semi-budgétaires.

**DELIBERATION N° 2021-151 : ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUTAIRES**

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'adopter** les nouveaux tarifs communautaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**DELIBERATION N° 2021-152 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'approuver** les propositions d'ouverture de crédit pour permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 pour le Budget Principal et les Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement.

Par 77 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (M. Julien PLUMELEUR ne prend pas part au vote)

**DELIBERATION N° 2021-153 : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS - AVANCES À VALOIR SUR LES ATTRIBUTIONS DE L'EXERCICE 2022**

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'autoriser** le versement des avances sur subventions présentées en annexe de la délibération et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mandater les sommes correspondantes et à signer tous documents qui s'y rapporteraient,

**de procéder** à un vote distinct afin d'éviter qu'en qualité de Conseiller communautaire, leur vote n'influe sur des décisions auxquelles ils sont par ailleurs intéressés,

**de prévoir** au Budget primitif 2022 les subventions à ces associations ou organismes pour un montant supérieur ou égal à celui prévu dans l'annexe de la présente délibération.

Par 64 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (M. Damien MESLOT, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Alain PICARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Marianne DORIAN, M. Arnaud MIOTTE, Mme Corinne AYMONIER, Mme Charlène AUTHIER, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Julien COULON, M. Phillippe CREPIN ne prennent pas part au vote).

**DELIBERATION N° 2021-154 : CLASSEMENT DES PEUPELEMENTS DE CHÊNES ROUGES D'AMÉRIQUE EN FORÊT COMMUNAUTAIRE (FORÊT DU MONCEAU À SERMAMAGNY)**

Vu le rapport de Mme Marie-Laure FRIEZ, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'autoriser** l'inscription des peuplements de chênes rouges d'Amérique en forêt communautaire de Sermamagny au « registre des peuplements porte-graine » tenu par le Ministère de l'Agriculture.

**DELIBERATION N° 2021-155 : DROIT DE PÊCHE À L'ÉTANG DES FORGES 2022-2024**

Vu le rapport de Mme Marie-Laure FRIEZ, Vice-présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**de valider** la convention relative au droit de pêche sur le site de l'Étang des Forges,

**de valider** le montant de la redevance annuelle à 500 € (cinq cents euros),

**d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention.

**DELIBERATION N° 2021-156 : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET MISSIONS RÉALISÉES PAR LE SERVICE AUX COMMUNES - PROJETS 2020-2021**

Vu le rapport de M. Alexandre MANÇANET, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte** du bilan 2021 du fonds d'aide et du service aux communes.

**DELIBERATION N° 2021-157 : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Vu le rapport de M. Alexandre MANÇANET, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'attribuer** les subventions communautaires présentées,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune de Vétrigne, l'avenant à la convention attributive signée le 23 janvier 2020.

**DELIBERATION N° 2021-158 : RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DURABLE"**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** la réponse de Grand Belfort Communauté d'Agglomération à l'AMI PIA4 « Démonstrateur de la ville durable »,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la réponse à l'AMI PIA4 « Démonstrateur de la ville durable » et à signer l'acte de candidature du dossier.

**DELIBERATION N° 2021-159 : DEMANDE DE SUBVENTION LA RESSOURCERIE 90**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** le versement d'une subvention du Grand Belfort à l'association la Ressourcerie 90 pour son projet d'achat pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) à inscrire au budget 2022,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires découlant de ces décisions.

**DELIBERATION N° 2021-160 : MODIFICATION DE LA ZAC DE L'AÉROPARC - DOSSIER DE CRÉATION**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** le dossier de création de la ZAC et de créer la ZAC de l'Aéroparc,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant à établir le dossier de réalisation de la ZAC de l'Aéroparc

**DELIBERATION N° 2021-161 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES "TALENTS EN RÉSIDENCE"**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'autoriser** le renouvellement de la délégation de service public portant sur la gestion de la pépinière d'entreprises étant entendu qu'il appartiendra à Monsieur le Président d'en négocier les conditions précises conformément à l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Locales,

**d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure indiquée.

**DELIBERATION N° 2021-162 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 TANDEM**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte**, au vu de sa participation au capital de TANDEM, de l'attribution pour le compte du Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'un dividende d'un montant de 346 069,90 € (trois cent quarante six mille soixante neuf euros et quatre vingt dix centimes).

**DELIBERATION N° 2021-163 : DEMANDE DE SUBVENTION DOMICILE 90**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'approuver** le versement d'une subvention du Grand Belfort Communauté d'Agglomération à l'association Domicile 90 pour son projet d'achat et de rénovation de ses locaux pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) à inscrire au budget 2022,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires découlant de ces décisions.

Par 75 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Florian BOUQUET, M. Roland JACQUEMIN)

**DELIBERATION N° 2021-164 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC) AU 31 DÉCEMBRE 2020 RELATIF À LA ZAC DES TOURELLES**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'approuver** le bilan révisé de la ZAC des Tourelles arrêté au 31 décembre 2020 à un montant de 8 122 200 € HT (huit millions cent vingt deux mille deux cents euros hors taxes) au lieu de 8 116 100 € HT (huit millions cent seize mille cent euros hors taxes) au 31 décembre 2019,

**d'approuver** la participation générale du concédant de 2 795 900 € (deux millions sept cent quatre vingt quinze mille neuf cents euros),

**d'approuver** l'avenant n°18 joint à cette délibération,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document découlant de ces décisions.

Par 77 voix pour, 1 voix contre (Mme Marie-Line CABROL), 0 abstention

**DELIBERATION N° 2021-165 : AIDE AUX ENTREPRISES : FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES (FRT)**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'approuver** l'attribution de la subvention au titre du FRT aux dossiers ayant reçu un avis favorable, pour un montant prévisionnel total de 206 339 € (deux cent six mille mille trois cent trente neuf euros) en investissement, dont 41 268 € (quarante et un mille deux cent soixante huit euros) sur les crédits du Grand Belfort et 165 071 € (cent soixante cinq mille soixante et onze euros) sur les crédits de la Région,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires, la convention attributive correspondante et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Par 76 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Eric GILBERT ne prennent pas part au vote)

**DELIBERATION N° 2021-166 : ANNULATION DU VERSEMENT DE L'AVANCE REMBOURSABLE VITRUE DÉVELOPPEMENTS**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte** de la demande d'annulation du versement de l'avance remboursable consentie à la société Vitruve Développements pour une acquisition immobilière à Belfort, à savoir 30 300 € (trente mille trois cents euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul,

**de retirer** la délibération numéro 2021-96 du Conseil communautaire du 15 juillet 2021,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette délibération.

Par 77 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (M. Julien PLUMELEUR ne prend pas part au vote)

**DELIBERATION N° 2021-167 : PROLONGATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ENTRE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LE GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** la nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier permettant d'étudier les demandes jusqu'au 31 décembre 2022,

**d'approuver** la nouvelle enveloppe 2022 de 180 000 € (cent quatre vingt mille euros) pour alimenter le fond d'aide à l'immobilier sous forme d'avances remboursables,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les deux conventions à venir.

***DELIBERATION N° 2021-168 : DEMANDE DE FINANCEMENT ECO-CAMPUS AUPRÈS DE LA RÉGION POUR LE BÂTIMENT C ET F BLOC C : CONTRAT MÉTROPOLITAIN***

Vu le rapport de M. Eric KOEBERLÉ, Vice-président,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'autoriser Monsieur** le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir en faveur du Grand Belfort pour la partie travaux de la réhabilitation du bâtiment F bloc C de l'IUT,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et toutes conventions dans le cadre des demandes de financement citées ci-dessus pour la construction d'une chaufferie et ses réseaux et pour la réhabilitation thermique des bâtiments universitaires C et F de l'IUT.

***DELIBERATION N° 2021-169 : CALENDRIER DE COLLECTE 2022***

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** les nouveaux jours de collecte aux calendriers 2022.

***DELIBERATION N° 2021-170 : EVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)***

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** cette mise à jour du RIFSEEP, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**de rendre** caduques toutes les précédentes délibérations relatives au RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

***DELIBERATION N° 2021-171 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES***

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**de valider** les créations et suppressions de postes mentionnés.

***DELIBERATION N° 2021-172 : AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DU CDG90***

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**d'approuver** l'avenant à la convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit document.

Par 75 voix pour, 2 voix contre (Mme Marianne DORIAN, M. Jean-Marie HERZOG), 0 abstention, (M. Jean-Claude MOUGIN ne prend pas part au vote)

***DELIBERATION N° 2021-173 : VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE***

Vu le rapport de Mme Marie-France CEFIS, Vice-présidente,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'attribuer** une subvention aux communes de Larivière et de Reppe, sur la base de 50 % du coût HT des travaux pour chacune, soit respectivement 1 113,00 € (mille cent treize euros) et 3 160,00 € (trois mille cent soixante euros) (total de 4 273,00 € - quatre mille deux cent soixante treize euros-),

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions attributives.

***DELIBERATION N° 2021-174 : PARTICIPATION DU GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU FINANCEMENT DE LA VOIE VERTE ELOIE-VALDOIE***

Vu le rapport de M. Stéphane GUYOD, Vice-président,  
Présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de valider** la participation du grand Belfort Communauté d'Agglomération au financement du projet, selon les montants et l'échéancier présenté.

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive jointe en annexe.

Par 76 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Eric GILBERT ne prennent pas part au vote)

**DELIBERATION N° 2021-175 : COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

Vu le rapport de M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**DECIDE**

**de prendre acte** des modalités d'exercice de cette compétence.

**DELIBERATION N° 2021-176 : CRÉATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Vu le rapport de M. Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

**DECIDE**

**d'approuver** la composition du Conseil de développement,

**d'approuver** le règlement intérieur du Conseil de développement,

**d'approuver** la charte de coopération entre le Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le Conseil de développement,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte de coopération.

—

L'intégralité des débats peut être consultée sur le site Internet du Grand Belfort.

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-3

Compte rendu des  
décisions prises par le  
président au titre de sa  
délégation générale,  
pour la période du 11  
octobre au 5 décembre  
2021

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.2

**Objet : Compte rendu des décisions prises par le président au titre de sa délégation générale, pour la période du 11 octobre au 5 décembre 2021**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération n°20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'une partie des compétences de l'organe délibérant à son Président et ses Vice-présidents ;

**Vu** les documents annexés au présent rapport portant sur la conclusion de marchés publics (annexe 1) et de conventions (annexe 2) ;

**Considérant** qu'à chacune des réunions du conseil communautaire, le président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation ;

**Considérant** que les décisions prises en application de la délégation donnée peuvent être signées par les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation en ce sens. Cette disposition s'applique également en cas d'empêchement du président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** du compte rendu des décisions prises sur la période du 11 octobre au 5 décembre 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110209-DE-1-1

N° Décision	Date	Société Adresse complète	Service	N° de marché, Objet et Lots détaillés Avenant : détailler le motif	Procédure	Durée	Nombre de reconduction(s) éventuelle(s)	Montant total TTC	Accord-cadre Montant mini annuel TTC	Accord-cadre Montant maxi annuel TTC	Montant TTC de l'avenant (somme complémentaire)
21-0111	13/10/21	HYBIRD - Lieu dit les Champs - 37380 MONNAIE	Direction stratégie, pilotage et développement économique	21GB032 - Etudes - Accompagnement à la définition d'un projet d'administration et de son plan d'action	Marché	10 mois	x	79 710,00 €	x	x	x
21-0114	20/10/21	HUBERT Technology - 10A allée de l'Europe - 67140 BARR	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB065 - TVX - Opération : Travaux de réparation WAP 12 UDEP Belfort - HUBER TECHNOLOGY 67140 BARR	Marché	2 mois	0	5 813,77 €			
21-0115	20/10/21	CERIA 2 rue des Vosges 68320 HOLTZWIHR BONNE ZI des Ajols 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB063 - TVX - Fourniture et pose de supports de potence pour les zones d'anoxie des bassins d'aération de l'UDEP de Belfort - ATELIER BONNE 88560 SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	Marché	2 mois	0	9 864,00 €			
21-0117	25/10/21	EIMI - 25461 ETUPES	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB067 - TVX - Travaux d'installation d'un système de ventilation UD Chèvremont	Marché	1 mois	0	6 803,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0118	26/10/21	ITOP EDUCATION - 91190 SAINT AUBUN	Direction des systèmes d'information	21GB061 - FCS - Offre de service de maintenance pour l'équipement d'un E.N.T premier degré pour les écoles du Grand Belfort	Marché	12 mois		164 166,00 €			
21-0119	27/10/21	ESRI France - 21 rue des Capucins - 92195 MEUDON Cedex	Direction des systèmes d'information	21GB064 - Contrat d'entreprise (EA) d'accès aux logiciels de la gamme ArcGIS et maintenance de ces logiciels	Marché	3 ans		136 800,00 €			
21-0125	05/11/21	GUTERMANN SARL 26 Rue des Chasseurs 67300 SCHILTIGHEIM CEDEX	Service eau et assainissement	21GB066 - Fourniture de loggers corrélants - GUTERMANN SARL 26 rue des Chasseurs 67300 SCHILTIGHEIM Cedex - Opération : Direction de l'Eau et de l'Environnement / Maintenance Eaux et Assainissement - Marché de fourniture de gré à gré	Marché	6 semaines	0	47 706,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0126	09/11/21	SCC France - 92144 NANTERRE	Direction des systèmes d'information	21GB041 - TIC - Fourniture de postes de travail informatique	Marché	12 mois	0			244 800,00 €	
21-0129	22/11/21	Groupement cabinet REILÉ/EVI - Villa Saint Charles, 7 rue Paul Dubourg, 25720 BEURÉ	Direction de l'eau et de l'environnement	Marché n° 21GB051 - Marché de prestations intellectuelles - Étude préliminaire à la mise en œuvre d'un traitement d'eau potable au captage de Morvillars	Marché	3 mois		45 187,20 €			
21-0131	29/11/21	Groupement ARTFLORE PAYSAGES / EVI / Philippe REGNIER Agence d'Architecture / COOPILOTE - 70400 HERICOURT - Avenant n°2	Espace public et mobilités	19GB006 - MOE - Réaménagement de l'avenue du Maréchal Juin	Avenant						30 726,22 €

**RÉGIES**

---

**Décision n° 21-0112 du 19.10.2021 : Régie de recettes – Piscine Pannoux – Nomination du régisseur – Madame Virginie SYPRASEUTH à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la place de Madame Manon LUTZLER**

Il est institué auprès de la Direction des Affaires Juridiques, une régie d'avance pour le paiement des frais d'avocat dans le cadre de la protection fonctionnelle.

La régie fonctionne toute l'année.

Le montant de l'avance est de 3 000 €.

Le régisseur est soumis à un cautionnement de 1800 euros.

Le mode de règlement est le paiement par chèque.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à la DDFIP du Territoire de Belfort.

Le régisseur versera auprès du Service de Gestion Comptable BELFORT1 (SGC) la totalité des justificatifs des dépenses payées, au moins 1 fois par trimestre.

**Décision n° 21-0120 du 02.11.2021 : Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie d'avance au service de la Direction des affaires juridiques – Protection fonctionnelle – Annule et remplace**

Cette décision annule et remplace la décision n° 210058 du 12 mai 2021.

Madame Romane MONTARLIER est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances pour le paiement des frais d'avocat dans le cadre de la protection fonctionnelle, au service de la DAJ. Elle a pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Romane MONTARLIER sera remplacée par Madame Catherine TATTO.

Le montant de l'avance est fixé à 3 000 €.

Le régisseur est soumis à un cautionnement de 300,00 €

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à la DDFIP du Territoire de Belfort.

Le régisseur versera auprès du service de Gestion Comptable Belfort 1 (SGC) la totalité des justificatifs des dépenses payées, au moins une fois par trimestre.

**Décision n° 21-0127 du 18.11.2021 : Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie d'avances au service de la Direction des Affaires Juridiques – Protection fonctionnelle**

Les décisions n° 210058 du 12 mai 2021 et n°210120 du 02 novembre sont abrogées.

Madame Romane MONTARLIER est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances pour le paiement des frais d'avocat dans le cadre de la protection fonctionnelle, au service de la DAJ. Elle a pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Romane MONTARLIER sera remplacée par Madame Catherine TATTO.

Le montant de l'avance est fixé à 3 000.00 €.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à la DDFIP du Territoire de Belfort.

Le régisseur versera auprès du service de Gestion Comptable Belfort 1 (SGC) la totalité des justificatifs des dépenses payées, au moins une fois par trimestre.

## ***DROIT DE DÉFENDRE***

---

### **- Décision n° 21-0130 du 23.11.2021 : Tribunal Judiciaire de Belfort –Contestation saisie administrative sur compte bancaire d'un syndic de copropriété**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération interviendra en défense dans le cadre de la requête déposée, au Greffe du Tribunal judiciaire de Belfort, par un syndic de copropriété, usager du service des eaux, contestant une saisie à tiers détenteur, en raison de factures restées impayées.

Le Cabinet WILLIAMSON, sis 148 avenue de WAGRAM – 75017 PARIS, est chargé d'assurer la défense des intérêts du Grand Belfort dans cette affaire.

## **AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

### **Décision n° 21-0109 du 12.10.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxx**

Monsieur xxxx XXXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 8 ter rue d'Eschêne à AUTRECHÈNE, cadastrée section ZC parcelle 98.

### **Décision n° 21-0110 du 12.10.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXXX xxxxxx**

Madame xxxx XXXXXXXX est autorisé à mette en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 24 rue d'Eschêne à AUTRECHÈNE, cadastrée section ZC parcelle 82.

### **Décision n° 21-0116 du 25.10.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXX xxxx**

Monsieur xxx XXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 3 hameau de Leupe à MEROUX/MOVAL, cadastrée sections ZB/YA parcelles 2/52.

### **Décision n° 21-0121 du 02.11.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXX xxxx**

Monsieur xxx XXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise rue Sous la Miotte à OFFEMONT, cadastrée section BH parcelles 9.

### **Décision n° 21-0122 du 02.11.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxx**

Monsieur xxxx XXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 22 rue de Sermamagny à ELOIE, cadastrée section C parcelles 83-84-85 et 86.

### **Décision n° 21-0123 du 02.11.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxxxx**

Monsieur xxxxx XXXXXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 1D rue des Taillis à EVETTE-SALBERT, cadastrée section BC parcelles 352/351 et 346.

### **Décision n° 21-0124 du 02.11.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxxxx**

Monsieur Nicolas BITSCH est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 6 Rue de Reppe à VAUTHIERMONT, cadastrée section ZI parcelles 99 et 101.

**Décision n° 21-0132 du 01.12.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXX xxxxx**

Monsieur xxxx XXXXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 46 rue des Vergers à CHARMOIS, cadastrée section ZC parcelle 175.

**Décision n° 21-0133 du 01.12.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxxx**

Monsieur xxxxx XXXXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 3 bis rue de Valdoie à EVETTE-SALBERT, cadastrée section 092BN parcelles 610/612/613/614/608 et 609.

**Décision n° 21-0134 du 01.12.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – XXXXX xxxx**

Monsieur xxxx XXXXXXX est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 1A rue des Taillis à EVETTE-SALBERT, cadastrée section BC parcelles 336 et 342.

***DROIT DE DÉFENDRE***

---

**Décision n° 21-0128 du 22.11.2021 : Indemnisation du préjudice subi à la suite d'un accident – Panneau d'information installé sur la commune de DENNEY détruit par un véhicule - Transaction**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération accepte l'indemnisation financière d'un montant de 830 € (huit-cent-trente euros) pour le préjudice subi à la suite de l'accident qui s'est déroulé le 30 mars 2021 sur la commune de Denney et qui a endommagé le panneau d'information installé par la communauté d'agglomération. Elle accepte également les modalités d'indemnisation soumises par l'assureur de l'entreprise responsable au profit de la collectivité par le biais du procès-verbal de transaction et renonce à toute action potentielle et future.

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-4

Compte rendu des  
décisions du Bureau  
communautaire du 17  
janvier 2022

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.2

**Objet : Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 17 janvier 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération n° 20-47 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet ci-annexé ;

**Considérant** que le compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 17 janvier 2022 a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 19 janvier 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** du compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 17 janvier 2022.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110208-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du bureau communautaire  
du 17 janvier 2022**

**Membres du bureau présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

**Membres du bureau absents :**

M. Thierry BESANÇON  
M. Bouabdallah KIOUAS  
Mme Françoise RAVEY  
M. Joseph ILLANA

**Observateurs présents :**

M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, Mme Corinne AYMONIER, M. Pascal GROSJEAN, M. Alain TRITTER, M. Baptiste GUARDIA, M. Jean-Paul MOUTARLIER, M. Julien COULON, M. Henri OSTERMANN, M. Emmanuel FORMET, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Éric GILBERT, M. Michel BLANC, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Marc BLONDÉ, M. Michael JÄGER, M. Philippe CRÉPIN, M. Jean-Pierre CNUDDE, Mme Christine BAINIER, M. Olivier CHRÉTIEN, M. Pierre BARLOGIS, Mme Marie-France BONNANS-WEBER, M. Alain SALOMON.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h55.

---

## **I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION**

### **DELIBERATION N° 2022-1 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'adopter** le compte-rendu du Bureau communautaire du 22 novembre 2021

### **DELIBERATION N° 2022-2 : RÉALISATION D'UN LONG MÉTRAGE "L'ÉCHAPPÉE" - CONVENTION ET FACTURATION**

Vu le rapport de Mme Florence BESANCENOT, Vice-présidente

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**de valider** le montant de l'indemnité,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la production.

### **DELIBERATION N° 2022-3 : APPEL D'OFFRES POUR LE TRANSPORT DE BENNES, LE TRAITEMENT DU BOIS, LE TRI DU PLÂTRE ET LA FILIÈRE ENFOUISSEMENT**

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer cette consultation et à signer les documents y afférent.

### **DELIBERATION N° 2022-4 : APPEL D'OFFRES FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS**

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer cette procédure et à signer les documents y afférent.

### **DELIBERATION N° 2022-5 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AERMC - TRAVAUX DU BUREAU D'ETUDES - DEE**

Vu le rapport de M. Philippe CHALLANT, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

#### **DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes administratifs et conventions relatifs à ces opérations.

## **II) RAPPORTS A INSCRIRE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022**

Le Bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Rapport annuel des indemnités des élus locaux
- 2) RN 1019 : projet de mise à 2x2 voies tronçon Héricourt-Sévenans
- 3) Centenaire du Département du Territoire de Belfort – Attribution de subvention
- 4) Autorisation donnée au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région pour sélectionner les organismes intermédiaires pour l'axe urbain du programme FEDER-FSE+ 2021-2027
- 5) Pacte financier et fiscal de solidarité
- 6) Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation
- 7) Taux d'imposition 2022
- 8) Rapport sur la situation en matière de développement durable
- 9) Budgets 2022 : Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement et Budget Zone Artisanale Les Errues
- 10) Protocole transactionnel - Indemnisation du Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- 11) Construction en VEFA de 8 logements à Les Carrés d'Emile - rue de Vesoul BELFORT - Garantie d'emprunt de 50% sur prêt Crédit Mutuel partagée avec le Conseil Départemental
- 12) Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions
- 13) Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprises - SASU Corbusier
- 14) Renouvellement dispositif CitésLab
- 15) Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap. Conventions entre le CRD et structures en lien avec le handicap
- 16) Soutien financier à l'UTBM - Année 2022
- 17) Ressources Humaines : mise à jour du tableau des effectifs
- 18) Fonds de valorisation du patrimoine - attribution de subvention
- 19) Aménagement d'un parking de Covoiturage à Bermont - Convention à intervenir avec APRR portant sur la mise à disposition du terrain et le financement des travaux
- 20) Aire de grand passage des gens du voyage - bilan 2021
- 21) PLH 2016-2022 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie
- 22) PRU des Résidences : plan de relance

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-5

Rapport annuel des  
indemnités des élus  
locaux

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA  
Code matière : 5.6

**Objet : Rapport annuel des indemnités des élus locaux**

**Vu** la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27/12/2019 ;

**Vu** l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'il est demandé de présenter un état annuel 2021 des indemnités des élus communautaires avant l'examen du budget.

Il est présenté un état annuel 2021 des indemnités de toute nature, au titre de tout mandat et de toute fonction exercés en tant qu'élus communautaires :

- au sein du Conseil communautaire,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Cet état mentionne les sommes effectivement perçues au 31 octobre de l'année 2021, réparties par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais et avantages en nature.

Les montants sont exprimés en euros brut.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** de l'état annuel 2021 des indemnités des élus communautaires.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19795-DE-1-1

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
AUTHIER	Charlène	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
AUTHIER	Charlène	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE	ADENFC		- €	- €	- €
AYMONIER	Corinne	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
AYMONIER	Corinne	AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT	AUTB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
AYMONIER	Corinne	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
AYMONIER	Corinne	GRUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
BAINIER	Christine	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BAINIER	Christine	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	TITULAIRE	- €	- €	- €
BAINIER	Christine	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
BAINIER	Christine	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
BAINIER	Christine	GRUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
BARLOGIS	Pierre	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BARLOGIS	Pierre	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	7e VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	TITULAIRE	- €	- €	- €
BESANCENOT	Florence	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES DU TERRITOIRE DE BELFORT			- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8 000,50 €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
BESANÇON	Thierry	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	GRUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
BESANÇON	Thierry	GRUPE DE TRAVAIL TRAME VERTE ET BLEUE ET BIODIVERSITE			- €	- €	- €
BLANC	Michel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BLANC	Michel	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	8E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	PRESIDENT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	ASSOCIATION DES COLLECTIVITES COMTOISES POUR LA MAITRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT	ASCOMADE	TITULAIRE	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	TITULAIRE	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	COMITE TECHNIQUE	CT	TITULAIRE	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
BONIN	Jacques	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	6 030,40 €	- €	- €
BONIN	Jacques	GRUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
BONNANS-WEBER	Marie-France	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BONNANS-WEBER	Marie-France	ASSOCIATION DES COLLECTIVITES COMTOISES POUR LA MAITRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT	ASCOMADE	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BONNANS-WEBER	Marie-France	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
BONNANS-WEBER	Marie-France	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
BORON	François	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BORON	François	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
BOUQUET	Florian	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
BOUQUET	Florian	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SODEB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 000,00 €	- €	- €
BOUQUET	Florian	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
CABROL	Marie-Line	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CABROL	Marie-Line	COMMISSION DU MUTUALISATION DES SERVICES VILLE DE BELFORT GRAND BELFORT		COMMUNES DE 3001 à 6000 habitant	- €	- €	- €
CABROL	Marie-Line	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CABROL	Marie-Line	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CALOPRISCO-CHAGNOT	Evelyne	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CALOPRISCO-CHAGNOT	Evelyne	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CALOPRISCO-CHAGNOT	Evelyne	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	15E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
CARLES	Pierre	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
CARLES	Pierre	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	TITULAIRE	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE		TITULAIRE	- €	- €	- €
CARLES	Pierre	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
CASTALDI	Corinne	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CASTALDI	Corinne	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	12E VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		COMMUNES DE 3001 à 6000 habitant	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	ASSOCIATION TOURISTIQUE DES OUVRAGES MILITAIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SALBERT	ATOMES	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CDRAFPT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ALLAN		TITULAIRE	- €	- €	- €
CEFIS	Marie-France	CONFERENCE TRANSJURASSIENNE		TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	10E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	PRESIDENT	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMITE TECHNIQUE	CT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	TITULAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
CHALLANT	Philippe	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ALLAN		TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
CHALLANT	Philippe	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BUC ECHENANS MANDREVILLARS	SIABEM		- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	9E VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMITE TECHNIQUE	CT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION DE FORMATION		TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE	CNAS		- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT			- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	CLECT		- €	- €	- €
CHEKOUAT	Loubna	MISSION LOCALE			- €	- €	- €
CHRETIEN	Olivier	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CHRETIEN	Olivier	CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD	UTBM	COLLEGE DES FONDATEURS	- €	- €	- €
CHRETIEN	Olivier	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CHRETIEN	Olivier	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SAONE DOUBS	EPTB		- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
CNUDE	Jean-Pierre	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CNUDE	Jean-Pierre	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SOEB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
CNUDE	Jean-Pierre	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CNUDE	Jean-Pierre	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
COLLARD	Pierre-Jérôme	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
COLLARD	Pierre-Jérôme	LYCEE COURBET		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
COLLARD	Pierre-Jérôme	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
COLLARD	Pierre-Jérôme	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
COLLARD	Pierre-Jérôme	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8 000,50 €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMITE TECHNIQUE	CT	TITULAIRE	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	TITULAIRE	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	TITULAIRE	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	3 446,00 €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMMISSION LOCALE DE L'EAU	CLE		- €	- €	- €
CONSTANTAKATOS	Miltiade	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	CLECT		- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
COULON	Julien	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
COULON	Julien	ASSOCIATION BELFORT TOURISME	ABT	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
COULON	Julien	ASSOCIATION TOURISTIQUE DES OUVRAGES MILITAIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SALBERT	ATOMES	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
COULON	Julien	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
COULON	Julien	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
COULON	Julien	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	TITULAIRE	- €	- €	- €
COULON	Julien	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES			- €	- €	- €
CREPIN	Philippe	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
CREPIN	Philippe	ASSOCIATION BELFORT TOURISME	ABT	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
CREPIN	Philippe	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CREPIN	Philippe	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
CREPIN	Philippe	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	14E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	64,00 €	- €
DEHMECHE	Samuel	NEOLIA		COMMISSION D'ATTRIBUTION	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	TERRITOIRE HABITAT	TH90	COMMISSION D'ATTRIBUTION	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	MEMBRE DE DROIT	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COLLEGE RIMBAUD		SUPPLEANT	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMMISSION DE FORMATION		SUPPLEANT	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	TITULAIRE	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES ET GESTION DE L'INDUSTRIE	UFR-STGI	TITULAIRE	- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	ACTION CŒUR DE VILLE			- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
DEHMECHE	Samuel	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES			- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT			- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES	CCAPEX		- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
DEHMECHE	Samuel	PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES	PDALHPD		- €	- €	- €
DEMESY	Laurent	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	3 760,23 €	- €	- €
DEMESY	Laurent	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de 1001 à 3000 Habitants	- €	- €	- €
DEMESY	Laurent	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
DEMESY	Laurent	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
DIMEY	David	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
DIMEY	David	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	TITULAIRE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DELEGUEE	8 000,50 €	- €	- €
DORIAN	Marianne	ASSOCIATION BELFORT TOURISME	ABT	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COLLEGE RIMBAUD		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	LYCEE CONDORCET		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	TITULAIRE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	TITULAIRE	- €	- €	- €
DORIAN	Marianne	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	TITULAIRE	- €	- €	- €
FAUDOT	Bastien	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
FAUDOT	Bastien	LYCEE CONDORCET	LYCEE CONDORCET	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
FAUDOT	Bastien	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
FIETIER	Pierre	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8 000,50 €	- €	- €
FIETIER	Pierre	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
FIETIER	Pierre	SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE PARCS AUTOMOBILES PUBLICS	SMGPAP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
FIETIER	Pierre	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
FIETIER	Pierre	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	TITULAIRE	- €	- €	- €
FIETIER	Pierre	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
FIORI	Alain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
FIORI	Alain	PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES	PNRBV	SUPPLEANT	- €	- €	- €
FIORI	Alain	COMMISSION DE PILOTAGE NATURA 2000			- €	- €	- €
FIORI	Alain	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
FIORI	Alain	GROUPE DE TRAVAIL PLAN PAYSAGE			- €	- €	- €
FLEURY	Marie-José	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
FOUSSERET	Alain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
FOUSSERET	Alain	ASSOCIATION BELFORT TOURISME	ABT	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
FOUSSERET	Alain	COLLEGE MOZART		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
FOUSSERET	Alain	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	2E VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	DSP	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION DE PILOTAGE NATURA 2000		SUPPLEANTE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION DE PILOTAGE NATURA 2000		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES	PNRBV	TITULAIRE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	ASSOCIATION ATMO BOURGOGNE FRANCHE COMTE (SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR)	ATMO		- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
FRIEZ	Marie-Laure	GROUPE DE TRAVAIL TRAME VERTE ET BLEUE ET BIODIVERSITE			- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL MONTREUX-CHATEAU		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SOINS LONGUE DUREE LE CHENOIS A BAVILLIERS	CHSLD		- €	- €	- €
GABILLOUX	Pascale	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
GILBERT	Eric	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
GILBERT	Eric	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de moins de 1000 habitants	- €	- €	- €
GILBERT	Eric	COLLEGE GOSCINNY VALDOIE		SUPPLEANT	- €	- €	- €
GILBERT	Eric	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
GROSJEAN	Pascal	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
GROSJEAN	Pascal	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	SUPPLEANT	- €	- €	- €
GROSJEAN	Pascal	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE		SUPPLEANT	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
GROSJEAN	Pascal	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
GROSJEAN	Pascal	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
GROSJEAN	Pascal	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BUC ECHENANS MANDREVILLARS	SIABEM		- €	- €	- €
GUERRE-GENTON	Bernard	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
GUERRE-GENTON	Bernard	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FOLLEREAU		SUPPLEANT	- €	- €	- €
GUERRE-GENTON	Bernard	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	13E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	ASSOCIATION TRANS-EUROPE TGV RHIN RHONE MEDITERRANEE		MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES	CLTPPP	TITULAIRE	- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	3 446,00 €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
GUYOD	Stéphane	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ALLAN			- €	- €	- €
HAASZ-JUILLARD	Josiane	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
HAASZ-JUILLARD	Josiane	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT BAVILLIERS		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
HAASZ-JUILLARD	Josiane	COLLEGE DE VINCI		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
HERZOG	Jean-Marie	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
HERZOG	Jean-Marie	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
HERZOG	Jean-Marie	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
HERZOG	Jean-Marie	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
HERZOG	Jean-Marie	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT			- €	- €	- €
HORLACHER	Rachel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
HORLACHER	Rachel	COLLEGE CHATEAUDUN		TITULAIRE	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8 000,50 €	- €	- €
ILLANA	Joseph	PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI	PLIE	MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	CHAMOIS ENVIRONNEMENT ET RECYCLAGE		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	REGIE DES QUARTIERS DE BELFORT		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	SUPPLEANT	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
ILLANA	Joseph	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	TITULAIRE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	COLLEGE CHATEAUDUN		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CDRAFPT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
IVOL	Marie-Hélène	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
JABER	Samia	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
JABER	Samia	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
JACQUEMIN	Roland	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
JACQUEMIN	Roland	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de moins de 1000 habitants	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
JACQUEMIN	Roland	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
JACQUEMIN	Roland	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	PRESIDENT	6 891,33 €	- €	- €
JÄGER	Michael	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
JÄGER	Michael	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
JÄGER	Michael	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
JÄGER	Michael	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES			- €	- €	- €
JÄGER	Michael	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
JÄGER	Michael	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ALLAN			- €	- €	- €
JEANNIN	Dominique	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
JEANNIN	Dominique	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE	ADENFC		- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	COLLEGE VAUBAN		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	AUTB (AGENCE D'URBANISME DU T DE B)		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	COLLEGE VAUBAN		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT	AUTB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
JELICIC	Nikola	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
KIOUAS	Bouabdallah	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	8 000,50 €	- €	- €
KIOUAS	Bouabdallah	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES		MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE	- €	- €	- €
KIOUAS	Bouabdallah	COLLEGE SIGNORET		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
KNEIP	Tony	LYCEE PROFESSIONNEL FOLLEREAU		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	REGIE DES TRANSPORTS DU TERRITOIRE DE BELFORT	RTTB	PRESIDENT	- €	- €	- €
KNEIP	Tony	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	6E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD	UTBM	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	ECOLE SUPERIEURE DES TECHNOLOGIES ET DES AFFAIRES	ESTA	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT MONTBELIARD	IUT	MEMBRE DU CONSEIL D'INSTITUT	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
KOEBERLÉ	Eric	COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ALLAN			- €	- €	- €
LAUQUIN	ROGER	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
LAUQUIN	ROGER	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	SUPPLEANT	- €	- €	- €
LAUQUIN	ROGER	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
LAUQUIN	ROGER	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	13 787,00 €	- €	- €
LAUQUIN	ROGER	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
LAVAILL	Loïc	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
MANCANET	Alexandre	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	3E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FOLLEREAU		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	TITULAIRE	- €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
MANCANET	Alexandre	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
MAUFFREY	Bernard	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MAUFFREY	Bernard	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	TITULAIRE	- €	- €	- €
MAUFFREY	Bernard	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	CLECT		- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	5E VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE FRANCHE COMTE		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	LE GRANIT SCENE NATIONALE		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CDRAFPT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MENTRÉ	Delphine	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT			- €	- €	- €
MERLET	Marie-Paule	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MERLET	Marie-Paule	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MERLET	Marie-Paule	LYCEE PROFESSIONNEL DIDEROT BAVILLIERS		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MERLET	Marie-Paule	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MERLET	Marie-Paule	COLLEGE GOSGINNY VALDOIE		TITULAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
MERLET	Michel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MERLET	Michel	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
MERLET	Michel	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
MESLOT	Damien	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	PRESIDENT	55 451,20 €	- €	- €
MESLOT	Damien	ALLIANCE DEVELOPPEMENT		Représentant TANDEM	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	ASSOCIATION TERRITOIRE DE MUSIQUES		MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	PRESIDENT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	COMITE DE PILOTAGE ELARGI DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	PLH		- €	- €	- €
MESLOT	Damien	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE	ADENFC	VICE-PRESIDENT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	COMITE DE PILOTAGE POLITIQUE DE LA VILLE			- €	- €	- €
MESLOT	Damien	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	PRESIDENT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	PRESIDENT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	PRESIDENT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
MESLOT	Damien	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
MICHEL	Brice	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MICHEL	Brice	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SODEB	MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
MICHEL	Brice	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE	5 440,34 €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	COLLEGE CAMILLE CLAUDEL MONTREUX-CHATEAU		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SODEB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
MIOTTE	Arnaud	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	TITULAIRE	- €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
MIOTTE	Arnaud	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE	ADENFC		- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	1ERE VICE PRESIDENTE	15 240,10 €	- €	- €
MORALLET	Maryline	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	COMITE TECHNIQUE	CT	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	TITULAIRE	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	TITULAIRE	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
MORALLET	Maryline	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	CLECT		- €	- €	- €
MORGEN	Jean-Paul	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MORGEN	Jean-Paul	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
MOUGIN	Jean-Claude	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MOUGIN	Jean-Claude	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
MOUTARLIER	Jean-Paul	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
MOUTARLIER	Jean-Paul	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de 1001 à 3000 Habitants	- €	- €	- €
MOUTARLIER	Jean-Paul	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
MOUTARLIER	Jean-Paul	SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	3 446,00 €	- €	- €
NARDIN	Michel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
NARDIN	Michel	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANT	- €	- €	- €
NARDIN	Michel	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
OSTERMANN	Henri	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
OSTERMANN	Henri	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
OSTERMANN	Henri	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
PATTE	Thierry	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	COMITE TECHNIQUE	CT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	TITULAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	TITULAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	TITULAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
PATTE	Thierry	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
PAULUZZI	Martine	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
PAULUZZI	Martine	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
PETEY	Edith	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
PETEY	Edith	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT BUC ECHENANS MANDREVILLARS	SIABEM		- €	- €	- €
PICARD	Alain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	11E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
PICARD	Alain	LE GRANIT SCENE NATIONALE		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
PICARD	Alain	CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'HOPITAL NORD FRANCHE COMTE	HNFC	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	- €	- €	- €
PICARD	Alain	COMITE TECHNIQUE	CT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
PICARD	Alain	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
PICARD	Alain	CONFERENCE TRANSJURASSIENNE		SUPPLEANT	- €	- €	- €
PICARD	Alain	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CDRAFPT	TITULAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
PICARD	Alain	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	TITULAIRE	- €	- €	- €
PICARD	Alain	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
PICARD	Alain	SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
PICARD	Alain	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA		- €	- €	- €
PICARD	Alain	CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SOINS LONGUE DUREE LE CHENOIS A BAVILLIERS	CHSLD	PRESIDENT	- €	- €	- €
PLUMELEUR	Julien	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
PLUMELEUR	Julien	LUTTE CONTRE L'AMBROISIE		REFERENT	- €	- €	- €
PLUMELEUR	Julien	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	TITULAIRE	- €	- €	- €
RAVEY	Françoise	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DELEGUEE	8 000,50 €	- €	- €
RAVEY	Françoise	COLLEGE LUCIE AUBRAC MORVILLARS		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
RAVEY	Françoise	AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT	AUTB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
RAVEY	Françoise	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
RAVEY	Françoise	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
REGNAUD	Mathilde	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	26,25 €	- €
REGNAUD	Mathilde	UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES ET GESTION DE L'INDUSTRIE	UFR STGI	MEMBRE DU CONSEIL DE GESTION	- €	- €	- €
REGNAUD	Mathilde	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
REGNAUD	Mathilde	SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	4E VICE PRESIDENT	15 240,10 €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de 1001 à 3000 Habitants	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE		MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
RODRIGUEZ	Rafaël	POLE VEHICULE DU FUTUR		MEMBRE DU COMITE DE COORDINATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	LABEL EMPL'ITUDE		MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE ET DU COMITE DE LABELLISATION DES ENTREPRISES	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SODEB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	INITIATIVE DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DES COLLECTIVITES	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS	DSP	PRESIDENT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COLLEGE LUCIE AUBRAC MORVILLARS		SUPPLEANT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMITE TECHNIQUE	CT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP A	SUPPLEANT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	CDRAFPT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES	CLTPPP	SUPPLEANT	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	CHSCT	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP B	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE	CAP C	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	CIA	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	PMNFC	TITULAIRE	- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FRANCHE-COMTE	ADENFC		- €	- €	- €
RODRIGUEZ	Rafaël	COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL	CDAC		- €	- €	- €
RONZANI	Sylvain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
RONZANI	Sylvain	LYCEE COURBET		SUPPLEANT	- €	- €	- €
RONZANI	Sylvain	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
RONZANI	Sylvain	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES			- €	- €	- €
RONZANI	Sylvain	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
ROUSSEAU	Jean-François	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
ROUSSEAU	Jean-François	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	CAO	SUPPLEANT	- €	- €	- €
ROUSSEAU	Jean-François	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
ROUSSEAU	Jean-François	SYNDICAT MIXTE des TRANSPORTS EN COMMUN	SMTC	TITULAIRE	- €	- €	- €
RUNDSTADLER	Zoé	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
RUNDSTADLER	Zoé	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	CCSPL	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
RUNDSTADLER	Zoé	UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNIQUES ET GESTION DE L'INDUSTRIE	UFR STGI	SUPPLEANTE	- €	- €	- €
RUNDSTADLER	Zoé	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
SALOMON	Alain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
SALOMON	Alain	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT		Communes de moins de 1000 habitants	- €	- €	- €
SALOMON	Alain	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €
SALOMON	Alain	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
SCHMITT	René	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
SCHMITT	René	GROUPE DE TRAVAIL TRAME VERTE ET BLEUE ET BIODIVERSITE			- €	- €	- €
SCHNOEBELEN	Daniel	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
SCHNOEBELEN	Daniel	AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT	AUTB	MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE	- €	- €	- €
SCHNOEBELEN	Daniel	SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE 90	SMTE90	SUPPLEANT	- €	- €	- €
SCHNOEBELEN	Daniel	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €

NOM	PRENOM	INSTANCES / ORGANISMES	ABREVIATIONS SIGLES	FONCTIONS / QUALITES	INDEMNITES DE FONCTION Montant brut 2021 (au 31/10/2021)	REMBOURSEMENTS DE FRAIS Montant net 2021 (au 31/10/2021)	AVANTAGES EN NATURE 2021
STABILE	Marie STABILE	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
STABILE	Marie STABILE	COLLEGE DE VINCI		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
TRITTER	Alain	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
TRITTER	Alain	SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D'ENERGIE 90	SMTE90	COMMISSION MIXTE PARITAIRE DE L'ENERGIE	- €	- €	- €
TRITTER	Alain	COMITE DE PILOTAGE DES ECOLES NUMERIQUES			- €	- €	- €
TRITTER	Alain	COMMISSION DE SUIVI D'ACTIVITE DES GARDES CHAMPETRES			- €	- €	- €
TRITTER	Alain	GROUPE DE TRAVAIL DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE			- €	- €	- €
VIVOT	Sébastien	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
VIVOT	Sébastien	TANDEM		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
VIVOT	Sébastien	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	SUPPLEANT	- €	- €	- €
VIVOT	Sébastien	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	CIID	TITULAIRE	- €	- €	- €
VIVOT	Sébastien	COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA VILLE ET DU GRAND BELFORT			- €	- €	- €
VOLA	Yves	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
VOLA	Yves	COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	CLAH	SUPPLEANT	- €	- €	- €
VOLA	Yves	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION POUR LE TRAITEMENT INTERCOMMUNAL DES DECHETS	SERTRID	SUPPLEANT	- €	- €	- €
WELKLEN-HAOATAI	Mélanie	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	GBCA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	- €	- €	- €
WELKLEN-HAOATAI	Mélanie	LE GRANIT SCENE NATIONALE		MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	- €	- €	- €
WELKLEN-HAOATAI	Mélanie	COLLEGE MOZART DANJOUTIN		SUPPLEANTE	- €	- €	- €
WELKLEN-HAOATAI	Mélanie	SYNDICAT MIXTE CHARGE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	SCOT	TITULAIRE	- €	- €	- €

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-6

RN 1019 : projet de mise  
à 2x2 voies tronçon  
Héricourt-Sévenans

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)

M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)

M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente

M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président

Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente

M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Florence BESANCENOT Vice-présidente

Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)

M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)

M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président

Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)

M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)

M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)

Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc)

M. Michel MERLET (Eguenigue)

M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction de l'aménagement

Références : DM/JS/FB/CB  
Code matière : 8.3

**Objet : RN 1019 : projet de mise à 2x2 voies tronçon Héricourt-Sévenans**

**1. CONTEXTE**

Le projet concerne la mise à 2x2 voies de la RN1019 sur le secteur n°1 entre Héricourt et Sévenans, soit sur un linéaire de 4,5 km. Ce projet a été lancé en 2020 et inclue la possibilité de création d'une piste cyclable. La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat via la DREAL. La DIR Est (Direction interdépartementale des routes) est chargée de la maîtrise d'œuvre.

**2. COUT**

Le coût d'un projet est divisé de la manière suivante :

Coût projet (Estimation travaux + Marges maîtrise d'œuvre)  
+ Marges maîtrise d'ouvrage (Révision des prix + Aléa)  
= Coût à terminaison

Pour la partie travaux :

L'estimation de la DREAL était de 28 M€. Les cofinanceurs ont estimé ce coût à 24 M€ et ont acté un protocole de financement de 23 M€ le 7 février 2020. Le Grand Belfort s'est engagé à participer à hauteur de 500 000 euros (2,17%).

A ce stade, le projet est évalué à **25,52 M€** (valeur juillet 2021) pour la partie travaux, sur un linéaire plus grand.

Si on rapporte le coût au kilomètre, le ratio n'est pas très élevé, notamment car un certain nombre d'ouvrages sont déjà réalisés.

Tronçon	Ratio global/km
<b>RN1019 Héricourt Sévenans</b>	<b>5,7 M€/km</b>
RN19 Amblans Lure	7,3 M€/km (hors viaduc)
RN19 Port-sur-Saône	8,5 M€/km
RN70 Palinges	5,7 M€/km

A ce montant s'ajoutent des frais qui n'ont pas été intégrés dans la première convention de financement :

- Une estimation de révision des prix : le coût total de la révision est estimé à 19,3% soit **4,92 M€**.
- Une marge pour aléas basée sur l'analyse des risques de l'opération, entre autres :
  - Aléa de l'ouvrage d'art 3 (interaction SNCF, disposition constructive),
  - Aléas sur contraintes environnementales (passage grande faune, gestion des espèces exotiques envahissantes),
  - Aléas techniques (réseau énergie, réseau assainissement),
  - Aléas sur le niveau d'étude.

Cette marge pour aléas est estimée à 7,8% du montant des travaux (généralement entre 10 et 15% sur des opérations similaires), soit **2 M€**.

L'opération présente donc un coût à terminaison de **32,34 M€ TTC** (valeur juillet 2021).

### **3. ARBITRAGES DU COPIL DU 10 NOVEMBRE 2021**

Lors du premier protocole financier en février 2020, l'Etat s'était engagé d'une part à optimiser le projet, d'autre part à réexaminer les conditions d'augmentation de sa participation via le CPER en cas de dépassement du montant des travaux. Les cofinanceurs s'étaient engagés pour leur part à discuter avec l'Etat d'une modification de leur participation en cas d'insuffisance des 23 M€.

Lors du COPIL du 10 novembre 2021, un nouvel accord financier a été discuté, permettant ainsi de prendre en compte le coût total de l'opération de 32 M€. Le Préfet de Région a pris acte des réticences des représentants des collectivités à participer au financement du coût supplémentaire du projet. Il confirme que l'Etat n'envisage pas de prendre en charge seul le différentiel entre la nouvelle évaluation du projet et le montant cofinancé acté au protocole. Ainsi, **une nouvelle réunion sera organisée en février** lorsque la démarche du futur CPER sur le volet mobilité sera précisée.

Les économies potentielles sur le projet sont de 325 000€, mais elles ne sont techniquement pas recommandées. Aucun arbitrage sur ce sujet n'a été fait lors du COPIL.

### **4. CALENDRIER**

Déclaration d'intention	Octobre 2021
Concertation inter services	Décembre 2021
Dépôt du dossier d'autorisation unique	Début 2022
Saisie de l'Autorité environnementale	2022
Enquête publique	2022
Travaux	2023-2026

### **5. SECTIONS 3 ET 4 (MOVAL-MORVILLARS)**

La question de la potentielle mise à 2x2 voies de la RN1019 sur les sections 3 et 4 entre Moval et Morvillars n'a pas été abordée lors du COPIL. Un rapport a été distribué sur le chiffrage du projet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte :**

. de l'information présentée,

. de la signature future d'un nouvel accord financier prenant en compte le coût total de l'opération de 32 M€ (trente deux millions d'euros).

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19854-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-7

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Présentation du Contrat  
de Relance et Transition  
Ecologique (CRTE)

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)

M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)

M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente

M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président

Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente

M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)

Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)

M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)

M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président

Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)

M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)

M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)

Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)

Mme Edith PETEY (Buc)

M. Michel MERLET (Eguenigue)

M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction de l'aménagement

Références : DM/JS/CB  
Code matière : 8.4

**Objet : Présentation du Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)**

**1. Objectif du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)**

Dans la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, le Gouvernement a défini les modalités d'un nouveau contrat qui régira dorénavant les relations entre les collectivités territoriales et l'État : le CRTE (Contrat de Relance et Transition Ecologique).

Prévu sur la période 2022-2026, il doit permettre de traduire de manière opérationnelle et territorialisée le Plan de Relance de l'Etat, en se basant sur le Projet de territoire du Grand Belfort. Il a vocation à être un contrat intégrateur du soutien de l'Etat au territoire.

Le CRTE sera ainsi la matrice qui permettra au Grand Belfort de négocier la nouvelle génération du Contrat de Plan Etat-Région en remplacement du volet territorial ainsi que le financement au titre de la DSIL et de la DETR.

**2. Articulation entre Projet de territoire et CRTE**

Afin de permettre la territorialisation du Plan de Relance, le CRTE doit s'appuyer sur le Projet de territoire. C'est pourquoi le calendrier exposé en Conseil communautaire du 10 juin 2021 présentait une signature simultanée du CRTE et du Projet de territoire.

Les séminaires des maires à l'automne 2021 ont permis de dessiner le Projet de territoire « Grand Belfort 2030 » qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communautaire suivant l'avis en cours du Conseil de développement.

Néanmoins, le gouvernement souhaite assurer la signature du CRTE et Monsieur le Préfet du Territoire-de-Belfort a sollicité une signature du contrat prévue le 14 février 2022. Le contrat retrace ainsi les orientations du Projet de territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ainsi que les actions jugées prioritaires par l'Etat. Il recense également les projets portés par les communes qui pourront ainsi bénéficier d'éventuelles subventions de l'Etat.

### 3. Rappel du calendrier

17 mai 2021	1er recensement des projets des communes pour financement dans le cadre du CRTE.
10 juin 2021	Délibération du Conseil communautaire autorisant l'élaboration du CRTE.
28 juillet 2021	Signature du Protocole du CRTE dans lequel l'Etat et le Grand Belfort s'engagent à déployer le programme de relance 2021 par le financement de projets par l'Etat et la Région pour les exercices 2020-2021.
16 octobre et 6 novembre 2021	Séminaires des maires : travail sur le Projet de territoire qui a permis de hiérarchiser les actions prioritaires, inscrites à ce titre dans le CRTE.
14 janvier 2022	2ème recensement des projets des communes pour financement dans le cadre du CRTE.
25 janvier 2022	Négociation avec l'Etat sur les projets inscrits dans le CRTE.
14 février 2022	Signature du CRTE par le Président du Grand Belfort et le Préfet du Territoire-de-Belfort.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

#### DECIDE

**d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Pour	81	
Contre	3	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	3	M. Gérald LORIDAT, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,

  
  
Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110331-DE-1-1

**Février 2022**

**CONTRAT TERRITORIAL DE  
RELANCE ET DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

## Table des matières

I. Préambule.....	3
ARTICLE 1er. OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....	3
1.1 Objectif poursuivi.....	3
1.2 Ancrage dans le projet de territoire .....	4
1.3 Poursuite des engagements préexistants.....	4
1.4 Caractère évolutif du CRTE .....	6
ARTICLE 2. GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT .....	6
2.1 Comité de pilotage et comité technique .....	6
2.2 Validation des actions.....	7
2.3 Suivi et évaluation du CRTE .....	7
2.4 Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	7
2.5 Résiliation du CRTE .....	7
2.6 Traitement des litiges .....	7
ARTICLE 3. COMMUNICATION .....	7
II. Diagnostic du territoire.....	9
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....	9
2. TISSU ÉCONOMIQUE.....	12
3. POPULATION ET CADRE DE VIE .....	14
4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES .....	16
III. Actions.....	20
Annexes.....	27
Annexe 1. Projets financés par l'Etat au titre des crédits de droit commun 2020/2021 et crédits France Relance (Tableau annexé au Protocole CRTE du 28 juillet 2021) .....	27
Annexe 2. Projets financés par l'Etat au titre des crédits communs 2021 .....	29
Annexe 3. Projets financés par l'Etat au titre des crédits France Relance 2021 .....	30

# I. Préambule.

Le 15 juillet 2020, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'économie française ; l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. En premier lieu, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020. Le gouvernement a ensuite décidé d'engager un plan de relance intitulé France Relance avec 100 milliards d'euros. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan permettant d'accompagner les dynamiques territoriales et rendant possible la consommation efficace des crédits. Les contrats territoriaux ainsi établis doivent permettre de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- Contribuer à la **réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités ;
- Accompagner, **sur la durée du mandat communautaire (2020-2026)**, la concrétisation du **projet de territoire de chaque collectivité** ;
- Traduire un **nouveau cadre de dialogue** entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Le CRTE est un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques de différents niveaux. Il permet d'adapter les piliers stratégiques de France Relance à la stratégie du territoire, en cohérence avec les autres stratégies nationales (Agenda rural, Territoire d'industrie, Agenda national pour le climat, Stratégie nationale bas carbone...), les stratégies régionales (Contrat de Plan Etat Région (CPER), Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Instance Départementale Emploi Formation et Orientation Professionnelles (IDEFOP), Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)...), et les stratégies locales (Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)...).

Le présent contrat de relance et de transition écologique est conclu entre l'État, représenté par Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représenté par Monsieur Damien MESLOT, Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1er. OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **1.1 Objectif poursuivi**

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le **secteur économique et l'emploi** et en plaçant au cœur de leurs actions l'**objectif de transition écologique**. Les parties s'engagent à ce que le Grand Belfort soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent **mettre en œuvre de manière rapide** et efficiente et ainsi **démultiplier l'effet de levier des financements publics**, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs du Grand Belfort. **Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER.**

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en **accompagnant des projets de relance** mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les **collectivités territoriales**, dans un principe de solidarité territoriale.

### 1.2 Ancrage dans le projet de territoire

Le Grand Belfort, issu du regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et de la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse, est une nouvelle entité composée de 52 communes. Ces deux territoires exerçaient de façon différente leurs activités sur leurs territoires respectifs dont les enjeux étaient différents. Il était donc nécessaire d'**élaborer un cap commun en se dotant d'un projet de territoire, appelé « Grand Belfort 2030 »**. La démarche a été lancée lors du Bureau communautaire du 25 mai 2021.

Afin de fixer une vision globale et partagée du territoire et des actions à mener, deux séminaires des maires du Grand Belfort ont été organisés les 16 octobre et 6 novembre 2021. Ils ont permis de valider les 5 piliers de développement du projet de territoire :

- Economie : Accompagner le développement du tissu économique et productif local, l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi ;
- Environnement : Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions ;
- Aménagement du territoire : Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne ;
- Attractivité, culture et sports : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme ;
- Coopération: Agir au sein des différentes échelles territoriales.

Ces 5 piliers ont été déclinés en 18 orientations et 88 actions. Parmi elles, les maires ont appuyé **34 actions considérées comme prioritaires pour la période 2022-2026, qui sont à ce titre inscrites dans le CRTE.**

### 1.3 Poursuite des engagements préexistants

Le présent CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats conclus entre l'État et Grand Belfort, il ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants mais vise à leur donner une **plus grande lisibilité** et à éviter la juxtaposition de comités de pilotage redondants, le cas échéant. Il englobe le travail en cours, et ne ferme pas la possibilité de conclure d'autres contrats. Ceux-ci devront simplement être à minima cités au CRTE, et l'opportunité d'une fusion des organes de gouvernance qu'ils prévoient avec ceux du CRTE devra être analysée.

A ce jour, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération est engagé dans les dispositifs suivants:

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
<b>Action Cœur de Ville (ACV)</b>	Volet commercial et touristique	27 octobre 2020	27 avril 2027
	Volet Immobilier	10 février 2020	31 décembre 2022
<b>Convention OPAH-RU quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès</b>		Décembre 2017	Décembre 2022
<b>Convention pluriannuelle du PRU quartier des Résidences</b>		6 août 2020	31 décembre 2031
<b>Contrat de ville unique et global</b>		11 mai 2015	31 décembre 2022
<b>Territoire d'industrie</b>		19 mars 2019	2022
<b>Contrat local de santé nord Franche-Comté (CLS)</b>		21 octobre 2019	2022
<b>Convention territoriale globale (CTG) – CAF</b>		2021	2025
<b>Cité éducative</b>		Convention en cours de traitement	
<b>Projet éducatif territorial (PEDT)</b>		2022	2025
<b>Contrat cadre pluriannuel - Agence de l'Eau</b>		Contrat en cours de traitement	2024
<b>Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)</b>		2022	2026
<b>Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI)</b>		2022	2032
<b>Programme d'aménagement forestier - ONF</b>		2010	2024
<b>Renaturation de la Savoureuse</b>		2021	2028
<b>Convention d'utilisation de l'abattement des taxes foncières sur les propriétés bâties</b>		24 décembre 2020	31 décembre 2022
<b>Convention régionale de cohésion urbaine et sociale</b>		6 septembre 2017	31 décembre 2022
<b>Eco campus</b>	Protocole	2016	Pas de durée
	Avenant	27 janvier 2020	Pas de durée
<b>Fabrique à entreprendre</b>	Convention cadre	Janvier 2020	Décembre 2021
	Convention de soutien année 2	2021	2024
<b>Convention aide à l'immobilier d'entreprise</b>		Janvier 2018	Décembre 2022
<b>Accord de subvention périscolaire numérique – Région</b>		14 février 2020	14 février 2022

### 1.4 Caractère évolutif du CRTE

Évolutif, ce contrat n'entend pas figer l'action sur le territoire du Grand Belfort dans la durée des 6 ans pour lequel il est mis en œuvre. Il propose, au contraire de fixer un cap partagé et d'actualiser régulièrement les actions prioritaires du territoire, pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre les signataires, et après avis du comité de pilotage.

## ARTICLE 2. GOUVERNANCE DU PRÉSENT CONTRAT

### 2.1 Comité de pilotage et comité technique

Convaincu du caractère évolutif du CRTE, les représentants de l'État et du Grand Belfort s'engagent à le faire vivre, en mettant en place une gouvernance conjointe pour assurer sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Cette gouvernance active, qui devra par le biais d'un dialogue pérenne adapter régulièrement le CRTE aux réalités territoriales, s'articule autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Le comité de pilotage :

- est coprésidé par le Préfet, ou son représentant, et par le Président du Grand Belfort ou son représentant ;
- est composé de représentants de l'exécutif et des services du Grand Belfort, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE ;
- siège **au moins une fois par an** pour valider l'évaluation semestrielle du CRTE soumise par le comité technique, pour examiner l'avancement et la programmation des actions, pour étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.

Le comité technique :

- est coprésidé par les représentants de l'État et du Grand Belfort ;
- sa composition affiche une géométrie variable adaptée à l'ordre du jour établi conjointement entre les partenaires. Aussi, les représentants de l'État et des services communautaires peuvent mobiliser, selon les sujets du comité technique et d'un commun accord, des représentants de communes et de syndicats (afin d'avoir des éclairages sur des projets soumis à intégration au CRTE..) et des représentants de tout autre organisme pertinent (chambres consulaires, associations...).
- est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions;
- se réunira autant de fois que nécessaire et **au moins 2 fois par an**, pour :
  - Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
  - Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE,
  - Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
  - Étudier et statuer sur les évolutions et ajout de projets entrant dans le cadre contractuellement fixé.

### 2.2 Validation des actions

Les opérations envisagées dans le cadre du CRTE seront décrites dans des fiches incluant une présentation du projet, un plan de financement et les engagements de toute nature des partenaires. L'inscription de ces projets au CRTE est validée par les instances de gouvernance, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Des projets de niveaux de maturité différents sont déjà listés dans le contrat (partie III. Actions). Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de finalisation afin d'être **proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches, lors de comités de pilotage** postérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Ces intégrations se feront au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Chaque année, les actions prêtes à démarrer seront inscrites dans une annexe financière qui détaillera la participation des différents partenaires.

### 2.3 Suivi et évaluation du CRTE

Un **tableau de bord de suivi** est établi et régulièrement renseigné. Il décrit l'avancement des différentes actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, acteurs en charge de son fonctionnement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du Grand Belfort et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le **dispositif d'évaluation** s'articule sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) et se basera sur des indicateurs que le premier comité de pilotage définira dans leur nature, leur mode de calcul et leur fréquence de mise à jour. Il fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Une fois validé par le comité de pilotage, ce dispositif d'évaluation sera annexé au présent CRTE.

### 2.4 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

### 2.5 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### 2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

## ARTICLE 3. COMMUNICATION

Afin que le caractère intégrateur du CRTE puisse réellement prendre corps dans chaque territoire, il convient de faire connaître ses ambitions, son mode de fonctionnement et les mesures qu'il contient. La communication

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération



permettra aux acteurs locaux d'obtenir le meilleur soutien à leurs projets, et aux citoyens de prendre connaissance du projet commun et cohérent porté.

Pour les projets financés dans le cadre de France Relance, les signataires respecteront les logotypes et la charte nationale définis par le service d'information du Gouvernement. Pour les autres projets cofinancés par l'État, ou une de ses agences, le logotype « Marianne » officiel devra être apposé.

Concernant la communication relative au CRTE à destination des élus, **un point d'information, a minima annuel, devra être inscrit à l'ordre du jour d'un conseil communautaire**. Concernant la communication grand public, le comité technique devra proposer au comité de pilotage la réalisation d'au moins **une action par an** (bulletin d'information, affichage, publication sur les médias État et/ou EPCI).

## II. Diagnostic du territoire.

### 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

#### 1.1 Composition générale

Le Grand Belfort compte **52 communes** réparties sur **263 km<sup>2</sup>**. Il regroupe **103 016 habitants** en 2018 selon l'Insee, soit **73% de la population départementale**.

Belfort est la **préfecture du Territoire de Belfort** et joue le rôle de premier pôle urbain structurant de l'agglomération où se trouve la plupart des services et équipements, autour duquel gravitent d'autres pôles urbains. C'est la 3<sup>e</sup> ville la plus peuplée de la région.

#### LA POPULATION EN 2021



En plus de Belfort, le Grand Belfort compte **11 pôles structurants** selon le SCOT du Territoire de Belfort: Valdoie, Danjoutin, Bavilliers, Essert, Offemont, Châtenois-les-Forges, Roppe, Chèvremont, Montreux-Château, Bourogne, Morvillars. Ces pôles se concentrent principalement autour de Belfort et le long des grands axes de circulation (A36, D83, D19).

La moitié ouest du Grand Belfort concentre la plus grande part d'espaces urbanisés (urbanisation continue de communes limitrophes, zones d'activités et commerciales, infrastructures, équipements), tandis que la moitié est demeure beaucoup plus rurale en comparaison. Il y a **393 habitants par km<sup>2</sup>** dans le Grand Belfort en 2018 (INSEE). Sa ville-centre, Belfort, compte **2 746 habitants par km<sup>2</sup>**.

## 1.2 Axes de transport

A grande échelle, le Grand Belfort se situe au croisement de grands axes de déplacement de l'est de la France et même du cœur de l'Europe. Le Grand Belfort compte parmi ses infrastructures de transport :

- **L'Autoroute A36** qui dessert la Bourgogne jusqu'à Beaune et au nord l'Alsace, la Suisse en direction de Bâle et l'Allemagne en direction de Fribourg. Elle permet de rejoindre l'**EuroAirport** de Basel-Mulhouse-Freibourg en moins de 45 minutes, ce qui ouvre davantage le Grand Belfort vers des horizons extrarégionaux et internationaux.
- La route nationale **RN 1019** dont l'élargissement au niveau de l'échangeur de Sévenans, achevé en 2020, a permis d'assurer une meilleure fluidité, rendue d'autant plus nécessaire par la présence de l'Hôpital Nord Franche-Comté, la gare TGV et le parc d'activités de la Jonxion à proximité. Le chantier d'une mise à 2 x 2 voies de la RN1019 est d'ores et déjà programmé sur la section Sévenans/Héricourt.
- **Un réseau viaire plus fin et particulièrement bien maillé**, comprenant les routes départementales D19 et D83, qui assure une bonne desserte de son territoire. Ainsi, par la route, 20 à 30 minutes au plus suffisent pour rejoindre tout lieu du Grand Belfort.
- **9 gares TER et 4 lignes TER en service** (direction Héricourt, Vesoul, Mulhouse et Delle). Belfort se présente comme une « étoile ferroviaire », à la croisée des flux nord-sud (Strasbourg <> Lyon) et est-ouest (Bâle <> Paris). La **ligne Belfort-Delle** (fermée en 1992) a été rouverte en 2018, offrant une interconnexion entre la gare TGV, Belfort-ville et le réseau suisse.
- Une gare **Belfort- Montbéliard TGV** sur la commune de Meroux-Moval. Inaugurée en 2011, elle rapproche (en temps de parcours) le Nord Franche-Comté des villes capitales que sont Besançon, Dijon et Paris. La ligne à grande vitesse (LGV) reste inachevée par rapport au projet complet initial : 35 kilomètres manquent en effet pour rejoindre Mulhouse (Lutterbach), et à l'autre extrémité 15 kilomètres manquent également pour rejoindre Dijon. En 2019, puis 2021, le Ministère des transports s'est engagé à réétudier le dossier de l'achèvement de la LGV en direction de Mulhouse entre 2023 et 2028. La desserte entre la gare TGV et la gare de Belfort-ville est assurée en 10 minutes de TER ou en 40 minutes de bus, les correspondances restent cependant à perfectionner.
- Un **réseau de bus** urbain et suburbain Optymo couvrant l'ensemble des communes du Grand Belfort et proposant une offre trimodale (bus, location de vélo et de voiture en libre-service grâce à une seule carte).
- **93 kilomètres de pistes cyclables** intra et intercommunales. Parmi elles, on compte :
  - La FrancoVéloSuisse : aménagée entre 2003 et 2013, la liaison cyclable reliant Belfort à Porrentruy en Suisse comprend une vingtaine de kilomètres dans le Grand Belfort.
  - L'EuroVélo 6 : ce grand itinéraire vélo traversant l'Europe sur 4 450 km, en grande partie le long des fleuves et canaux, reliant Nantes à la Roumanie, compte un tronçon de 10 km aménagé dans le Grand Belfort le long du Canal du Rhône au Rhin.

- La Coulée Verte : cette voie verte locale mesure 13 km le long du Canal de la Haute-Saône, entre les communes d'Essert et Châtenois-les-Forges.
- **2 canaux** : le Canal de la Haute-Saône dans l'ouest de l'agglomération et le Canal du Rhône au Rhin, en limite sud du territoire, à Bourogne notamment.

### FORCES

Une situation d'interface entre territoires :  
possibilité d'échanges  
et de partenariats  
avec les territoires voisins

Une grande proximité  
des territoires européens voisins

Un EPCI moteur au sein  
du Pôle métropolitain

Un territoire de convergence  
de grands axes de transport

Un bon réseau d'infrastructures  
facilitant les déplacements

Des paysages variés et riches

### POINTS DE VIGILANCE

Une situation d'interface entre territoires :  
menace de situation concurrentielle  
pour certains secteurs ou activités

Un territoire déséquilibré  
entre l'ouest urbain et l'est rural

Une menace d'une urbanisation galopante  
aux abords des voies et équipements

## 2. TISSU ÉCONOMIQUE

Le **Pôle métropolitain Nord Franche-Comté** forme un bassin de vie dont le cœur est constitué par les 2 villes-centres Belfort et Montbéliard et les 2 pôles d'équilibre Héricourt et Delle, relayés par tout un système multipolaire d'une vingtaine de petites villes. Avec **302 905 habitants et 116 047 emplois** en 2017 (INSEE), il représente une masse démographique et économique d'un niveau comparable ou supérieur à celui de Dijon ou de Besançon. Le Pôle Nord Franche-Comté est touché par le retrait de l'emploi et compte **11 400 emplois perdus** (dont 10 000 uniquement dans l'industrie) entre 2007 et 2017, soit 10 % des emplois.

	2017			ÉVOLUTION 2007-2017		
	EMPLOIS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS	EMPLOIS	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS
PÔLE NFC	116 047	115 471	21 239	-11 413	-8 325	-2 953
GRAND BELFORT	44 391	40 001	7 795	-2 160	-2 331	-1 636
DONT BELFORT	26 626	16 676	4 685	-3 511	-3 077	-785

L'évolution de l'emploi entre 2007 et 2017 - Source : INSEE - à périmètre constant (52 communes)

Au total, le Grand Belfort comptabilise **44 391 emplois** en 2017 (INSEE), avec 27 000 personnes résidant et travaillant dans le Grand Belfort, 17 000 entrants quotidiennement pour travailler, et 13 000 sortants quotidiennement pour travailler principalement dans les bassins d'emploi à proximité comme le Sud Alsace et la Suisse.

Entre 2007 et 2017, la population active et le nombre d'emplois sont en forte baisse et le nombre de chômeurs augmente très fortement : le nombre de chômeurs a augmenté de 21 % entre 2007 et 2017 dans le Grand Belfort. En 2018, le Grand Belfort compte un **taux de chômage de 15,3 %** (INSEE), contre 9,1 % pour la moyenne française. Les emplois perdus sont essentiellement des emplois d'ouvriers (-2 083) et d'employés (-983). Cette évolution correspond à la **tertiarisation de l'activité économique** et à l'élévation de la qualification des emplois occupés. Ainsi, le nombre de cadres dans le Grand Belfort a progressé de près de 500 emplois entre 2007 et 2017, alors que l'emploi a connu un recul prononcé (-2 160 emplois).

L'ancrage économique, principalement industriel et militaire, s'est affaibli, conduisant à la reconversion de sites et au renouvellement de leur occupation. La modernisation économique constitue donc un enjeu primordial pour le territoire. Ainsi, le Nord Franche-Comté a été reconnu par le programme national « **Territoires d'industrie** » dont le Pôle métropolitain assure le pilotage au niveau territorial, avec l'ambition d'accompagner les entreprises industrielles, notamment grâce au Programme d'Investissement d'Avenir.

Le Grand Belfort accueille sur son territoire de **grands groupes industriels d'envergure mondiale** présents sur le territoire (PSA Peugeot-Citroën, Alstom, General Electric, Lisi, Faurecia, Voestalpine, Plastic Omnium, ...). De plus, l'agglomération belfortaine se distingue par des **filières industrielles structurées** (Vallée de l'Énergie, Pôle Véhicule du Futur et filière Hydrogène). Ces filières conduisent au développement des fonctions logistiques. Des **synergies s'observent entre l'enseignement supérieur, l'industrie et la recherche** afin d'optimiser les savoir-faire du territoire dus à son passé industriel. Par exemple, sur le site du Techn'hom en plein cœur de Belfort, se mélangent entre autres les entreprises General Electric et Alstom, les laboratoires FC-Lab et FEMTO-ST, ainsi que l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM).

Enfin, le Grand Belfort compte **23 zones d'activités économiques (ZAE)** dont les collectivités assurent la conception, la réalisation et la commercialisation. 649 établissements sont implantés dans ces ZAE, générant 14 235 emplois, soit **35% des emplois du Grand Belfort**.

### FORCES

Une situation d'interface  
au sein du système  
métropolitain multipolaire  
Sud Alsace/ Nord Franche Comté / Suisse

Une accessibilité  
depuis les grandes  
infrastructures  
de transports  
(TGV, autoroute, Euroairport)

Une modernisation  
et diversification  
de l'économie grâce  
aux savoir-faire locaux

Une présence de filières  
économiques stratégiques  
et valorisation  
de l'excellence industrielle

Une synergie entre l'économie  
et l'enseignement  
supérieur & recherche

Un potentiel d'espaces  
à réapproprier pour  
le développement économique

### POINTS DE VIGILANCE

Des disponibilités foncières moindres  
au sein des zones d'activités

Une mauvaise image des sites  
en reconversion ou zones d'activités

Un retrait des emplois de Belfort  
par rapport à sa périphérie,  
impliquant des flux domicile-travail  
toujours plus importants

### 3. POPULATION ET CADRE DE VIE

Les dynamiques démographiques de l'agglomération belfortaine, comme celle de tout le Nord Franche-Comté, ont été tout au long du 20ème siècle étroitement corrélées à celles de son tissu industriel. Après une croissance ininterrompue de la population depuis plus d'un siècle liée aux besoins massifs de main-d'œuvre, la baisse régulière du volume d'emplois se traduit inversement par un déficit migratoire structurel depuis les années 1980. **La perte de 2 160 emplois dans l'agglomération entre 2007 et 2017 ne permet plus de fixer les habitants**, réduisant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs vers d'autres territoires. La capacité du territoire à trouver de nouveaux gisements d'emplois, facteur d'attractivité, est ainsi essentielle pour contribuer à renouveler la population.

	POPULATION MUNICIPALE 2018	ÉVOLUTION 2013-2018		ÉVOLUTION 2008-2013	
		NOMBRE	PAR AN (%)	NOMBRE	PAR AN (%)
GRAND BELFORT	103 016	- 2 285	- 0,4 %	+ 2 244	+ 0,24 %
BELFORT	46 954	- 3 242	- 1,3 %	- 150	- 0,1 %
HORS BELFORT	56 062	+ 957	+ 0,3 %	+ 2 394	+ 0,9 %
CC DU SUD TERRITOIRE	25 579	- 80	- 0,1 %	+ 15	0,0 %
CC DES VOSGES DU SUD	15 257	- 101	- 0,1 %	+ 101	+ 0,1 %
TERRITOIRE DE BELFORT	141 852	- 2 466	- 0,3 %	+ 2 360	+ 0,3 %

L'évolution de la population dans les intercommunalités\* du Territoire de Belfort - Source : INSEE - recensement de la population 2018  
\* Périmètre constant, c'est à dire avec les périmètres au 1<sup>er</sup> janvier 2021

La dynamique démographique de l'agglomération est en voie de changement : **le poids du cœur de l'agglomération n'a cessé de diminuer** depuis les années 1980. Alors que Belfort accueillait 62 % de la population de l'agglomération en 1968 (à périmètre constant, 52 communes), elle ne concentre plus que 45 % de la population en 2017. En 40 ans, elle a perdu presque 7000 habitants, et l'attractivité de sa périphérie ne suffit plus à combler le déficit global du Grand Belfort.

On observe un **vieillessement assez rapide de la population résidente** : la part des 60 ans et plus a augmenté de 23 % entre 2008 et 2018 (INSEE), ils représentent aujourd'hui 25 % de la population. Durant cette période, la part des 15-44 ans a diminué de 9 % pour atteindre 38 % de la population. Ces cinq dernières années, le **départ plus marqué des classes d'âge 25/34 ans** est notable. La population jeune présente sur le territoire correspond en partie à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Le Grand Belfort recense **56 000 étudiants** qui ne sont pas tous amenés à se stabiliser sur le territoire. Cette évolution entraîne majoritairement l'affaiblissement démographique de l'ensemble du Territoire de Belfort.

Au total, le Grand Belfort compte 47 822 ménages en 2018 selon l'Insee. 40 % des ménages de Belfort sont des personnes seules en 2017 (INSEE), c'est 13 % de plus qu'en 2007. Le constat du départ de Belfort de 900 couples avec enfants entre 2007 et 2017 aggrave cette dynamique.

Le **taux de pauvreté en 2018 est de 16 % dans le Grand Belfort et 25 % à Belfort**. Le niveau de vie mensuel médian dans le Grand Belfort est de 1785 € en 2018 (INSEE), c'est équivalent du niveau de vie médian observé dans les 25 agglomérations françaises de taille et de composition similaire (1768 €). Par contre, le niveau de vie mensuel à Belfort (1519 €) est de plus de 100 euros inférieur à la médiane des villes-centres du panel (1634 €). La géographie des revenus souligne les contrastes sociaux entre Belfort et sa périphérie. La ville-centre concentre le plus de précarité et dispose donc du niveau de vie le plus faible des 52 communes du Grand Belfort. Les choix de résidence des ménages les plus aisés répondent à des stratégies d'évitement et la périphérie de Belfort est davantage privilégiée.

Le Grand Belfort propose sur son territoire un cadre de vie attractif. En plus du cadre naturel, on compte de nombreux évènements et infrastructures culturelles, sportives, touristiques et de loisirs :

- Des festivals de musique ou de cinéma (Festival International de Musique Universitaire, Eurockéennes, Festival du cinéma Entrevue) ;
- Des structures culturelles (Scène nationale Théâtre Granit, Centre Chorégraphique National Viadance, Conservatoire Henri Dutilleux, la Maison du Peuple, La Poudrière, etc) ;
- Le gymnase le Phare qui accueille des compétitions sportives ;
- Deux piscines (la Piscine du Parc et la Piscine Pannoux) ;
- La Patinoire du Grand Belfort ;
- Le Lac du Malsaucy ouvert à la baignade et aux activités aquatiques ;
- Des réseaux pédestres, cyclables et navigables ;
- Le centre de congrès Atria ;
- Le patrimoine fortifié de Belfort qui constitue une référence nationale.

Cette qualité de vie mériterait d'être davantage médiatisée, d'autant qu'elle fait partie de l'identité et l'image de marque du territoire.

<b>FORCES</b>
Une centralité claire et fonctionnelle
Un cadre urbain en recomposition
Une périphérie avec des pôles relais
Des marges de requalification et de densification
Un cadre de villages ruraux attractifs
Une reconquête urbaine en marche
Une forte densité d'activités culturelles
Un cadre naturel d'accès facile

<b>POINTS DE VIGILANCE</b>
Une dynamique démographique affaiblie
Une population vieillissante
Un parc ancien encore peu qualifié
Un parc ancien avec des îlots de précarité structurelle
Une faible médiatisation de la qualité de vie présente

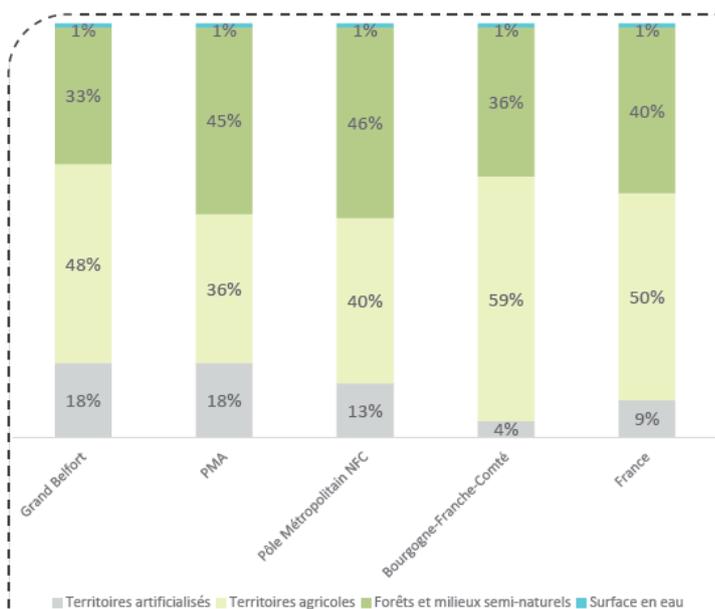
## 4. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** est un outil de planification qui a pour but de lutter contre le changement climatique, de développer les énergies renouvelables, d'améliorer la qualité de l'air et de maîtriser la consommation d'énergie. Le PCET (Plan Climat Énergie Territorial) s'est terminé en 2016, un nouveau PCAET pour le Grand Belfort est en cours d'élaboration. Il est composé d'un diagnostic déjà établi, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action qui devraient être finalisés en 2022.

### 4.1 Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du Grand Belfort (6 teq CO<sub>2</sub> par an et par habitant) sont inférieures aux émissions nationales (7,2 teq CO<sub>2</sub> par an et par habitant). Les principales émissions de gaz à effet de serre sont dues **aux secteurs transport (43%) et résidentiel (26%)** en 2016 (ORECA). Le secteur des transports est également à l'origine de pollutions à particules fines, et dégrade la qualité de l'air. Au sein du Grand Belfort, les déplacements s'expliquent entre autres par les axes de circulation majeurs qui traversent le territoire, mais aussi par les déplacements domicile-travail. Il y a donc une dissociation croissante entre lieu de résidence et d'emploi avec les phénomènes conjugués de périurbanisation des habitants et de diffusion de l'emploi sur le territoire : en 2017, **trois quarts des actifs quittent leur commune de résidence pour travailler**. L'agglomération encourage les déplacements doux par la création de pistes cyclables.

### 4.2 Occupation des sols et séquestration carbone



**Les terres artificialisées représentent 18 %** du Grand Belfort. Cette artificialisation est **deux fois plus importante que la moyenne nationale**.

Sur la période 2011-2017, le Grand Belfort compte 228 hectares de terres artificialisées supplémentaires, soit **35 hectares par an artificialisés**. C'est 0,13% de la surface du Grand Belfort artificialisée tous les ans, soit un rythme d'artificialisation 2,6 fois supérieur à la moyenne française. Ces chiffres montrent que cette artificialisation se retranscrit concrètement en un développement résidentiel, d'activités et d'infrastructures. A l'inverse, **les forêts et milieux naturels constituent 33% des espaces, contre 40% pour la moyenne française**. Or, ces milieux permettent de séquestrer le carbone émis : le

Grand Belfort absorbe **7% des émissions de gaz à effet de serre contre 12 %** de séquestration moyenne par la biomasse en France (Citepa, 2017).

Le Grand Belfort comprend sur son territoire des zones de protections du patrimoine naturel, qu'il s'agit de préserver de l'urbanisation :

- Le Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges auquel a adhéré la commune d'Evette-Salbert ;
- 7 sites classés comme Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;

- 2 communes (Châtenois-les-Forges et Trévenans) incluses dans un arrêté inter-préfectoral de la protection de biotope (APB) ;
- Un vaste réseau Natura 2000 (étangs et vallées du Territoire de Belfort) qui s'étend sur 22 communes et environ 1 321 hectares ;
- Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (ces zones ne sont que des inventaires de faune et de flore et n'apportent pas de statut de protection) ;
- Une Trame Verte et Bleue (d'autres corridors écologiques tels que les corridors forestiers ou aquatiques) cartographiée dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

### 4.3 Agriculture locale

De fortes tensions foncières sont présentes sur les terres agricoles du Grand Belfort. **325 exploitants agricoles** sont implantés dans le Territoire de Belfort, majoritairement en polyculture-élevage. Parmi eux, environ **6 % sont en agriculture biologique**.

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** du Territoire de Belfort a pour objectif de relocaliser l'agriculture en soutenant l'installation d'agriculteurs (notamment maraichers), les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

### 4.4 Ressource en eau

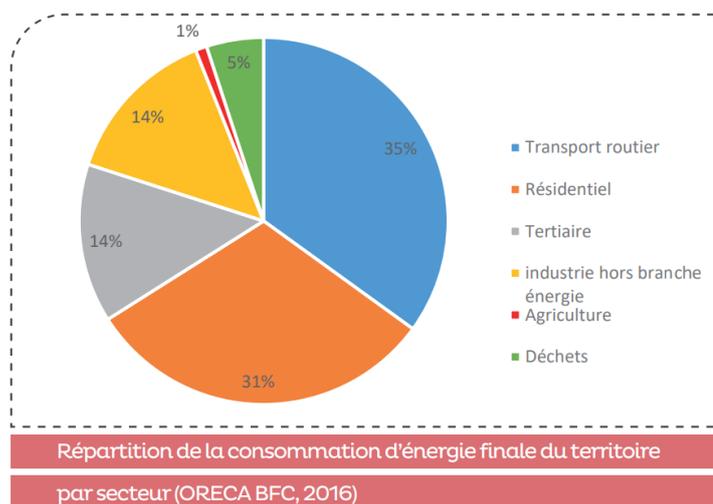
Le SAGE Allan (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), approuvé le 28 janvier 2019, développe sa stratégie autour de quatre enjeux majeurs qui concernent le Grand Belfort :

- L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau :  
L'alimentation en eau du territoire est assurée principalement par le point de captage de Sermamagny (70 % en 2020), réservoir majeur de l'agglomération, le captage de Mathay dans le Doubs (23 %) et le captage de Champagny en Haute-Saône (3 %). La ressource en eau du Grand Belfort est **vulnérable d'une part en cas d'étiage sévère** car il n'y a pas de réserves suffisantes sur le territoire et le captage de Mathay fournit alors jusqu'à deux tiers de la demande ; et d'autre part en cas de pollution de la Savoureuse ou du Doubs, sans possibilité d'alternatives.  
Par ailleurs, de gros travaux ont été réalisés sur les réseaux d'eau du territoire pour faire des économies, **le rendement du réseau atteint désormais 84 %**.
- L'amélioration de la qualité de l'eau :  
Des actions sont menées pour améliorer la qualité de l'eau dans les zones de captages prioritaires de Sermamagny, Morvillars et Fousse-magne via un **partenariat entre la collectivité et la Chambre d'Agriculture** depuis 2011 pour former les agriculteurs à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.  
Par ailleurs, une **auto surveillance des réseaux d'eaux usées** est en place sur 13 points de mesures réglementaires afin de surveiller que les rejets vers le milieu naturel n'excèdent pas 5% du volume total des eaux usées.
- La prévention et la gestion des risques inondation :  
Dans le cadre de la prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales du Grand Belfort, le schéma directeur des eaux pluviales en cours d'élaboration aboutira à un **zonage des eaux pluviales** sur les communes de Belfort et de Bavilliers réaffirmant l'infiltration à la parcelle comme principe de base à privilégier.
- La restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides:  
Le Grand Belfort, **compétent en terme de GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis janvier 2018, prévoit la réhabilitation des tronçons de rivières particulièrement dégradés et identifiés comme prioritaires d'après le SAGE Allan.

## 4.5 Consommation énergétique

En 2016, la consommation au sein du Grand Belfort est d'environ **29 MWh/habitant** (soit 9 litres de pétrole consommés par habitant et par jour), contre 28 MWh/habitant pour la moyenne nationale. Belfort est la commune qui consomme le plus d'énergie mais cela s'explique par le nombre d'habitants (45 % du Grand Belfort). Parmi les autres communes du Grand Belfort, Bourogne fait exception avec une consommation d'énergie élevée du fait de la présence de l'unité de traitement des déchets.

Les **principales sources de consommation d'énergie sont liées aux transports routiers (35 %) et au secteur résidentiel (31 %)**. Ces valeurs s'expliquent par son positionnement géographique. En effet, le Grand Belfort est sur le passage d'axes routiers majeurs et on note un fort usage de la voiture pour les déplacements quotidiens : en 2018, **78 % des habitants du Grand Belfort se rendent au travail en voiture**, camion ou 2 roues motorisées. Le secteur résidentiel est un important consommateur d'énergie de par le climat local et le manque d'isolation des logements. Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent chacun 14% des consommations d'énergie, suivis du secteur des déchets avec 5%.



Le coût total lié aux consommations d'énergie est estimé à 2400 euros par an et par habitant.

## 4.6 Production locale d'énergie

**71 % de l'énergie consommée provient d'une énergie fossile** (43 % de pétrole, 28 % de gaz), c'est 2% de plus que la moyenne nationale. Sur l'année 2016, **seule 3,7% de l'énergie consommée est produite sur le territoire alors que la moyenne régionale s'élève à 9%**. La dépendance énergétique du territoire est donc très importante.

En effet, il n'y **pas de centrale électrique** (nucléaire, barrage, etc) sur le territoire. La production d'énergie locale comptabilise aujourd'hui :

- Quelques **installations photovoltaïques** comme sur le toit de l'école maternelle de Châtenois-les-Forges et sur quelques bâtiments de Fosse-magne. La mise en service d'une **ferme solaire EDF de 36,6 hectares** à l'Aéroparc de Fontaine est attendue pour fin 2022. La production photovoltaïque représente un important potentiel de développement via les toits des habitations, bâtiments publics et scolaires ou encore les bâtiments agricoles, industriels et commerciaux.
- Une **chaudière à granulés bois** à Autrechêne et plusieurs chaufferies à bois automatiques installées dans des bâtiments communaux de Fosse-magne et Belfort. La filière bois-énergie représentait en 2016 près de 83 % de l'énergie renouvelable produite.
- Une **unité de méthanisation** sur la commune d'Andelnans. Celle-ci produit du biogaz qui est directement injecté dans le réseau. Cette production pourra être consolidé grâce au nouveau gisement de biodéchets de ménages qui devront être collectés à partir de 2024.
- Un futur **institut national du stockage d'hydrogène** prévu sur la commune de Fontaine pour le développement de la filière industrielle hydrogène. L'hydrogène peut être utilisé soit comme fuel pour la

mobilité soit pour faire de l'électricité via les piles à combustibles. D'ores et déjà, des **bus à hydrogène** sont prévues pour 2022 dans le cadre du remplacement des bus Optymo.

- L'**usine d'incinération des déchets** de Bourogne qui produit de l'électricité grâce à la chaleur générée. La création d'un réseau de chaleur en récupérant l'énergie perdue des industries et des eaux usées pourrait être envisagée.

#### 4.7 Gestion des déchets

En 2020, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant est estimée à **214 kg/an**.

La collecte sélective des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables s'effectuent en porte à porte, le verre est collecté aux différents points d'apport volontaire. 18 des 52 communes du Grand Belfort sont en extension de consignes de tri des plastiques. Le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers, et deux composteurs collectifs sont installés à Belfort. Des associations telle que « La Ressourcerie 90 » à Belfort sont positionnées sur des activités de collecte, rénovation et revente d'objets, meubles et textiles.

Sur le territoire du Grand Belfort, le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) est délégué au SERTRID. Les ordures ménagères collectées sont valorisées énergétiquement à l'usine d'incinération de Bourogne (**47 % du traitement en 2014**).

FORCES	POINTS DE VIGILANCE
Une mosaïque paysagère support de la qualité du cadre de vie	Une consommation foncière marquée par la périurbanisation (habitat et activités) et la banalisation des formes urbaines, notamment en extension
L'eau et la proximité des massifs des Vosges et du Jura comme valeur ajoutée au territoire	Une pression foncière forte sur les espaces agricoles qui contraint le développement des circuits courts
Un patrimoine naturel riche tramé de corridors écologiques majeurs entre Vosges et Jura avec une particularité marquée par la présence de pelouses sèches	Des points de rupture dans les continuités écologiques
Des exploitations dynamiques grâce à un potentiel de terres agricoles de bonne qualité et une agriculture de proximité en développement	Une tension sur la ressource en eau (ressource vulnérable et dépendance des territoires voisins)
Un potentiel de développement d'énergie renouvelable et de la filière hydrogène pour faire face à la transition écologique et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre	Une consommation énergétique forte dans le domaine des transports et du résidentiel, générant des gaz à effet de serre et des dépenses importantes pour les ménages
Une gestion des déchets par valorisation énergétique et recyclage	

### III. Actions.

Orientation	Objetif	N°	Objectif du Grand Belfort    Objectif de l'Etat    Objectif partagé			Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021
			Action prioritaires								
<b>PILIER 1: Accompagner le développement du tissu économique et productif local, l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi</b>											
Orientation n°1: Poursuivre l'accompagnement et la diversification des filières d'avenir	Objetif 1 : Promouvoir les filières actuelles et impulser un travail sur les filières d'avenir compatibles avec le tissu économique du Grand Belfort	2	Capter les tendances et accompagner la concrétisation de celles-ci en activités économiques ou en formation								
	Objetif 2 : Renforcer l'attractivité du Grand Belfort auprès des entreprises	5	Accompagner l'installation de nouvelles entreprises								
	Objetif 3 : Fédérer les entreprises et les compétences en lien avec l'hydrogène	7	Favoriser le développement économique et industriel de la filière hydrogène								
		9	Constituer un espace dédié à l'échange au sein de ces acteurs mêlant entreprises et universitaires								
Objetif 4 : Renforcer les coopérations pour stimuler la connaissance et les échanges		/									
Orientation n°2: Encourager l'initiative, l'innovation et développer les compétences	Objetif 1 : Favoriser les liens et la fertilisation croisée entre le monde universitaire et celui de l'économie	12	Conforter les campus universitaires de Belfort et Sévenans et la vie étudiante								
	Objetif 2 : Aménager des espaces d'avenir pour créer un nouvel écosystème économique sur les sites du Techn'hom et de la Jonxion-Plutons	15	Faire du Techn'hom le centre de l'innovation et de la recherche du Grand Belfort en s'appuyant sur ses atouts								
		16	Créer un deuxième site d'excellence en matière de recherche et d'innovation sur le site de la Jonxion-Plutons								
	Objetif 3 : Apporter des outils dédiés à l'entrepreneuriat en lien direct avec l'enseignement supérieur et la recherche	17	Créer des tiers lieux mêlant étudiants, chercheurs, porteurs de projets et chefs d'entreprise								
Objetif 4 : Participer au développement des compétences, des métiers et de la formation en tissant des liens entre les entreprises et les acteurs publics	19	Favoriser la mise en relation entre compétences et offres d'emploi									
Orientation n°3: Accompagner et développer le parcours résidentiel des entreprises	Objetif 1 : Accompagner les entreprises locales dans leur démarche de solutions immobilières adaptées	23	Gérer les réserves foncières pour des projets stratégiques								
	Objetif 2 : Développer une stratégie foncière maîtrisée pour l'accueil des entreprises	24	Porter une démarche active de reconquête des friches industrielles								
<b>PILIER 2: Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions</b>											
Orientation n°1: Développer une stratégie territoriale pour le climat	Objetif 1 : Définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer et lutte contre le changement climatique	26	Elaboration et mise en oeuvre du PCAET	Angeot	Remplacement éclairage public par des LED			25 000,00 €		2022	
				Argiésans	Remplacement des anciens luminaires Sodium par des Retrofits LED - économie d'énergie de 40%	39 510,00 €	47 412,24 €		2022		
				Banvillars	Remplacement des candélabres par des candélabres LED	26 000,00 €	31 200,00 €		2022		
				Bavilliers	Modernisation de l'éclairage public rues diverses et axes principaux - LED (phase 1)		75 901,32 €	opération engagée		18 976 €	
					Modernisation de l'éclairage public rues diverses - LED (phase 2)		46 000,00 €		2022		
				Bermont	Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie. Remplacement total en lampe LED		23 501,00 €			4 645 €	
				Botans	Remplacement des lampes de l'éclairage public de la commune de Botans par des LED à économie d'énergie	27 395,45 €	32 874,54 €		2022		
				Bourogne	Transition énergétique en technologie LED des lampadaires		180 000,00 €				
				Chevremont/Fontenelle	Passage en LED des 153 lampes au sodium de l'éclairage public de la commune	61 200,00 €	73 440,00 €		2022		
				Cravanche	Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie. Remplacement par des lampes Leds et réfection des armoires permettant des abaissement de puissances (1 <sup>ère</sup> tranche)	82 549,97 €				22 625 €	
Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie. Remplacement par des lampes Leds 92 points lumineux (2 <sup>ème</sup> tranche)					2022						

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Orientation	Objetif	N°	Objectif du Grand Belfort			Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021	
			Objectif de l'Etat	Objectif partagé								
Orientation n°1: Développer une stratégie territoriale pour le climat	Objectif 1 : Définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer et lutte contre le changement climatique	26	Elaboration et mise en oeuvre du PCAET			Danjoutin	Réduction de la consommation énergétique par le renouvellement de l'éclairage public en LED (phase 1)		42 247,54 €			
						Eloie	Sécurisation des réseaux filaires aériens publics (ERDF, Telecom...) et en l'amélioration de l'éclairage public en 4 phases	588 000,00 €		2022-2023		
						Essert	Rénovation de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie : remplacement des lampes sodium par les lampes LED sur le quartier de l'ex ZAC au Village	36 918,20 €	44 301,84 €	2022		
						Evette-Salbert	Etude pour réaliser des économies d'énergie en matière d'éclairage public					
						Fousseماغne	Rénovation de l'éclairage public : passage en LED			97 000,00 €	2022	
						Lacollonge	Mise en souterrain des réseaux secs, sécurisation et économie d'énergie avec éclairage led basse consommation			1 029 978,90 €	2021-2022	
						Larivière	Remplacement des luminaires de l'éclairage public par des LED - dans l'ensemble du village ainsi que l'installation d'horloges pour la modulation de l'intensité de l'éclairage	24 841,90 €	29 810,28 €	2022		
						Meroux-Moval	Rénovation éclairage public-leds - 264 points lumineux en 3 phases : 53 en 2021; 104 en 2022 et 107 en 2023	108 234,00 €	129 880,80 €	2021-2023		
						Méziré	Remplacement des lumières classiques d'éclairage public de la rue de Fesches-le-Chatel par des luminaires LED			13 413,60 €		
						Novillard	Remplacement des luminaires éclairage public SHP existant par des luminaires LED	15 083,70 €	18 100,44 €	2022		
						Phaffans	Réfection de l'éclairage public avec remplacement des luminaires SHP par des LED	24 922,00 €	29 906,40 €	2022		
						Sevenans	Changement de l'éclairage public pour passage à un éclairage LED	50 000,00 €	60 000,00 €	2022		
						Trevenans	Remplacement des luminaires - passage en LED - mairie et salle communale "espace de vie"			5 498,82 €		
							Remplacement de luminaires d'éclairage public - Grande rue - passage aux LED			17 592,24 €		
		Valdoie	Amélioration éclairage public			40 000,00 €	2022-2023					
		Vauthiermont	Modernisation du système d'éclairage public et amélioration de la performance énergétique - passage des luminaires aux LED	25 000,00 €	30 000,00 €	2023						
	Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'air		/									
Orientation n°2: Grand cycle de l'eau	Objectif 1 : Sécurisation de la ressource en Eau	28	Economiser la ressource									
		29	Trouver des ressources alternatives									
	Objectif 2 : Améliorer le fonctionnement des rivières	32	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides									
Orientation n°3: Déchets/Recyclage	Objectif 1 : Communiquer sur les actions déjà lancées sur les déchets et le recyclage	34	Extension des consignes de tri des emballages en plastique									
		35	Favoriser le compostage individuel et promouvoir le compostage collectif et la gestion des déchets verts à la parcelle									
	Objectif 2 : Conforter le positionnement du SERTRID	36	Organisation des déchetteries, du tri préalable et le positionner comme pôle unique d'incinération à l'échelle du Pôle métropolitain									
Orientation n°4: Valoriser le patrimoine agricole et naturel du territoire	Objectif 1 : Améliorer, conserver et mettre en valeur les paysages		/		Eloie	Reforestation de la sapinière route de Sermamagny (parcelle de 8 hectares) en partenariat avec l'ONF après sa destruction par le scolyte	59 000,00 €		2022			
			/		Lagrange	Remise en état de l'arboretum		190,48 €				
	Objectif 2 : Améliorer l'entrée de l'agglomération sud et offrir une zone récréative et de loisirs autour des thématiques liées à la nature		/									
	/		Favoriser l'installation de maraichers : collecte d'information sur les parcelles disponibles, information auprès des cédants sans repreneurs, utilisation des friches industrielles pour développer l'agriculture urbaine ou hors sol									
			Créer un atelier de transformation de la viande									
	Créer un magasin de producteurs de Botans											

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Orientation	Objetif	N°	Action prioritaires	Objectif du Grand Belfort	Objectif de l'Etat	Objectif partagé	Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021
Orientation n°5: Une offre de service mobilités et transports moderne	Objectif 1 : Développer le schéma directeur des pistes cyclables communautaires	40	Développer le schéma directeur des pistes cyclables				Bermont	Continuité de la liaison douce pour la mobilité des piétons et cyclistes entre le secteur des "Cabris" et des "Eufs frais"		150 000,00 €		
							Botans	Création d'une liaison piétonne entre la place du village, le bois de la Bouloye et le terrain de football	28 680,00 €	34 416,00 €	2022	
							Cravanche	Maillage pistes cyclables Nord Territoire avec la coulée verte, liaison Cravanche-ESSERT			2023-2024	
							Denney	Piste cyclable entre rue des Terrières et Pont Bretelle A36		296 519,16 €		
							Eloie	Création d'une piste cyclable entre Eloie et Valdoie en 4 phases	876 000,00 €		2022-2024	30 000 €
							Evette-Salbert	Aménagement sécuritaire rue du Lac - 1ère tranche, prévue en 2021		163 990,00 €		
								Aménagement sécuritaire rue du Lac - 2ème tranche, prévue en 2022		en cours de chiffrage	2022	
							Méziré	Sécurisation routière de la rue de Fesches-le-Chatel par l'installation de dispositifs de ralentissement		65 000,00 €	2022	
							Montreux-Château	Projet de liaison douce entre Montreux-Château et Cunelières	44 000,00 €	52 800,00 €		
								Réfection d'un chemin rural	22 534,70 €	27 041,64 €		
							Morvillars	Aménagement " passage du Souvenir Français" et création d'une liaison douce entre la Nécropole et le "passage du Souvenir Français"		116 574,00 €		
							Offemont	Construction d'un abri à vélos à l'école du Martinet		8 520,00 €		
								Aménagement de la rue des Cerisiers - sécurisation voie verte	3 725 660,00 €	447 079,00 €	2022	
								Aménagement de la rue sous la Miotte avec la création d'une liaison douce pour la mobilité des piétons et des cycles entre Offemont et Belfort	1 100 000,00 €	1 320 000,00 €	2022-2024	
							Valdoie	Aménagement piétons/cycles - La Sablière		150 000,00 €	2023-2024	
			Aménagement cyclable "La Rosemoitose"		540 000,00 €	2023						
			Maillage cyclable Est-Ouest		30 000,00 €	2023						
			Vauthiermont	Programme de voirie : aménagements sécuritaires	150 000,00 €	180 000,00 €	d'ici 2025					
			GBCA	Création d'une piste cyclable dans la Zone d'activité d'intérêt communautaire de Bourgne - Tranche 1	105 000,00 €			42 000 €				
				Création d'une piste cyclable dans la Zone d'activité d'intérêt communautaire de Bourgne - Tranche 2	105 000,00 €		2022					
				Reconstruction de la passerelle des Sablettes à Sévenans	740 000,00 €		2022					
				Liaison cyclable Perouse-Chévremont	250 000,00 €		2022-2023					
	Objectif 2: Développer et favoriser le covoiturage		/									
	Objectif 3: Des transports en commun propres	42	Des transports en commun propres									
	Objectif 4: Défendre l'achèvement de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône	43	Défendre l'achèvement de la 2ème phase de la branche Est de la LGV Rhin Rhône									
Orientation n°6: Numérique	Objectif 1 : Mise en place d'infrastructures	46	Assurer une couverture 4G sur l'ensemble du territoire intercommunal									
		47	Développement du GFU									
	Objectif 2 : Renforcer la sécurité des systèmes d'informations		/									
	Objectif 3 : Développer une politique de la donnée		/									
	Objectif 4 : Un service public numérique	53	Pérenniser le développement de l'E école (élémentaire)									

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

		Objectif du Grand Belfort	Objectif de l'Etat	Objectif partagé						
Orientation	Objetcif	N°	Action prioritaires	Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021	
<b>PILIER 3: Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne</b>										
Orientation n°1: Stratégie d'aménagement du territoire durable	Objectif 1: Une autorité organisatrice des mobilités unique à l'échelle du Grand Belfort	54	Renforcer les connexions et les services de mobilité entre le coeur de l'agglomération et la périphérie							
		55	Renforcer l'interconnexion avec les territoires extra territoriaux							
	Objectif 2 : L'enjeu d'une offre de santé équilibrée	56	Elaborer le volet territorial du Contrat Local de Santé Nord Franche Comté 2018-2022							
	Objectif 3: Définir une stratégie d'aménagement pour les secteurs de l'agglomération à enjeux	57	Accompagner et faciliter le développement de l'Aéroparc							
	Objectif 4 : La redynamisation commerciale du cœur de l'agglomération		/							
Orientation n°2: Stratégie d'habitat équilibrée	Objectif 1 : Développer de manière équilibrée l'offre en logements pour renforcer l'attractivité des territoires	63	Porter attention à l'évolution du nombre de logements sociaux dans les communes SRU/prochainement SRU: Danjoutin et Essert et apporter une vigilance sur les programmes de ventes de logements sociaux et de démolition dans les communes SRU.	Bermont	Enfouissement des réseaux secs secteur des "Cabris" par Territoire d'Energie 90		125 925,00 €			
				Belfort	Mise en accessibilité de l'école d'art G. Jacot	80 000,00 €	96 000,00 €	2022		
					Mise en accessibilité de la cathédrale St. Christophe	50 000,00 €	60 000,00 €	2022		
					Réaménagement de la place de la République	4 581 840,00 €	5 498 208,00 €	2022-2023		
					Requalification du boulevard Henri-Dunant	450 000,00 €	540 000,00 €	2022		
					Requalification du boulevard Renaud-de-Bourgogne	270 000,00 €	324 000,00 €	2022		
				Bermont	Enfouissement des réseaux secs secteur des "Cabris" par Territoire d'Energie 90		125 925,00 €			
				Chevremont/Fontenelle	Réfection complète du plancher des combles et du plafond de l'église de Chevremont		505 200,00 €			
				Denney	Construction d'une restauration scolaire et d'un périscolaire		1 300 000,00 €	d'ici 2025		
				Eguenigue	Mise en accessibilité de la salle polyvalente	150 000,00 €				
				Foussemagne	Remplacement des portes de la mairie et de la Maison des Arches	51 118,38 €	61 342,06 €	2022		
				Larivière	Ravalement de la façade de la mairie		42 855,24 €			
				Meroux-Moval	Construction au cœur du village d'une structure "multi activités"	700 000,00 €		2023-2024		
					Réhabilitation de la salle des fêtes communale à l'ouvrage (fort) de Meroux-Moval	800 000,00 €		2024-2025		
				Montreux-Château	Travaux réfection d'une voirie pour camion ordures ménagères	22 321,00 €	26 785,20 €			
					Réfection + enrober Rue Curiale	19 734,00 €	23 680,80 €			
					Mise aux normes PMR du centre d'accueil aux enfants et leurs parents		52 036,76 €			
				Morvillars	Aménagement d'une esplanade, centre bourg		203 500,00 €			
					Aménagement de la rue du Parc		179 160,00 €			
					Aménagement des anciennes friches SNCF au centre Bourg		450 000,00 €			

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Orientation	Objetif	Objectif du Grand Belfort			Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021
		N°	Action prioritaires	Objectif de l'Etat						
Orientation n°2: Stratégie d'habitat équilibrée A123:A148B123A123:A147A123:A 150	Objectif 2 : Accompagner le renouvellement des territoires pour un développement économe en espace (faire la ville sur la ville)	63	Poursuivre la rénovation/réhabilitation du parc ancien dégradé à Belfort et dans les communes concernées		Offemont	Mise aux normes et sécurisation des équipements publics pour les travaux de mise aux normes des aires de jeux	109 167,00 €	131 000,00 €	2022	
						Aménagement du carrefour RD22/RD13 dit du Martinet et de ses abords à Offemont	1 700 000,00 €	2 040 000,00 €	2023-2025	
					Pérouse	Acquisition d'une grange (centre du village) et création et rénovation pour l'accueil de 3 commerces d'une surface inférieure à 200m² avec 3 cellules commerciales dont 1 boulangerie sur 110m²		400 000,00 €	2022	
						Réhabilitation d'un appartement situé dans le logement communal		103 651,64 €		
						Construction d'un atelier communal		211 000,00 €		
					Reppe	Rénovation des ouvrants du logement communal sis 1 place de l'église		28 244,11 €		
						Création d'un appartement situé dans un logement communal	100 000,00 €	120 000,00 €	2022	
					Sevenans	Voirie lotissement des Vergers - réfection et mise aux normes	200 000,00 €	240 000,00 €	2023	
						Réaménagement carrefour des Œufs Frais/RD437			2023-2024	
					Trévenans	Réfection du parvis de l'église et réfection des escaliers		31 984,46 €		
					Valdoie	Mise en accessibilité de la Mairie		1 200 000,00 €	2024-2025	
						Aménagement de sécurité - rue Zola - rue de la Gare - rue du 1er Mai - rue Blum et parking du cimetière		200 000,00 €	2022-2025	
		Vétrigne	Extension de la salle du conseil municipal		232 320,00 €					
		64	Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour renforcer l'attractivité résidentielle		Montreux-Château	Construction de 2x 8 logements de colocation adaptés pour les personnes en perte d'autonomie avec la société Ages et vie		102 000,00 €		
					Banvillars	Rénovation énergétique du bâtiment école	120 000,00 €	144 000,00 €	2023	
					Bavilliers	Remplacement chaudière école élémentaire pour amélioration de la performance énergétique et bilan écologique	31 682,26 €	38 018,71 €	2022	
						Remplacement chaudière centre de loisirs pour amélioration de la performance énergétique et bilan écologique	5 251,50 €	6 301,80 €	2022	
						Remplacement chaudière gymnase pour mise en conformité relative aux obligations ETP et pour amélioration de la performance énergétique et bilan écologique	44 030,00 €	52 836,00 €	2022	
					Belfort	Rénovation énergétique de l'Annexe-Mairie rue de l'ancien Théâtre	365 000,00 €		2021-2022	120 000 €
						Rénovation énergétique de l'école maternelle René Rucklin rue de Rome	175 000,00 €		2021-2022	60 000 €
						Rénovation de la chaufferie de la Bibliothèque Léon Deubel	77 460,00 €		2021-2022	29 612 €
						Rénovation chaufferie Maison de quartier Jean-Jaurès	105 000,00 €	126 000,00 €	2022	
Rénovation chaufferie Centre culturel pépinière + gymnase Thurnerr	142 000,00 €					170 400,00 €	2022			
Rénovation thermique de l'école d'art G. Jacot	205 000,00 €	246 000,00 €	2022							
Rénovation de la chaufferie du bâtiment Louis-Michel	69 166,67 €	83 000,00 €	2022							
Rénovation de la chaufferie du Centre Culturel Belfort Nord	60 833,33 €	73 000,00 €	2022							
65	Encourager la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics			Isolation des combles de la Maison du peuple	50 000,00 €	60 000,00 €	2022			
				Isolation des planchers bas Ecole Elémentaire Raymond-Aubert	81 666,67 €	98 000,00 €	2022			
				Isolation des combles P. Dreyfus-Schmidt	62 500,00 €	75 000,00 €	2022			

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Orientation	Objetif	N°	Objectif du Grand Belfort			Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021	
			Objectif de l'Etat	Objectif partagé								
Objectif 2 : Accompagner le renouvellement des territoires pour un développement A123:A150économe en espace (faire la ville sur la ville)	Objectif 2 : Accompagner le renouvellement des territoires pour un développement économe en espace (faire la ville sur la ville)	63	Poursuivre la rénovation/réhabilitation du parc ancien dégradé à Belfort et dans les communes concernées			Bermont	Lutter contre la déperdition thermique du bâtiment de la mairie	50 000,00 €	60 000,00 €	2022		
						Bourogne	Rénovation énergétique des bâtiments communaux					
						Buc	Changement de la chaudière au fioul par une chaudière à granules de bois	35 803,04 €	42 963,65 €			
						Chatenois-les-Forges	Remplacement de la chaudière du gymnase	44 030,00 €	52 836,00 €	2022		
							Remplacement de la chaudière des ateliers municipaux	32 903,00 €	39 483,60 €	2022		
						Cravanche	Projet GIPSE : amélioration des performances énergétiques, acoustiques et s'assurer de la qualité de l'air dans les bâtiments. Réalisation des études pour envisager des travaux courant 2023. Chiffrage des études pas encore des travaux	26 578,33 €	31 894,00 €	2022-2024		
						Essert	Réflexion et isolation de la toiture de l'école Cousteau		150 000,00 €	2022		
						Lacollonge	Produire de l'électricité verte en posant 92 panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments mairie, école et salle de sport qui sont en exposition sud - 92 panneaux pour une puissance crête de 27,6 kwh	51 643,00 €	61 971,60 €	2023-2025		
						Menoncourt	Phase 1 - isolation thermique RDC + étage du bâtiment communal	en attente du résultat audit thermique prévu le 20/01/2022		2022		
							Phase 2 - rénovation charpente toiture clocher + isolation toiture sur le bâtiment communal	en attente du résultat audit thermique prévu le 20/01/2022		2023		
							Phase 3 - aménagement RDC (secrétariat, WC, local annexe) sur le bâtiment communal	en attente du résultat audit thermique prévu le 20/01/2022		2024		
						Meroux-Moval	Rénovation énergétique de l'école, aménagement et isolation intérieur	75 000,00 €				
						Méziré	Renouvellement des toitures de la mairie et de l'ancien local périscolaire (annexe du bâtiment périscolaire) - réalisation projetée sur 2021		85 440,00 €			
							Remplacement de la chaudière de la mairie		23 000,00 €			
						Montreux-Château	Réhabilitation d'un gymnase		2 196 000,00 €			242 176 €
						Morvillars	Rénovation thermique du bâtiment mairie		377 718,00 €			276 000 €
						Novillard	Isolation des plafonds et des sous face de la cave et des escaliers de la cave de la mairie	3 618,32 €	4 341,98 €	2022		
						Offemont	Travaux de rénovation énergétique et de restructuration du bâtiment MIEL	2 710 000,00 €	3 252 000,00 €	2022-2025		
						Reppe	Amélioration énergétique par la réalisation de travaux d'isolation des combles d'un bâtiment communal		13 770,00 €			
						Roppe	Changement du mode de chauffage au château Lesmann		68 400,00 €			
							Changement de mode de chauffage du bâtiment de la mairie-école		35 000,00 €			
		Sevenans	Réhabilitation du bâtiment "école"	800 000,00 €	960 000,00 €	2023						
		Vauthiermont	Rénovation énergétique et thermique du bâtiment "Mairie"	60 000,00 €	72 000,00 €	2022						
			Rénovation énergétique et thermique du bâtiment "Les Rosiers" (bâtiment locatif contenant 5 logements commerciaux -ancien presbytère réaménagé dans les années 1990)	250 000,00 €	300 000,00 €	2024-2025						
		Vétrigne	Réfection étanchéité de toiture école maternelle et isolation thermique	108 782,52 €	114 765,56 €	2022						
		67	Anticiper la dégradation des copropriétés fragiles									
Orientation n°3 : Proposer une politique de la ville et de développement social orientée vers les solidarités	Objectif 1 : Corriger les dysfonctionnements urbains et sociaux		Améliorer les conditions de vie des habitants des QPV sur la base de 3 piliers (renouvellement urbain et cadre de vie, développement économique et emploi, cohésion sociale)									
	Objectif 2: Accueil des gens du voyage		Participer aux réunions et échanges sur le renouvellement de la stratégie du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance)	Méziré	Vidéoprotection du complexe sportif (dont skate-park et accès jeux et terrains de football) et des éco-points		27 996,00 €					
			/									

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Orientation	Objetif	Objectif du Grand Belfort    Objectif de l'Etat    Objectif partagé			Commune	Projets des communes proposés	Coût global HT	Coût global TTC	Date opération	Subvention Etat 2020/2021
		N°	Action prioritaires							
<b>Pilier 4 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme</b>										
Orientation n°1: Une offre culturelle rayonnante	Objectif 1 : Moderniser nos structures culturelles	71	Sécuriser, mettre au norme et moderniser les installations scéniques du Granit							
		72	Spécialiser le nouveau site du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Châtenois-les-Forges à l'accueil des personnes handicapées							
	Objectif 2 : Renforcer nos atouts patrimoniaux	76	Développer la communication sur les manifestations hors Eurockéennes et FIMU							
Orientation n°2: Développer le potentiel touristique de notre territoire	Objectif 1 : Engager notre schéma de valorisation touristique de la ceinture fortifiée	77	Faire vivre et connaître le réseau des acteurs							
		79	Renforcer et diversifier l'offre touristique en s'appuyant sur la stratégie régionale en lien avec Belfort Tourisme en se différenciant de la signature "Vosges du Sud"							
		80	Amplifier et communiquer l'offre de tourisme d'affaires et de congrès							
Orientation n°3: Des équipements sportifs et de loisirs structurants de qualité	Objectif 1 : Maintenir le niveau de prestation dans nos équipements	/	/	Belfort	Mise en accessibilité des tennis - complexe sportif des Résidences	84 500,00 €	101 400,00 €	2021-2022	32 000 €	
		/	/	Larivière	Etude d'avant projet pour la mise au norme de l'équipement sportif "terrain de foot"		7 200,00 €			
		/	/	Méziré	Clôture du terrain de football synthétique		43 207,64 €			
		/	/	Offemont	Création d'un terrain de foot synthétique	313 000,00 €	375 600,00 €	2023-2024		
		/	/	GBCA	Installation de variateurs électriques de vitesse sur les pompes de traitement d'eau du bassin olympique Parc de Loisirs - Belfort	62 500,00 €			32 000 €	
/	/	Installation d'un système de couverture iso-thermique au bassin sportif extérieur de la piscine du Parc	250 000,00 €				150 000 €			
/	/	/	/		Mise en accessibilité du Stade R. Serzian à Belfort	118 000,00 €		2022-2023		
<b>Pilier 5 : Agir au sein des différentes échelles territoriales</b>										
Orientation n°1 : Le Grand Belfort, moteur du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	/	/	/							
Orientation n°2 : Le développement de coopérations extra territoriales	Objectif 1 : Le Sud Alsace et notamment Mulhouse Alsace Agglomération	/	/							
	Objectif 2 : La Confédération helvétique	/	/							
	Objectif 3 : L'Allemagne	/	/							
Orientation n°3 : Développer des partenariats privilégiés pour mener une action publique efficace	/	/	/							

# Annexes

## Annexe 1. Projets financés par l'Etat au titre des crédits de droit commun 2020/2021 et crédits France Relance (Tableau annexé au Protocole CRTE du 28 juillet 2021)

Descriptif projet	Maitrise d'ouvrage	Coût global HT	Subventions Etat 2020/2021 (HT)
<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>			
Réhabilitation d'un bâtiment communal dont remplacement chaudière d'un logement	Angeot	32 438 €	12 500 €
Installation d'un chauffage électrique par rayonnement solution radiant infrarouge en remplacement de chaudière au fioul église d'Autrechène	Autrechène	15 255 €	6 200 €
Rénovation énergétique de l'Annexe-Mairie rue de l'ancien Théâtre	Belfort	365 000 €	120 000 €
Rénovation énergétique de l'école maternelle René Rucklin rue de Rome	Belfort	175 000 €	60 000 €
Rénovation des installations de chauffage du bâtiment occupé par la protection civile, 23 rue de la Méchelle	Belfort	44 000 €	35 200 €
Renouvellement des fenêtres et des portes d'un bâtiment communal	Botans	19 859 €	10 259 €
Isolation thermique du local technique	Meroux-Moval	23 332 €	18 000 €
Rénovation thermique du bâtiment mairie	Morvillars	314 765 €	126 000 €
Rénovation de la chaufferie de l'école maternelle du Centre	Offemont	40 000 €	8 000 €
Remplacement de fenêtres à l'école maternelle du centre	Offemont	5 125 €	3 075 €
Amélioration de l'éclairage public	Reppe	10 490 €	4 196 €
Rénovation des ouvrants du logement communal sis 1 place de l'église	Reppe	22 000 €	11 000 €
Remplacement de la chaudière de la mairie par une chaudière à condensation	Sermamagny	16 148 €	8 000 €
Changement de la chaudière de l'école maternelle de Dorans	SI de l'école maternelle Pauline Kergomard	12 610 €	5 045 €
Rénovation et isolation de l'ancienne cure	Trévenans	76 094 €	45 656 €
Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la mairie	Urcerey	26 953 €	12 813 €
Réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison France Service	Valdoie	66 232 €	30 000 €
Remplacement des générateurs de chauffage pour l'école et la salle multi-activités	Vezelois	180 906 €	100 000 €
<b>Rénovation éclairage public</b>			
Mise en place d'un réseau d'éclairage public hameau de la douce	Andelnans	109 857 €	32 958 €
Remplacement de 159 luminaires Led secteur 1 et 2	Bavilliers	97 728 €	39 091 €
Modernisation de l'éclairage public rues diverses et axes principaux - LED	Bavilliers	63 251 €	18 976 €
Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie. Remplacement total en lampe LED	Bermont	19 585 €	4 645 €
Fourniture et pose d'éclairage public LED au gymnase et Terrain d'honneur de football	Châtenois-les-Forges	43 245 €	12 974 €
Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie. Remplacement par des lampes Leds et réfection des armatures permettant des abaissement de puissances	Cravanche	75 414 €	22 625 €
<b>Mobilité multimodale</b>			
Réalisation d'une liaison douce et piétonne	Châtenois-les-Forges	225 693 €	40 000 €
Création d'une piste cyclable entre Eloie et Valdoie	Eloie	863 200 €	30 000 €
		0,00 €	345 200 €
Création d'une piste cyclable dans la Zone d'activité d'intérêt communautaire de Bourogne	GBCA	105 000 €	42 000 €

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Descriptif projet	Maîtrise d'ouvrage	Coût global HT	Subventions Etat 2020/2021 (HT)
<b>Aménagement, patrimoine et accès aux services publics</b>			
Maison de santé du Lion	Belfort	216 000 €	50 000 €
Réhabilitation du fort de Danjoutin	Danjoutin	100 000 €	4 000 €
Restauration du vieux lavoir phase 1	Menoncourt	5 103 €	1 020 €
Réfection tour de l'arbitre	Morvillars	35 620 €	4 300 €
Requalification du quartier Ganghoffer (tranche 1)	Offemont	500 000 €	150 000 €
Réaménagement bureau de l'État civil à la mairie	Trevenans	2 940 €	1 770 €
Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison France Service	Valdoie	95 627 €	76 504 €
<b>Sport</b>			
Installation de variateurs électroniques de vitesse sur les pompes de traitement d'eau du bassin olympique Parc de Loisirs - Belfort	GBCA	62 500 €	32 000 €
Installation d'un système de couverture iso-thermique au bassin sportif extérieur de la piscine du Parc	GBCA	250 000 €	150 000 €
Réhabilitation d'un gymnase	Montreux-château	2 196 000 €	242 176 €
<b>Environnement (subventions de l'Agence de l'Eau)</b>			
AAP Plan de rebond 2020 - Renouvellement réseaux d'eau potable - Programme 2020	GBCA	855 000 €	598 500 €
AAP rebond - Renouvellement du réseau d'eau potable - Programme 2021 - lot 3	GBCA	363 000 €	254 100 €
FRANCE RELANCE - Renouvellement du réseau d'eau potable - Programme 2021 - lots 1 et 2	GBCA	955 000 €	668 500 €
<b>Culture</b>			
Construction de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque adjacente	Evette-Salbert	217 342 €	43 468 €
Création d'une médiathèque rue de l'école à l'emplacement de l'ancienne école	Vezelois	23 736 €	7 125 €
<b>Volet transition numérique</b>			
Travaux préparatoires au raccordement à l'infrastructure fibres optiques du GFU	Foussemagne	9 125 €	5 475 €
Passage à la fibre pour l'ensemble du bâtiment de la mairie	Sevenans	1 630 €	1 304 €
<b>TOTAL subventions Etat attribuées 2020/2021 secteur GBCA</b>		<b>8 937 803 €</b>	<b>3 494 655 €</b>
<b>MOBILISATION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE PLAN DE RELANCE</b>			
Maison de santé de Belfort	Belfort		100 000 €
Semaville	Belfort		200 000 €
Station hydrogène Hynamics à Danjoutin	Danjoutin		3,8M€
Station + bus à Danjoutin	Danjoutin		552 000 €
Isthy Fontaine	Fontaine		660 000 €
Réhabilitation thermique mairie Morvillars	Morvillars		150 000 €

**Annexe 2. Projets financés par l'Etat au titre des crédits communs 2021**

DETR		Subventions
Développement économique, environnemental et touristique		113 940,50 €
Développement social, maintien des services en milieu rural, services à la personne		384 455,50 €
Accessibilité		3 910,00 €
Assainissement et eau potable		9 948,00 €
Travaux de sécurité		269 856,00 €
<b>TOTAL DETR</b>		<b>782 110,00 €</b>
DSIL classique		Subventions
Mobilité		144 000,00 €
Transition énergétique		205 582,80 €
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics		32 000,00 €
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires		0,00 €
Contrat de ruralité / CRTE		0,00 €
<b>TOTAL DSIL classique</b>		<b>381 582,80 €</b>
<b>DSIL rénovation</b>		Subventions
<b>TOTAL DSIL rénovation (DSIL except. 2021)</b>		<b>537 472,00 €</b>
<b>TOTAL DETR + DSIL class. + DSIL rénov.</b>		<b>1 701 164,80 €</b>
DSID et DSID rénovation énergétique 2021 (projets partiellement ou totalement sur le territoire de GBCA)		Subventions
Confortement du barrage de chaussée de Malsaucy		100 000,00 €
Travaux d'amélioration des bassins écrêteur de crues suite à l'étude des dangers		50 000,00 €
Prolongation de la RD90 pour desserte de l'Aéroparc de Fontaine		100 000,00 €
Bâtiment du 39 Faubourg de Montbéliard		1 176 252,00 €
Etudes des performances énergétiques de 13 collèges et 7 bâtiments départementaux		25 000,00 €
Rénovation des toits terrasses dans 3 collèges Signoret et De Vinci à Belfort et Danjoutin		250 000,00 €
Rénovation des fenêtres de l'Hôtel du Département		150 000,00 €
<b>TOTAL DSID</b>		<b>1 851 252,00 €</b>
<b>TOTAL DETR + DSIL class. + DSIL rénov. + DSID</b>		<b>3 552 416,80 €</b>
FNADT 2021		Subventions
CCI BFC	Salon Hydrogen BFC	60 000,00 €
DOMICILE 90	Achat de locaux	119 985,00 €

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

## Annexe 3. Projets financés par l'Etat au titre des crédits France Relance 2021

Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée	
France Relance Compétitivité	ARGESANS	Mise à niveau numérique de l'Etat, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	A.S.SER.VIS	Entrepreneur spécialisé en tôlerie	PME	rouleuse + cintreuse + découpe plasma	142 198,00 €	
								machine de production et logiciels	601 959,00 €	
	BAVILLIERS	Mise à niveau numérique de l'Etat, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	PROHALIA	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	PME	achat de 11 machines fabrication additive	202 199,00 €	
					DEMEUSY ET CIE	Entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie	PME	four numérique et machine découpe	324 360,00 €	
	BELFORT	Culture	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Mesures exceptionnelles de soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation à l'image	CODEFI – Prêts bonifiés, prêts participatifs et avances remboursables			PME	Aide à la modernisation des diffuseurs de presse	1 111,00 €
						BADIQUE ANTHONY Le brazza			Musique Equipés - axe 2 - soutien équipes artistiques, producteurs	20 024,00 €
						DPT90-BELFORT-PATHE BELFORT			Plan cinéma et audiovisuel	26 713,00 €
						PATHE-BELFORT			Aide à la modernisation des librairies	1775
						LIBRAIRIE DU CHAT BORGNE			SV (hors musique) - Soutien à la production et à la diffusion de spectacles	20 000,00 €
						CNN de Belfort – via Danse			Musique lieux et labels - axe 3	5000
						CRD CA Belfortaine			Musique Axe 4 - Tiers-lieux et coopération (BOP363)	10000
						LA POUDDRIERE			Musique Territoires - axe 1	5000
						ORCHESTRE D'HARMONIE DE LA VILLE DE BELFORT			SV (hors musique) - Soutien à la production et à la diffusion de spectacles	20000
						SN – THEATRE LE GRANIT SCENE NATIONALE				
	France Relance Compétitivité	BELFORT	Mise à niveau numérique de l'Etat, des Territoires et des entreprises	*Numérisation des TPE, PME et ETI*	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	BELFORT GYMNASTIQUE	Salle de sport		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €
BIJOUTERIE CUPILLARD SARL						Commerce – Bijouterie		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
FACTORY JEAN'S						Commerce – Habillement		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
FLORENTINE						Commerce – maroquinerie		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
LEON HABILLEUR						Commerce – Habillement		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
LN						Décorateur		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
MOUMINA						Commerce – Habillement		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
SARL BISTROT DES MOINES						Restaurant		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
SARL WOMAN						Commerce – Habillement		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
SOCIETE BELFORTAINE DE RESTAURATION						Restaurant		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
SUR LE GREEN						Restaurant		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
						3DLM	Bureau d'études et d'ingénierie mécanique	TPE	modernisation du parc machine	12 008,00 €
						EDA	La S.A.R.L. E.D.A. a pour objet les Etudes fluides, Dessins techniques, Métrés. Conception et Assistance, Coordinateur Sécurité Niveau 1, pour la réalisation des ouvrages du bâtiment individuel, collectif, tertiaire et de l'industrie.		à préciser	
						OUTIL COUPANT NUMERIQUE	Conception, fabrication, affûtage et réalffûtage, de l'outil coupant numérique industriel, en carbure ou HSS	PME	acquisition d'une affuteuse	163 229,00 €
						SERMA PLAST	L'entreprise est spécialisée dans le domaine de la conception, la fabrication et la distribution de moules pour la plasturgie. Elle propose le développement d'ensembles et de sous ensembles plastiques ou métalloplastiques, conception d'outillage d'injection, réalisation d'outillage injection, gabarit, divers.		à préciser	

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée	
France Relance Compétitivité	BELFORT	Souveraineté technologique	Programme d'investissements d'avenir : soutenir les entreprises innovantes	Plan de relance pour l'industrie (secteurs stratégiques) #3 AAP Modernisation nucléaire	GE STEAM POWER SYSTEMS	Entreprise spécialisée dans les centrales nucléaires et à charbon		Investissements production alternateurs	800 000,00 €	
			Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	ANANKE	Jeune Entreprise Innovante dédiée à l'efficacité énergétique spécialisée en valorisation de rejets thermiques industriels.	TPE	Industrialisation du module de cogénération Keos® : perfectionnement et la fiabilisation de la technologie ainsi que la mise en place des outils nécessaires à sa production en petite série	565 000,00 €	
			Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	CARTONNAGE DU CHATEAU	Entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de petits et moyens tirages de packaging en carton plat ou cannelure légère	PME	Acquisition d'une presse d'impression en vue de pouvoir proposer une meilleure qualité aux partenaires ayant relocalisés leurs fabrications d'emballages alimentaire	615 000,00 €	
			Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	HZSYS	Entreprise d'ingénierie, études techniques, développeur et intégrateur de systèmes pile à hydrogène	PME	Industrialisation des prototypes « groupes électrogènes H2 de faible puissance »	800 000,00 €	
			Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1 (Part région)	ENERGIESTRO	Entreprise qui conçoit et fabrique des matériaux pour stocker de l'énergie dans des dispositifs inertiels			800 000,00 €	
			Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #4	ECOLE DE PRODUCTION DE BELFORT			Ouverture d'une école de production	50 000,00 €	
			Manufacture de proximité	UTBM	Université		Crunch Factory, tiers lieu de production qui réunira entreprises, étudiants, chercheurs autour des enjeux sur l'industrie et de la fabrication numérique	jusqu'à 260 000 €		
			Soutien à l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles	Fonds de restructuration des locaux d'activité - restructuration de 6000 locaux	SEMAVILLE	Société d'Economie Mixte dédiée au commerce		Acquisition de locaux commerciaux à réhabiliter et commercialiser, dans le cadre d'Action Coeur de ville	163 679,00 €	
			CODEFI – Prêts bonifiés, prêts participatifs et avances remboursables	PALAIS DE CHINE	Restaurant			15 000,00 €		
	BERMONT	Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	COURTOT MATERIAUX	Spécialiste fabrication de matériaux de construction	PME	Intégration système automatisé de production et acquisition ALFI INUSE	89 240,00 €	
	BOTANS				MABI	Société de fabrication et traitement du bois, des murs, protège durable des bois pour anti-insecte, termites	PME	machine à biller	41 960,00 €	
	CHATENOIS LES FORGES				HENDRICKSON FRANCE	Société de conception, de fabrication et de fourniture de suspensions mécaniques, élastomères et pneumatiques moyens et lourds, systèmes d'essieu et de freins intégrés et non intégrés, systèmes automatiques de contrôle de la pression des pneus, systèmes élévateurs auxiliaires, ressorts paraboliques et multifeuilles, stabilisateurs et les composants de pare-chocs et de garniture pour l'industrie du transport (ressorts à lames pour véhicules industriels).		Robotisation de la production	54 615,00 €	
					CROSSFIT LIFE	Salle de sport		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
	DANJOUTIN				LABORATOIRES SONET SARL	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	TPE	Acquisition de machines et logiciels de production	12 490,50 €	
						CODEFI – Prêts bonifiés, prêts participatifs et avances remboursables	AE2I	Entreprise d'ingénierie, d'installation et de maintenance industrielle		600 000,00 €
			CODEFI – Prêts bonifiés, prêts participatifs et avances remboursables	EB CONCEPT	spécialiste de la pergola bioclimatique alu, portail alu, clôtures & garde-corps.		20 000,00 €			
			CODEFI – Prêts bonifiés, prêts participatifs et avances remboursables	SASU BG	conseil pour les affaires et autres conseils de gestion		20 000,00 €			
	France Relance Compétitivité	ESSERT	Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	KESSLER CARINE	Commerce – Soins esthétiques		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €
					Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	MECADEP	Société de sous-traitance en usage de pièces techniques de grandes dimensions et de grande précision.	PME	modernisation de l'outil de production	387 880,00 € 284 000,00 € 76 000,00 € 19 120,00 €
			Souveraineté technologique	Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	MECADEP	Société de sous-traitance en usage de pièces techniques de grandes dimensions et de grande précision.	PME	Acquisition d'un nouveau centre d'usinage à commande numérique 5 axes – Modernisation de l'appareil productif	250 000,00 €
EVETTE SALBERT			Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	ZEHANI FOUED	Commerce		Numérisation des TPE, PME et ETI
						ATF INDUSTRIE	Entreprise spécialiste du découpage et l'emboutissage		achat machine découpe laser	75 800,00 €
FONTAINE		Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	LIDY CARROSSERIE	Société œuvrant dans la carrosserie et la mécanique pour poids lourds et matériels hydrauliques		à préciser	15 008,00 €	
					CITELE INDUSTRIE	Usinage de précision sur aciers, inox, aluminium, alliages & superalliages	PME	investissement dans un centre d'usinage	190 251,00 €	
OFFEMONT		Souveraineté technologique	Soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	MGO LE PAUL SA	spécialiste en usinage mécanique industriel	PME	Acquisition d'une nouvelle machine de fraisage 5 axes numérique et une découpeuse	200 000,00 €	
PEROUSE		Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	STOESSEL MARIE	Photographe		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
SEVENANS		Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	BV PROTO	Fabrication rapide de pièces métalliques par fusion laser de poudre et divers procédés de finition	TPE	machine polissage électrolytique programmable	12 500,00 €	
TERRITOIRE DE BELFORT		Culture	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Plan de relance du spectacle vivant musical	COTE COUR	SV hors musique Axe 2 – accompagnement financier des équipes indépendantes		SV (hors musique) Axe 2 - Accompagnement financier des équipes indépendantes	6 250,00 €	
					Plan Filière Musique - CNM (3 projets)				11 829,00 €	
		Soutien aux entreprises	Baisse d'impôt	Baisse des impôts de production -année fiscale 2021	1425 entreprises				16 506 929,00 €	
TREVENANS		Mise à niveau numérique de l'État, des Territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	SARL ROVIL	Imprimerie, travaux graphiques Photocopie, reprographie, impression numérique		table de découpe	35 720,00 €	
					SELTENSBERGER SYLVIE	Commerce -Fleuriste		Numérisation des TPE, PME et ETI	500,00 €	
VALDOIE			Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industrie du futur)	AZ PUBLICITE	Spécialisé dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance d'enseignes lumineuses, de signalétiques, d'enseignes pour véhicules, d'impressions, de bâches, d'adhésifs et panneaux longue conservation.	PME	Achat imprimante	41 500,00 €		

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**  
Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée				
France relance Ecologie – Transition énergétique	ANDELNANS	Transition agricole	Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal	Pacte Etat/Région « biosécurité et bien être animal » en élevage – Soutien à l'investissement matériel et immatériel pour la biosécurité et le bien-être animal	SCEA DES LONGCHAMPS	Agriculture		Mise au norme élevage Porcin	32 000,00 €				
		Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	GAEC FERME BELLERIVE	Agriculture			15 960,00 €				
	AUTRECHENE	Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	AUTRECHENE	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Transition énergétique chauffage Église	5 666,22 €				
	BAVILLIERS	Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État	VNF	Service public État		Remplacement des chaudières fuel Dans deux maisons éclésières De VNF - Direction Territoriale de Strasbourg	20 000,00 €				
	BELFORT	Biodiversité	lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification Aides à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	Economie circulaire/ Dispositif exceptionnel 2020 - soutien aux structures ESS/ ADEME	CHAMOIS ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	Association - Atelier et chantier d'insertion (ACI)	Collectivité locale/ EPCI	Réaménagement d'un immeuble avec la création de 24 logements, rue de l'As de Carreau/ Armée du salut	9 180,00 €			
									Création de 2 logements rue de Mulhouse (ancien commerce)/ SCI OR	15 240,00 €			
									Construction d'une résidence seniors de 98 logements et réhabilitation d'un local commercial Fbg de Montbéliard/ SCCV Résidence Seniors Belfort	348 480,00 €			
		Economie circulaire et circuits courts	Investissement dans le réemploi et le recyclage	Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation (ADEME)	Economie circulaire/ Dispositif exceptionnel 2020 - soutien aux structures ESS/ ADEME	CHAMOIS ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	Association - Atelier et chantier d'insertion (ACI)			Dispositif exceptionnel ESS réemploi	5 000,00 €		
										Centre de transformation textile BFC - Projet "Upcycling" Tissons La Solidarité - Belfort (90)	37 327,00 €		
		Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État	UTBM	Université	Collectivité locale/ EPCI	DSIL Exceptionnelle Reliquat 2020	149 600,00 €		
										BELFORT	Service public	Rénovation énergétique de l'école maternelle René RUCKLUN	60 000,00 €
										BELFORT	Service public	Rénovation énergétique de l'Annexe-Mairie	120 000,00 €
										AFFA	Centre de Formation	Installation de bornes électriques	33 000,00 €
										DDFIP 90	Service public État	remplacement des tubes néons par des lampadaires leds	24 597,00 €
												remplacement des tubes néons par des plafonniers leds	6 964,00 €
												remplacement des tubes néons par des plafonniers leds	1 653,00 €
												Installation borne électrique pour chargement de véhicule Vert	4 794,00 €
										DDT 90		DDCSPP – Remplacement des luminaires de type néon par des systèmes LED	21 620,00 €
										DDTESPP		DDT – Remplacement de toutes les fenêtres de toit en bois du bâtiment (fenêtres vétustes)	48 359,00 €
										DDT		DDT – Remplacement des luminaires existant par des systèmes Leds (levis établit étage par étage pour pouvoir faire des tranches)	63 385,00 €
										GGD90		Installation de bornes de rechargement des véhicules électriques au sein de la région Bourgogne Franche Comté	38 500,00 €
										POLICE NATIONALE		Installation de borne IRVE	10 000,00 €
										PREFECTURE	Service public État	Installation borne électrique pour chargement de véhicule Vert	6 820,00 €
												Rénovation des locaux du SIDIS à l'occasion de la création du SGC	75 000,00 €
	Rénovation de 8 fenêtres du bâtiment 1 et 12 fenêtres du bâtiment 5											40 047,00 €	
	Isolation des combles et dépollution des câbles en sous-toiture											60 000,00 €	
	Rénovation de la verrière du hall d'accueil											75 000,00 €	
	Remplacement des luminaires au néon du bâtiment 1	34 392,00 €											
	Isolation thermique du bâtiment 1	30 000,00 €											
	implatation d'IRVE campus belfort	40 300,00 €											
	UTBM	Université	Réhabilitation Bâtiment A	4 950 000,00 €									

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée
France relance Ecologie – Transition énergétique	BELFORT	Rénovation énergétique	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	Perfecto. Ecoconception dans un projet de R&D pour améliorer la performance environnementale du produit, service, procédé développé	AVIONS MAUBOUSSIN			Diagnostic d'écoconception de l'avion Alérion M1h - Belfort (90)	23 500,00 €
		Technologies vertes	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Modernisation et diversification de la filière aéronautique (Territoires d'industrie)	AVIONS MAUBOUSSIN	développe des avions à propulsion hybride et hydrogène, mobilité moderne nouvelles valeurs écologiques.	TPE	Développement du projet ZEPHYR	800 000
			Soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) #1	MS INNOV/MINTAKA	Bureau d'études mécanique et cabinet d'ingénierie et de conseil	PME	projet de robot modulaire (projet d'armoires logistiques connectées standard)	1 230 389,00 €
		Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Initiative jardins partagés régional	Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux	FADS (fondation Armée du Salut)	SIAE – ESS	Création d'une épicerie sociale et solidaire physique puis itinérante (2nde phase du projet)	40 000,00 €
					ECOLE D'ART	Enseignement	Aménagement d'un jardin pédagogique	2 800,00 €	
					LA BONNE TERRE FRANCE	Association	Création d'un jardin partagé en lien avec les habitants des QPV	8 048,00 €	
					MAISON DE QUARTIER CENTRE VILLE	Association	Pérennisation du jardin partagé actuel	4 400,00 €	
					MISSION LOCALE	Association	Création de plantation en bac dans un QPV	11 519,66 €	
					FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Association	Création de deux jardins partagés en QPV	20 000,00 €	
		Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État	DEFENSE	Service d'infrastructures de défense	Relamping	6 000,00 €	
	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)			BOTANS	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Renouvellement des fenêtres et des portes d'un bâtiment communal	10 259,00 €	
	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME			ADEME – Dispositif Tremplin/ EETE (Entreprises engagées pour la transition écologique)	MABI	Société de fabrication et traitement du bois, des murs, protège durable des bois pour anti-insecte, termite	PME	Tremplin pour la transition écologique des PME	9 600,00 €
	Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Amplification des programmes alimentaires territoriaux (PAT)	ESPRIT PAYSAN	Commerce – Magasin de producteur	Ouverture d'un magasin de producteur	100 000,00 €		
	BOUROGNE	Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE PILLIOT	Agriculture		6 567,00 €	
	CHARMOIS				EARL DES PRES ROYS	Agriculture		6 800,00 €	
	CHEVREMENT	Biodiversité	lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification Aides à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	CHEVREMENT	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Construction d'un immeuble collectif rue de Perouse / NEOLIA	73 400,00 €
		Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DEVANTOY	Agriculture			10 000,00 €
	DANJOUTIN	Biodiversité	lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification Aides à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	DANJOUTIN	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Réhabilitation d'un ancien bâtiment rue du Gal Leclerc / LLM Invest	15 300,00 €
		Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	DSID Exceptionnelle 2021 Rénovation énergétique des bâtiments des Départements	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Rénovation des toits terrasses dans les collèges (Collège Léonard de Vinci à Belfort Collège Simone Signoret à Belfort Collège Mozart à Danjoutin Collège Jules Ferry à Delle) Renforcement de l'isolation en toiture	250 000,00 €
		Technologies vertes	Développer une filière d'hydrogène vert en France	****Hubs territoriaux**** : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène #2"	HZNFC – écosystèmes – Hynamics	Station H2		projet station H2 Hynamics SMTC	3 550 380,55 €
	Plan de relance / BANQUE DES TERRIRES			HZNFC – écosystèmes – Hynamics	Station H2		projet station H2 Hynamics SMTC	3 800 000,00 €	
	DORANS	Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	CUMA DE LA TROUÉE DE BELFORT	Agriculture			38 000,00 €
	ELOIE	Transition écologique		Fonds mobilités actives – AAP aménagements cyclables	ELOIE	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Liaison cyclable entre Eloie et Valdoie	345 200,00 €
ESSERT	Rénovation énergétique	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	ADEME – Dispositif Tremplin/ EETE (Entreprises engagées pour la transition écologique)	JEANROY DISTRIBUTION			Installation frigorifique CO2	50 000,00 €	

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée			
France relance Écologie – Transition énergétique	FONTAINE	Technologies vertes	Soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) #1	ADLER FRANCE SAS	société spécialisée dans la fabrication d'équipements automobiles	PME	Projet LWF in situ : production de mousse in situ	784 000,00 €			
					VOESTALPINE	Découpage, emboutissage	ETI	Installations robotisées/ moyens de production	800 000,00 €			
	FONTENELLE	Rénovation énergétique	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	ADEME – Dispositif Tremplin/ EETE (Entreprises engagées pour la transition écologique)	LOCA TRAVAUX EURL	Entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de la location et location-bail de machines et équipements pour la construction	TPE	Tremplin pour la transition écologique des PME	16 400,00 €			
	MENONCOURT		Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	MENONCOURT	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Diagnostic thermique bâtiment communal	1 707,93 €			
	MONTREUX CHÂTEAU	Biodiversité	lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification Aides à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	MONTREUX-CHATEAU	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Aménagement d'un bâtiment agricole en 10 logements rue des Prés / POLIBAT	24 000,00 €			
	MORVILLARS	Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	MORVILLARS	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Isolation du bâtiment mairie / agence postale	126 000,00 €			
	NOVILLARD	Transition agricole	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	FRANCHE COMTE EPANDAGES SARL	Agriculture				7 271,00 €		
											Stratégie nationale sur les protéines végétales	Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles pour les protéines végétales #1
	OFFEMONT	Technologies vertes	Soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) #1	FONDERIE RAPIDE BELFORTAINE Groupe CITELE	Fonderie virtuelle : simulation de coulée, conception impression 3D de moules en sable, réalisation de pièces types.	PME	Projet CASOAR-3D – prototypage rapide	800 000,00 €			
	REPPE	Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	REPPE	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Rénovation des ouvrants d'un logement communal	11 000,00 €			
	SEVENANS			Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État	UTBM	Université			Opération relamping	52 200,00 €		
	TERRITOIRE DE BELFORT	Biodiversité	lutte contre l'artificialisation	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer Programme d'intervention des agences de l'eau - Réduction des rejets de réseaux d'eaux usées des collectivités et mise en oeuvre de l'autosurveillance	GBCA	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Résorption de fuites sur les réseaux d'eau potable - tranche de travaux annuelle 2021 Communes de Belfort, Andelnans, Argiésans, Bavilliers, Châteaunoy-les-Forges, Dorans, Offemont, Vézelois, Fontaine, Lagrange, Lacollonge...	668 500,00 €			
										Infrastructures et mobilités vertes	"Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges)"	Prime à la conversion
		Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	DSID Exceptionnelle 2021 Rénovation énergétique des bâtiments des Départements	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Rénovation du bâtiment DGASTADT-39 faubourg de Montbéliard	1 176 252,00 €			
								Rénovation énergétique enveloppe du bâtiment	150 000,00 €			
								Etudes des performances énergétiques de 13 collèges et 7 bâtiments départementaux	25 000,00 €			
		Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux  Programme « plantons des haies ! »	RESTOS DU COEUR  CIA 25-90	Association  Consulaires	Collectivité Territoriale	Aménagement d'un camion réfrigéré itinérant pour distribuer les denrées sur les communes éloignées des 4 centres actuels de distribution	14 800,00 €			
								Renforcement du partenariat Etat/collectivités au service des PAT émergents (national) #1	CONSEIL DEPARTEMENTAL	Collectivité Territoriale	Labellisation PAT Conseil départemental 90 - PAT émergents	55 533,00 €
								Transition écologique	Renouvellement du parc automobile des forces de sécurité	GGD90  POLICE NATIONALE	Service public Etat  Service public Etat	Collectivité locale/ EPCI
		1 véhicule Peugeot / (24K/véhicule) 1 véhicule Renault Zoé (23K/ véhicule)	47 000,00 €									
				Renouvellement forestier	ELOIE	Service public	Collectivité locale/ EPCI		45 897,00 €			
	TREVENANS	Rénovation énergétique	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	ADEME – Dispositif Tremplin/ EETE (Entreprises engagées pour la transition écologique)	MANUEL 2 (CABETE)	CABETE Façades est spécialiste du ravalement de façades et de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE)		Isolation par l'extérieur du bâtiment	13 560,00 €			
	URCEREY		Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	URCEREY	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la mairie	12 813,00 €			
	VALDOIE	Mer	Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France	Guichet pour les investissements pour les entreprises des filières pêche et aquaculture	LYCEE AGRICOLE DE VALDOIE	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Valdoie		aquaponie expérimentale	40 034,00 €			
								Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	VALDOIE	Service public
		Transition agricole	Stratégie nationale sur les protéines végétales	Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles pour les protéines végétales #2	EARL ROSEMontoise	Agriculture		achats de semences permettant l'enrichissement des prairies en légumineuses	450,00 €			
	VEZELOIS	Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSL rénovation énergétique)	VEZELOIS	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Remplacement des générateurs de chauffage pour l'école et la salle multi-activités	100 000,00 €			
GBCA	Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments privés	Maprime Rénov 2021	GBCA – 656 dossiers engagés				2 259 854,00 €				

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération



Fonds / Axe	Localisation	Sous-axe	Mesures du plan de relance	Dispositif	Bénéficiaires	Activité	Type	Projet	Aide France relance accordée		
France Relance Cohésion	ARGIESANS	Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	Avances fiscales	ARGIESANS	Service public	Collectivité locale/ EPCI		52 625,00 €		
	BAVILLIERS	Emploi des Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	CHANTIER DE L'ECONOMIE ET SOLIDAIRE	IAE – ESS		Mise en place d'une base vie pour les salariés en parcours dans les nouveaux locaux de l'association	5 000,00 €		
		Santé			Segur de la santé	CHSLD du TdB_Le Chénois			Reconstruction du SSR de Baviillers sur le site du CHSLD Le Chénois ?	20 000,00 €	
	Belfort	Emploi des Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	CHAMOIS - 2020			investissement	78 933,00 €		
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	FADS (fondation Armée du Salut)		SIAE – ESS		Création d'une épicerie sociale et solidaire	34 000,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	Plurielles - 2020				"investissement". Dans le cadre de la filière couture en cours d'organisation au niveau régional.	17 901,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	RQ Belfort		SIAE – ESS		FDI 2021 Régie des quartiers EI	5 784,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	RQ Belfort		SIAE – ESS		FDI projet local Régie des quartiers - ACI	10 690,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	RQ Belfort - 2020		SIAE – ESS			15 972,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	RQ BELFORT ACI - 2020		SIAE – ESS			17 093,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	ENERGIE EMPLOI - 2020				"investissement" (véhicule + petit matériel espaces verts) pour diversification des services afin de pérenniser la structure; "développement commercial"	12 050,00 €	
			Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Fonds de développement de l'inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021	CHAMOIS ENVIRONNEMENT RECYCLAGE	Association - Atelier et chantier d'insertion (ACI)			Réorientation de l'activité espaces verts par le développement d'une nouvelle équipe et d'une activité de valorisation des déchets verts	43 337,00 €	
			Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	BELFORT		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Rénovation énergétique de l'Annexe-Mairie	120 000,00 €
	Santé			Banque des Territoires	MAISON DE SANTE DE BELFORT		Santé			100 000,00 €	
				FNADT	MAISON DE SANTE DE BELFORT		Santé			50 000,00 €	
				Segur de la santé	CLINIQUE DE LA MIOTTE				Reconstruction de la clinique sur Jonxion	65 400,00 €	
	Soutien aux personnes précaires		Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	E2C BFC		Association		Création de 4 postes de psychologues mutualisés pour l'ensemble du réseau E2C de la région BFC	150 000,00 €	
			Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	RQ Belfort				Pré parcours SAS	176 720,00 €	
	Territoires	Dynamiques territoriales et contractualisation		FNADT exceptionnel	CRCI90 - Territoires d'industrie				HYDROGEN BFC contribution des chambres de commerce de d'industrie à l'opération régionale Forum H2 de fin septembre 2021	60 000,00 €	
			Inclusion numérique	Conseillers numériques France service	CROIX ROUGE		Association		1 CNFS	36 805,00 €	
		Soutien aux collectivités territoriales				CROUS		Université		1 CNFS	54 805,00 €
						BELFORT		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Réaménagement du site de l'ex institut de formation en soins infirmiers IFSI (opération ACV)	200 000,00 €
					DSIL Exceptionnelle 2020	BELFORT		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Mise en accessibilité de La Poudrière	11 000,00 €
						BELFORT		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Mise en accessibilité du gymnase Roger SERZIAN à Belfort	10 000,00 €
					GBCA		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Mise en conformité du barrage de l'étang des forges	300 000,00 €	
	MONTREUX CHÂTEAU	Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL Exceptionnelle 2020	MONTREUX CHATEAU	Service public	Collectivité locale/ EPCI	Réhabilitation du gymnase	223 000,00 €		
	ROPPE	Soutien aux personnes précaires	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	INSOLITERRE		Association		210 000,00 €		
SERMAMAGNY	Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL Exceptionnelle 2020	GBCA		Service public	Collectivité locale/ EPCI	Sécurisation AEP de GBCA : étude et réalisation d'un forage de prospection à Sermamagny	125 000,00 €		
TERRITOIRE DE BELFORT	Emploi des Jeunes	Accompagne intensif Jeunes (AIJ)		AJ Pôle emploi					188 896,00 €		
		Aide à l'embauche des jeunes		Emplois Francs 2021					13 216,00 €		
		Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans		Aide financière à l'embauche de jeunes					659 331,00 €		
		Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	INSERJET		SIAE – ESS		Création de deux équipes de collecte pour réaliser le ramassage du textile dans les bennes et des objets récupérés en déchèteries	3 710,00 €		
		Parcours qualifiants y compris post bac	100 000 formations qualifiantes via PACTE	TERRITOIRE EMPLOIS-TRAVAIL TEMPORAIRE INSERTION - mobilité				EN ROUTE VERS L'EMPLOI	15 750,00 €		
		Plan 1jeunes 1 solution	Aides au contrat de pro/apprentissage						2 328 723,00 €		
TREVENANS	Santé		Segur de la santé	HNFC				889 200,00 €			
VALDOIE	Emploi des Jeunes	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes	Appel à projets « Fonds de Développement de l'Inclusion au service de la relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021 »	CDES - 2020				"développement commercial" + "investissement"	28 335,00 €		
				PASSERELLE POUR L'EMPLOI				Lutte contre la fracture numérique par la création d'ateliers numériques	5 000,00 €		
	Territoires	Inclusion numérique	Conseillers numériques France service	VALDOIE		Service public	Collectivité locale/ EPCI	1 CNFS	54 805,00 €		
<b>Total périmètre GBCA</b>									<b>32 651 402,86 €</b>		
<b>Total périmètre départemental</b>									<b>22 889 934,00 €</b>		
<b>Total</b>									<b>55 541 336,86 €</b>		

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-8

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Centenaire du  
Département du  
Territoire de Belfort -  
Attribution de subvention

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction du Développement  
Touristique et Commercial

Références : DM/DGS/MR/SH  
Code matière : 7.5

**Objet : Centenaire du Département du Territoire de Belfort - Attribution de subvention**

Le Département du Territoire de Belfort fêtera en 2022 son Centenaire, ce qui constitue une particularité unique en France compte-tenu de son histoire singulière. Un programme riche et varié a été élaboré dans ce cadre. De nombreux événements et festivités se tiendront à compter du 11 mars et viendront ponctuer cette année de commémoration dans toutes ses dimensions : culturelle, sportive, associative ou populaire.

Cet événement majeur est l'occasion d'un formidable coup de projecteur pour l'ensemble du territoire et l'opportunité de fédérer la population et les forces vives locales autour d'un passé commun fondateur de notre identité collective, qui permettra de renforcer le sentiment d'appartenance de chaque terriortain autour d'une thématique commune qui fasse sens.

Pour mener à bien ce projet d'envergure et optimiser l'ampleur des retombées en termes de notoriété et de fréquentation touristique notamment, le Département du Territoire de Belfort a souhaité impliquer dans son programme l'ensemble des forces vives locales : associations, entreprises, collectivités et tout particulièrement Grand Belfort Communauté d'Agglomération. La mise à disposition de diverses infrastructures à titre gracieux pour le déroulement d'expositions ou autres temps forts est notamment demandée ainsi que le relais des différents rendez-vous sur les réseaux sociaux et supports de communication. Par ailleurs l'ensemble des services sont invités à décliner la thématique dans leurs différents projets et manifestations.

Une demande de 50 000 € est à ce titre sollicitée auprès du Grand Belfort par le Département.

Cette contribution permettra notamment au Département de valoriser le patrimoine et les grands événements du Grand Belfort et de ses communes membres dans un vaste plan de communication et d'assurer auprès d'une large cible la promotion de l'offre touristique et de l'attractivité locale.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de valider** les présentes dispositions,

**d'octroyer** une aide de 50 000 € (cinquante mille euros) au Département du Territoire de Belfort pour l'organisation de cette commémoration.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	5	M. Eric KOEBERLÉ, Mme Marianne DORIAN, M. Florian BOUQUET, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110081-DE-1-1



**CENTENAIRE DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**



## **PRÉAMBULE**

En 2022, le Département du Territoire de Belfort fêtera son Centenaire. Afin de célébrer ensemble cet anniversaire unique en France, de nombreux événements et festivités seront proposés à partir du 11 mars 2022. L'occasion de découvrir ou redécouvrir l'histoire singulière d'un département aux multiples facettes et de faire rayonner le Territoire du Lion au-delà de nos frontières.

Le Territoire de Belfort est un département qui cultive les particularités. Qu'elles soient géographiques, historiques, patrimoniales ou naturelles, ces spécificités sont le ciment de l'identité de ce Territoire singulier et attachant.

2022 verra une nouvelle originalité toucher notre département puisque ce dernier fêtera ses 100 ans, là où les tous les autres (ou presque) ont célébré leurs 230 ans en 2020.

Fruit du traité de Francfort de 1871, suite à la guerre franco-prussienne de 1870-1871 au cours de laquelle Belfort et ses environs ont résisté plus de 100 jours au siège prussien, le Territoire de Belfort devient le 90ème département de France le 11 mars 1922.

Afin de marquer cet anniversaire unique, le Département souhaite mettre en place diverses animations et festivités tout au long de l'année 2022.

Ces actions auront pour vocation de mettre un coup de projecteur majeur sur le département. Le Centenaire doit également permettre d'impliquer et de fédérer les communes, les acteurs locaux du Territoire et ses partenaires pour valoriser la richesse et la diversité des savoir-faire.

## **OBJECTIFS**

L'objectif général de ce projet est clairement identifié : Célébrer les 100 ans du département du Territoire de Belfort.

Cependant, l'objectif général peut également être décliné en plusieurs objectifs spécifiques :

- Susciter de la curiosité et l'attractivité dans le domaine du tourisme, de la culture, de l'industrie et de développer le rayonnement du Territoire de Belfort.
- Créer un sentiment d'appartenance et de fierté des Terrifortains par la mise en place d'un programme d'animations qui leur permettra de découvrir ou de redécouvrir l'Histoire du Territoire.
- Impliquer les communes, les acteurs du Territoire et leurs partenaires pour valoriser la richesse et la diversité de l'offre et des savoir-faire.
- Sur le long terme, ces actions menées dans le cadre du centenaire devront être pérennisées dans le but de maintenir cette volonté de faire rayonner le Territoire.

## QUELQUES TEMPS FORTS

### PÉRIODE

Février  
2022  
11 Mars  
2022

Printemps  
2022

Juin  
2022

22-24

Juillet 2022

Été  
2022

10 Septembre 2022

Durant toute l'année

### ACTIVITÉS

10 février : Lancement presse à Paris Début des plans de communication.  
Jour anniversaire – Lancement officiel du centenaire.  
Journée du Timbre du centenaire  
Soirée Événement  
Land Art  
Mois de la Photo de Belfort.  
FIMU  
Kermesse 3.0 – les 11 et 12 juin  
Tournoi d'échecs intergénérationnel et inclusif  
Un été sous les murailles – Citadelle de Belfort  
Reconstitutions historiques  
Les Flâneries du Centenaire  
Championnats de France de Montgolfières  
Montée du Ballon  
Street Art au Manège  
Garde Républicaine lors de la concentration équestre  
Soirée événementielle sur le site du Malsaucy.  
Spectacles sur l'eau, sur terre et dans les airs.  
Anniversaires d'environ 30 de nos anciens Terrifortains nés en 1922.  
Réalité Virtuelle  
Expo Centenaires sur les grilles de la Préfecture

Ce n'est qu'un aperçu du calendrier et des animations du Centenaire.

## RETOMBÉES NON EXHAUSTIVES

- Valorisation du mois de la photo sur les réseaux sociaux et sites internet du Centenaire.
- Valorisation du FIMU (sur le site du Centenaire + relations presses nationales et internationales et réseaux sociaux)
- Valorisation des Sites touristiques de Belfort et du Grand Belfort à travers les médias (investissement médias et relations presse)
- Enrichissement de l'animation de la Ville et de l'agglomération par des festivités de qualité
- Mise en valeur du weekend de reconstitutions historiques d'Un été sous les murailles (médias, relation presse nationale et internationale, sites internet et réseaux sociaux) – le groupe projet a déterminé cette animation comme un temps fort du Centenaire.
- Films réalités virtuelles sur les offres situées sur le Grand Belfort
- Valorisation du Lion et de la Citadelle sur le timbre du Centenaire
- Création d'une offre de déambulation urbaine et touristique...

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-9

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Autorisation donnée au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région pour sélectionner les organismes intermédiaires pour l'axe urbain du programme FEDER-FSE+ 2021-2027

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Générale des Services

Références : DM/JS/FL  
Code matière : 7.5

***Objet : Autorisation donnée au Pôle métropolitain Nord Franche-Comté de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région pour sélectionner les organismes intermédiaires pour l'axe urbain du programme FEDER-FSE+ 2021-2027***

En novembre dernier, la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, a adressé à la Commission européenne la version définitive du Programme opérationnel FEDER / FSE+ 2021-2027.

Le prochain programme sera doté d'une enveloppe globale d'environ 401,5 millions d'euros pour le FEDER et de 83,6 millions d'euros pour le FSE et serait décomposé, sous réserve d'une validation à venir de la Commission européenne, en 6 priorités.

La priorité qui nous intéresse est la n°5, et plus précisément l'objectif spécifique 5.1 « le volet urbain ».

**LE VOLET URBAIN**

Cet objectif, intitulé « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusives au niveau local, de la culture du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines » est doté d'une enveloppe de 63 millions d'euros.

**LA PROCEDURE DE SELECTION DES ORGANISMES INTERMEDIAIRES**

L'accès aux financements européens dans le cadre du volet urbain nécessite le recours à un organisme intermédiaire qui peut être une métropole, un pôle métropolitain, une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération.

Les territoires qui souhaiteront bénéficier du volet urbain devront répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour prétendre au rôle d'organisme intermédiaire entre le 14 janvier et le 14 avril 2022. Cela suppose de définir une stratégie territoriale.

Compte tenu de l'enveloppe allouée au Nord Franche-Comté lors de la période 2014-2020, durant laquelle le Syndicat mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) puis le Pôle métropolitain, ont assuré le rôle d'organisme intermédiaire, il semble opportun de se positionner dès à présent comme territoire urbain afin de disposer d'une enveloppe réservée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'autoriser** le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Région afin de prétendre au rôle d'organisme intermédiaire pour l'axe urbain de la programmation 2021-2027 du FEDER.

Pour	85	
Contre	0	
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	2	M. Michel NARDIN, M. Gérald LORIDAT
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110196-DE-1-1

## **Annexe au rapport n° 9**

En novembre dernier, la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, a adressé à la Commission européenne la version définitive du Programme opérationnel FEDER / FSE+ 2021-2027.

Le prochain programme sera doté d'une enveloppe globale d'environ 401,5 millions d'euros pour le FEDER et de 83,6 millions d'euros pour le FSE et serait décomposé, sous réserve d'une validation à venir de la Commission européenne, comme suit :

- **La priorité n°1**, intitulée « Développer une économie régionale innovante et compétitive », devrait disposer d'une enveloppe d'environ 140,5 millions d'euros
- **La priorité n°2**, intitulée « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics » devraient disposer d'une enveloppe d'environ 28,1 millions d'euros ;
- **La priorité n°3**, intitulée « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité », devrait disposer d'une enveloppe d'environ 121,5 millions d'euros ;
- **La priorité n°4**, intitulée « Développer une formation régionale tout au long de la vie », qui correspond au FSE+, devrait disposer d'une enveloppe d'environ 83,6 millions d'euros ;
- **La priorité n°5**, intitulée « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » devrait disposer d'une enveloppe d'environ 99,4 millions d'euros ;
- **La priorité n°6**, intitulée « Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura », devrait disposer d'une enveloppe de 12 millions d'euros.

La priorité n°5 se décompose en deux objectifs spécifiques :

### **LE VOLET URBAIN – Objectif spécifique 5.1**

L'objectif spécifique 5.1, doté d'une enveloppe de 63 millions d'euros, intitulé « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusives au niveau local, de la culture du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines ».

Le volet urbain a vocation à financer des projets portant sur les thématiques suivantes :

- Villes intelligentes

L'objectif est de favoriser l'émergence de villes intelligentes pour améliorer la qualité des services à destination des usagers mais également rendre plus efficaces les services, tout en s'appuyant sur les données. L'objectif est de parvenir par les technologies numériques à une plus grande efficacité de l'usage quotidien de la ville en matière de mobilité, habitat, énergie, économie des ressources, services aux habitants. Cette amélioration de l'usage de la ville pourra également se traduire par des stratégies visant à développer un réseau de tiers lieux. Les stratégies urbaines pourront inclure un volet d'accompagnement des territoires vers des stratégies de transformation numérique.

Les stratégies intégrées présentées par les territoires devront s'articuler avec la Priorité II en ce qui concerne cette thématique.

- Mobilités urbaines durables

Le caractère étendu du péri-urbain sur le territoire soulève des enjeux de mobilité, et les stratégies urbaines durables intégrées devront présenter ce qui est envisagé par les urbains pour répondre aux besoins suivants :

- Le développement de la multimodalité en milieu urbain afin de réduire l'empreinte carbone et encourager au recours des mobilités moins carbonées, notamment par le biais d'aménagements multimodaux sur les points d'interconnexions, le soutien au déploiement

## Annexe au rapport n° 9

d'une meilleure interopérabilité des services (exemple : les services de mobilité partagée) ou des billettiques des réseaux urbains sur une aire de déplacement commune, l'amélioration de la logistique urbaine durable, ou encore l'aménagement des aires de covoiturage en conformité avec le schéma régional en la matière.

- Le développement de voiries douces en milieu urbain afin d'encourager le recours à des formes de mobilité alternatives (voiries douces, cheminements piétons, aménagements cyclables, ...), de sécuriser la pratique des modes doux, d'assurer une continuité sur l'ensemble du territoire urbain et une connexion avec les zones péri-urbaines et rurales, conformément aux stratégies régionales en la matière.
- Le déploiement de stations de stockage et de recherche de carburants alternatifs aux carburants fossiles, dans l'objectif de réduire l'impact environnemental des déplacements, selon un maillage rationnel et dans une logique d'interopérabilité entre les différents systèmes.
  - Infrastructures vertes en ville

L'objectif est d'améliorer la régulation du climat en ville, réduire les pollutions ou réintégrer la nature en ville. Pour ce faire, les organismes intermédiaires urbains devront présenter une stratégie durable intégrée pour répondre aux enjeux suivants :

- Le traitement des effets d'îlots de chaleur en ville

Les zones urbaines subissent des effets de chaleur induits par l'aménagement urbain. Seule une approche globale traitant simultanément les enjeux urbanistiques et anthropiques de manière cohérente et structurée est de nature à produire des résultats dans la durée. Les stratégies présentées pourront par exemple développer la végétalisation de zones urbaines ou de toitures, la mise en place d'îlots de fraîcheur, la mise en place de systèmes de rafraîchissement adiabatique ou de système de climatisation naturelle, ou la réduction des facteurs anthropiques de réchauffement.

- L'amélioration de la biodiversité en milieu urbain

Les milieux urbains subissent des effets spécifiques induits par le changement climatique et la perte de biodiversité sur leur territoire. Ainsi, les stratégies urbaines intégrées pourront inclure des projets de renaturation en zones naturelles, semi-naturelles et d'espaces verts qui offrent de nombreux « services » écosystémiques favorables. Les actions portent également sur le développement d'habitats naturels favorable à la petite faune afin de remédier à la perte de la biodiversité de la faune.

Les efforts quant à la lutte contre l'artificialisation des sols ou accompagnants la remédiation des sols urbains ou encore contribuant à la désimperméabilisations des sols constituent une cible à intégrer dans les stratégies.

Les projets d'agriculture urbaine seront également soutenus. L'enjeu d'un meilleur usage de l'eau en milieu urbain entrera également en ligne de compte.

- La réduction des pollutions en milieu urbain

Par exemple : l'amélioration de la qualité de l'air, les projets innovants de traitement tertiaire des eaux usées et leur réutilisation, ou encore la réduction du recours aux pesticides.

- Le renouvellement urbain : reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers qui ont perdu leur usage initial et qui sont en attente d'un nouvel usage

Il s'agira ainsi de soutenir dans le cadre d'une stratégie intégrée et selon des exigences environnementales précisées dans l'appel à manifestation d'intérêt :

## **Annexe au rapport n° 9**

- La réhabilitation d'espaces sans usage, délaissés, à l'abandon : démolition sans reconstruction mais avec un usage environnemental (restauration environnementale, biodiversité, ...)
- La résorption des îlots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés
- La requalification de sites emblématiques délaissés ou à l'abandon (sans usage) auxquels on va redonner un usage (services à la population ou services économiques ou bien renaturation du site...).

L'accompagnement de projets de requalification des friches ou visant à encourager les implantations d'entreprises ou d'activité tertiaire dans les anciennes friches en facilitant leur requalification sera également soutenu.

Dans leur stratégie, les organismes intermédiaires pourront préciser si des zones sont ciblées ainsi que les critères retenus pour ce ciblage, dans un tel cas.

- **Tourisme durable et patrimoine**

L'objectif des stratégies sera de soutenir la valorisation des sites patrimoniaux ainsi que les équipements culturels (création, aménagement, rénovation) et le développement du tourisme durable. La transition écologique dans le tourisme devra être prise en compte dans les stratégies présentées. Seuls les projets touristiques qui ne relèvent pas des communes listées relevant du Massif du Jura sont éligibles à cette thématique

Les modalités de soutien sont les suivantes :

Thème	Taux maximal de subvention du FEDER	Plancher minimal de subvention pour des études	Plancher minimal de subvention pour des investissements
Ville intelligente	60%	X	30 000 €
Mobilités urbaines durables	60%	20 000 €	50 000 €
Infrastructures vertes	60%	20 000 €	30 000 €
Renouvellement urbain	60%	30 000 €	100 000 €
Tourisme durable et patrimoine	60 %	X	50 000 €

### **LE VOLET RURAL– Objectif spécifique 5.2**

L'Objectif spécifique 5.2, doté d'une enveloppe de 32,9 millions d'euros, intitulé « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones non urbaines ». Ce volet rural aurait vocation à financer des projets portant sur le développement de villages intelligents et de tiers lieux, sur le patrimoine culturel et le tourisme durable, sur les mobilités et sur le renouvellement urbain. Pour cet objectif spécifique, le contenu et le mode de fonctionnement du volet rural n'étaient pas encore validés par la Commission européenne le 27 novembre dernier.

#### **INGENIERIE**

Il est à noter que, pour assurer son rôle d'autorité de gestion, la Région dispose, pour la priorité n°5, d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros au titre de l'assistance technique, une enveloppe réservée à la Région, que ne pourront solliciter ni les organismes intermédiaires, ni les porteurs de projets.

#### **LA PROCEDURE DE SELECTION DES ORGANISMES INTERMEDIAIRES POUR LE VOLET URBAIN**

L'accès aux financements européens dans le cadre du volet urbain nécessite le recours à un organisme intermédiaire qui peut être une métropole, un pôle métropolitain, une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération.

## **Annexe au rapport n° 9**

Les territoires qui souhaiteront bénéficier du volet urbain devront répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour prétendre au rôle d'organisme intermédiaire entre le 14 janvier et le 14 avril 2022. Cela suppose de définir une stratégie territoriale intégrée qui comprenne :

- Un diagnostic de territoire ciblé sur les cinq thématiques de l'axe urbain, décrivant brièvement les problématiques économique-socio-environnementales liées à ces thématiques ;
- La zone géographique concernée par la stratégie ;
- Un résumé des planifications stratégiques existantes au sein du territoire
- Une présentation des actions envisagées, dans une approche intégrée, pour répondre aux problématiques identifiées. Elle devra s'inscrire en cohérence avec les projets identifiés dans les autres priorités du programme opérationnel ;
- La méthode d'implication des partenaires listés à l'article 8 du règlement portant dispositions communes n°2021/1060 en date du 24/06/2021, dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies : à savoir les autorités publiques, les partenaires socio-économiques, les organisations représentatives de la société civile, les institutions de recherche et université quand adéquat ;
- Une maquette financière indiquant les crédits fléchés sur chaque typologie d'actions retenue, détaillée de différentes manières
- Une liste indicative de projets déjà identifiés avec, pour chacun, un plan de financement, un calendrier et des indicateurs prévisionnels ;
- Un détail des actions d'animation et de communication envisagées.

Chaque organisme intermédiaire disposera d'une enveloppe réservée, qui devrait être déterminée en fonction de trois critères : population, superficie du territoire couvert et revenu par habitant.

Un territoire qui bénéficiera des crédits du volet urbain ne pourra pas bénéficier des crédits alloués au volet rural et réciproquement. Toutefois, si dans sa stratégie urbaine intégrée, l'organisme intermédiaire urbain a exclu certaines zones de son territoire du volet urbain du FEDER, alors ces zones exclues de la stratégie intégrée urbaine pourront être éligibles au volet rural.

Par ailleurs, si un pôle métropolitain est retenu en tant qu'organisme intermédiaire, ses membres ne pourront prétendre à être eux-mêmes, individuellement, organismes intermédiaires, indépendamment du pôle métropolitain.

Compte tenu de l'enveloppe allouée au Nord Franche-Comté lors de la période 2014-2020 (13 millions d'euros dans la maquette initiale, réévaluée à la baisse en cours de programmation, notamment pour réaffecter des crédits sur la santé pour faire face à la crise sanitaire), durant laquelle le Syndicat mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) puis le Pôle métropolitain, ont assuré le rôle d'organisme intermédiaire, il semble opportun de se positionner dès à présent comme territoire urbain afin de disposer d'une enveloppe réservée.

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-10

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Pacte financier et fiscal  
de solidarité

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Générale des Services

Références : JS/RB/FL  
Code matière : 7.2

**Objet : Pacte financier et fiscal de solidarité**

L'article 12 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine rend obligatoire dans le cadre du contrat de ville, la mise en place par l'EPCI d'un pacte financier et fiscal de solidarité ou à défaut d'une dotation de solidarité communautaire. Cette mesure est complétée par l'article 57 de la loi du 8 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Le pacte financier et fiscal de solidarité vise à réduire les disparités des charges et des recettes entre les communes au sein du territoire communautaire.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour construire ce pacte dont :

- La maîtrise de la dépense :
  - Schéma de mutualisation
  - Services communs, mise à disposition
  - PPI de territoire
  - ...
  
- Le levier fiscal :
  - Politique fiscale coordonnée
  - Taux, abattements, exonérations
  - Fiscalité unifiée
  - ...
  
- Le transfert de charges
  - Evaluation des transferts de charges
  - Fixation des Attributions de Compensation
  - ...
  
- La péréquation
  - Dotation de solidarité communautaire
  - Fonds de concours
  - FPIC
  - ...

La construction d'un pacte financier et fiscal nécessite au préalable une étude analytique et dynamique du territoire.

Un groupe de travail a été constitué par délibération n°20-116 au conseil communautaire du 20 octobre 2020, afin de définir des propositions à cette construction.

L'EPCI doit faire face à un contexte financier extrêmement contraint. Depuis 2014 avec la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques, c'est près de 24 M€ cumulés, de dotation globale de fonctionnement, qui ont été amputés des budgets du Grand Belfort. Il faut également ajouter les fortes variations à la baisse de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises depuis 2017 (l'écart entre le niveau le plus fort et le plus faible notifié entre 2017 et 2021 a été de 4,2 M€).

Les communes de l'agglomération ont également connu une baisse conséquente de leur DGF sur cette même période.

Dans ce contexte peu favorable, le Grand Belfort a fait le choix d'accentuer ses investissements d'avenir en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'enseignement supérieur et de la recherche, afin de poser les bases solides quant à son développement en matière d'attractivité économique, d'emploi, de protection de l'environnement et de services à la population avec ses équipements sportifs et culturels.

Au regard de ces éléments, les Maires de l'agglomération ont fait le choix de maintenir le niveau des attributions de compensation reversées par l'EPCI aux communes, de reprendre à leur charge la participation des communes au FPIC et d'ajuster le niveau des recettes fiscales par une augmentation du taux de la taxe foncière.

Les éléments constitutifs du pacte financier et fiscal de solidarité sont donc les suivants :

- **Pas d'instauration de Dotation de Solidarité Communautaire jusqu'à la fin du mandat en cours.**

Cette option sera à nouveau étudiée lorsque le Grand Belfort dégagera des marges de manœuvre budgétaire plus conséquente.

- **La garantie du versement des Attributions de Compensation** sur la base de celles existantes.

- **Le versement d'un Fonds d'aide aux communes.**

Un fonds d'aide aux communes d'un montant de 6 220 000 € a été voté par l'Assemblée du Grand Belfort (délibération 20-121 du 15/10/2020). Il est réparti comme suit :

Andelnans	150 000 €
Angeot	60 000 €
Argiésans	100 000 €
Autrechêne	60 000 €
Banvillars	60 000 €
Bavilliers	200 000 €
Belfort	600 000 €
Bermont	60 000 €
Bessoncourt	150 000 €
Bethonvilliers	60 000 €
Botans	60 000 €
Bourogne	150 000 €
Buc	60 000 €
Charmois	60 000 €
Châtenois-les-Forges	200 000 €
Chèvremont	150 000 €
Cravanche	150 000 €
Cunelières	60 000 €
Danjoutin	200 000 €
Denney	120 000 €
Dorans	120 000 €

Eguenigue	60 000 €
Eloie	120 000 €
Essert	200 000 €
Evette-Salbert	200 000 €
Fontaine	100 000 €
Fontenelle	60 000 €
Foussemagne	120 000 €
Frais	60 000 €
Lacollonge	60 000 €
Lagrange	60 000 €
Larivière	60 000 €
Menoncourt	60 000 €
Meroux-Moval	150 000 €
Méziré	150 000 €
Montreux-Château	150 000 €
Morvillars	120 000 €
Novillard	60 000 €
Offemont	200 000 €
Pérouse	150 000 €
Petit-Croix	60 000 €
Phaffans	100 000 €
Reppe	60 000 €
Roppe	120 000 €
Sermamagny	120 000 €
Sévenans	100 000 €
Trévenans	150 000 €
Urcerey	60 000 €
Valdoie	200 000 €
Vauthiermont	60 000 €
Vétrigne	100 000 €
Vézelois	120 000 €

Le fonds attribué par commune remplit un rôle de solidarité en accentuant l'aide par habitant aux petites communes.

- Pour la ville de Belfort, l'aide est ainsi de 12 € par habitant.
- Pour les communes de plus de 2 000 habitants, l'aide par habitant se situe entre 37 € et 97 €.
- Pour les communes entre 1 111 et 2 000 habitants, l'aide par habitant se situe entre 76 € et 128 €.
- Pour les communes entre 751 et 1 110 habitants, l'aide par habitant se situe entre 111 € et 159 €.
- Pour les communes entre 401 et 750 habitants, l'aide par habitant se situe entre 142 € et 221 €.
- Pour les communes de moins de 400 habitants, l'aide par habitant se situe entre 153 € et 472 €.

- **Les projets d'investissement de territoire :**

Le Grand Belfort poursuit son engagement en matière d'accompagnement des investissements dans les communes :

- o Plan paysage.
- o Plan patrimoine.
- o Terminer les infrastructures de fibre optique du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU).
- o Travaux en lien avec la GEMAPI.
- o Aménagement de pistes cyclables.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

### DECIDE

**de retenir** comme éléments constitutifs du pacte financier et fiscal de solidarité, les mécanismes financiers de transfert, à savoir : la garantie du versement des Attributions de Compensation, le versement d'un fonds d'aide aux communes et l'accompagnement des projets d'investissement.

Pour	82	
Contre	3	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	2	M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19789-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-11

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Rapport quinquennal sur  
l'évolution des  
attributions de  
compensation

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Générale des Services

Références : JS/RB/FL  
Code matière : 7.6

**Objet : Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation**

L'article 148 de la loi n°2016-2107 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a modifié le 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif aux attributions de compensation, en instituant à compter du 30 décembre 2016, l'obligation pour chaque président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de présenter, tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Ce rapport, dont la forme est libre, doit faire l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. Aucune date butoir n'est fixée par la loi et les conseils municipaux n'ont pas approuvé le rapport qui leur est transmis pour information.

Le Grand Belfort ayant été créé le 1er janvier 2017, le rapport d'évolution du montant des attributions de compensation portera sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Deux délibérations votées par le conseil communautaire, après saisie de la commission locale d'évaluation des charges transférées, ont impacté le montant des attributions de compensation :

Le 22 juin 2017 pour approuver le transfert de la compétence périscolaire aux communes de l'ex-CCTB.

Le 21 novembre 2019 pour une révision libre des attributions de compensation pour les communes qui détenaient de parts dans le SMAGA.

Une délibération votée par le conseil communautaire, après saisie de la commission locale d'évaluation des charges transférées, a approuvé la déclaration d'intérêt communautaire de la Scène Nationale de Belfort avec transfert de l'équipement culturel de la ville de Belfort sans impacter le montant de l'attribution de compensation (le 12 octobre 2017 approbation du transfert de l'équipement culturel du Granit au Grand Belfort).

Tableau récapitulatif :

COMMUNES	Montant initial des AC au 1er janvier 2017	Révision des AC le 22 juin 2017 (transfert de la compétence périscolaire aux communes de l'ex-	Révision des AC le 21/11/2019 (révision libre suite à la dissolution du SMAGA)	Montant des AC au 1er janvier 2022
ANDELNANS	287 722 €	287 722 €	290 025 €	290 025 €
ANGEOT	33 503 €	62 003 €	65 687 €	65 687 €
ARGESANS	141 091 €	141 091 €	141 091 €	141 091 €
AUTRECHENE	-7 043 €	35 605 €	35 605 €	35 605 €
BANVILLARS	26 765 €	26 765 €	29 528 €	29 528 €
BAVILLIERS	336 142 €	336 142 €	364 232 €	364 232 €
BELFORT	16 200 283 €	16 200 283 €	16 565 907 €	16 565 907 €
BERMONT	34 330 €	34 330 €	37 093 €	37 093 €
BESSONCOURT	288 572 €	505 816 €	508 119 €	508 119 €
BETHONVILLIERS	76 856 €	95 460 €	97 763 €	97 763 €
BOTANS	74 614 €	74 614 €	74 614 €	74 614 €
BOUROGNE	827 936 €	827 936 €	843 592 €	843 592 €
BUC	24 633 €	24 633 €	24 633 €	24 633 €
CHARMOIS	-1 723 €	-1 723 €	1 040 €	1 040 €
CHATENOIS LES FORGE	266 199 €	266 199 €	266 199 €	266 199 €
CHEVREMONT	46 283 €	46 283 €	54 112 €	54 112 €
CRAVANCHE	448 563 €	448 563 €	457 773 €	457 773 €
CUNELIERES	19 888 €	43 727 €	43 727 €	43 727 €
DANJOUTIN	607 922 €	607 922 €	624 960 €	624 960 €
DENNEY	61 806 €	61 806 €	67 332 €	67 332 €
DORANS	39 658 €	39 658 €	45 184 €	45 184 €
EGUENIGUE	38 020 €	65 019 €	66 401 €	66 401 €
ELOIE	43 942 €	43 942 €	43 942 €	43 942 €
ESSERT	74 888 €	74 888 €	79 493 €	79 493 €
EVETTE-SALBERT	10 639 €	10 639 €	26 756 €	26 756 €
FONTAINE	26 669 €	71 011 €	80 682 €	80 682 €
FONTENELLE	4 990 €	9 568 €	10 950 €	10 950 €
FOUSSEMAGNE	80 349 €	144 408 €	158 683 €	158 683 €
FRAIS	11 307 €	33 791 €	43 001 €	43 001 €
LACOLLONGE	9 930 €	33 817 €	36 580 €	36 580 €
LAGRANGE	22 637 €	28 970 €	29 891 €	29 891 €
LARIVIERE	60 260 €	87 100 €	98 613 €	98 613 €
MENONCOURT	38 384 €	74 098 €	77 322 €	77 322 €
MEROUX-MOVAL	1 480 €	1 480 €	10 690 €	10 690 €
MEZIRE	37 522 €	37 522 €	49 495 €	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	97 185 €	158 444 €	163 510 €	163 510 €
MORVILLARS	358 484 €	358 484 €	372 298 €	372 298 €
NOVILLARD	13 571 €	42 398 €	44 701 €	44 701 €
OFFEMONT	278 374 €	278 374 €	311 069 €	311 069 €
PEROUSE	11 479 €	11 479 €	18 847 €	18 847 €
PETIT-CROIX	17 367 €	34 556 €	35 477 €	35 477 €
PHAFFANS	31 765 €	48 037 €	53 564 €	53 564 €
REPPE	13 797 €	28 927 €	37 216 €	37 216 €
ROPPE	58 068 €	58 068 €	58 068 €	58 068 €
SERMAMAGNY	88 838 €	88 838 €	92 062 €	92 062 €
SEVENANS	27 483 €	27 483 €	27 483 €	27 483 €
TREVENANS	123 376 €	123 376 €	130 284 €	130 284 €
URCEREY	17 651 €	17 651 €	20 875 €	20 875 €
VALDOIE	738 759 €	738 759 €	764 546 €	764 546 €
VAUTHIERMONT	10 103 €	21 715 €	35 990 €	35 990 €
VETRIGNE	6 533 €	6 533 €	11 599 €	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €	10 741 €	10 741 €	10 741 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 198 593 €</b>	<b>22 934 951 €</b>	<b>23 639 045 €</b>	<b>23 639 045 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** par un vote du rapport sur l'évolution des attributions de compensation sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	3	M. Gérald LORIDAT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Olivier CHRETIEN
Ne prend pas part au vote	1	Mme Mathilde REGNAUD

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110062-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-12

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Taux d'imposition 2022

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Finances

 Références : JS/RB/CM  
 Code matière : 7.2

**Objet : Taux d'imposition 2022**

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les évolutions de fiscalité ont été encadrées par la loi de Finances jusqu'en 2023.

Récapitulatif des leviers fiscaux pour les années à venir :

Levier fiscal	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TH / THLV	✓	✗	Gel du taux TH		✓
Abattements TH	✓	✗	Gel des abattements à 2019		
Taux de TF bâti	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TF bâti	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TF bâti	✓	✓	✗	✓	✓

**Les taux de fiscalité des ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti)**

## - Taxe d'Habitation

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation, les collectivités pourront à nouveau appliquer leur pouvoir de taux sur la TH à partir de 2023.

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est automatiquement reconduit à 10.41%.

## - Taxe sur le Foncier Bâti

En 2021, le taux de Foncier bâti a été fixé à 4,5%. Il est proposé de reconduire ce taux pour 2022.

## - Taxe sur le Foncier Non Bâti

L'ensemble du territoire de Grand Belfort est imposé au taux unique de 5,17% depuis 2017.

Il est proposé de reconduire ce taux pour 2022.

**Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

En 2021, le taux de CFE a été fixé à 30,85%. Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire ce taux pour 2022.

## La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis 2018, le régime de la TEOM sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération a été harmonisé au taux de 9,80%. Il est proposé de reconduire ce taux pour 2022.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante du Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'approuver les taux suivants pour 2022.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

#### DECIDE

**de reconduire** le taux :

. de la Cotisation Foncière des Entreprises à 30,85 %,

. de la Taxe sur le Foncier Bâti à 4,5 %,

. de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 5,17 %,

. de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,80 % sur l'ensemble du territoire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération en 2022,

**de prendre acte** que le taux de taxe d'habitation est automatiquement reconduit à 10,41 %.

Pour	78	
Contre	0	
Suffrages exprimés	78	
Abstentions	2	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT
Ne prend pas part au vote	6	M. Pierre CARLES, M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, M. Daniel SCHNOEBELEN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19735-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-13

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Rapport sur la situation  
en matière de  
développement durable

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction de l'Eau et de  
l'Environnement

Références : MLF/AB/MR  
Code matière : 8.8

**Objet : Rapport sur la situation en matière de développement durable**

L'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le rapport doit s'articuler autour des cinq finalités du développement durable.

**Lutte contre le changement climatique**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, Grand Belfort a validé le diagnostic territorial et le scénario stratégique. La priorité sera de réduire les besoins énergétiques du territoire et de développer les énergies renouvelables. La prochaine phase de construction du plan d'actions s'engagera début 2022, avec l'objectif de valider la démarche fin 2022.

Le Grand Belfort a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions en faveur de la lutte contre le changement climatique :

- projet de 90 000 panneaux solaires sur l'aéroparc de Fontaine,
- projet de station de production d'hydrogène,
- rénovation progressive des installations de chauffage de ses bâtiments,
- développement des modes de déplacement doux et moins émetteurs de gaz à effet de serre : création de pistes cyclables, remplacement de la flotte Optymo par des bus à hydrogène.

**Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Le Grand Belfort est particulièrement riche d'un patrimoine naturel varié, reconnu pour sa biodiversité : forêts, étangs, rivières...

Le Grand Belfort soutient les communes à travers la démarche de plan paysage qui permet le cofinancement d'actions d'amélioration, de conservation ou de mise en valeur des paysages.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), le Grand Belfort a poursuivi les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Savoureuse, à Valdoie. D'autres études sont en cours pour rétablir la continuité écologique des rivières et améliorer leur morphologie. Une étude a permis d'identifier les tronçons de rivière où il faudrait agir prioritairement.

Le Grand Belfort investit fortement pour améliorer la performance des stations de traitement des eaux et réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel.

La protection de la ressource en eau est également une priorité. Ainsi, en plus des travaux de réduction des fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable, le Grand Belfort est partenaire avec la Chambre d'Agriculture pour sécuriser la ressource en eau vis-à-vis notamment de la présence de phytosanitaires et de nitrates.

Le Grand Belfort est également partenaire de l'association ATMO pour la préservation de la qualité de l'air et collabore à la mise en place d'actions de suivi et de sensibilisation.

## **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**

Le Grand Belfort s'est engagé dans des opérations d'envergure visant à l'amélioration de l'habitat : OPAH RU, aide financière dans le cadre de l'ANAH, accompagnement des copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

Le programme « Territoire d'Innovation », porté par le Grand Belfort et Pays Montbéliard Agglomération, permet aussi :

- de financer le déploiement d'un système de chauffage par le vecteur hydrogène,
- de réaliser des opérations de réhabilitation énergétique,
- et d'engager un projet de communauté énergétique sur le Techn'hom pour produire et consommer localement des énergies renouvelables.

## **Epanouissement de tous les êtres humains**

Pour favoriser le bien-être de ses habitants, le Grand Belfort souhaite encourager la pratique sportive et l'accès à l'enseignement artistique. Pour cela, le Grand Belfort s'appuie sur des équipements communautaires : les piscines Pannoux et du Parc, la Patinoire et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

## **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Le Grand Belfort veut s'inscrire dans l'effort national en faveur de la gestion des déchets. La réduction des déchets passe notamment par un vaste programme de promotion du compostage individuel et par la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques par les ambassadeurs du tri.

En annexe, le rapport développement durable est à retrouver en détail.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** de la situation sur le développement durable.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19755-DE-1-1

## **Rapport développement durable du Grand Belfort**

L'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Il ne s'agit pas de présenter l'ensemble des actions menées par la collectivité. Le présent rapport est une présentation de la manière dont notre agglomération se saisit des objectifs nationaux de développement durable, mentionnés à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

### **1. Lutte contre le changement climatique**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, Grand Belfort a élaboré le diagnostic territorial. Quelques éléments sont exposés ci-dessous :

#### Consommation d'énergie :

Le territoire consomme environ 3033 GWh par an, soit 29 MWh/an/habitant (soit 9 litre de pétrole par jour). Les principales sources de consommation d'énergie sont les transports (35%) et le résidentiel (31%).

Le coût de cette dépense est estimé à 2400€/an/habitant.

#### Emissions de gaz à effet de serre :

Elles représentent 580 000 teq CO<sub>2</sub>\*, soit 5,6 teq CO<sub>2</sub>/an/habitant. Ces émissions sont inférieures aux émissions régionales (8,7 teq CO<sub>2</sub>/an) et françaises (7,2 teq CO<sub>2</sub>/an). Les principales sources d'émissions sont également le transport routier (45%) et le résidentiel (20%).

Le territoire est en capacité de séquestrer environ 7% des émissions de gaz à effet de serre actuelles, contre 15% au niveau national. Les températures pourraient augmenter de 3,4°C en été et de 2,3°C en hiver, à l'horizon 2050.

Grand Belfort a validé le diagnostic territorial et le scénario stratégique autour de sept thématiques : habitat et urbanisme / mobilité / production d'énergies renouvelables / agriculture, biodiversité et alimentation / économie locale, tourisme et déchets / exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) / et enfin culture commune et mobilisation des acteurs.

La priorité sera de réduire les besoins énergétiques du territoire selon trois principaux objectifs :

- Recherche de la sobriété énergétique des bâtiments, avec le développement de l'accompagnement à la rénovation énergétique,
- Développement de mobilités alternatives à la voiture : développement des voies cyclables, du covoiturage, augmentation du niveau de service des transports en commun,
- Exemplarité des collectivités au niveau notamment de la planification de la rénovation des bâtiments publics et de solutions innovantes (biomatériaux, architecture bioclimatique, énergie renouvelable...), optimisation de l'éclairage public.

Le développement des énergies renouvelables est aussi l'une des priorités, avec la production d'énergie renouvelable diversifiée (réseaux de chaleur, chaufferies bois, photovoltaïque, méthanisation, éolien) en concertation et coordination avec les partenaires.

Autre point abordé : le développement d'une économie pour répondre aux besoins de la transition énergétique (rénovation, éco-matériaux, économie circulaire, recyclage de matériaux, ingénierie technique, formation, etc.).

Le territoire devra diversifier la production locale agricole tout en préservant la biodiversité et s'adapter aux épisodes de sécheresse. Enfin, les communes et propriétaires forestiers devront poursuivre leurs efforts pour une gestion durable des forêts et la plantation progressive d'espèces diversifiées et adaptées au changement climatique.

Ces adaptations devront se faire en partenariat avec la population et les acteurs économiques. Un point d'honneur sera fait sur la communication publique large tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Les élus, les agents et les habitants seront sensibilisés aux enjeux climatiques.

Après la définition de la stratégie, la prochaine phase de construction du plan d'actions s'engagera début 2022. Deux forums seront organisés, traitant des sept thématiques du Plan climat sous la forme d'ateliers, afin d'identifier les leviers d'actions. L'objectif est une validation de la démarche fin 2022.

Le Grand Belfort souhaite être un des acteurs principaux de la transition écologique en développant la production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie solaire et de l'hydrogène. Le Grand Belfort, en partenariat avec EDF, implantera un vaste complexe de 90 000 panneaux solaires sur l'aéroparc de Fontaine pour produire de l'énergie renouvelable équivalant au besoin d'une ville de 40 000 habitants. Une station de production d'hydrogène sera installée sur le site des 3 réseaux à Danjoutin et aura vocation à alimenter les bus à hydrogène qui remplaceront progressivement la flotte Optymo.

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments et des équipements techniques, la collectivité remplace des installations dont la performance énergétique peut être améliorée. Par exemple, la rénovation de la piscine du Parc à Belfort a permis de mettre en place un système d'échange de chaleur permettant d'assurer 70 % des besoins en eau chaude de l'équipement. Par ailleurs, les anciennes installations frigorifiques de la patinoire qui fonctionnaient au gaz R507 ont été remplacées par des installations performantes fonctionnant à l'ammoniac (gaz neutre pour l'environnement). Les nouveaux systèmes de refroidissement permettent à la fois de supprimer le risque de légionnelle et d'avoir une nette amélioration de la performance.

Le secteur des transports est l'une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est également à l'origine de la pollution aux particules fines (PM 10). Grand Belfort encourage ainsi les déplacements doux et moins émetteurs de GES :

- en augmentant la participation aux abonnements aux transports en commun de ses agents ;
- en portant une politique cyclable pragmatique et ambitieuse, déclinée dans un schéma directeur réactualisé : réalisation d'une piste cyclable dans la ZAIC de Bourogne, réouverture de la passerelle des Sablottes à Sévenans, et démarrage de la liaison Chèvremont, Pérouse, Belfort (2022/2023), accompagnement et soutien aux projets structurants (liaison Eloie/Valdoie, raccordement Héricourt/Belfort) ;
- en appliquant les principes du développement durable et de la lutte contre le changement climatique dans tous ses projets de voirie : réduction des emprises routières, végétalisation, perméabilisation des sols, développement des infrastructures cyclables et confortement de la place du piéton (requalification de l'avenue du Maréchal Juin et réalisation de la troisième tranche de rénovation de la voirie de la ZAIC de Danjoutin en 2021, aménagement d'un parking de covoiturage à Sévenans en 2022) ;
- En tant que lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA 3) « Territoire d'innovation » et de son axe dédié au développement d'une filière industrielle de l'hydrogène, le SMTC, au sein duquel siège le Grand Belfort, a commandé 7 bus à hydrogène en 2021. Le SMTC est déjà en route vers la 2ème phase, avec un projet de commande de 20 bus supplémentaires. En

2025, la flotte de bus Optymo sera donc composée à 50 % de véhicules Zéro Emission. Les bus seront les premiers clients de la station de production et distribution d'hydrogène. L'hydrogène sera produit à partir de l'électrolyse de l'eau et d'électricité bas carbone. A terme, cette station sera accessible à un public large, ce qui évitera la consommation de près 853 699 litres/an de carburants fossiles soit 2 697 687 teq CO<sub>2</sub>/an\*. Les travaux d'aménagement des espaces publics (requalification des voiries et modification de la desserte du site des Trois Réseaux) seront portés par le Grand Belfort (démarrage des travaux prévu fin 2022).

## **2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Le Grand Belfort est particulièrement riche d'un patrimoine naturel varié, reconnu pour sa biodiversité : forêts, étangs, rivières... Cette richesse est soulignée par les nombreuses démarches : arrêté de protection de biotope, zones Natura 2000, ZNIEFF.

Le Grand Belfort soutient les communes à travers, par exemple, la démarche de plan paysage qui permet le cofinancement d'actions d'amélioration, de conservation ou de mise en valeur des paysages. En 2021, cinq projets ont été soutenus :

- Remise en état de l'arboretum à Lagrange
- Reforestation d'une parcelle scolytée et création d'un sentier pédagogique à Eloie
- Création d'un sentier pédagogique sur la pelouse de la Miotte à Belfort
- Création d'un panneau d'information sur l'aire du Gros Chêne à Autrechêne
- Création d'un chemin piéton autour du Fort à Bessoncourt
- Délimitation d'un sentier à Meroux-Moval

### *a. Restauration des milieux aquatiques*

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), le Grand Belfort a pu poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Savoureuse, à Valdoie. Ces travaux se poursuivront en 2022. D'autres études sont en cours pour rétablir la continuité écologique des rivières. Ainsi après le seuil du « Leclerc » à Belfort et les seuils de Valdoie, ce sont 6 autres seuils qui seront prochainement rendus franchissables sur la Savoureuse dans la traversée de la ville de Belfort et au niveau du barrage de l'Arsoit. Au-delà du rétablissement de la continuité écologique, le Grand Belfort se consacre également à l'amélioration de la morphologie des rivières. Une étude a permis d'identifier les tronçons de rivière où il faudrait agir prioritairement. Ce programme sera réalisé progressivement sur les prochaines années mais des études sont d'ores et déjà lancées comme par exemple le secteur de l'Allaine à Morvillars.

Des travaux de mise en conformité du barrage de l'étang des Forges ont également été entrepris en 2021. Outre l'aspect sécuritaire des biens et des personnes qui en est l'enjeu principal, ces travaux auront également un bénéfice pour le milieu en réduisant considérablement les fuites de l'étang.

Le Grand Belfort participe également financièrement à hauteur de 100k€ par an à la gestion des bassins écreteurs de crue gérés par le Département.

Le Grand Belfort a beaucoup investi pour améliorer la performance des stations de traitement des eaux usées : nouvelle station à Trévenans, réhabilitation du processus d'aération de la station de Belfort... Cette action va encore se poursuivre dans les années à venir : réhabilitation des clarificateurs de la station de Belfort, étude en cours sur le devenir de la station de Denney, requalification de la station de Bavilliers....

Grand Belfort réalise également des travaux afin de réduire les déversements d'eaux usées par élimination des eaux claires parasites. Ce type d'eaux claires peuvent générer des déversements d'eaux usées intempestifs vers le milieu naturel. Un programme important pour limiter ce type d'infiltration est en cours dans les communes du Grand Belfort. Simultanément, un projet de grand ampleur a été lancé sur Belfort, qui consiste à déconnecter la « Goutte Cheneau », ruisseau descendant du Salbert, du réseau d'eaux usées de Belfort. Un tamponnement des eaux de ruissellement a été réalisé dans ce cadre en 2020.

Depuis plusieurs années, Grand Belfort sensibilise les entreprises sur leurs rejets dans les réseaux, notamment en encadrant ces rejets par des conventions. Cette action s'accompagne d'une aide technique et de conseil pour régulariser les installations non-conformes.

### *b. Préservation de la ressource en eau*

Le Grand Belfort investit également plus d'un million d'euros chaque année pour réduire les fuites sur les réseaux, en renouvelant les conduites les plus fragiles et en investissant dans des appareils de détections de fuites. Plus de 700 capteurs sont ainsi déployés pour une écoute en permanence du réseau et ainsi détecter les fuites au plus tôt. En parallèle une gestion patrimoniale a été mise en place de manière à cibler les tronçons les plus fragiles et ainsi les renouveler prioritairement. Cette action a permis une hausse très significative du rendement du réseau, près de 15 points de plus en 5 ans : il atteint désormais 84,3 %.

Par ailleurs, la collectivité est partenaire de la Chambre d'Agriculture 25-90 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée. Un plan d'actions agricoles est mené depuis une dizaine d'années sur les captages prioritaires de Sermamagny, Morvillars et Foussemagne (sensibilisation des agriculteurs, nouvelles pratiques, semis vert pour réduire les apports d'engrais sur les parcelles cultivées...). Les objectifs de ce plan d'actions, animé par la chambre d'agriculture, sont de sécuriser la ressource en eau vis-à-vis notamment de la présence de phytosanitaires et de nitrates. Un bilan et évaluation du plan d'actions a été engagé en 2021. Il déterminera les pistes d'actions pour un renouvellement du programmation d'actions.

### *c. Préservation de la qualité de l'air*

L'Aire Urbaine est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Des mesures sont prises pour réduire les épisodes de pollution qui peuvent être rencontrés. La plus connue étant l'interdiction préfectorale de brûlage des déchets verts. D'autres actions existent également : interdiction des foyers ouverts, réduction de la vitesse sur les principaux axes en cas de pics de pollution, promotion des appareils de chauffage au bois les moins polluants, ...

Le Grand Belfort a conduit une étude sur la qualité de l'air aux abords de cinq écoles de l'agglomération. L'effet du transport domicile-école n'a pas été mis en évidence, mais d'autres résultats ont été soulignés comme l'émission de particules fines liée au chauffage résidentiel. Afin de poursuivre son action dans le domaine de la préservation de la qualité de l'air, le Grand Belfort s'est engagé dans une démarche partenariale avec l'association ATMO BFC. L'association accompagne l'EPCI dans l'élaboration du volet « Air » de son Plan Climat.

Parallèlement, une application smartphone géo-localisée « Air to go » a été développée par ATMO permettant une information de la population sur l'état de la qualité de l'air sur le Grand Belfort.

Le Grand Belfort proposera la gratuité des transports en commun lorsque le seuil de la qualité de l'air sera supérieur à 8 selon Atmo-BFC.

## **3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**

### *a. Habitat*

Le Grand Belfort s'est engagé dans des opérations d'envergure visant à l'amélioration de l'habitat :

- Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés. Quatre copropriétés à faible ressource avaient été identifiées, soit environ 280 logements. Ils ont fait l'objet d'un accompagnement par le Grand Belfort. Des informations ont été apportées aux copropriétaires sur les droits et devoirs de chacun (syndic, copropriétaires...) ainsi que des formations. Des diagnostics ont été également établis afin d'identifier des leviers d'économies d'énergie dans ces bâtiments anciens. Un accompagnement social a encore été proposé afin de trouver des solutions aux situations financières des familles. Suite à la finalisation de ce dispositif, un accompagnement est poursuivi afin de maintenir les dynamiques engagées et veiller à leur bon fonctionnement (appui juridique, outil de veille, accompagnement des copropriétés pour qu'elles puissent s'inscrire dans MaPrimeRénov Copropriétés....) ;
- L'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine). Cette démarche permet de détecter des logements précaires, à revenus modestes ou à aménager pour maintenir les personnes à leur domicile. Un accompagnement administratif, financier et technique est ensuite proposé au locataire ou propriétaire pour engager des travaux d'amélioration du logement. Un gain énergétique important est attendu, tant au niveau des projets des propriétaires occupants, que des propriétaires bailleurs ;

- Le Grand Belfort apporte en dehors du secteur OPAH RU Belfort Nord et Jean Jaurès une aide financière sous condition de ressources aux propriétaires occupants soutenue par l'ANAH pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et la rénovation énergétique ;
- Avec l'aide de son partenaire Gaïa Energie, Grand Belfort accompagne les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

Le programme « Territoire d'Innovation » porté par le Grand Belfort et Pays Montbéliard Agglomération :

- permet de financer le déploiement d'un système de chauffage par le vecteur hydrogène qui sera mis en place dans un programme neuf de 15 logements sociaux porté par Territoire Habitat au Parc à Ballon à Belfort. Un second programme de 15 logements neufs situé à côté ne sera pas équipé du même modèle de chauffe et permettra par l'installation de capteurs de mesures, la réalisation d'une étude comparative. Si celle-ci s'avère concluante, la solution pourra être déployée plus largement.
- permet de participer au programme Eco-Campus. Le Grand Belfort est financeur et maître d'ouvrage délégué par l'Etat pour la réalisation de trois opérations de réhabilitation énergétique, de construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz et de production d'électricité en photovoltaïque. Cette démarche concerne des bâtiments de formation et de recherche de l'IUT et de l'UTBM.
- Un projet de communauté énergétique est en cours sur le Techn'hom. Des études préalables ambitionnent, en parallèle de la rénovation énergétique de bâtiments, de produire et consommer localement des énergies renouvelables. Ce projet regroupe l'UTBM, ENEDIS et Tandem.

#### *b. Insertion et emploi*

L'agglomération favorise, au travers de ses commandes de travaux et services, l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. L'intervention de l'agglomération passe :

- par les commandes de travaux et services passées aux structures d'insertion par l'activité économique,
- par l'intégration de clauses d'insertion dans sa commande publique. Depuis 2015, l'agglomération participe au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

#### **4. Epanouissement de tous les êtres humains**

Pour favoriser le bien-être de ses habitants, le Grand Belfort souhaite encourager la pratique sportive et l'accès à l'enseignement artistique. Pour cela, le Grand Belfort s'appuie sur des équipements communautaires : les piscines Pannoux et du Parc, la Patinoire et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Les travaux pour la création du nouveau centre aquatique du Parc se sont achevés en juin 2021, avec des équipements qui satisferont un public large.

Les neuf sites d'enseignements du Conservatoire se répartissent sur l'ensemble de l'agglomération, sur huit communes : Belfort, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Danjoutin, Frais, Montreux-Château et Valdoie. Les disciplines sont variées et répondent aux besoins du plus grand nombre. La collectivité a également validé l'instauration d'un tarif en fonction de l'âge, du lieu de résidence et des revenus des familles. Depuis 2015, le Conservatoire a ouvert un Département Apprentissages artistiques et Handicaps et propose plusieurs dispositifs pédagogiques et artistiques qui permettent déjà à 45 élèves (38 musiciens et 7 danseurs) de suivre un parcours de formation entièrement adapté pour ces publics.

## **5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Le Grand Belfort veut s'inscrire dans l'effort national en faveur de la consommation et la production durable, aussi bien à travers sa politique d'achat public que dans la gestion des déchets.

Ainsi, deux zones pilotes d'éclairage public sont en test sur Belfort depuis 2021 pour économiser l'énergie avec la mise en place de détection de présence. Pour la vidéo surveillance, la réparation du matériel est privilégiée au remplacement.

En 2021, un vaste programme de promotion du compostage individuel a été effectué (790 composteurs livrés en 2021). Il s'agit d'une action visant à la prévention des déchets, c'est-à-dire à diminuer le tonnage d'ordures ménagères, voire de déchets verts gérés par la collectivité, en incitant les habitants à composter leurs déchets verts et épiluchures de légumes au quotidien. Une campagne de communication a été menée au printemps 2021 à l'échelle du Grand Belfort.

Les ambassadeurs du tri sont chargés de la sensibilisation des usagers sur les bonnes pratiques. Les contrôles des bacs sont nombreux, permettant d'assurer une communication significative du grand public.

Par ailleurs, chaque année des nouveaux points de regroupement de conteneurs enterrés sont mis en place. Ces derniers permettent d'améliorer le cadre de vie tout en limitant l'expansion des kilomètres de collecte et en favorisant le tri des ordures.

\*tonne équivalent CO<sub>2</sub>

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-14

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Rapport sur la situation  
en matière d'égalité entre  
les femmes et les  
hommes

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/AB/CG  
Code matière : 8.5

**Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

En application de l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui modifie les articles L.2311-1-2, L.3311-3 et L.4311-1-1 du CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport doit, ainsi, présenter la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il présente également les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**I. Etat de la politique des ressources humaines du Grand Belfort en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Les principaux indicateurs RH 2021 relatifs aux effectifs, aux recrutements, aux départs, à la rémunération, à la formation, à l'absentéisme et à l'organisation du temps de travail sont présentés en annexe. Ces sept points permettent d'avoir une approche globale des ressources humaines.

Le Plan d'actions 2021-2023 et une synthèse des actions réalisées en 2021 sont également présentés en annexe.

**II. La politique menée par la collectivité du Grand Belfort sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

La communauté du Grand Belfort décline sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire à travers la mise en œuvre de l'axe transversal égalité femmes-hommes du Contrat de Ville Unique et Global 2015-2020 dans les cinq quartiers Politique de la Ville (QPV) concernés.

Dans ce cadre, différentes actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes ont été financées **en 2021** à travers l'axe transversal égalité femmes-hommes du Contrat de Ville Unique et Global 2015-2020 :

- 3 000 € à l'association CIDFF pour une action de lutte contre les situations de non recours aux droits, de prévention des situations de difficultés sociales et favorisant l'autonomie du public,
- 1 000 € à l'association CIDFF pour la mise en place d'un « Grand jeu de la laïcité », jeu collectif avec des questions sur la laïcité qui a été proposé dans les centres socio-culturels et maisons de quartier,
- 3 000 € à l'association Solidarité Femmes pour le fonctionnement des permanences d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

### DECIDE

**de prendre acte** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110202-DE-1-1

Annexe

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE  
D'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES  
FEMMES ET LES HOMMES**

**Etat de la politique des ressources humaines  
en matière d'égalité femmes hommes**

**GRAND BELFORT - 2021**



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>I. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS RH .....</b>	<b>Page 4</b>
<b>I.1. Effectifs et caractéristiques des agents du Grand Belfort .....</b>	<b>Page 4</b>
<b>I.2. Recrutements, évolution statutaire et mobilité .....</b>	<b>Page 10</b>
<b>I.3. Départs .....</b>	<b>Page 12</b>
<b>I.4. Rémunération .....</b>	<b>Page 13</b>
<b>I.5. Formation .....</b>	<b>Page 15</b>
<b>I.6. Absentéisme .....</b>	<b>Page 16</b>
<b>I.7. Organisation du temps de travail .....</b>	<b>Page 17</b>
<b>II. RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2023 .....</b>	<b>Page 20</b>
<b>III. SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021 .....</b>	<b>Page 23</b>

## PREAMBULE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1er de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Ces dernières années, plusieurs textes sont venus renforcer l'engagement des institutions en faveur de l'égalité entre les sexes.

Le respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes relève de la responsabilité de chaque employeur public.

Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, les employeurs publics mettent en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics quel que soit leur statut, titulaires ou contractuels.

En 2021, un plan d'action a été validé en assemblée délibérante pour 3 années, 2021 à 2023. Ce rapport montre les tendances, apporte une analyse comparative (2021 par rapport à 2020) et mesure les premiers résultats des actions menées en 2021.

## I. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS RH

L'extraction des données est réalisée à partir du logiciel Eksaé et concerne les agents permanents rémunérés au 31/12/2021.

L'analyse comparée est effectuée à partir du rapport 2020 et du dernier rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de la DGAFP, édition 2020.

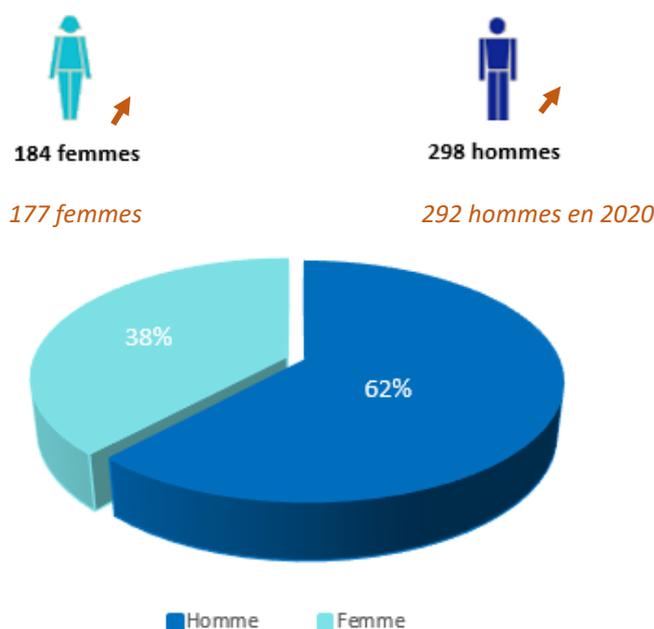
### I.1. Effectifs et caractéristiques des agents du Grand Belfort

#### → Effectifs par genre

Au niveau national, la part des femmes dans le fonction publique territoriale est de **61 %** et la part des hommes est de **39 %**.

Au sein du Grand Belfort, la tendance est inversée. On comptabilise **38 % de femmes** et **62 % d'hommes** au 31 décembre 2021. *En 2020, la répartition était identique.*

#### Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre – GBCA 2021



Par rapport à la moyenne nationale, la part des hommes du Grand Belfort est plus élevée de 23 %

La faible mixité dans certains services tient essentiellement à 3 facteurs :

- les compétences historiques du Grand Belfort tournées vers des métiers techniques, très masculinisés,
- l'orientation faible des élèves femmes vers les filières techniques et des élèves hommes vers les filières administratives,
- le manque de femmes postulant sur les métiers techniques et le vivier peu important d'hommes postulant aux emplois administratifs.

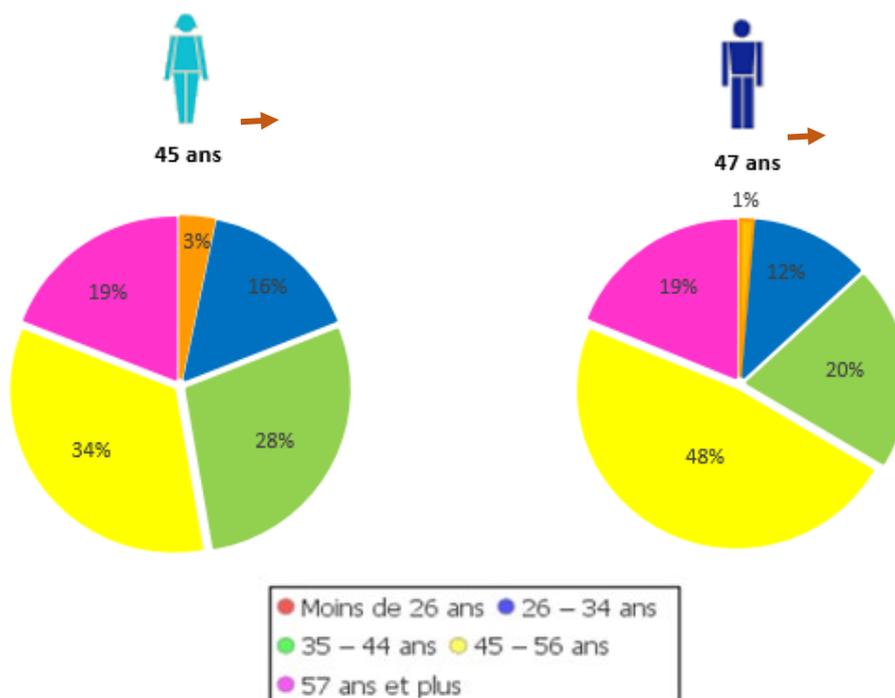
*De 2020 à 2021, on constate une hausse des effectifs (+ 7 femmes et + 6 hommes) qui s'explique par la réorganisation des directions en début d'année, la création de nouvelles directions et de nouveaux postes : 1 directeur du Développement économique, 1 directeur du Développement touristique et commercial, 1 directeur de l'Aménagement et 2 chargés de mission.*

A cela s'ajoute plusieurs créations de postes, notamment à la Direction des Grands équipements sportifs avec l'ouverture de la piscine du Parc (2 maîtres-nageurs sauveteurs, 4 agents d'accueil, 1 technicien) mais également 1 juriste à la Direction des Affaires juridiques, 1 technicien GEMAPI à la Direction de l'Eau et de l'environnement.

→ **Effectifs par âge et par genre**

Dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen est de **45,5 ans pour les femmes** et **45,1 ans pour les hommes**.

**Âge moyen par genre – GBCA 2021**



**Répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge - GBCA 2021**

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	6 ↗	4 ↗
26 – 34 ans	29 ↘	35 ↗
35 – 44 ans	52 ↗	61 ↘
45 – 56 ans	62 ↗	142 ↘
57 ans et plus	35 →	56 ↗

**Rappel : Répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge - GBCA 2020**

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	3	2
26 – 34 ans	33	30
35 – 44 ans	46	63
45 – 56 ans	60	147
57 ans et plus	35	50

Au Grand Belfort, la moyenne d'âge des femmes est identique à la moyenne nationale : **45 ans**. Les hommes ont une moyenne d'âge plus élevée : **47 ans** (45 ans au niveau national).

La plus forte majorité des effectifs se situe dans la tranche 35-56 ans. Une forte inégalité est constatée dans la tranche 45-56 ans où 70 % de cette tranche est représentée par des hommes.

En revanche, de 2020 à 2021, les effectifs ont augmenté dans les premières tranches d'âge.

→ **Répartition de l'effectif par genre et statut (fonctionnaire et contractuel) – GBCA 2021**

Statut	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Fonctionnaire titulaire</b>	144 ↘	36%	254 ↘	64%
<b>Fonctionnaire stagiaire</b>	10 ↗	48%	11 ↗	52%
<b>Non titulaire en CDI</b>	4 ↗	40%	6 ↗	60%
<b>Contractuel</b>	26 ↗	48%	27 ↗	51%

**Rappel : Répartition de l'effectif par genre et statut (fonctionnaire et contractuel) – GBCA 2020**

Statut	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Fonctionnaire titulaire</b>	148	37 %	256	63 %
<b>Fonctionnaire stagiaire</b>	6	40 %	9	60 %
<b>Non titulaire en CDI</b>	3	37 %	5	63 %
<b>Contractuel</b>	20	48 %	22	52 %

La majorité des femmes et des hommes sont des fonctionnaires titulaires.

Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) :

Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes parmi les fonctionnaires est de 59 %.

Au Grand Belfort, elle est de 36 % (37% en 2020) ce qui correspond au pourcentage de femmes dans l'effectif global.

Contractuels (non titulaires en CDI et contractuels sur poste permanent) :

Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes parmi les contractuels est de 67 %.

Au Grand Belfort, elle est de 48 % (de même en 2020), ce qui est plus élevé que la part des femmes dans l'effectif global mais moins élevé que les statistiques nationales.

De 2020 à 2021, le nombre de fonctionnaires titulaires a diminué. A l'inverse, le nombre de fonctionnaires stagiaires, non titulaires en CDI et contractuels a augmenté.

→ **Répartition de l'effectif par genre et par filières – GBCA 2021**

Filière	Femmes		Hommes	
Filière technique	36 ↗	14%	215 ↗	86%
Filière administrative	102 ↗	79%	27 →	21%
Filière culturelle	38 →	51%	36 →	49%
Filière sportive	6 →	30%	14 ↗	70%
Filière police	2 ↘	25%	6 ↗	75%

**Rappel : Répartition de l'effectif par genre et par filières – GBCA 2020**

Filière	Femmes		Hommes	
Filière technique	33	20 %	211	80 %
Filière administrative	96	86 %	27	14 %
Filière culturelle	38	64 %	36	36 %
Filière sportive	6	43 %	13	57 %
Filière police	4	67 %	5	33 %

Au niveau national, la part des femmes est importante dans la filière administrative (82 %) et culturelle (63 %). Elles sont également majoritaires dans les filières sociale et médico-sociale (95 %) et animation (72 %), filières non représentées ici puisqu'elles n'intègrent pas les compétences du Grand Belfort.

Au niveau de la collectivité, les tendances sont les mêmes avec une répartition plus équitable pour la filière culturelle (51% de femmes et 49% d'hommes).

Par ailleurs, au niveau national, la part des hommes est importante dans la filière technique (59 %), sportive (70 %) et police (78 %).

Au niveau de la collectivité, les constats sont les mêmes mais pas dans les mêmes proportions.

La part des hommes est plus élevée dans la filière technique (86 % soit 27 points de plus par rapport au national)

La part des hommes est identique dans la filière sportive (70 %) et légèrement plus faible dans la filière police (75 %, filière des gardes-champêtres).

De 2020 à 2021, le nombre de femmes augmente dans la filière technique (+3) et administrative (+6).

→ Effectifs par catégorie hiérarchique :

**Répartition par genre et par catégorie – GBCA 2021**

Catégories	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Catégorie A</b>	45 ↗	48%	48 ↘	52%
<b>Catégorie B</b>	64 ↗	49%	65 ↗	51%
<b>Catégorie C</b>	75 ↘	29%	185 ↗	71%

**Rappel : Répartition par genre et par catégorie – GBCA 2020**

Catégories	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Catégorie A</b>	40	45 %	49	55 %
<b>Catégorie B</b>	60	49 %	62	51 %
<b>Catégorie C</b>	77	30 %	181	70 %

Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes parmi les agents de catégorie A est de 62 %. Au Grand Belfort, elle est de 48 %.

Concernant la catégorie B, elle est de 63 % au niveau national et de 49 % pour le Grand Belfort. Concernant la catégorie C, elle est de 61 % au niveau national et de 29 % pour le Grand Belfort.

La proportion d'hommes est donc plus importante d'une manière générale et beaucoup plus marquée parmi les **agents de catégorie C : 71 %**. *En 2020, cette tendance est la même.*

Au niveau national, 26 % des femmes relèvent des catégories A & B en 2020 et 23 % des hommes relèvent des catégories A & B.

Au Grand Belfort :

- 59 % des femmes relèvent des catégories A et B. *+ 3 points par rapport à 2020*
- 38 % des hommes relèvent des catégories A et B. *La tendance était la même en 2020.*

*De 2020 à 2021, le nombre de femmes augmente en catégorie A (+5) et catégorie B (+4).*

## → Effectifs des emplois d'encadrement

Dans la fonction publique territoriale, la part des femmes dans les emplois supérieurs de direction est faible : 31 % en 2020. La part des hommes est donc de **69 %**.

### Répartition des effectifs des emplois d'encadrement par genre – GBCA 2021

	Femmes	Hommes
<b>Directeur général des services *</b>	0	1
<b>Directeurs généraux adjoints et DGST *</b>	1 ↗	3 ↘
<b>Directeurs / Directeurs adjoints (dont les directeurs et directeurs adjoints d'établissement)</b>	8 ↗	14 ↗

*\*Les emplois fonctionnels (DGS, DGA et DGST) sont mutualisés entre la Ville et le Grand Belfort et les agents sont affectés au Grand Belfort pour la majorité d'entre eux.*

### Rappel : Répartition des effectifs des emplois d'encadrement par genre – GBCA 2020

	Femmes	Hommes
<i>Directeur général des services *</i>	0	1
<i>Directeurs généraux adjoints et DGST *</i>	0	4
<i>Directeurs / Directeurs adjoints (dont les directeurs et directeurs adjoints d'établissement)</i>	8	12

En 2021 une femme a été nommée Directrice générale adjointe.

Au Grand Belfort, les emplois supérieurs sont occupés par des **femmes à 33 %** et **par des hommes à 67 %**. La tendance était la même en 2020 (à 1 % près).

La hausse des directeurs / directeurs adjoints s'explique par la création de nouvelles directions comme la direction de l'Aménagement, la direction du Développement économique et la direction du Développement touristique et commercial.

## I.2. Recrutements, évolution statutaire et mobilité

### → Recrutements en externe

#### Répartition des recrutements en externe par genre – GBCA 2021

Statut	Femmes	Hommes
Fonctionnaires titulaires	4 →	4 →
Fonctionnaires stagiaires	9 ↗	9 ↗
Contractuels	9 ↗	8 ↗
Non titulaires CDI	0 →	0 ↘

#### Rappel : Répartition des recrutements en externe par genre – GBCA 2020

Statut	Femmes	Hommes
<i>Fonctionnaires titulaires</i>	4	4
<i>Fonctionnaires stagiaires</i>	1	2
<i>Contractuels</i>	2	5
<i>Non titulaires CDI</i>	0	1

En 2021, la collectivité a recruté 21 hommes et 22 femmes (fonctionnaire et contractuel), soit 49 % d'hommes et 51 % de femmes. En 2020 : 63 % d'hommes et 37 % de femmes.

Les recrutements s'équilibrent entre les femmes (51 %) et les hommes (49 %). Les femmes sont recrutées principalement sur des fonctions administratives, artistiques et techniques. Les hommes sont recrutés principalement sur des fonctions techniques et sportives.

Ces recrutements sont liés à 53 % à des départs, 28 % à des créations de postes, 12 % à des mobilités internes et 7 % à des disponibilités.

Le recrutement de fonctionnaires stagiaires concerne à 47 % la direction de l'Eau et de l'Environnement sur des postes d'agent d'exploitation des STEP, contrôleur assainissement et plombier fontainier.

A 30 % à la direction des Sports et de la Jeunesse sur des postes d'agents d'entretien et d'accueil et machiniste.

La part des recrutements d'agents contractuels a progressé entre 2020 et 2021 de manière équitable entre les femmes (53 %) et les hommes (47 %). Elle concerne différentes directions comme par exemple la direction des Ressources humaines avec le recrutement d'un gestionnaire carrières et rémunérations, un technicien SQVT, un assistant de direction et un chargé de communication RH mais également la direction de l'Eau et de l'Environnement avec le recrutement d'un technicien bureau d'études et un technicien EII. La direction des Affaires juridiques avec le recrutement d'un responsable de service et d'un juriste conformité.

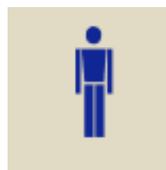
## → Mobilités statutaires

### Répartition des mobilités statutaires par genre – GBCA 2021



5 femmes

26 %



14 hommes

74 %

Au 31 décembre 2021, 19 agents sont en position de mobilité statutaire :

- **7 détachements** (3 femmes et 1 homme)
- **12 disponibilités** (3 femmes et 14 hommes, soit 18 % de femmes et 82 % d'hommes)

Sur 19 mobilités statutaires (détachements et disponibilités), 15 concernent des hommes (soit 71 %) et 6 des femmes (soit 29 %). *En 2020, il est constaté 21 mobilités statutaires : 15 hommes (soit 71 %) et 6 femmes (soit 29 %).* Une légère baisse pour l'année 2021.

En 2020 et 2021, il s'agit essentiellement de disponibilités pour convenances personnelles et de disponibilités pour raison de santé.

### Rappel : Répartition des mobilités statutaires par genre – GBCA 2020



6 femmes

29 %



15 hommes

71 %

*Au 31 décembre 2020, 21 agents sont en position de mobilité statutaire :*

- *4 détachements* (3 femmes et 1 homme)
- *17 disponibilités* (3 femmes et 14 hommes, soit 18 % de femmes et 82 % d'hommes)

*Par rapport à 2020, il est constaté en 2021 :*

- 9 nouveaux agents en détachement et 6 en fin de détachement.
- 3 nouveaux agents en disponibilité pour raison de santé et 1 agent en fin de disponibilité.
- 18 nouveaux agents en disponibilité pour convenances personnelles et 9 en fin de disponibilité.

→ Agents promus

Répartition des agents promus par genre – GBCA 2021



52 femmes

54 %



45 hommes

46 %

	Femmes	Hommes
Promotion interne	6 ↗	8 ↗
Avancement de grade	43 ↗	33 ↗
Examen professionnel	3 ↗	4 ↗

On constate que 54 % des agents promus sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 38 % des effectifs.

Rappel : Répartition des agents promus suite à une CAP, par genre – GBCA 2020



17 femmes

44 %



22 hommes

56 %

	Femmes	Hommes
Promotion interne	2	3
Avancement de grade	14	16
Examen professionnel	1	3

**I.3. Départs**

→ Répartition des départs définitifs

Répartition de l'effectif par motif de départ et par genre – GBCA 2021

	Femmes	Hommes
Retraites	5 ↗	5 ↘
Mutations	3 ↘	4 ↘
Fin de CDD	0	0
Démissions	0	3 ↗
Fin de stage – non titularisation	0	0
Fin de détachement	0	0
Décès	1	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

- Au niveau des départs en retraite de la collectivité, 50 % étaient des femmes en 2021, ce qui est proche de la part des femmes dans l'effectif global (38 %). Elles étaient 30 % en 2020.

- Sur les 7 mutations, 2 hommes et 1 femme ont muté à la Ville de Belfort. 2 hommes et 2 femmes ont muté vers une autre collectivité.

Au total, 17 femmes et 18 hommes sont partis en 2020. Les départs pour mutation sont les plus importants avec une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes.

### Rappel : Répartition de l'effectif par motif de départ et par genre – GBCA 2020

	Femmes	Hommes
<b>Retraites</b>	3	7
<b>Mutations</b>	8	8
<b>Fin de CDD</b>	2	0
<b>Démissions</b>	2	1
<b>Fin de stage – non titularisation</b>	2	0
<b>Fin de détachement</b>	0	1
<b>Décès</b>	0	1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>

## I.4. Rémunérations

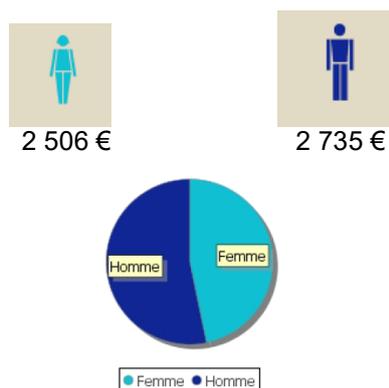
Les données extraites du logiciel Eksaé tiennent compte des effectifs permanents.

### → Analyse de la rémunération brute moyenne mensuelle

Au niveau national, dans l'ensemble de la fonction publique en 2019, **le salaire brut moyen mensuel** par agent en équivalent temps plein, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 776 euros. Il est de 3 130 euros dans la fonction publique de l'État, **de 2 363 euros dans la fonction publique territoriale** et de 2 783 euros dans la fonction publique hospitalière.

Le salaire des femmes est inférieur en moyenne de **12,6 %** à celui des hommes en 2019.

### Rémunération brute moyenne mensuelle, par genre – GBCA 2021



Au Grand Belfort, la rémunération brute moyenne mensuelle des femmes **est inférieure de 9 %** à celle des hommes. Elle était inférieure de 15 % en 2020. L'écart s'est donc réduit de 2020 à 2021 et est plus satisfaisant que la moyenne nationale.

**Pour rappel**, la rémunération brute moyenne mensuelle comprend l'intégralité des sommes perçues :

- Traitement de base, régime indemnitaire, NBI, SFT
- Variables diverses : prime de fin d'année, complément indemnitaire annuel, heures supplémentaires, astreintes, retenues pour service non fait, retenues liées aux absences pour raison de santé, indemnités CET, etc...

### Rémunération brute moyenne mensuelle, par filière et catégorie – GBCA 2021

Brut moyen mensuel	Femmes			Hommes		
	Filière	A	B	C	A	B
Technique	2960	2785	2097	4876	2700	2539
Administrative	3598	2397	2061	4377	2574	2050
Culturelle	2603	2339	-	2871	2051	-
Sportive	-	2273	-	4092	3011	-
Police	-	NC*	NC*	-	-	NC*
<b>Moyenne globale</b>	<b>3110 €</b>	<b>2396 €</b>	<b>2084 €</b>	<b>4111 €</b>	<b>2534 €</b>	<b>2518 €</b>

NC\* chiffres non communiqués dans un souci de confidentialité, peu d'agents concernés.

### Rappel : Rémunération brute moyenne mensuelle, par filière et catégorie – GBCA 2020

Brut moyen mensuel	Femmes			Hommes		
	Filière	A	B	C	A	B
Technique	3123	2623	2043	4513	2681	2421
Administrative	3660	2397	2003	4671	2442	2087
Culturelle	3494	2150	-	2830	2175	-
Sportive	-	2232	-	4081	2798	-
Police	-	NC*	NC*	-	-	NC*
<b>Moyenne globale</b>	<b>3092 €</b>	<b>2350 €</b>	<b>2023 €</b>	<b>4024 €</b>	<b>2524 €</b>	<b>2254 €</b>

NC\* chiffres non communiqués dans un souci de confidentialité, peu d'agents concernés.

Toutes filière confondues, les femmes ont perçues en moyenne une rémunération brute de 32 % de moins que les hommes pour la catégorie A (30 % en 2020), de 6 % de moins pour la catégorie B (7% en 2020) et de 21 % de moins pour la catégorie C (11% en 2020).

De 2020 à 2021, l'écart entre les rémunérations brutes des femmes et des hommes a diminué pour la catégorie B.

Cet écart est assez important pour la catégorie A (même constat en 2020). Des départs en retraite ont eu un impact à la baisse sur la masse salariale de la filière administrative, technique et culturelle. Par ailleurs, la collectivité a donné accès à certains postes à des profils débutants.

Concernant la catégorie C, la collectivité a intégré des agents (hommes) avec une certaine technicité. En revanche, la filière technique pour les femmes est principalement représentée au travers des métiers d'accueil et d'entretien des locaux.

## I.5. Formation

### → Nombre d'agents partis en formation au moins une fois dans l'année, selon la catégorie

	Femmes	Hommes
Catégorie A	34	35
Catégorie B	43	39
Catégorie C	41	77
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>151</b>

Rappel 2020 : **116 agents** **95 agents**

### → Heures de formation réalisées en 2021 selon la catégorie

	Femmes	Hommes
Catégorie A	464	315
Catégorie B	576	548
Catégorie C	844	1928
<b>Total</b>	<b>1884</b>	<b>2791</b>

Rappel 2020 : **1180 heures** **1058 heures**

Sur 269 agents partis en formation au moins une fois au cours de l'année 2021, 44 % sont des femmes et 56 % des hommes. En 2020, la tendance était inversée avec 55 % des femmes et 45 % des hommes.

Le constat est quasiment identique pour les 4 675 heures de formation réalisées (40 % ont été réalisées par des femmes et 60 % par des hommes).

En 2021, les hommes partent donc plus en formation que les femmes. Par exemple, sur 1294 heures de formation sécurité soit 32 % du volume total des heures de formations, 86 % concernent des hommes et 14 % des femmes.

De 2020 à 2021, on constate une augmentation de **21 %** des agents partis en formation et de **52 %** des heures réalisées.

Malgré un contexte de crise sanitaire qui se poursuit en 2021, les départs en formation ont été plus nombreux en 2021 qu'en 2020, notamment avec la reprise des formations sécurité, qui s'adressent principalement à un public technique et masculin (habilitations électriques, autorisations de conduite, travail en milieu confiné).

### → Agents ayant utilisés leur Compte Personnel de Formation (CPF)

Aucun agent du Grand Belfort n'a utilisé son compte personnel de formation en 2021.

La collectivité va réaliser à nouveau une communication sur le dispositif en 2022 pour inciter les agents à utiliser leur CPF

## I.6. Absentéisme

2021	Maladie ordinaire		Accident de service		Accident de trajet		Longue maladie / Longue durée		Maladie professionnelle		Congés maternité / paternité		Total	
	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%
<b>Hommes</b>	3 724	69%	3 557	84%	11	100%	2 658	52%	502	100%	14	1%	10 452	63%
<b>Femmes</b>	1 664	31%	702	16%	0	0%	2 475	48%	0	0%	1 174	99%	6 015	37%
<b>Total</b>	<b>5 388</b>		<b>4 259</b>		<b>11</b>		<b>5 133</b>		<b>502</b>		<b>1 188</b>		<b>16 467</b>	

### Rappel

2020	Maladie ordinaire		Accident de service		Accident de trajet		Longue maladie / Longue durée		Maladie professionnelle		Congés maternité / paternité		Total	
	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%
<b>Hommes</b>	3 716	67%	3 259	88%	0	0%	2 661	43%	716	100%	11	2%	10 363	62%
<b>Femmes</b>	1 804	33%	459	12%	80	100%	3 563	57%	0	0%	520	98%	6 426	38%
<b>Total</b>	<b>5 520</b>		<b>3 718</b>		<b>80</b>		<b>6 224</b>		<b>716</b>		<b>531</b>		<b>16 789</b>	

Sur un total de **16 467 jours d'absence**, **37 %** concernent des femmes et **63 %** des hommes en 2021, ce qui correspond au pourcentages de femmes et d'hommes dans l'effectif global de la collectivité.

Il est à noter une absence de maladie professionnelle classifiée pour le personnel féminin et un faible taux d'accidents du travail en 2021 (accidents de service et accidents de trajet). Le contexte de crise sanitaire est à prendre en compte.

Les hommes sont particulièrement touchés par les accidents de service. Ce constat doit toutefois être atténué par la nature des postes occupés. Les hommes, majoritairement issus de la filière technique, sont davantage exposés à des risques liés à leurs missions, que les femmes, occupant majoritairement des postes administratifs et culturels.

Les accidents de service en 2021 se déclinent en 28 accidents de travail et 2 accidents de trajet. Ces deux derniers événements ont concerné des agents masculins.

Sur un total de 28 accidents de travail, un seul concerne le personnel féminin (Service des Grands équipements sportifs).

Les accidents de travail de l'année 2021 ont généré 1003 jours d'arrêt (991 pour les hommes et 12 pour les femmes).

Les accidents de travail des années antérieures ont induit, en 2021, 3256 jours d'arrêt (2566 pour les hommes et 690 pour les femmes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur des accidents de service en 2021. Une seule reconnaissance de maladie professionnelle a été octroyée en 2021 au bénéfice d'un homme.

Services	Nombres d'accidents de service	Nombres d'accidents de service concernant des :	
		Femmes	Hommes
DAG - Accueil, Conciergerie, Portail	1	0	1
DDM - Administratif et gestion des Usagers	2	0	2
DDM - Collectes	10	0	10
DDM - Déchetteries	4	0	4
DEE - Assainissement réseaux	3	0	3
DEE - Bureau d'études	1	0	1
DEE - Eaux réseaux	2	0	2
DEE - Eaux stations	2	0	2
DSI - Système d'information géographique	1	0	1
DSJ - GES Piscines	3	1	2
DSJ - SPO Gestion des équipements Ville	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>29</b>

## I.7. Organisation du temps de travail (situation au 31.12.2021)

### → Organisation du temps de travail

Tous les agents de la fonction publique ne travaillent pas à temps plein ; 23 % des femmes exercent leur activité à temps partiel contre 6 % des hommes. C'est dans la FPT, seul versant dans lequel un employeur peut proposer des postes à temps non complet à des fonctionnaires, que la proportion d'agents à temps partiel est la plus élevée (29 % des femmes et 7 % des hommes). Côté femmes, c'est plus de 3 points par rapport à la FPH (26 %) et plus de 14 points par rapport à la FPE (15 %).

#### Répartition de l'effectif selon le temps de travail - GBCA 2021

	Femmes	Hommes
Temps plein	140 ↗	279 ↗
Temps partiel	28 ↘	4 ↘
Temps partiel thérapeutique (TPT)	3 →	4 →
Temps non complet	12 ↗	11 ↗
Congé parental	0	0
<b>Effectif total</b>	<b>183</b>	<b>298</b>

#### Rappel : Répartition de l'effectif selon le temps de travail - GBCA 2020

	Femmes	Hommes
<i>Temps plein</i>	<i>137</i>	<i>272</i>
<i>Temps partiel</i>	<i>30</i>	<i>5</i>
<i>Temps partiel thérapeutique (TPT)</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
<i>Temps non complet</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
<i>Congé parental</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Effectif total</i>	<i>177</i>	<i>292</i>

L'analyse de l'effectif total de la collectivité montre que 15 % des femmes exercent leur activité à temps partiel contre 1 % des hommes. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux de la fonction publique territoriale (29 % des femmes et 7 % des hommes). De 2020 à 2021, le nombre d'agents en temps partiel a diminué.

## → Le Compte épargne temps (CET)

Pour rappel, le Compte épargne-temps permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé quotidiennement des droits épargnés et consommés.

### Nombre d'agents ayant un CET - GBCA 2021

	Nombre d'agent ayant un CET au 31/12/2021		Nombre d'agent ayant ouvert en CET en 2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Catégorie A</b>	39	48	0	4
<b>Catégorie B</b>	54	58	1	0
<b>Catégorie C</b>	66	155	9	8
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>261</b>	<b>10</b> ↗	<b>12</b> ↗

### Rappel : Nombre d'agents ayant un CET - GBCA 2020

	Nombre d'agent ayant un CET au 31/12/2020		Nombre d'agent ayant ouvert en CET en 2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Catégorie A</b>	26	32	1	1
<b>Catégorie B</b>	38	39	1	1
<b>Catégorie C</b>	68	144	3	4
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>215</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

38 % des agents ayant un CET au 31/12/2021 sont des femmes (62 % sont des hommes), ce qui correspond à la répartition de l'effectif global (de même en 2020).

Le nombre d'agents ayant ouvert un CET a doublé de 2020 à 2021. Il semblerait que ce soit lié à la crise sanitaire, les agents étant moins partis en vacances.

### Nombre de jours acquis et déposés – GBCA 2021

	Nombre de jours acquis au 31/12/2021		Nombre de jours déposés en 2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Catégorie A</b>	585	1012	123	151
<b>Catégorie B</b>	565	887	146	148
<b>Catégorie C</b>	1243	3051	226	560
<b>Total</b>	<b>2393</b>	<b>4950</b>	<b>495</b>	<b>859</b>

### Rappel : Nombre de jours acquis et déposés – GBCA 2020

	Nombre de jours acquis au 31/12/2020		Nombre de jours déposés en 2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Catégorie A</b>	473	914	93	17
<b>Catégorie B</b>	672	941	107	102
<b>Catégorie C</b>	1633	3343	286	338
<b>Total</b>	<b>2778</b>	<b>5198</b>	<b>486</b>	<b>457</b>

35 % des jours de CET ont été acquis par des femmes (65 % par des hommes), ce qui est proche de la répartition de l'effectif global (de même en 2020).

En moyenne, les femmes qui ont ouvert un CET ont 21 jours sur leur compte (de même en 2020).

En moyenne, les hommes qui ont ouvert un CET ont 24 jours sur leur compte (de même en 2020).

### **Nombre de jours utilisés par type de consommation – GBCA 2021**

Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2021		Nombre de jours indemnisés en 2021	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
163	221	250	523

### **Rappel : Nombre de jours utilisés par type de consommation – GBCA 2020**

Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2020		Nombre de jours indemnisés en 2020	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
35	234	140	361

42 % des jours de CET utilisés sous forme de congés ont bénéficié à des femmes (58 % à des hommes). Au total 384 jours utilisés sous forme de congés en 2021, contre 269 jours en 2020 (+ 43 %).

32 % des jours de CET indemnisés en 2021 ont bénéficié à des femmes (68 % à des hommes). Au total, 773 jours indemnisés en 2021, contre 501 jours en 2020 (+ 54 %).

## II. RAPPEL DU PLAN D' ACTIONS 2021- 2023

Le plan d' actions pour les années 2021 à 2023, se définit autour de 7 axes :

### **Axe 1 - Garantir l' égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d' emplois, grades et emplois :**

- **Prendre en compte la situation respective des femmes et hommes dans les corps et grades concernés lors de l' élaboration des tableaux d' avancement au choix**

Les tableaux d' avancement au choix préciseront la part des femmes et des hommes dans les agents promouvables et les agents promus.

Ils seront publiés annuellement dans le rapport de situation comparée.

Lorsque la proportion entre les femmes et les hommes des agents relevant d' un grade d' avancement ne correspond pas à la proportion entre les femmes et les hommes des agents réunissant les conditions pour un avancement de grade, la collectivité proposera des mesures correctrices.

- **Etablir un bilan de la part respective des femmes et des hommes candidats et lauréats aux examens professionnels**

- **Intégrer dans les instructions relatives aux entretiens annuels d' évaluation et de notation les principes d' égalité professionnelle et l' exigence de non-discrimination**

Ces instructions seront intégrées aux guides de l' évalué et de l' évaluateur.

L' entretien professionnel devra être conduit dans le respect des engagements pris.

En particulier, dans l' appréciation de la manière de servir, il ne peut être tenu compte du fait que, pendant la période évaluée, l' agent ait été absent pour cause de congé maternité, paternité ou d' adoption. Il en est de même pour ce qui concerne l' exercice de ses fonctions à temps partiel, ou encore, de fonctions de représentant du personnel.

- **Définir et suivre les mesures visant à atteindre durablement l' objectif de 40 % de primominations sur les emplois fonctionnels.**

- **Etablir un diagnostic de la mixité des métiers**

- **Garantir une dénomination des postes neutre**

Dans les documents internes, les annonces de recrutement, les organigrammes, ...

- **Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les supports de communication interne** (magazine acteurs notamment, ...)

- **Faciliter l' accès aux métiers dits « manuels » aux femmes**

Il s' agira notamment de prendre toute mesure utile pour garantir aux agents féminins des bonnes conditions de travail : adaptation des locaux (vestiaires, toilettes, ...) et des équipements, ergonomie des postes)

- **Mener des actions de sensibilisation à l' égalité professionnelle**, (à destination des agents, des encadrants et des chargés de recrutement, ...)

- **Mener des actions de formation à l' égalité professionnelle**

A destination des agents, des encadrants et des chargés de recrutement, ...

- **Mener des actions de communication**

## **Axe 2 : Evaluer, prévenir, et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :**

En 2020, au Grand Belfort, la rémunération brute mensuelle des femmes est inférieure de 15% à celle des hommes.

Pour pouvoir lutter efficacement contre les différences de rémunération les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Proposer un salaire équivalent lors du recrutement pour les hommes et pour les femmes exerçant les mêmes fonctions**
- **Favoriser la mixité dans l'ensemble des emplois** : de cette manière les femmes pourraient accéder à des postes potentiellement plus qualifiés et donc mieux rémunérés. Inversement des hommes pourraient être recrutés sur des métiers essentiellement féminins : auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, ...
- **Promouvoir le droit à la formation pour les salariés à temps partiel ou à temps non complet**, qui sont majoritairement des femmes, pour leur permettre de développer de nouvelles compétences et envisager des évolutions de carrière.
- **Produire des données chiffrées actualisées régulièrement** afin de constater les évolutions et les progrès en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

## **Axe 3 : Intégrer la lutte contre les discriminations dans le processus de recrutement :**

- **Accompagner les managers afin de garantir la non-discrimination dans le recrutement et favoriser au mieux la mixité au sein des équipes**

Proposer un guide des bonnes pratiques en matière de recrutement à destination des membres du jury.

La collectivité s'est d'ores et déjà engagée à insérer la mention « F/H » dans l'ensemble des intitulés de poste ouverts au recrutement. Cependant, certains domaines de la collectivité restent fortement masculinisés notamment les domaines techniques et ceux relatifs à la sécurité, et d'autres domaines comme la petite enfance, la vie scolaire, le juridique ou encore la finance demeurent fortement féminisés.

L'objectif est d'accompagner les managers dans la définition des missions de ces métiers et dans l'accompagnement des agents recrutés.

- **Favoriser une diversité des viviers par le biais notamment de campagnes de communication**

Développer des campagnes de communication promouvant la mixité des métiers (en identifiant particulièrement les filières peu féminisées) auprès des lycéens et étudiants.

## **Axe 4 : Assurer l'égal accès à la formation :**

La formation professionnelle est un élément important dans la carrière des agents. Elle leur permet de développer de nouvelles compétences tout au long de sa carrière professionnelle.

- **Permettre à tous de développer de nouvelles compétences en ayant un égal accès à la formation**

Veiller à ce que la vie personnelle et familiale des agents ne soit pas un frein à cette formation en organisant notamment des formations géographiquement proches, ...

- **Assurer un suivi régulier des statistiques** relatives à la formation pour pouvoir apporter le cas échéant des actions correctives.

## **Axe 5 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale :**

Permettre de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale est un élément essentiel de la qualité de vie au travail.

### **• Expérimenter le télétravail**

En raison de la pandémie de COVID-19 une grande partie des agents a pu bénéficier du télétravail. Ils ont su s'adapter et apprendre à travailler différemment. Le télétravail s'est avéré être un outil efficace permettant aux agents de maintenir la continuité du service public face à une crise exceptionnelle.

### **• Mettre en place une procédure particulière de départ et de retour à l'emploi pour les agents qui ont été longuement absents** (pour cause de maladie, congé maternité, congé parental, disponibilité, ...)

L'objectif serait de mieux informer les agents sur les conséquences de leur départ en matière de rémunération, de progression de carrière ou de retraite.

La procédure de réintégration permettrait, quant à elle, d'accompagner l'agent lors de sa reprise d'activité (évolutions opérées en son absence, ...)

## **Axe 6 : Prévenir, traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (en lien avec le CDG) :**

La prévention de la lutte contre les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes sont des causes extrêmement importantes pour les collectivités publiques territoriales, qui sont elles aussi soumises à l'obligation de sécurité tout comme les entreprises privées.

L'objectif sera donc de lutter contre l'ensemble de ces agissements prohibés pour tenter de les faire disparaître et de sensibiliser l'ensemble de la collectivité sur ces points.

### **• Sensibiliser l'ensemble des agents sur ces actes** (campagne d'informations, ...)

### **• Organiser des formations pour les agents** sur les discriminations, les actes de violences, le harcèlement et les agissements sexistes

### **• Faire intervenir des associations spécialisées dans ces thématiques**

### **• Mettre en place, en lien avec le Centre de gestion, un dispositif de signalement pour les agents victimes**

### **• Proposer aux agents victimes un accompagnement par le médecin du travail et le psychologue du travail**

### **• Sanctionner de façon proportionnée les faits caractérisés**

## **Axe 7 : Sensibiliser et former à l'égalité professionnelle :**

### **• Informer et sensibiliser l'ensemble des agents** par des actions de communication régulières (magazine Acteurs, flyers, notes, ...)

### **• Organiser des événements ponctuels** à destination des agents de la collectivité, comme par exemple le 8 mars, journée internationale des droits de la femme dans le but de les former sur l'intérêt et l'importance de l'égalité femmes/hommes, notamment dans la sphère professionnelle.

### III. SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

#### **Axe 1 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois**

En 2021, des actions ont été menées pour atteindre les objectifs suivants :

- **Garantir une dénomination des postes neutre**

La mention F/H est systématiquement précisée dans tous les intitulés de postes ouverts au recrutement afin de permettre une égalité de traitement et d'accès à l'emploi.

- **Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les supports de communication interne**

Le support du magazine Acteurs a été adapté en 2021 et porte une attention particulière à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des services mis à l'honneur, à la fois au niveau des photos et des pictogrammes.

- **Faciliter l'accès aux métiers dits « manuels » aux femmes**

Au niveau des recrutements, quelques femmes ont intégré des services plutôt « masculinisés » en 2021 et apportent tout leur savoir-faire au quotidien sur les métiers suivants :

- agent d'exploitation de station d'épuration au sein de la direction de l'Eau et de l'Environnement
- chargé de mission projets urbains et aménagement du territoire
- chargé de mission au sein de la Direction du développement économique
- directeur adjoint au sein de la Direction de l'urbanisme

Dans le cadre de la réorganisation des directions début 2021, des femmes ont intégré les nouvelles directions (chargée de mission projets urbains et aménagement du territoire, chargée de mission au développement économique...).

En 2021, le recrutement des femmes a été équilibré sur les différentes catégories (4 en catégorie A, 4 en catégorie B et 5 en catégorie C).

#### **Axe 2 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes**

En 2021, des actions ont été menées pour atteindre les objectifs suivants :

- **Proposer un salaire équivalent lors du recrutement pour les hommes et pour les femmes exerçant les mêmes fonctions**

Une attention particulière est portée par la direction des Ressources humaines au moment du recrutement avec un comparatif systématique, à poste équivalent, du niveau de rémunération.

De plus, dans le cadre de la mise en place des lignes directrices de gestion, il est prévu de poursuivre l'analyse des écarts et par exemple d'étudier annuellement les régimes indemnitaires et leur évolution homme/femme.

- **Favoriser la mixité dans l'ensemble des emplois**

A chaque recrutement, un effort a été fait dans ce domaine.

#### **Axe 3 : Intégrer la lutte contre les discriminations dans le processus de recrutement**

En 2021, des actions ont été menées pour atteindre l'objectif suivant :

- **Accompagner les managers afin de garantir la non-discrimination dans le recrutement et favoriser au mieux la mixité au sein des équipes**

Dans le processus de recrutement, les avis indiquent la mention Hommes/Femmes de manière systématique.

Les avis sont diffusés sur des supports variés permettant un accès à des publics larges.

Il est constaté un équilibre dans les recrutements : 22 femmes et 21 hommes recrutés.

#### **Axe 4 : Assurer l'égal accès à la formation**

En 2021, des actions ont été menées pour atteindre l'objectif suivant :

- **Permettre à tous de développer de nouvelles compétences en ayant un égal accès à la formation**

L'accès à la formation est équilibré entre les hommes et les femmes.

64 % de l'effectif féminin a suivi une formation en 2021 et 50,5 % de l'effectif masculin.

La durée moyenne des formations est assez proche (16h pour les femmes et 18h pour les hommes).

#### **Axe 5 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale**

- **Expérimenter le télétravail**

Une expérimentation du télétravail au sein des services support sera lancée à l'issue de la crise sanitaire.

Une quarantaine d'agents volontaires pourront expérimenter le télétravail régulier à hauteur d'un jour par semaine sur un an.

#### **Axe 6 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (en lien avec le CDG)**

En 2021, des actions ont été menées pour atteindre les objectifs suivants :

- **Mettre en place un dispositif de signalement pour les agents victimes**

Le dispositif de signalement est déployé dans la collectivité au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

- **Proposer aux agents victimes un accompagnement par le médecin du travail et le psychologue du travail**

- **Sanctionner de façon proportionnée les faits caractérisés**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-15

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Budgets 2022 : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget zone artisanale Les Errues

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)

M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/CM  
Code matière : 7.1

**Objet : Budgets 2022 : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget zone artisanale Les Errues**

Le Budget Primitif 2022 du Grand Belfort, qui vous est présenté suite au Débat d'Orientation Budgétaire, a pour but de doter la collectivité des moyens nécessaires pour l'accomplissement de ses missions et la réalisation de ses projets. Il prévoit par conséquent les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le montant total des crédits qu'il vous est proposé d'adopter s'élève à 148,58 millions d'euros investissement et de fonctionnement confondus :

- Budget Principal :	110,41 millions d'euros,
- Budget Eau :	16,42 millions d'euros,
- Budget Assainissement :	20,49 millions d'euros,
- Budget du lotissement les Errues :	1,25 million d'euros,

Le présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire. Il liste également l'attribution des subventions aux associations détaillées ci-après et figurant dans la maquette.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'adopter** le budget primitif 2022 du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du lotissement artisanal Les Errues,

**de voter** les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement,

**d'approuver** la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires ou des modalités de versement,

**de procéder** à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil communautaire, soit au sein de leur Conseil d'administration, soit en qualité de salarié, ainsi :

- *Madame Françoise RAVEY, Monsieur Nikola JELICIC et Monsieur Daniel SCHNOEBELEN ne prennent pas part au vote concernant l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort,*
- *Madame Charlène AUTHIER, Monsieur Raphaël RODRIGUEZ, Monsieur François BORON et Monsieur Arnaud MIOTTE ne prennent pas part au vote concernant l'Agence de développement économique Nord Franche-Comté,*
- *Madame Marianne DORIAN, Monsieur Julien COULON, Monsieur Philippe CREPIN et Monsieur Daniel FOUSSERET ne prennent pas part au vote concernant Belfort Tourisme,*
- *Monsieur Eric KOEBERLE ne prend pas part au vote concernant l'ESTA,*
- *Monsieur Damien MESLOT ne prend pas part au vote concernant Territoire de Musiques,*

- Madame Marie-Laure FRIEZ ne prend pas part au vote concernant l'ATMO,
- Monsieur Raphaël RODRIGUEZ ne prend pas part au vote concernant le Pôle du Véhicule du Futur,
- Madame Delphine MENTRE, Madame Mélanie WELKEN-HAOATAI et Monsieur Alain PICARD ne prennent pas part au vote concernant le Théâtre GRANIT,

**d'autoriser** le versement des cotisations aux organismes auxquels le Grand Belfort Communauté d'Agglomération est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

Pour	57	
Contre	7	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Bernard GUERRE-GENTON
Suffrages exprimés	64	
Abstentions	4	M. Gérald LORIDAT, Mme Martine PAULUZZI, M. Sylvain RONZANI, M. Dominique RETAILLEAU
Ne prend pas part au vote	17	M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Eric KOEBERLÉ, M. Alain PICARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Marianne DORIAN, M. Arnaud MIOTTE, Mme Charlène AUTHIER, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Julien COULON, M. Alain FOUSSERET, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Philippe CREPIN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110056-BF-1-1

# BUDGET PRINCIPAL

Les compétences exercées dans le cadre du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne connaissent pas de modification par rapport à 2021. Le budget 2022 est voté en application de l'instruction budgétaire M57 conformément à la délibération 2021-150 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021.

## 1. L'équilibre général

L'équilibre global du budget principal s'établit à 110,4 millions d'euros comprenant les opérations réelles de la section de fonctionnement détaillées ci-après.

BALANCE FONCTIONNEMENT	2021	2022	ECART	%
Charges à caractère général	15 391 608	16 485 097	1 093 489	7,10%
Charges de personnel	19 811 000	20 275 220	464 220	2,34%
Reversements de fiscalité	24 477 045	24 534 045	57 000	0,23%
Autres charges de gestion (dont SDIS)	10 961 372	11 141 583	180 211	1,64%
Charges financières	870 000	855 000	-15 000	-1,72%
Charges exceptionnelles	284 085	60 000	-224 085	-78,88%
Dotations aux provisions	142 205	0	-142 205	NC
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>71 937 315</b>	<b>73 350 945</b>	<b>1 413 630</b>	<b>1,97%</b>
<b>hors reversements</b>	<b>47 460 270</b>	<b>48 816 900</b>	<b>1 356 630</b>	<b>2,86%</b>
Impôts et taxes	56 610 470	15 446 676	1 731 924	3,06%
Fiscalité locale	0	42 895 718		
Dotations	18 699 888	18 024 524	-675 364	-3,61%
Produits des services	4 158 113	4 473 616	315 503	7,59%
Produits exceptionnels	25 000	0	-25 000	-100,00%
Atténuation de charges	61 000	23 500	-37 500	-61,48%
Produits financiers	300 000	300 000	0	0,00%
Produits de gestion dont participation des budgets annexes	48 700	90 805	42 105	86,46%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>79 903 171</b>	<b>81 254 839</b>	<b>1 351 668</b>	<b>1,69%</b>
Épargne brute	7 965 856	7 903 894	-61 962	-0,78%
Amortissement du capital de la dette bancaire	4 200 000	4 702 300	502 300	11,96%
Épargne nette	3 765 856	3 201 594	-564 262	-14,98%

L'épargne nette, telle qu'elle ressort des propositions qui vous sont faites, est en diminution de 564 K€ en raison principalement de la baisse de la CVAE de - 718 K€.

La nomenclature comptable M57 introduit un nouveau chapitre 731 « Fiscalité Locale », auparavant intégré dans le chapitre 73 « Impôts et Taxes ».

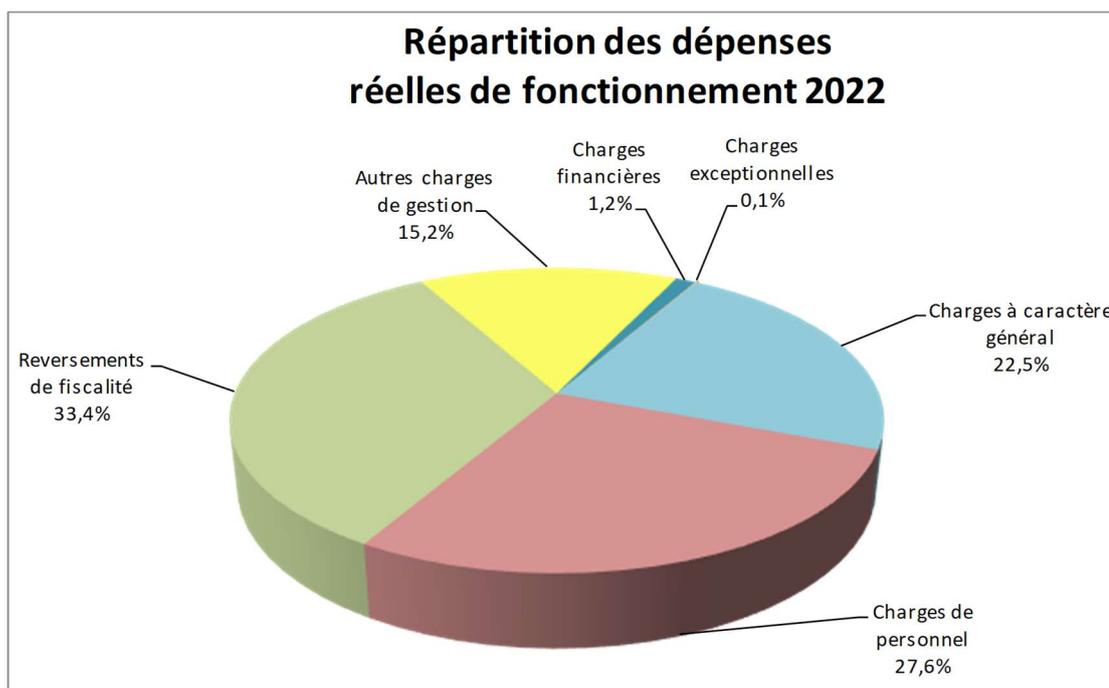
La variation des dépenses et recettes exceptionnelles s'expliquent également par le passage en nomenclature M57. Les opérations auparavant considérées exceptionnelles comptablement relèvent d'autres comptes.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour l'exercice 2022 s'élèvent à 73,3 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

	2021	2022
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>71 937 315 €</b>	<b>73 350 945 €</b>
<i>Dont Déchets Ménagers</i>	<i>14 397 680 €</i>	<i>15 055 120 €</i>

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,4 M€ soit + 1,97 % par rapport au Budget Primitif 2021.



Charges à caractère général BP 2022 = 16 485 097 €
Augmentation de 1 093 K€ par rapport au BP 2021
<u>Evolution principales :</u>
SERTRID + 340 K€ Transport déchetterie + 180 K€ Etudes et suivi pol ville + 155 K€ Projet d'administration + 80 K€ Diagnostic TLPE + 60 K€ Maintenance informatique + 60 K€

Charges de personnel BP 2022 = 20 275 220 €
Augmentation de 464 K€ par rapport au BP 2021
<u>Evolution principales :</u>
Dépenses salariale + 439 K€ dont Déchets Menagers + 250 K€

Autres charges de gestion BP 2022 = 11 141 583 € dont SDIS 5 909 669 €
Augmentation de 180 K€ par rapport au BP 2021
<u>Evolution principales :</u>
Entretien des véhicules + 267 K€ SDIS + 94 K€ Déménagement UTBM + 40 K€ Pôle Métropolitain + 32 K€ Mise à l'échelle CUF + 30 K€ Dispositif FRT - 103 K€ Subvention Ecosan - 198 K€

➤ **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général augmentent de 1,09 M€ (soit + 7,1%) pour s'établir à 16 485 K€.

Cette évolution correspond à :

- L'augmentation des frais d'incinération des déchets par le SERTRID (+ 340 K€) suite à l'augmentation du coût des prestations liée à la répercussion de la fiscalité sur le traitement des déchets.
- L'augmentation des frais de transport des déchets pour 180 K€.
- La mise en place et le suivi des actions relatives à la politique de la ville pour 155 K€ dont 50 K€ pour le lancement d'une étude en lien avec le Contrat de Ville Unique et Global.
- La construction d'un projet d'administration pour 80 K€ (financé également par la ville de Belfort et son CCAS).

- La mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure qui nécessite des frais de mise en œuvre (recensement des panneaux et des tiers) pour 60 K€.

➤ **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel progressent de 464 K€ (soit + 2,34 %), pour atteindre 20 275 K€. Cette évolution correspond principalement à des créations de poste (déchets ménagers, nouvelle piscine, renforcement de l'ingénierie et de l'encadrement) et à l'impact du mécanisme de Glissement Vieillesse Technicité.

➤ **Les reversements de fiscalité :**

D'un montant de 24 534 K€, les reversements de fiscalité représentent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Ils correspondent principalement :

- Au montant de la contribution de l'EPCI au FPIC estimée à 850 K€ (+ 26 K€ par rapport au BP 2021). La répartition de la contribution du territoire entre l'EPCI et ses membres fera l'objet d'une délibération spécifique lorsque son montant définitif sera notifié par l'Etat au cours du premier semestre 2022.
- Les attributions de compensation restent stables à 23 639 K€. Le montant inscrit correspond à celui fixé par la délibération du 21 novembre 2019. Il restera figé tant que la CLECT n'aura pas constaté de nouveaux transferts de charges liés à des transferts de compétences. Le détail des montants pour chaque commune est retranscrit dans le tableau page suivante.
- Une provision pour les dégrèvements mis à la charge de l'EPCI (+ 21 K€) et la prise en compte du reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (10 K€).

<b>COMMUNES</b>	<b>Montant 2022</b>
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 639 045 €</b>

➤ **Les autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion augmentent de 180 K€ (soit + 1,64 %) pour s'établir à 11 141 K€.

Elles se décomposent de la manière suivante

	BP 2021	BP 2022	variation
SDIS	5 815 488 €	5 909 669 €	94 181 €
SUBVENTIONS	4 620 634 €	4 761 704 €	141 070 €
INDEMNITES VERSEES AUX ELUS	467 200 €	467 200 €	0 €
AUTRES	58 050 €	3 010 €	-55 040 €
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION</b>	<b>10 961 372 €</b>	<b>11 141 583 €</b>	<b>180 211 €</b>

➤ **Subventions versées aux associations et autres partenaires :**

LISTE DES ASSOCIATIONS	BP 2022
THEATRE GRANIT	618 000 €
AGENCE D'URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	565 000 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FC	475 000 €
BELFORT TOURISME	371 000 €
CCN VIADANSE	100 000 €
ESTA - GESTION DE L'ECOLE	90 000 €
TERRITOIRE DE MUSIQUES	80 000 €
CITELAB	30 000 €
MISE A L'ECHELLE CUF	30 000 €
FEDERATION DE CHASSE CONVENTION	20 000 €
ATMO	17 000 €
POLE VEHICULES DU FUTUR	16 500 €
SOUTIEN PROJETS INNOVANTS DECA BFC	15 000 €
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE ACTIONS SPECIFIQUES	10 000 €
PARTENARIAT GAIA ENERGIES	10 000 €
AMICALE DES RETRAITES	8 300 €
HOPE 87	8 000 €
PARTENARIAT UNPI	5 000 €
ENTREPRENDRE FC - ENTREPRENEURIALES	5 000 €
SUBVENTION CASQUES BLEUS NORD FRANCHE COMTE	5 000 €
PARTENARIAT REFUGE LPO ETANG DES FORGES	3 900 €
BALISAGE 90 CONVENTION	3 120 €
RESTO DU CŒUR SENSIBILISATION AU TRI	3 000 €
FESTIVAL DES TOURELLES MORVILLARS	3 000 €
ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2 000 €
AERO MICRO CLUB PROJET DEMENAGEMENT	2 000 €
TALENTS DES CITES	1 500 €
VIVRE ENSEMBLE	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 498 320 €</b>

<b>LISTE DES AUTRES PARTENAIRES</b>	<b>BP 2022</b>
SMGPAP - ENTRETIEN DES VEHICULES	1 339 000 €
POLE METROPOLITAIN	239 505 €
SUBVENTION AUX RPI *	163 479 €
DSP PEPINIERE D'ENTREPRISES	144 000 €
SCOT PARTICIPATION ANNUELLE	55 000 €
PARTICIPATION FONCTIONNEMENT DU CSU	55 000 €
SUBVENTION DEMENAGEMENT UTBM	40 000 €
OPEN LAB UTBM	32 500 €
SMTC ANNUITE	31 000 €
INNOVATION CRUNCH TIME XXL	30 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	25 000 €
AIDE INGENIERIE	20 000 €
TERRITOIRE INNOVATION	12 500 €
PARTICIPATION ANIMATION SAGE ALLAN	12 000 €
SUBV DEVELOPPEMENT PARTENARIAT SERVICE AUX HABITANTS	7 000 €
UFR STGI	5 800 €
CMA SALON CREATION REPRISE ENTREPRISES	5 000 €
MIFE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	4 500 €
MIFE ANRU CHARTE INSERTION	4 000 €
SOUTIEN RESEAU EDENI	3 000 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - PORTES OUVERTES	1 600 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - MEMO DU LYCEEN	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 231 384 €</b>

\* voir explications infra

Les enveloppes à affecter proposées ci-après permettent, comme les années précédentes, de financer, en fonction des projets présentés en cours d'exercice, des associations sur la base de crédits votés. Ces affectations ultérieures, s'agissant des associations, feront obligatoirement l'objet d'un accord préalable du Conseil Communautaire.

ENVELOPPE A AFFECTER	32 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>4 761 704 €</b>

➤ **Subventions aux RPI :**

Suite à la CLECT du 2 mai 2017, retransférant la compétence périscolaire aux communes de l'ex-CCTB, le Conseil Communautaire a décidé le versement des sommes suivantes aux RPI et syndicats de l'ex-CCTB :

	<b>Répartition annuelle</b>
Syndicat de la Baroche	36 932 €
Syndicat intercommunal du Tilleul	55 172 €
RPI Fousse-magne Reppe	10 582 €
Microcrèche de Fontaine	39 119 €
RAM de Larivière	21 674 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 479 €</b>

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Le montant des charges exceptionnelles diminue de 224 K€ pour s'établir à 60 K€. Cette forte diminution s'explique par le passage en nomenclature M57.

Dans cette nouvelle nomenclature, certaines dépenses catégorisées « exceptionnelles » en M14, basculent dans le chapitre des autres charges de gestion. C'est le cas notamment de la subvention dans le cadre de la DSP avec la pépinière d'entreprise (151 K€).

En 2021, les charges exceptionnelles se composent uniquement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ **Les provisions :**

La baisse de 142 K € des dépenses liées aux provisions s'explique par la constitution en 2021 des provisions pour impayés. Ce montant sera actualisé en cours d'exercice en fonction de l'évolution des recouvrements. Aussi, aucune provision n'est créée au budget primitif.

### 3. Les recettes réelles de fonctionnement

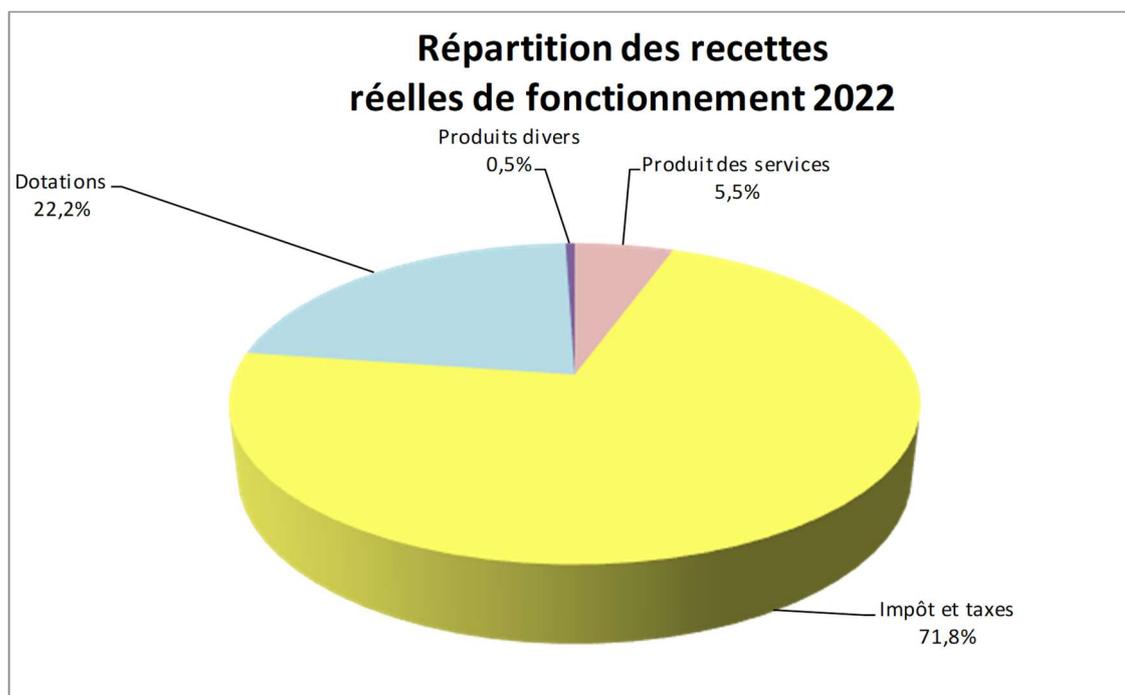
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 81,2 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

**Recettes réelles de fonctionnement**

*Dont Déchets Ménagers*

2021	2022
79 903 171 €	81 254 839 €
14 726 668 €	15 117 500 €

Leur montant augmente de 1,35 M€ (soit + 1,7%) par rapport au Budget Primitif 2021.



<p><b>Impôts taxes et Fiscalité locale</b> BP 2022 = 58 342 394 €</p> <p>Augmentation de 1 732 K€ par rapport au BP 2021</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>TVA + 886 K€ CFE + 614 K€ TLPE + 400 K€ TEOM + 261 K€ Taxe de séjour + 150 K€ CVAE - 718 K€</p>
---

<p><b>Dotations</b> BP 2022 = 18 024 524 €</p> <p>Diminution de 675 K€ par rapport au BP 2021</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>Compensation CET + 226 K€ Reversement Région FRT - 31 K€ Aide CITEO - 100 K€ Subvention Ecosan - 199 K€ DGF -231 K€ Compensation Etat pertes liées au COVID - 330 K€</p>
---

<p><b>Produits des services</b> BP 2022 = 4 473 616 €</p> <p>Augmentation de 315 K€ par rapport au BP 2021</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>Vente de matériaux Déchets Ménagers + 230 K€ Activités sportives + 59 K€ Ajustement des flux + 29 K€</p>
--

➤ **Impôts, taxes et fiscalité locale :**

Le montant perçu au titre des impôts, taxes et fiscalité locale s'élève à 58,34 M€, soit 71,8% du montant des recettes réelles de fonctionnement. Elles se décomposent ainsi :

**Impôts, taxes et fiscalité locale**

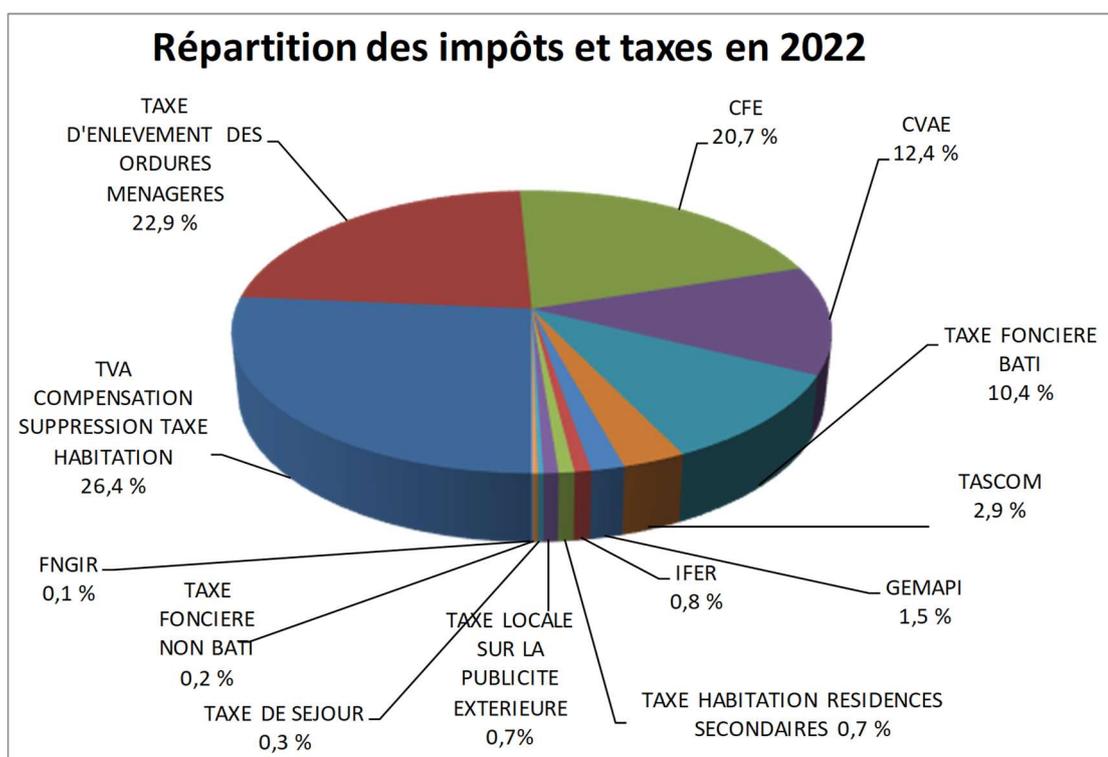
*Dont TEOM Déchets Ménagers*

2021	2022
56 610 470 €	58 342 394 €
13 080 668 €	13 342 000 €

La progression de 1,73 M€ résulte :

- De l'augmentation de la fraction de TVA (compte 7351) versée par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Son produit est indexé sur la dynamique de la TVA collectée au niveau national. Sa hausse est estimée à + 886 K€ en 2022. Cette dynamique est forte sur le budget 2022, portée par le rebond économique post crise sanitaire sans qu'il soit possible de gager son niveau d'évolution lors des futurs exercices.
- De l'augmentation des bases fiscales estimée à +2,5% qui impacte le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 614 K€), de la taxe foncière (+ 105 K€) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 261 K€). Ces montants seront affinés par la communication des états fiscaux.
- De la création à compter de 2022 de la Taxe de Séjour (+ 150 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (+ 400 K€). Conformément aux délibérations 2021-34 pour la TLPE et 2021-81 pour la Taxe de Séjour. En raison du mode de recouvrement de cette dernière, seul un semestre de perception est comptabilisé sur 2022.
- De la baisse attendue en 2022 du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (-718K€) sur la base des données communiquées par l'Etat.

		BP 2021	BP 2022	variation
Impôts économiques	CFE	11 485 652 €	12 100 000 €	614 348 €
	CVAE	7 960 022 €	7 241 718 €	-718 304 €
	TASCOM	1 725 000 €	1 700 000 €	-25 000 €
	IFER	400 000 €	450 000 €	50 000 €
	<b>TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES</b>	<b>21 570 674 €</b>	<b>21 491 718 €</b>	<b>-78 956 €</b>
Impôts Ménages	TVA COMPENSATION SUPPRESSION TAXE HABITATION	14 513 294 €	15 400 000 €	886 706 €
	TAXE FONCIERE BATI	5 974 617 €	6 080 000 €	105 383 €
	TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES (réforme)	415 611 €	421 000 €	5 389 €
	TAXE FONCIERE NON BATI REGION ET DEPARTEMENT	68 231 €	69 000 €	769 €
	TAXE FONCIERE NON BATI INTERCO	40 899 €	42 000 €	1 101 €
	<b>TOTAL IMPOTS MENAGES (HORS RS)</b>	<b>21 012 652 €</b>	<b>22 012 000 €</b>	<b>999 348 €</b>
Autres	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13 080 668 €	13 342 000 €	261 332 €
	GEMAPI (TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES)	900 000 €	900 000 €	0 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	0 €	400 000 €	400 000 €
	TAXE DE SEJOUR	0 €	150 000 €	150 000 €
	FNGIR	46 476 €	46 676 €	200 €
	<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>14 027 144 €</b>	<b>14 838 676 €</b>	<b>811 532 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>56 610 470 €</b>	<b>58 342 394 €</b>	<b>1 731 924 €</b>



**Les taux d'imposition applicables sont les suivants (voir délibération spécifique) :**

Aucune augmentation des taux pour 2022

	Taux 2021	Taux 2022
<b>CFE</b>	30,85%	30,85%
<b>Taxe d'habitation</b>	10,41%	10,41%
<b>Foncier Bati</b>	4,50%	4,50%
<b>Foncier non Bati</b>	5,17%	5,17%
<b>TEOM</b>	9,80%	9,80%

➤ **Dotations et participations :**

Les dotations constituent le second poste le plus important de recettes pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération avec un montant de 18,02 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

**Dotations et participations**

*Dont Déchets Ménagers*

2021	2022
<b>18 699 888 €</b>	<b>18 024 524 €</b>
1 300 000 €	1 200 000 €

La diminution de 675 K€ enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique par :

- La poursuite de la dégradation du niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (- 231 K€).
- L'augmentation de la dotation versée en compensation de la CET (+ 232 K€).
- Le Budget Primitif 2021 incluait une recette de 330 K€ correspondant au montant notifié et versé par l'Etat en 2020 au titre du COVID et des garanties de recettes fiscales et dominales. L'Etat est revenu sur sa parole par la suite et a demandé le remboursement de cette somme.
- Fin du projet ECOSAN 2021 (-198 K€).

	BP 2021	BP 2022	variation
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 968 000 €	2 950 000 €	-18 000 €
DOTATION DE COMPENSATION	9 774 000 €	9 561 000 €	-213 000 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>12 742 000 €</b>	<b>12 511 000 €</b>	<b>-231 000 €</b>

	BP 2021	BP 2022	variation
FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	290 000 €	280 000 €	-10 000 €
FCTVA	0 €	10 000 €	10 000 €
ETAT COMPENSATION TF	267 168 €	273 084 €	5 916 €
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP	35 000 €	35 000 €	0 €
DOTATION COMPENSATION CET	2 802 586 €	3 029 128 €	226 542 €
<b>TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATIONS</b>	<b>3 394 754 €</b>	<b>3 627 212 €</b>	<b>232 458 €</b>

**Les autres dotations et subventions :**

Les autres dotations et subventions perçues par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'élèvent à 1 886 K€ et se composent des principales recettes suivantes :

- Les aides éco-emballage versée par CITEO pour 1 200 K€ en baisse de 100 K€ par rapport à 2021.
- Des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville (314 K€).
- Des subventions dans le cadre des activités culturelles (278 K€) dont la subvention versée par le Département pour le fonctionnement des écoles de musique, en baisse de 26 K€.

➤ **Les produits de l'activité des services**

	BP 2021	BP 2022
Activités sportives	309 100 €	368 200 €
Activités culturelles	326 800 €	327 700 €
Gardes Champêtres	261 820 €	265 816 €
Services Déchets Ménagers	320 000 €	550 000 €
Flux	2 875 893 €	2 905 400 €
Autres recettes	64 500 €	56 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 158 113 €</b>	<b>4 473 616 €</b>

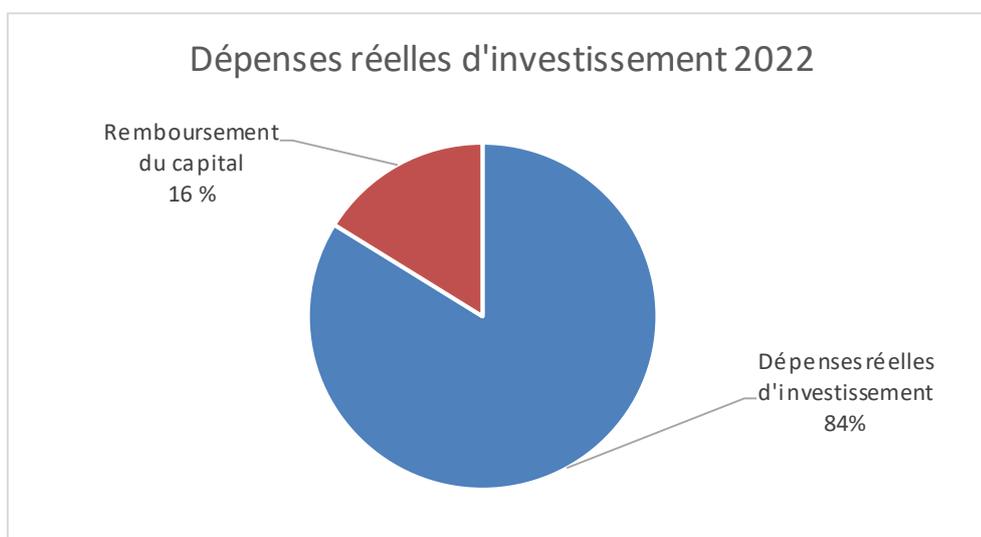
La hausse des produits liés à l'activité des services de 315 K€ correspond à :

- Un retour progressif attendu à la normale de la fréquentation des activités sportives et culturelles proposées en période post-covid.
- L'augmentation des recettes attendue par le service Déchets Ménagers pour la vente de divers matériaux (+ 230 K€) suite aux recettes constatées sur 2021.

## 4. Le programme d'investissement

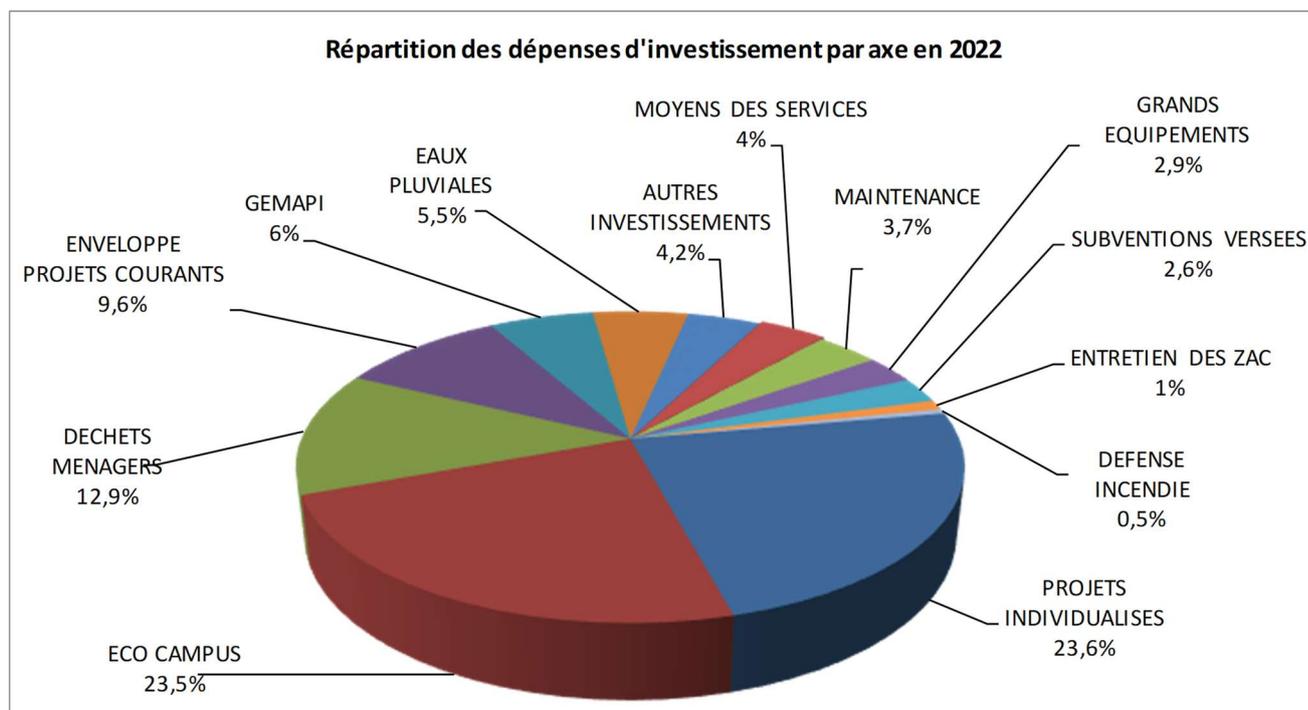
Le volume des dépenses d'investissement proposé au budget primitif 2022 s'élève à 29,1 M€.

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	19 511 538 €	24 431 916 €	4 920 378 €	25,22%
Remboursement du capital de la dette bancaire	4 200 000 €	4 702 300 €	502 300 €	11,96%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 711 538 €</b>	<b>29 134 216 €</b>	<b>5 422 678 €</b>	<b>22,87%</b>



*Les inscriptions au BP 2022 se déclinent selon les axes suivants :*

<b>PROJETS INDIVIDUALISES</b>	5 768 419 €
<b>ECO CAMPUS</b>	5 734 392 €
<b>DECHETS MENAGERS</b>	3 146 000 €
<b>ENVELOPPE PROJETS COURANTS</b>	2 355 300 €
<b>GEMAPI</b>	1 470 000 €
<b>EAUX PLUVIALES</b>	1 344 000 €
<b>AUTRES INVESTISSEMENTS</b>	1 024 200 €
<b>MOYENS DES SERVICES</b>	964 290 €
<b>MAINTENANCE</b>	903 330 €
<b>GRANDS EQUIPEMENTS</b>	716 700 €
<b>SUBVENTIONS VERSEES</b>	644 285 €
<b>ENTRETIEN DES ZAC</b>	241 000 €
<b>DEFENSE INCENDIE</b>	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 431 916 €</b>



<b>PROJET INDIVIDUALISE</b>	<b>5 768 419 €</b>
<b>Dont</b>	
AEROPARC - AMENAGEUR SODEB	3 000 000
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	1 000 000
BOUCLAGE SUD (PASSERELLE DES SABLETTES) ETUDES	700 000
GFU HAUT DEBIT	500 000
AMENAGEMENT AVENUE DU MARECHAL JUIN	300 000
AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	180 000

<b>ECO CAMPUS</b>	<b>5 734 392 €</b>
MOE ET TRAVAUX BAT ECO CAMPUS (OP COMPTE DE TIERS)	2 760 000
GBCA PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS	1 794 392
SUBV VERSEES IUT POUR TRAVAUX ECO CAMPUS	1 180 000

<b>DECHETS MENAGERS</b>	<b>3 146 000 €</b>
CONTENEURS BACS ET BENNES	740 000
ACQUISITION VEHICULES	704 000
TRAVAUX DECHETTERIES	563 000
DECHETTERIE FONTAINE	499 000
MATERIEL PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT	350 000
MATERIELS ET MOBILIERS DIVERS	177 000
DECHETTERIES CONTROLE ACCES ET VIDEO	83 000
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENTS COMMUNES	30 000

<b>ENVELOPPE PROJETS COURANTS</b>	<b>2 355 300 €</b>
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026	722 000
FONDS AIDES COMMUNES FIN ANCIEN FONDS 14-20	633 000
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE	483 300
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	350 000
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000
CRD CHATENOIS MOE RETRUSTURATION SITE	40 000
DIVERS	17 000

<b>GEMAPI</b>	<b>1 470 000 €</b>
SEUIL ARSOT	500 000
SEUIL TRONCON PRIORITAIRE MORVILLARS	300 000
SEUIL VALDOIE	240 000
PARTICIPATIONS DIVERSES	145 000
TRAVAUX SAVOUREUSE	80 000
BARRAGE ETANG DES FORGES	70 000
ETUDES DIVERSES	65 000
TRAVAUX ZH LES ERRUES	50 000
SECURISATION VANNE MARTINET	20 000

<b>EAUX PLUVIALES</b>	<b>1 344 000 €</b>
EAUX PLUVIALES TVX NEUFS COMMUNES	759 000
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	290 000
GOUTTE CHENEAU	261 000
CONTRÔLE INVESTIGATION ET DIAGNOSTIC RESEAUX NEUFS	34 000

<b>AUTRES INVESTISSEMENTS</b>		<b>1 024 200 €</b>
ETUDE INTEGRATION DU BAT STATION HYDROGENE		300 000
ETUDE PISTE CYCLABLE PEROUSE BELFORT		300 000
ETUDE AMENAGEMENT PARKING RELAI ECHANGEUR		260 000
ETUDES DIVERSES		50 400
AVANCE AU BUDGET LES ERRUES		43 800
OUTILS GRC		40 000
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE		30 000

<b>MOYEN DES SERVICES</b>		<b>964 290 €</b>
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS		648 090
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS		200 300
TELEPHONIE MATERIEL		47 600
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		46 300
ACHAT DE VEHICULES		22 000

<b>MAINTENANCE</b>		<b>903 330 €</b>
MAINTENANCE RESEAUX		231 500
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE		228 680
MAINTENANCE BATIMENTS		203 350
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS		149 800
ADAP PROGRAMMATION		55 000
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE		35 000

<b>GRANDS EQUIPEMENTS</b>		<b>716 700 €</b>
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGTS		254 500
PATINOIRE TRAVAUX		234 000
STADE NAUTIQUE		115 000
STADE SERZIAN		68 200
VIDEOSURVEILLANCE		45 000

<b>SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE</b>		<b>644 285 €</b>
SMTC ACCESSIBITE PROGRAMME OPTYMO		330 000
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM PARTICIPATION		148 085
SOUTIEN A L ESTA LEARNING LAB		60 000
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT		30 000
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT		20 200
OPEN LAB UTBM MATERIEL		20 000
AIDE INVESTISSEMENT RESSOURCERIE 90		20 000
SUBVENTION FEDERATION PECHE		10 000
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT		6 000

<b>ENTRETIEN DES ZAIC</b>		<b>241 000 €</b>
ZAC AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS		241 000

<b>DEFENSE INCENDIE</b>	<b>120 000 €</b>
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	70 000
MATERIEL DEFENSE INCENDIE	50 000

Subventions versées (chapitre 204) :

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES	2022
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	1 000 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT C	803 500 €
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (2020-2026)	722 000 €
SUBVENTION MOE ECO CAMPUS BATIMENT A	700 000 €
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (2014-2020)	633 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT F (TRAVAUX)	500 000 €
SUBVENTION MOE ECO CAMPUS BATIMENT ENERGIE	480 000 €
PLH 2016-2022	470 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT CHAUFFERIE	380 892 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	330 000 €
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM	148 085 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT F (MOE)	110 000 €
EAUX PLUVIALES TRAVAUX NEUFS MO COMMUNES	100 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	75 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	70 000 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
SOUTIEN ESTA LEARNING LAB	60 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	30 000 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200 €
AIDE INVESTISSEMENT RESSOURCERIE 90	20 000 €
OPEN LAB UTBM MATERIEL	20 000 €
SOUTIEN AUX COMMUNES (PLU A AFFECTER)	18 419 €
SUBVENTION FEDERATION PECHE	10 000 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPEMENT	6 000 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2019 / 2024	3 500 €

## 5. Le financement du programme d'investissement

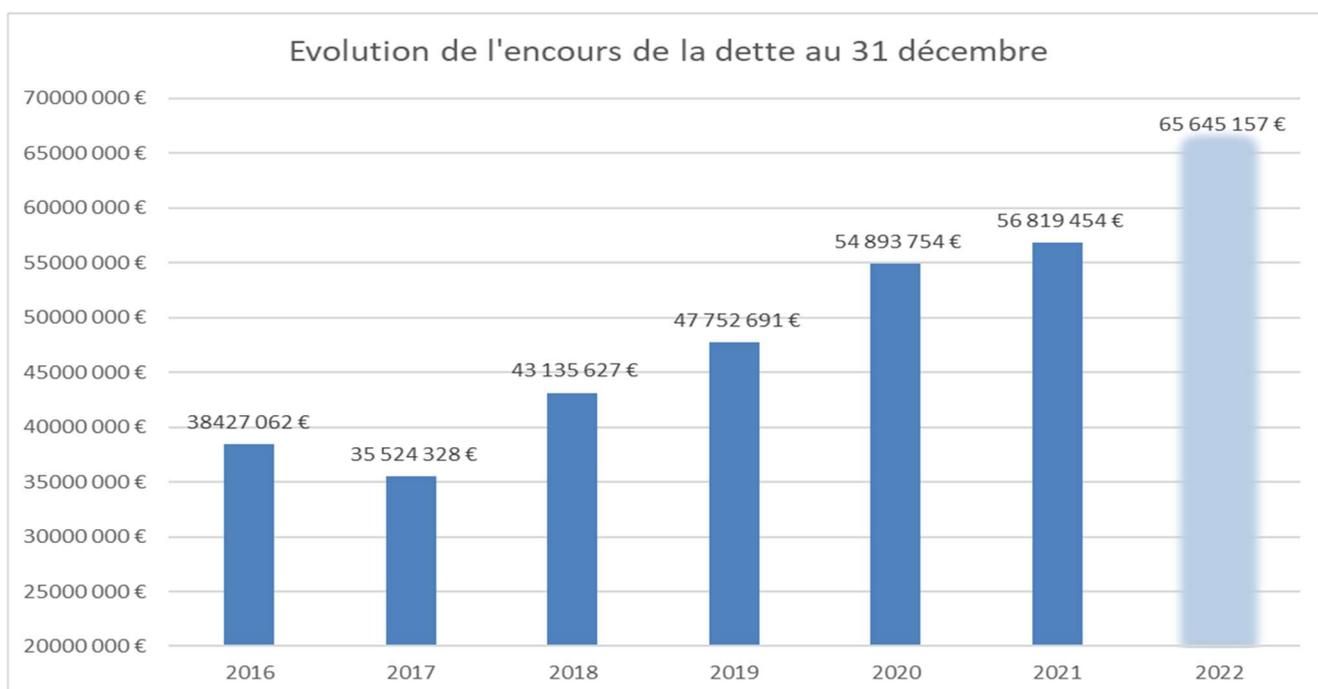
	BP 2021	BP 2022	Evolution	
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 593 241 €</b>	<b>905 000 €</b>	<b>-1 688 241 €</b>	<b>-65,10%</b>
<b>FCTVA</b>	<b>2 025 000 €</b>	<b>1 730 000 €</b>	<b>-295 000 €</b>	<b>-14,57%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>770 507 €</b>	<b>5 067 319 €</b>	<b>4 296 812 €</b>	<b>557,66%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>7 965 856 €</b>	<b>7 903 894 €</b>	<b>-61 962,00 €</b>	<b>-0,78%</b>
<b>Emprunt</b>	<b>10 356 934 €</b>	<b>13 528 003 €</b>	<b>3 171 069,00 €</b>	<b>30,62%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 711 538 €</b>	<b>29 134 216 €</b>	<b>5 422 678,00 €</b>	<b>22,87%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 711 538 €</b>	<b>29 134 216 €</b>	<b>5 422 678,00 €</b>	<b>22,87%</b>

Les « autres recettes » comprennent les participations attendues dans le cadre du financement de l'opération pour le compte de tiers Eco-Campus (4 217 K€), le remboursement attendu de l'aide accordée au titre du projet d'implantation d'un établissement de santé sur le site médian (780 K€) et le remboursement régulier des avances consenties à différentes entreprises dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (69 K€).

En conformité avec la délibération 2021-50 du 9 décembre 2021, les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements en vigueur au 31/12/2021 ne sont pas reprises au budget 2022. Il sera procédé au bilan de ces autorisations lors du vote du compte administratif.

## 6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	38 427 062 €	35 524 328 €	43 135 627 €	47 752 691 €	54 893 754 €	56 819 454 €	65 645 157 €



L'encours de dette progresse en raison de deux effets :

- L'érosion des capacités d'épargne nette résultant à la fois de la baisse structurelle du niveau des dotations de l'Etat sur le précédent mandat et de la chute du produit fiscal de la CVAE.
- La montée en puissance d'investissements nécessaires et même stratégiques pour notre territoire : nouveau conservatoire, rachat des parts Tandem suite à la loi NOTRÉ, nouvelle piscine, développement de l'Aéroparc, réseau pluvial, participation au programme Eco campus notamment.

Le niveau d'endettement au 31/12/2021 de 7 ans demeure toutefois en deçà du seuil de 12 ans de capacité de désendettement tel qu'évoqué lors des orientations budgétaires.

La dette au 31/12/2022 est une projection sur la base des inscriptions du présent exercice budgétaire.

## 7. La charge de la dette

	2021	2022	évolution
Charges financières	870 000 €	855 000 €	-15 000 €
Amortissement du capital de la dette bancaire	4 200 000 €	4 702 300 €	502 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 070 000 €</b>	<b>5 557 300 €</b>	<b>487 300 €</b>

## 8. Le service des Déchets Ménagers

Conformément à la réglementation, les opérations concernant les Déchets Ménagers sont retracées dans les états A7.2.1 et A7.2.2 du budget primitif 2022.

		BP 2021	BP 2022
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 390 000 €	5 730 000 €
	Dépenses de personnel	4 200 000 €	4 225 000 €
	Prestation de collecte sélective	1 200 000 €	1 250 000 €
	Entretien des véhicules	1 051 510 €	1 247 000 €
	Sous-traitance collecte	610 000 €	480 000 €
	Transport et traitement déchetteries	520 000 €	700 000 €
	Autres charges	576 170 €	623 120 €
		<b>13 547 680 €</b>	<b>14 255 120 €</b> (1)
Investissements courants	Véhicules	1 258 000 €	704 000 €
	bacs, composteurs et bennes	675 000 €	740 000 €
	Matériel divers	143 320 €	177 000 €
	Entretien des équipements	1 892 453 €	1 525 000 €
		<b>3 968 773 €</b>	<b>3 146 000 €</b> (2)
Recettes en atténuation	Aides CITEO	1 300 000 €	1 200 000 €
	Produits des services	320 000 €	550 000 €
	Autres produits	26 000 €	275 500 €
	FCTVA	150 000 €	230 000 €
		<b>1 796 000 €</b>	<b>2 255 500 €</b> (3)
<b>Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers</b>		<b>15 720 453 €</b>	<b>15 145 620 €</b> =(1)+(2)-(3)
<b>Montant de la TEOM perçue ou estimée</b>		<b>13 080 668 €</b>	<b>13 342 000 €</b>
<b>Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM</b>		<b>83%</b>	<b>88%</b>

# BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau est assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées Hors Taxe.

## 1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'eau s'établit à 16,4 millions d'euros.

Montants HT	BP 2021	BP 2022	ECART	%
<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 381 350 €</b>	<b>3 414 800 €</b>	<b>33 450 €</b>	<b>0,99%</b>
Achats d'eau	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €	0,00%
<b>Charges générales hors achats d'eau</b>	<b>1 781 350 €</b>	<b>1 814 800 €</b>	<b>33 450 €</b>	<b>1,88%</b>
<i>dont participation au budget principal</i>	450 000 €	450 000 €	0 €	0,00%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	450 000 €	460 000 €	10 000 €	2,22%
<i>dont entretien patrimoine et achat petit matériel</i>	211 700 €	227 300 €	15 600 €	7,37%
<i>dont achats d'énergie</i>	247 900 €	258 400 €	10 500 €	4,24%
<i>dont analyse eau</i>	90 000 €	90 000 €	0 €	0,00%
<i>dont frais télécom</i>	23 400 €	28 500 €	5 100 €	21,79%
<i>dont frais affranchissement facturation</i>	8 000 €	4 000 €	-4 000 €	-50,00%
<i>dont autres charges générales</i>	300 350 €	296 600 €	-3 750 €	-1,25%
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 505 000 €</b>	<b>2 571 500 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>2,65%</b>
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	100 000 €	100 000 €	0 €	0,00%
<b>Redevance pollution d'origine domestique</b>	<b>1 440 447 €</b>	<b>1 440 000 €</b>	<b>-447 €</b>	<b>-0,03%</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>220 698 €</b>	<b>120 010 €</b>	<b>-100 688 €</b>	<b>-45,62%</b>
<i>dont entretien véhicules</i>	130 688 €	120 000 €	-10 688 €	NC
<b>Charges financières</b>	<b>300 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>-40 000 €</b>	<b>-13,33%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>241 000 €</b>	<b>230 500 €</b>	<b>-10 500 €</b>	<b>-4,36%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>382 577 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-382 577 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 471 072 €</b>	<b>8 036 810 €</b>	<b>-434 262 €</b>	<b>-5,13%</b>
<b>Produits de la vente d'eau</b>	<b>7 890 000 €</b>	<b>7 950 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>0,76%</b>
<i>dont part fixe vente d'eau</i>	1 240 000 €	1 250 000 €	10 000 €	0,81%
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	6 650 000 €	6 700 000 €	50 000 €	0,75%
<b>Autres produits et prestations</b>	<b>2 665 310 €</b>	<b>2 714 315 €</b>	<b>49 005 €</b>	<b>1,84%</b>
<i>dont redevance pollution domestique</i>	1 200 000 €	1 250 000 €	50 000 €	4,17%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	460 000 €	460 000 €	0 €	0,00%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	685 000 €	685 000 €	0 €	0,00%
<i>dont autres prestations facturées</i>	315 310 €	314 315 €	-995 €	-0,32%
<i>dont vente d'eau industrielle</i>	3 000 €	3 000 €	0 €	0,00%
<i>dont vente de bois zone captage</i>	2 000 €	2 000 €	0 €	0,00%
<b>Atténuation de charges de personnel</b>	<b>500 €</b>	<b>100 €</b>	<b>-400 €</b>	<b>-80,00%</b>
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-10 €</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Produits financiers et exceptionnels</b>	<b>49 398 €</b>	<b>27 720 €</b>	<b>-21 678 €</b>	<b>-43,88%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>10 605 218 €</b>	<b>10 692 135 €</b>	<b>86 917 €</b>	<b>0,82%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 134 146 €</b>	<b>2 655 325 €</b>	<b>521 179 €</b>	<b>24,42%</b>
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 001 000 €</b>	<b>-199 000 €</b>	<b>-16,58%</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>934 146 €</b>	<b>1 654 325 €</b>	<b>720 179 €</b>	<b>77,09%</b>

L'épargne nette en 2022 est en augmentation de 720 K€ par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par :

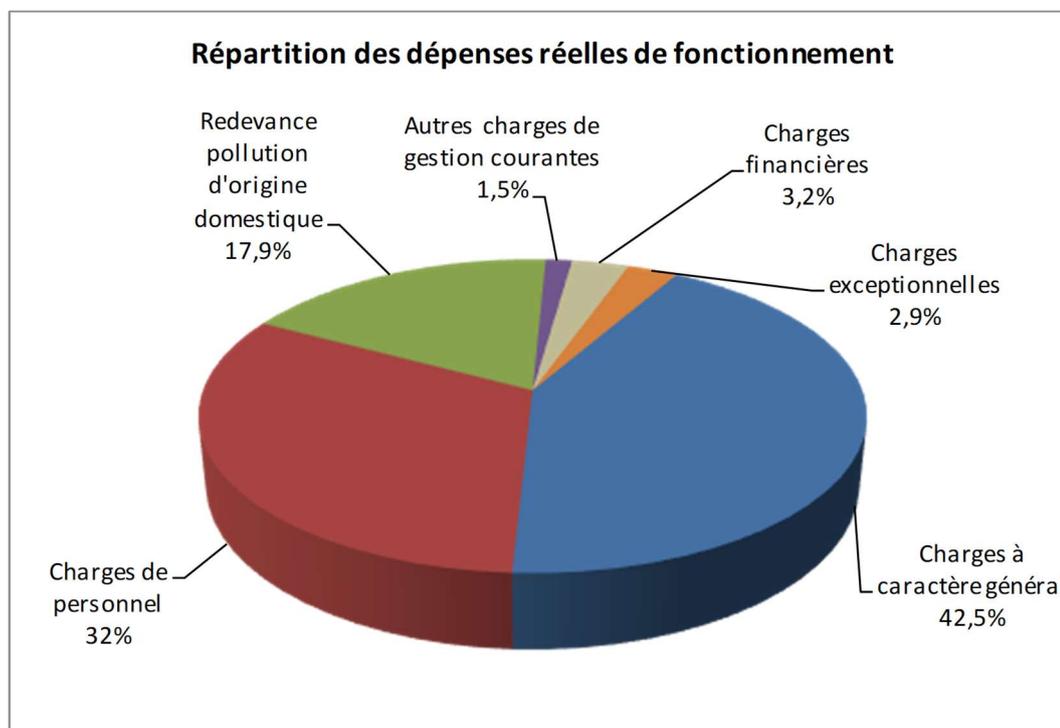
- Des recettes réelles de fonctionnement en légère augmentation.
- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement due essentiellement à la non-reconduction de la constitution de la provision (382 K€ au budget primitif 2021). Les provisions pour impayés constituées au BP 2021 seront réactualisées en cours d'exercice en fonction des recouvrements constatés

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, aucun ajustement des tarifs n'est prévu en 2022.

## 2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 11,25 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 8,04 M€, en diminution de 434 K€.
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 2 M€.
- Un virement à la section d'investissement de 1 213 K€.



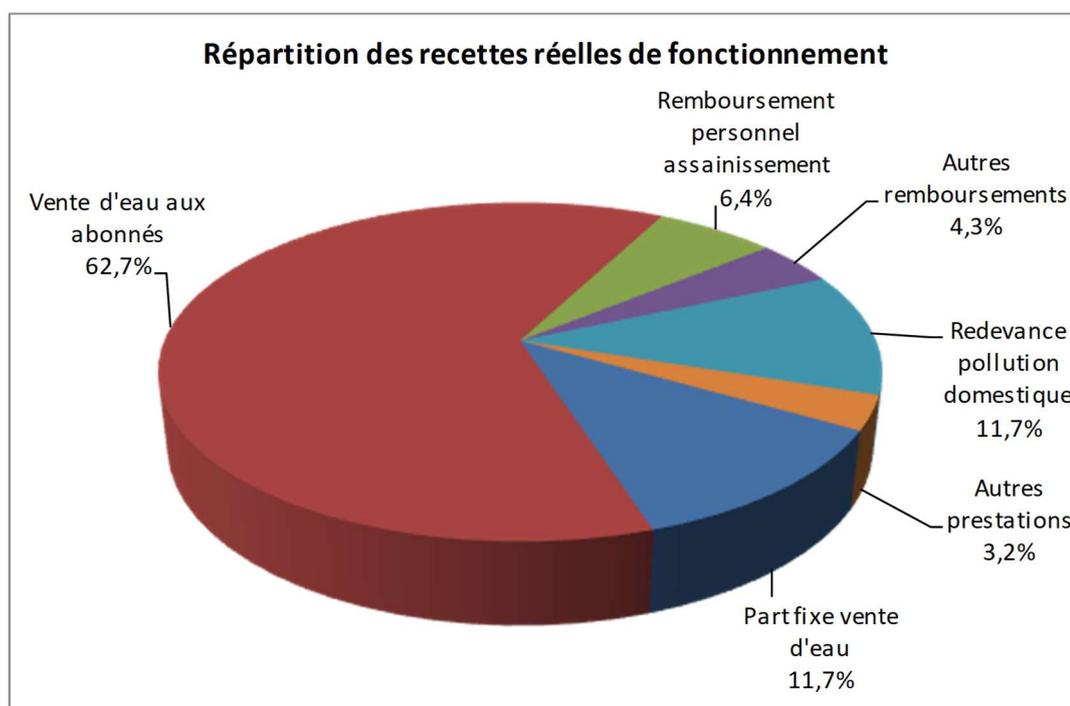
Les principales évolutions sont les suivantes :

- La non-reconduction de la provision créée au budget primitif 2021 d'un montant de 382 K€.
- Les autres charges de gestion courante diminuent de 100 K€ en raison de :
  - la mise en place d'un système de provision pour risque d'impayés (cf. supra) qui se traduit par la non inscription de crédits au titre des créances douteuses (- 90K€) .
  - la diminution des charges d'entretien des véhicules du service par le SMGPAP (-10 K€).

## 3. Les recettes d'exploitation

Le montant des recettes de fonctionnement est estimé à 11,25 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des recettes réelles de fonctionnement pour 10,7 M€, en progression de 87 K€ soit + 0,8 %.
- Des opérations d'ordre pour un montant de 562 K€.



Les principales recettes :

	BP 2021	BP 2022
<b>Ventes d'eau (consommation)</b>	<b>6 650 000 €</b>	<b>6 700 000 €</b>
<b>Ventes d'eau (part fixe)</b>	<b>1 240 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>
<b>Redevance pollution domestique</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 250 000 €</b>
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>1 515 218 €</b>	<b>1 492 135 €</b>

Les principales évolutions sont les suivantes :

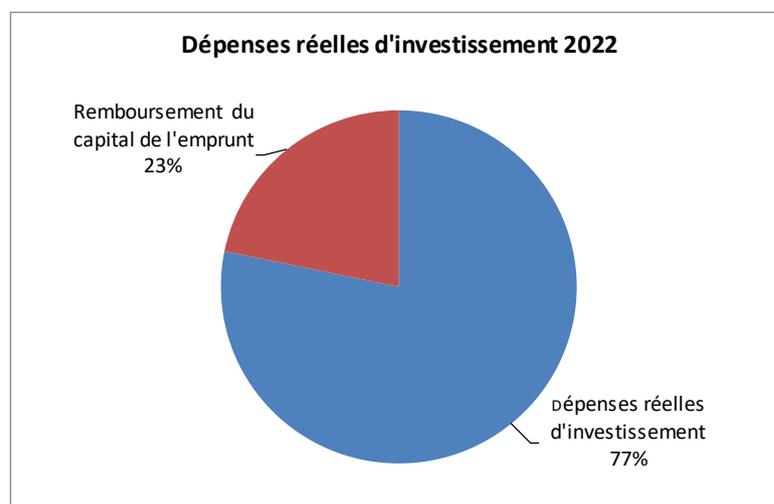
- Une légère augmentation des produits de la vente d'eau.
- Le remboursement par l'Etat de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité a été budgété en 2021 pour le remboursement des dépenses 2018 et 2019. En 2022, seul le remboursement de 2020 est budgété.

## 4. Le programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2022 s'élèvent à 4,6 M€.

Les trois quarts de ces dépenses sont consacrées à financer des équipements destinés à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (3,6 M€). Les crédits restants sont consacrés au remboursement du capital de la dette (1 M€).

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>3 913 800 €</b>	<b>3 600 000 €</b>	<b>-313 800 €</b>	<b>-8,02%</b>
<b>Remboursement du capital de l'emprunt</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 001 000 €</b>	<b>-199 000 €</b>	<b>-16,58%</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 113 800 €</b>	<b>4 601 000 €</b>	<b>-512 800 €</b>	<b>-10,03%</b>



Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement BP 2022	
<b>Amélioration du réseau</b>	<b>2 222 000 €</b>
INST TECHNIQUES ET CONTROLE TRAVAUX NEUFS	1 052 000 €
TRAVAUX DIVERS	530 000 €
ENTRETIEN RESEAUX	430 000 €
FRAIS D'ETUDES	210 000 €
<b>Travaux et branchements pour les particuliers</b>	<b>595 000 €</b>
TRAVAUX DIVERS SITES	430 000 €
BRANCHEMENTS ET TRAVAUX PARTICULIERS	165 000 €
<b>Maintenance</b>	<b>554 000 €</b>
MATERIELS	413 000 €
VEHICULES	74 000 €
LOGICIELS	27 000 €
EAUX SIG DAO LEVE TOPO	26 000 €
PETITS EQUIPEMENTS - MOBILIER	7 000 €
MISSIONS SECURITE	7 000 €
<b>Projet radio relève</b>	<b>123 000 €</b>
<b>Divers</b>	<b>106 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 600 000 €</b>

Les dépenses d'équipement prévues en 2022 correspondent :

- à la poursuite de l'amélioration du réseau avec notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable sur plusieurs communes de l'agglomération pour un montant de 1 M€.
- à l'amélioration des moyens mis à la disposition du service.

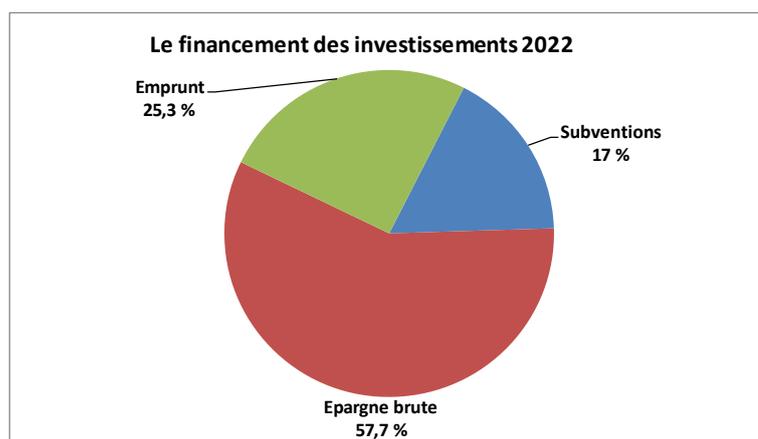
Le programme de déploiement de la radio-relève arrive à son terme en 2022 (123 K€).

## 5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>884 460 €</b>	<b>781 550 €</b>	<b>-102 910 €</b>	<b>-11,64%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 134 146 €</b>	<b>2 655 325 €</b>	<b>521 179 €</b>	<b>24,42%</b>
<b>Emprunt</b>	<b>2 095 194 €</b>	<b>1 164 125 €</b>	<b>-931 069 €</b>	<b>-44,44%</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 113 800 €</b>	<b>4 601 000 €</b>	<b>-512 800 €</b>	<b>-10,03%</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 113 800 €</b>	<b>4 601 000 €</b>	<b>-512 800 €</b>	<b>-10,03%</b>

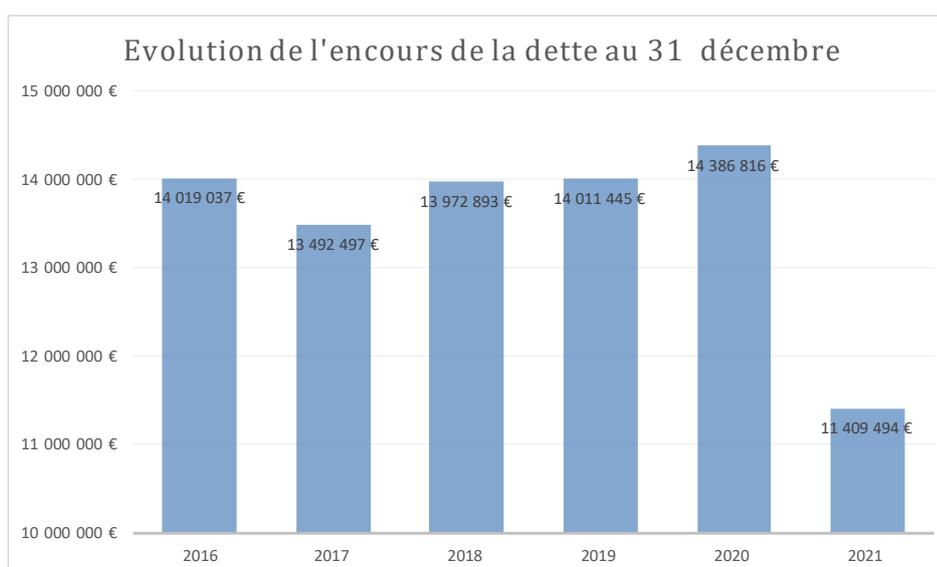
Un quart des dépenses d'équipement prévues en 2022 sont financées grâce au recours à de nouveaux emprunts (1,1 M€). Son montant prévisionnel est en diminution de 44 % par rapport au budget primitif précédent grâce à l'amélioration de l'épargne brute.

Le montant des subventions d'investissement attendues est en diminution de 103 K€ pour atteindre 781 K€.



## 6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 déc.	14 019 037 €	13 492 497 €	13 972 893 €	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €



La baisse de l'encours au 31/12/2021 s'explique par l'amortissement naturel de la dette et par le remboursement d'un emprunt de 1.9 M€ sur 2021 permis par les résultats des exercices précédents.

# BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les sommes indiquées ci-dessous sont TTC.

## 1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 20,5 millions d'euros.

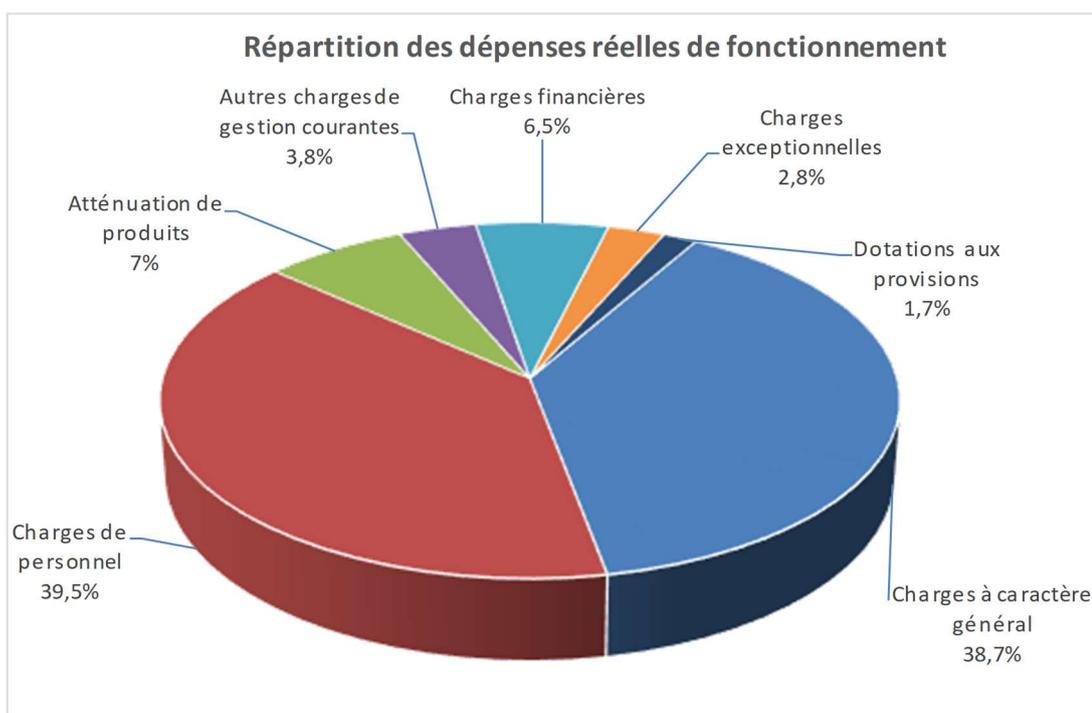
	BP 2021	BP 2022	ECART	%
<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 383 400 €</b>	<b>3 452 600 €</b>	<b>69 200 €</b>	<b>2,05%</b>
<i>Participation budget principal</i>	650 000 €	650 000 €	0 €	0,00%
<i>Transport et traitement des boues</i>	685 000 €	650 000 €	-35 000 €	-5,11%
<i>Fluides stations</i>	917 700 €	953 500 €	35 800 €	3,90%
<i>SPANC</i>	35 000 €	30 000 €	-5 000 €	-14,29%
<i>Autres charges</i>	1 095 700 €	1 169 100 €	73 400 €	6,70%
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>3 520 200 €</b>	<b>20 200 €</b>	<b>0,58%</b>
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	685 000 €	685 000 €	0 €	0,00%
<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>470 949 €</b>	<b>339 050 €</b>	<b>-131 899 €</b>	<b>-28,01%</b>
<b>Redevance pour modernisation des reseaux</b>	<b>630 000 €</b>	<b>630 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Charges financières</b>	<b>580 000 €</b>	<b>581 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0,17%</b>
<b>Charges exceptionnelles, diverses et imprévues</b>	<b>228 000 €</b>	<b>249 000 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>9,21%</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 942 349 €</b>	<b>8 921 850 €</b>	<b>-20 499 €</b>	<b>-0,23%</b>
<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>10 434 000 €</b>	<b>10 536 800 €</b>	<b>102 800 €</b>	<b>0,99%</b>
<i>Dont Redevance assainissement</i>	8 700 000 €	8 510 000 €	-190 000 €	-2,18%
<i>Dont redevance pour modernisation du réseaux</i>	630 000 €	630 000 €	0 €	0,00%
<i>Dont Part fixe</i>	550 000 €	740 000 €	190 000 €	34,55%
<i>Dont Branchement, raccordements et contrôles</i>	410 000 €	514 800 €	104 800 €	25,56%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	100 000 €	100 000 €	0 €	0,00%
<i>Dont autres prestations de service</i>	44 000 €	42 000 €	-2 000 €	-4,55%
<b>SPANC</b>	<b>104 000 €</b>	<b>92 000 €</b>	<b>-12 000 €</b>	<b>-11,54%</b>
<b>Subventions et primes d'épuration</b>	<b>370 000 €</b>	<b>370 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>12 010 €</b>	<b>18 010 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>49,96%</b>
<b>Atténuation de charges</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>Produits financiers et exceptionnels</b>	<b>249 678 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>-119 678 €</b>	<b>-47,93%</b>
<b>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 170 188 €</b>	<b>11 147 310 €</b>	<b>-22 878 €</b>	<b>-0,20%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 227 839 €</b>	<b>2 225 460 €</b>	<b>-2 379 €</b>	<b>-0,11%</b>
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>1 915 500 €</b>	<b>-284 500 €</b>	<b>-12,93%</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>27 839 €</b>	<b>309 960 €</b>	<b>282 121 €</b>	<b>1013,40%</b>

L'épargne nette progresse légèrement (+ 284 K€) est reste à un niveau faible comparativement à celle du budget annexe de l'eau.

## 2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 12,16 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 8,9 M€.
- Des amortissements pour un montant de 2,8 M€.
- Un virement à la section d'investissement de 386 K€.



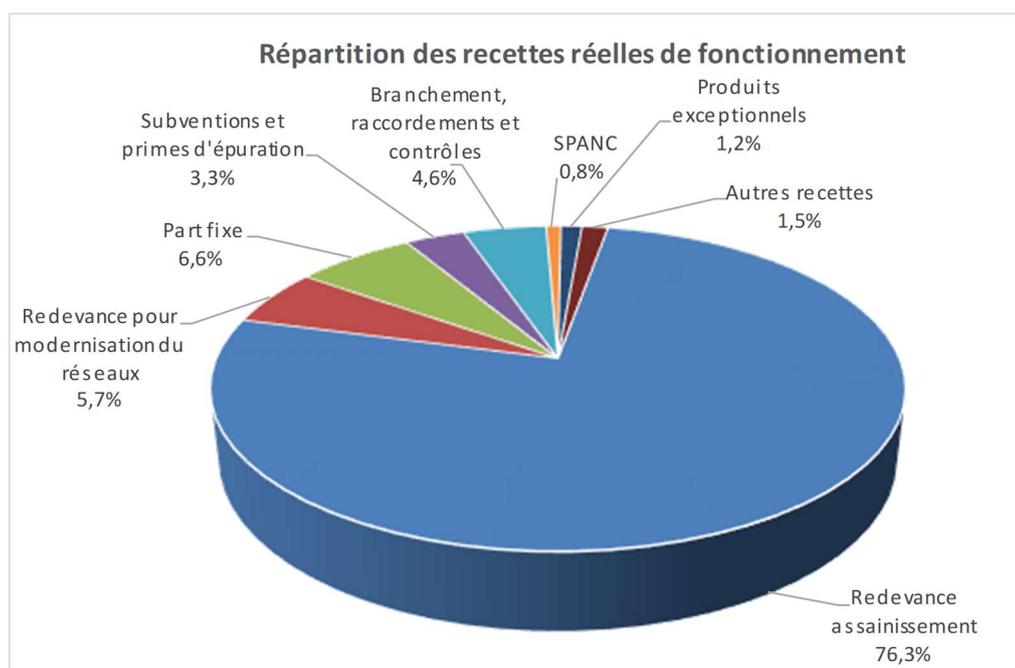
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Augmentation des frais d'analyse des eaux et des boues avec la campagne 2022 de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (+90 K€) qui est atténuée par la diminution des frais de transport des boues (-35K€) et de l'achat de produits réactifs (-37K€).
- Les autres charges de gestion courante diminuent de près de 132 K€ en raison de :
  - la mise en place d'un système de provision pour risque d'impayés qui permettra d'ajuster le montant des créances douteuses en cours d'exercice et en fonction des besoins réels (- 90K€).
  - la diminution des charges d'entretien des véhicules du service par le SMGPAP (-42 K€).
- Ajustement du montant des annulations de titres sur exercices antérieurs (+ 21K€).
- Conformément à la délibération cadre prise en 2021, la provision pour créances douteuses est dotée au budget primitif 2022 d'un montant identique à 2021 soit 150 K€, portant le montant à 300 K€.

### 3. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont estimées à 12,16 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées stables à 11,14 M€.
- Les opérations d'ordre pour un montant de 1,02 M€.



Les principales recettes :

	BP 2021	BP 2022
<b>Redevances assainissement collectif</b>	<b>8 700 000 €</b>	<b>8 510 000 €</b>
<b>Part fixe assainissement</b>	<b>550 000 €</b>	<b>740 000 €</b>
<b>Redevance pour modernisation du reseau</b>	<b>630 000 €</b>	<b>630 000 €</b>
<b>Subventions et primes d'épuration</b>	<b>370 000 €</b>	<b>370 000 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>249 678 €</b>	<b>130 000 €</b>
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>670 510 €</b>	<b>767 310 €</b>

Les variations dans la répartition des recettes s'appuient sur les données de l'exercice de facturation 2021.

Les principales évolutions sont :

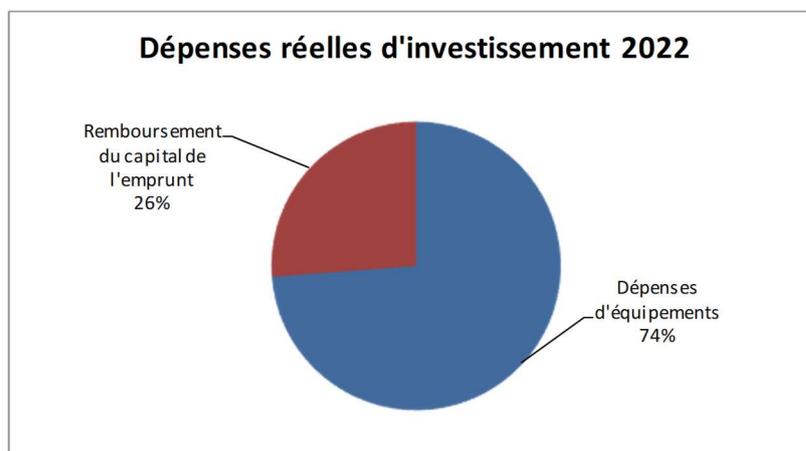
- Ajustement de la répartition des montants attendus entre la redevance et la part fixe.
- La diminution des produits exceptionnels (- 130 K€), correspond au remboursement par l'Etat de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. En 2021, 2 exercices de restitution ont été budgétés et réalisés. 2022 prévoit une recette annuelle après ce rattrapage.
- Augmentation des recettes attendues au titre des travaux de branchements pour les abonnés et de droit de raccordement des nouveaux abonnés (+ 95 K€)

## 4. Le programme d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif s'élèvent à 7,3 M€.

Les trois quart de ces dépenses seront consacrées à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (5,3 M€).

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
<b>Dépenses d'équipements</b>	<b>3 894 500 €</b>	<b>5 392 100 €</b>	<b>1 497 600 €</b>	<b>38,45%</b>
<b>Remboursement du capital de l'emprunt</b>	<b>2 200 000 €</b>	<b>1 915 500 €</b>	<b>-284 500 €</b>	<b>-12,93%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 094 500 €</b>	<b>7 307 600 €</b>	<b>1 213 100 €</b>	<b>19,90%</b>



Les grands axes des opérations d'équipement 2022 :

Dépenses d'investissement		BP 2022
<b>Travaux sur le réseau</b>		<b>3 806 000 €</b>
TRAVAUX DIVERS		1 560 000 €
EXTENSION RENOUVELLEMENT RESEAU		749 000 €
TRAVAUX BELFORT		700 000 €
TRAVAUX MISE A NIVEAU TAMPONS		80 000 €
TRAVAUX BRANCHEMENTS		550 000 €
INVESTIGATION CONTROL RESEAU		42 000 €
ETUDES		95 000 €
TAMPONS EGOUTS		30 000 €
<b>Maintenance</b>		<b>875 100 €</b>
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES		432 000 €
MATERIELS		300 000 €
LOGICIELS		90 100 €
MISE A JOUR PLAN RESEAU		25 000 €
ETUDES DIVERSES		16 000 €
TRAVAUX		10 000 €
MOBILIER		2 000 €
<b>Eaux Claires Parasites</b>		<b>676 000 €</b>
AUTRES TRAVAUX EAUX CLAIRES PARASITES		294 000 €
TRAVAUX ECP SECTEUR SUD		252 000 €
DIAGNOSTICS SCHEMA DIRECTEUR		130 000 €
<b>Divers</b>		<b>35 000 €</b>
ETUDES DIVERSES		25 000 €
MATERIELS ET MOBILIER		10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 392 100 €</b>

Les principales dépenses portent sur :

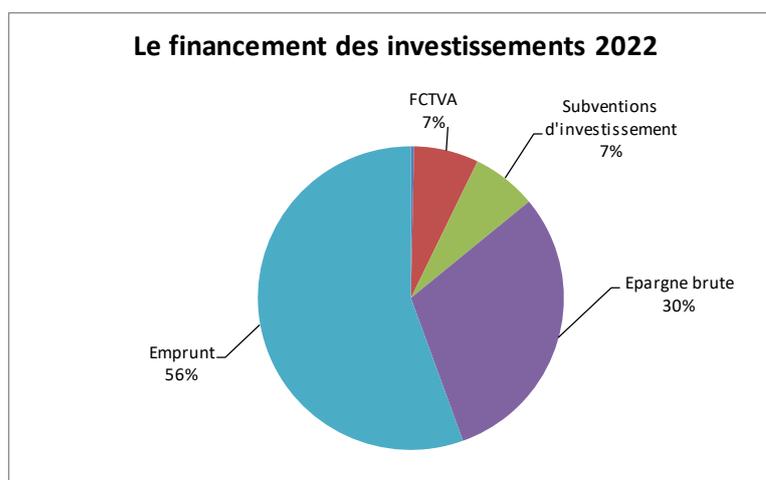
- Les travaux sur les réseaux pour 3 559 K€ dont des travaux de réhabilitation de la STEP de Bavillers pour 1,2 M€, des travaux pour la STEP de Belfort pour 700 K€ et des travaux de branchement chez des particuliers pour 550 K€.
- L'acquisition d'un camion équipé d'un système d'hydrocurage pour 380 K€.
- La poursuite de la réduction des eaux claires parasites (676 K€).

## 5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
Recettes SPANC	22 000 €	24 000 €	2 000 €	9,09%
FCTVA	470 000 €	500 000 €	30 000 €	6,38%
Subventions d'investissement	208 118 €	501 040 €	292 922 €	140,75%
Epargne brute	2 227 839 €	2 225 460 €	-2 379 €	-0,11%
Emprunt	3 166 543 €	4 057 100 €	890 557 €	28,12%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 094 500 €</b>	<b>7 307 600 €</b>	<b>1 213 100 €</b>	<b>19,90%</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 094 500 €</b>	<b>7 307 600 €</b>	<b>1 213 100 €</b>	<b>19,90%</b>

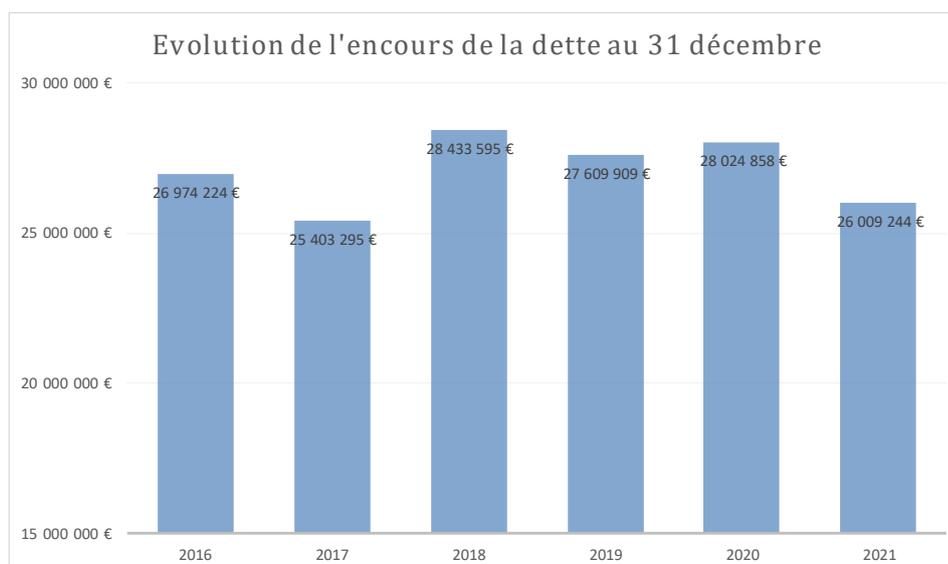
Le financement du programme d'investissement 2022, en hausse d'1,2 M€ par rapport à 2021, sera financé par un recours à l'emprunt pour 4 M€.

Cette ressource est complétée par des subventions pour 501 K€ et le FCTVA estimé à 500 K€.



## 6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	26 974 224 €	25 403 295 €	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €



La diminution de l'encours de la dette provient de l'amortissement naturel de l'encours et du fait qu'aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2021.

# BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Les travaux de viabilisation réalisés dans le lotissement artisanal des Errues ont permis de créer six parcelles, dont cinq sont encore en cours de commercialisation.

Sur ce budget, en 2022, seules les opérations de remboursement des échéances d'emprunts sont prévues. A cela s'ajoutent la constatation des stocks de terrains imposée par la réglementation.

La participation du budget principal en section d'investissement est estimée à 43,8 K€. Son montant est en légère baisse par rapport à 2021.

Le budget est assujéti à la TVA. Les sommes figurant ci-dessous s'entendent donc « hors taxe ».

## L'équilibre général

Le budget du lotissement artisanal Les Errues s'établit à 1,25 millions d'euros.

### Présentation simplifiée du Budget Primitif 2022

#### Section de fonctionnement

##### Recettes

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
			en valeur	en %
75 Autres produits de gestion courante	0	0	0	NC
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
042 Opérations d'ordre (stocks)	599 200	606 000	6 800	1,13%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	9 400	8 800	-600	-6,38%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>608 600</b>	<b>614 800</b>	<b>6 200</b>	<b>1,02%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>608 600</b>	<b>614 800</b>	<b>6 200</b>	<b>1,02%</b>

##### Dépenses

	BP 2021	BP 2022	Evolution	
			en valeur	en %
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
66 Charges financières	9 400	8 800	-600	-6,38%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 400</b>	<b>8 800</b>	<b>-600</b>	<b>-6,38%</b>
042 Opérations d'ordre (stocks)	589 800	597 200	7 400	1,25%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	9 400	8 800	-600	-6,38%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>599 200</b>	<b>606 000</b>	<b>6 800</b>	<b>1,13%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>608 600</b>	<b>614 800</b>	<b>6 200</b>	<b>1,02%</b>

## Section d'investissement

### Recettes

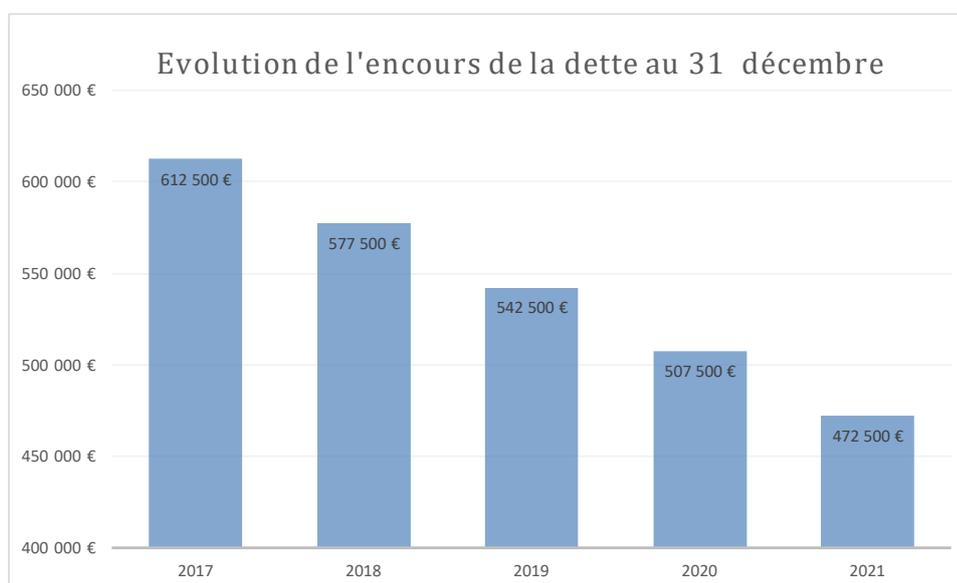
		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				en valeur	en %
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	44 400	43 800	-600	-1,35%
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>44 400</b>	<b>43 800</b>	<b>-600</b>	<b>-1,35%</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>44 400</b>	<b>43 800</b>	<b>-600</b>	<b>-1,35%</b>
040	Opérations d'ordre (stocks)	589 800	597 200	7 400	1,25%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>589 800</b>	<b>597 200</b>	<b>7 400</b>	<b>1,25%</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>634 200</b>	<b>641 000</b>	<b>6 800</b>	<b>1,07%</b>

### Dépenses

		BP 2021	BP 2022	Evolution	
				en valeur	en %
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000	35 000	0	0%
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
040	Opérations d'ordre (stocks)	599 200	606 000	6 800	1,13%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>599 200</b>	<b>606 000</b>	<b>6 800</b>	<b>1,13%</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>634 200</b>	<b>641 000</b>	<b>6 800</b>	<b>1,07%</b>

## L'encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	612 500 €	577 500 €	542 500 €	507 500 €	472 500 €



# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-16

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Protocole transactionnel  
- Indemnisation du Grand  
Belfort Communauté  
d'Agglomération

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUDDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Juridiques

Références : RM/AP/GW  
Code matière : 1.5

***Objet : Protocole transactionnel - Indemnisation du Grand Belfort Communauté d'Agglomération***

La Direction de l'Eau et de l'Environnement (DEE) a été alertée à plusieurs reprises entre les mois de janvier et de mars 2021 par des riverains se plaignant d'odeurs importantes d'hydrocarbures se dégageant du réseau d'eaux usées communautaires sous le ruisseau de la Femme, rue des Terrières à Denney.

Les agents de la collectivité ont procédé aux opérations de dépollution et ont également enquêté afin de connaître le responsable de cette pollution. Les investigations menées par la DEE ont conclu à la responsabilité de la concession MERCEDES-BENZ puisqu'elle a été identifiée comme étant à l'origine de déversements anormales d'hydrocarbures dans le réseau.

En vertu du principe selon lequel toute personne qui cause un dommage à autrui est tenue de le réparer, la collectivité a demandé à la société responsable le remboursement des frais engagés dans le cadre de ces faits de pollution.

La concession MERCEDES-BENZ a ainsi soumis la réclamation de la collectivité à son assureur ; AXA assurances IARD, lequel a reconnu la responsabilité de son assurée en acceptant de prendre en charge l'indemnisation du préjudice du Grand Belfort Communauté d'Agglomération à hauteur de 8 870, 11 € (huit mille huit cent soixante-dix euros et onze centimes) à condition que la collectivité s'engage à renoncer à toute action potentielle et future.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'accepter** les modalités d'indemnisation soumises par AXA assurances IARD, assureur de MERCEDES-BENZ au profit du Grand Belfort Communauté d'Agglomération par le biais du protocole transactionnel et de renoncer à toute action potentielle et future,

**d'autoriser** le Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel pour une créance d'un montant de 8 870, 11 € (huit mille huit cent soixante-dix euros et onze centimes).

Pour	69	
Contre	2	Mme Corinne CASTALDI, M. Bernard GUERRE-GENTON
Suffrages exprimés	71	
Abstentions	4	Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Olivier CHRETIEN
Ne prend pas part au vote	10	M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Gérald LORIDAT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Eric GILBERT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19790-DE-1-1

# PROCOLE D'ACCORD

## ENTRE LES SOUSSIGNEES

**GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération**, situé Place d'Armes 90 000 BELFORT, représentée par Maryline MORALLET, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge des finances, des affaires juridiques et du patrimoine, dûment autorisée par le Conseil Communautaire en vertu de la délibération n° xxx en date du 3 février 2021,

(Ci-après « GRAND BELFORT »)

*D'UNE PART*

**ET**

**ETOILE 90**, Société par actions, au Capital Social de 1.000.000 €, immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 820 016 202, dont le siège social est situé 6 rue Manton Technopole Temis le Trigone 25000 Besançon, représentée par [nom et qualité à compléter],

(Ci-après « ETOILE 90 »)

*D'AUTRE PART*

**ET**

La compagnie **AXA assurance IARD**, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 310 499 959 dont le siège social est situé 313, terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre cedex, représentée par Alec SIMON, Chargé de Règlement.

(Ci-après « AXA »)

## **PREAMBULE**

---

ETOILE 90 possède une concession automobile MERCEDES-BENZ située au 29 avenue d'Alsace à Denney (90).

Conformément à la législation, les eaux provenant de l'atelier transitent par un séparateur à huiles et/ou hydrocarbures avant rejet dans le réseau communautaire d'eaux usées exploité par la Direction Eau-Environnement du Grand Belfort.

Entre janvier et mars 2021, il a été constaté à plusieurs reprises la présence d'huile moteur et autres hydrocarbures dans le réseau des eaux usées en amont du siphon sous le ruisseau de la Femme, rue des Terrières à Denney.

Après investigations menées par la Direction Eau-Environnement de GRAND BELFORT, la concession Mercedes-Benz a été identifiée comme étant à l'origine de ses déversements d'hydrocarbures dans le réseau.

## LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1

GRAND BELFORT fait valoir un préjudice de **9 279,09 € HT** décomposé comme suit :

Poste	Désignation	Montants € HT réclamés	Montants € TTC réclamés
<b>1</b>	<b>Intervention SUEZ</b>		
<b>1.1</b>	intervention pompage et nettoyage regards 4,36 tonnes de déchets (193,27€/T TGAP incus)	1 968,36 €	2 362,03 €
<b>1.2</b>	intervention pompage et nettoyage regards pas de déchets	373,90 €	448,68 €
<b>1.3</b>	intervention pompage et nettoyage regards 4,02 tonnes de déchets (193,27€/T TGAP incus)	1 650,95 €	1 981,14 €
<b>1.4</b>	intervention pompage et nettoyage regards 1,94 tonnes de déchets (193,27€/T TGAP incus)	1 238,54 €	1 486,25 €
<b>1.5</b>	intervention pompage et nettoyage regards 2,5 tonnes de déchets (193,27€/T TGAP incus)	1 349,58 €	1 619,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 897,60 €</b>

Poste	Désignation	Montants € TTC réclamés
<b>2</b>	<b>Intervention GRAND BELFORT</b>	
<b>2.1</b>	Intervention agent technique 2ème classe 1 heure à 23,13 €/h	23,13 €
<b>2.2</b>	Intervention agent technique 1ère classe 8,5 heures à 23,38 €/h	198,73 €
<b>2.3</b>	Intervention agent de maîtrise 7 heures à 23,62 €/h	165,34 €
<b>2.4</b>	Intervention technicien principal 2ème classe 5 heures à 29,83 €/h	149,15 €
<b>2.5</b>	Intervention ingénieur 10,5 heures à 38,95 €/h	408,98 €
<b>2.6</b>	Déplacement fourgons/fourgonnettes 25,5 h à 5,84 €/h 172,6 km à 1,20 €/km	356,04 €
<b>2.7</b>	Camion hydrocureur + chauffeur 1h à 32,52 €/h 13,6 km à 3,50 €/km	80,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 381,49 €</b>

Le montant du préjudice du GRAND BELFORT est arrêté à **8 870,11 € TTC**, le poste 2.5 n'ayant pas été retenu.

## **ARTICLE 2**

---

AXA s'engage à verser au GRAND BELFORT la somme de **7 345,11 €** (sept mille trois cent quarante-cinq euros et onze centimes) correspondant au montant de l'accord moins la franchise contractuelle d'ETOILE 90.

ETOILE 90 s'engage à verser au GRAND BELFORT la somme de **1 525,00 €** (mille cinq cent vingt-cinq euros) correspondant à sa franchise contractuelle.

## **ARTICLE 3**

---

AXA et ETOILE 90 régleront au GRAND BELFORT les sommes définies à l'Article 1, dans les 15 jours à compter de la signature du présent protocole par l'ensemble des parties.

Il est expressément précisé que les règlements se feront par virement bancaire sur le compte du GRAND BELFORT dont le RIB figure en Annexe 1.

Sous réserve du paiement des sommes prévues à l'article 1, GRAND BELFORT en donnent bonne et valable quittance, tiennent quittes et valablement déchargés AXA et ETOILE 90 de toutes réclamations relatives aux désordres tels que décrits dans le préambule et renoncent expressément et irrévocablement à toute instance et action existante ou future ayant trait directement ou indirectement aux faits rappelés dans ledit préambule.

## **ARTICLE 4**

---

Chaque PARTIE s'engage à conserver à sa charge l'ensemble des frais et dépenses exposé par elle pour la défense de ses intérêts ainsi que la négociation et l'exécution de la présente transaction.

## **ARTICLE 5**

---

Les parties s'engagent mutuellement et réciproquement à conserver la confidentialité et le secret de l'ensemble des termes du présent protocole et des négociations qui ont conduit à sa conclusion.

Les Parties s'interdisent de communiquer le présent Protocole à quiconque, sauf à ce que sa production soit nécessaire pour en justifier vis-à-vis de l'administration fiscale, des organismes sociaux, des assureurs ou des commissaires aux comptes, ou pour s'en prévaloir devant les tribunaux dans le cadre d'un contentieux judiciaire afin notamment d'en faire assurer le respect et/ou voir sanctionner la violation.

## ARTICLE 6

---

Les stipulations du présent protocole constituent entre elles un tout indivisible, en sorte que nul ne pourra se prévaloir d'une stipulation isolée et l'opposer à d'autres stipulations indépendamment du tout.

Le présent protocole est autonome, et sa validité ne sera affectée par aucun autre acte.

## ARTICLE 6

---

La signature du présent protocole par les Parties, librement négocié entre elles, fait en deux exemplaires, vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil, et confère l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Tout différent relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente transaction relèvera de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Paris.

Signé électroniquement par DocuSign, par envoi du **XX février 2021**.

Pour GRAND BELFORT	
Pour ETOILE 90	
Pour AXA	

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-17

Construction en VEFA de  
8 logements à Les  
Carrés d'Emile - rue de  
Vesoul BELFORT -  
Garantie d'emprunt de  
50% sur prêt Crédit  
Mutuel partagée avec le  
Conseil Départemental

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/BD  
Code matière : 7.3

***Objet : Construction en VEFA de 8 logements à Les Carrés d'Emile - rue de Vesoul BELFORT - Garantie d'emprunt de 50% sur prêt Crédit Mutuel partagée avec le Conseil Départemental***

Dans le cadre de l'opération citée en objet, Territoire habitat sollicite la garantie d'emprunt de Grand Belfort pour le contrat de prêt qui sera contracté avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les caractéristiques détaillées de l'emprunt sont les suivantes :

Proposition à Taux Indexé Livret A

Montant : 1 347 477 €

Durée : 20 ans

Taux : 1,50 % (taux variable en fonction du taux de rémunération du livret A. valeur actuelle 0,50 % aux conditions de l'enveloppe 2021

Périodicité : mensuelle

Frais d'étude et de dossier : 0,50 % plafonné à 5 000 €

Garantie : caution personnelle et solidaire du Territoire de Belfort à hauteur de 50 %

Caution personnelle et solidaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 %

Commission d'engagement : néant

Frais de remboursement anticipé : néant

Le montant de la garantie d'emprunt s'élève à 673 738,50 € représentant 50 % de l'emprunt.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'accorder** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 347 477 € (un million trois cent quarante sept mille quatre cent soixante dix sept euros) souscrit par Territoire habitat auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions proposées,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir en qualité de garant, au contrat de prêt.

Pour	74	
Contre	0	
Suffrages exprimés	74	
Abstentions	5	Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Sylvain RONZANI
Ne prend pas part au vote	6	Mme Maryline MORALLET, M. Alexandre MANÇANET, M. Alain PICARD, Mme Françoise RAVEY, M. Jean-Paul MORGEN, M. Bernard GUERRE-GENTON

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19781-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-18

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Fonds d'aides aux  
communes - Attributions  
de subventions

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Générale des Services

 Références : DG/AM/JS/SB  
 Code matière : 7.5

**Objet : Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions**

Dans le cadre du fonds d'aides mis en œuvre en direction des communes-membres, il est soumis à votre examen :

- la prorogation par avenant de la convention signée avec la commune de Montreux-Château le 9 mai 2019 relative à l'attribution d'une subvention de 60 000 € au titre du fonds d'aides aux communes et d'une subvention de 40 000 € au titre du fonds de réserve pour la réhabilitation du gymnase,
- la prorogation par avenant de la convention signée avec la commune de Frais le 9 janvier 2020 relative à l'attribution d'une subvention de 6 854,47 € pour l'achat d'une parcelle ZC n°9,
- la prorogation par avenant de la convention signée avec la commune de Chèvremont le 29 juin 2018 relative à l'attribution d'une subvention de 50 000 € au titre du fonds de réserve pour la sécurisation et l'embellissement du centre du village,
- les demandes de subventions suivantes :

Communes ( <i>Dotations fonds d'aide encore disponibles</i> )	Intitulé de l'opération	Assiette de subvention (H.T.)	Subvention communautaire
Eloie (120 000 €)	Achat d'un tracteur tondeuse	14 800 €	7 400 € (50 %)
Foussemagne (110 980,59 €)	Mise en place d'une échelle à neige	3 898,15 €	1 949,08 € (50 %)
Frais (48 522,55 €)	Achat et mise en place d'un abri bus	3 000 €	1 500 € (50 %)
	Eclairage passage piéton et carrefour RD419/RD11	3 894 €	1 947 € (50 %)
	Rénovation de la passerelle de l'étang communal	2 100 €	1 050 € (50 %)
Menoncourt (49 886,10 €)	Remplacement de l'éclairage public par des lampes leds	19 732,22 €	8 460 € (42,87 %)
Petit-Croix (39 172 €)	Remplacement de deux abris bus rue Pégoud et rue du Chalet	7 885 €	3 942 € (50 %)
	Extension du columbarium	4 433 €	2 216 € (50 %)
Valdoie (185 000 €)	Réfection mur du cimetière	15 000 €	7 500 € (50 %)
<b>Total fonds d'aides</b>			<b>35 964,08 €</b>

Je vous propose de réserver une suite favorable à ces recherches de financement et d'accorder une prorogation de deux ans aux conventions signées avec les communes de Montreux-Château, Frais et Chèvremont.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

### DECIDE

**d'attribuer** les subventions communautaires sollicitées, telles qu'elles figurent dans le tableau,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- . avec la commune bénéficiaire, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020,
- . avec la commune de Montreux-Château, l'avenant à la convention attributive signée le 9 mai 2019,
- . avec la commune de Frais, l'avenant à la convention attributive signée le 9 janvier 2020,
- . avec la commune de Chèvremont, l'avenant à la convention attributive signée le 29 juin 2018.

Pour	79	
Contre	1	M. Pierre FIETIER
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	5	Mme Françoise RAVEY, Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Daniel SCHNOEBELEN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19838-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-19

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Versement d'une aide à  
l'immobilier d'entreprises  
- SASU Corbusier

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction du développement  
économique

Références : RR/JS/RB/MB  
Code matière : 7.4

**Objet : Versement d'une aide à l'immobilier d'entreprises - SASU Corbusier**

**Vu** le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 du 17 juin 2014 relatif aux aides à l'investissement des PME;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 définissant le règlement d'intervention du Grand Belfort en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise ;

**Vu** la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Grand Belfort du 11 octobre 2017, autorisant la Région à intervenir aux côtés du Grand Belfort.

Le Grand Belfort a été saisi d'une demande d'aide à l'immobilier émanant de la société SASU Corbusier, pour l'achat et la rénovation de l'ancien laboratoire de peinture Gauthier à Sermamagny. Le projet vise à transformer cet ancien laboratoire sur une première tranche de 1 700 m<sup>2</sup> permettant de créer des espaces réceptifs, d'accueillir les bureaux du Groupe Éléphant, de créer une école de formation spécialisée dans les domaines de la communication et de l'événementiel et de créer une offre d'hébergement (petites maisons en bois - cabanes dans les arbres ...). Ce sont 20 emplois en CDI et une douzaine de contrats saisonniers qui seront créés pour animer ces espaces réceptifs et d'hébergement. Les investissements consentis par la SASU Corbusier portent sur un montant de 1 211 000 € HT.

Afin de permettre à cette entreprise de poursuivre son développement malgré l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 sur son activité, je vous propose de lui accorder le versement d'une avance remboursable à taux nul correspondant à 20 % du montant global du projet immobilier, soit 50 000 €.

Un projet de convention d'aide à l'immobilier à intervenir entre le Grand Belfort et l'entreprise est joint à ce rapport. Celui-ci détaille notamment les modalités de remboursement fixées avec l'entreprise, à savoir :

- un versement de l'avance remboursable à l'entreprise à la signature de la convention,
- un remboursement semestriel échelonné sur 4 années dont 1 an de différé.

Peut être engagé sur ces lignes, à l'issue de ce vote, la somme de 50 000 euros.

La délibération du prochain Conseil communautaire sera adressée à la Région afin de l'informer de la décision du Grand Belfort et de lui signifier qu'elle peut, si elle le décide, intervenir à nos côtés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'approuver** le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à la société SASU Corbusier pour l'achat et la rénovation l'ancien laboratoire de peinture Gauthier à Sermamagny, à savoir 50 000 € (cinquante mille euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Pour	72	
Contre	2	M. Brice MICHEL, M. Roland JACQUEMIN
Suffrages exprimés	74	
Abstentions	1	Mme Zoé RUNDSTADLER
Ne prend pas part au vote	10	M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. Julien PLUMELEUR, M. Jean-Paul MORGEN, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Pierre BARLOGIS, M. Alain SALOMON

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19710-DE-1-1



**CONVENTION D'INTERVENTION ECONOMIQUE EN MATIERE D'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISE**

**- SASU CORBUSIER -**

**Entre :**

**Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, sis 4 Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX, n° SIRET 200 069 052 00013, représenté par M. Damien MESLOT, Président, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du **Conseil Communautaire du Grand Belfort en date du 25 février 2022**, ci-après désigné par le terme « **Grand Belfort** »,

d'une part,

**Et :**

**La SASU CORBUSIER**, ayant son siège social à Rue de l'usine – 90300 SERMAMAGNY, identifiée sous le numéro SIRET 89931693900011, ci-après dénommée « **la Société** »,

d'autre part,

- VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU le règlement de l'Union Européenne n°651/2014 du 17 juin 2014 relatif aux aides à l'investissement des PME ;
- VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

- VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017, approuvant la mise en place d'un règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise,
- VU le rapport de la commission permanente n°2-7, en date du vendredi 29 octobre 2021,
- VU la délibération n°xxxxxx du Conseil Communautaire du Grand Belfort en date du xxxxxxxxxxxx,
- Considérant que la Société entre dans la catégorie des « petites et moyennes entreprises », avec moins de 50 salariés,

### **Préambule :**

Depuis la promulgation de la loi NOTRe du 22 décembre 2015, les aides à l'immobilier d'entreprises relèvent de la compétence des EPCI. Le 22 juin 2017, le Conseil Communautaire du Grand Belfort a délibéré pour la mise en place d'aides à l'immobilier d'entreprises versées sous la forme d'avances remboursables à taux zéro.

Le Grand Belfort a également conventionné avec la Région afin de l'autoriser à intervenir à ses côtés.

Le Grand Belfort a été saisi d'une demande d'aide à l'immobilier émanant de la société **CORBUSIER**, pour une acquisition immobilière à Belfort.

Le Grand Belfort a décidé, par délibération du Conseil communautaire du 22 février 2022 de soutenir ce projet immobilier.

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de l'intervention financière du Grand Belfort auprès de la Société pour l'acquisition des locaux qu'elle occupe actuellement à Belfort.

### **Article 2 : Nature et montant de l'aide**

Le montant de l'investissement du projet porté par la Société s'élève à 1 211 000 euros hors taxes.

Le Grand Belfort interviendra sous forme d'avance remboursable (AR) à un taux nul correspondant à 20 % du montant global du projet immobilier, soit 50 000 € (montant plafond).

### **Article 3 : Engagements de la Société et contrôle du Grand Belfort**

La Société s'engage à utiliser les fonds publics versés par la présente convention au profit de la réalisation du projet décrit dans l'article 1.

La Société bénéficiaire de l'aide s'engage vis-à-vis du Grand Belfort à mettre en œuvre tous les moyens afin de maintenir le nombre d'emplois et les investissements aidés en activité sur la période de remboursement définie dans l'article 4.

La Société s'engage à fournir au Grand Belfort tout document attestant de la bonne réalisation du projet, ainsi que tout document qu'elle jugera utile dans le cadre du contrôle de la bonne utilisation de l'aide allouée.

En outre la Société s'engage à fournir annuellement au Grand Belfort les comptes de résultat de son activité objet de l'aide, et ce durant la durée du remboursement.

La Société s'engage à mentionner l'aide allouée par le Grand Belfort lorsqu'elle communique sur ce projet.

En cas de manquement de ses engagements par la Société, le Conseil communautaire du Grand Belfort pourra demander à l'entreprise bénéficiaire le reversement total ou partiel de l'aide.

#### **Article 4 : Modalités de versement et de remboursement de l'avance**

Le versement de l'avance pourra intervenir dès la signature de la présente convention, après accomplissement des formalités administratives nécessaires.

Le remboursement devra être effectué dans un délai maximum de 4 ans avec une périodicité semestrielle fixée par le tableau d'amortissement suivant, ces délais intégrant un différé d'1 an :

<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Février : 6250,00 euros hors taxes			
Août : 6250,00 euros hors taxes			

Si la situation financière de la Société le permet, elle pourra, à son initiative et sur demande écrite auprès du Grand Belfort, effectuer un remboursement partiel ou total avant ces échéances.

En cas de difficultés éventuelles rencontrées par la Société pour effectuer les remboursements, celle-ci en informera le Grand Belfort par écrit.

En cas de procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, la totalité des sommes restant dues devient immédiatement exigible.

En cas de cession de l'entreprise ou changement de raison sociale, la Société en informera le Grand Belfort par écrit afin qu'un avenant de transfert soit passé.

#### **Article 5 : Résiliation**

La convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité par le Grand Belfort en cas de :

- Manquement total ou partiel de la Société à ses engagements,
- Inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par la Société au Grand Belfort.

Le remboursement du solde de l'avance sera alors immédiatement exigible.

#### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin à l'issue de la période de remboursement définie dans l'article 4 et au plus tard un an après la dernière échéance soit août 2027.

### **Article 7 : Règlement amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

### **Article 8 : Juridiction compétente**

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

### **Article 9 : Dispositions diverses**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés mais qui ne pourront remettre en cause l'objet de la convention tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à ....., le  
En trois exemplaires originaux.

Pour le Grand Belfort Communauté  
d'Agglomération,  
Le Président

Damien MESLOT

La SASU CORBUSIER,

David RAMOS

## **AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

### **Description des aides et régimes d'aides**

Le Grand Belfort s'engage à accompagner la construction, l'acquisition ou l'extension de bâtiments pour garder les capacités de financement de l'entreprise et encourager les investissements immobiliers qui s'inscrivent dans un objectif de développement durable.

Le Grand Belfort interviendra par un régime d'avances remboursables (AR) avec un taux d'intervention allant de 2,5 à 10 % du projet.

L'intervention sera plafonnée à un maximum de 50 000 euros par demande. La Région intervenant par un régime de subvention sur l'aide à l'investissement immobilier ; en cas de décision favorable de sa part pour compléter le soutien du Grand Belfort, un calcul d'équivalent subvention brute (ESB) de l'AR sera effectué afin de respecter la réglementation relative aux aides d'Etat et le cumul des aides.

Le taux global d'aide sera au maximum de 10 % pour les entreprises de 50 à 250 salariés et de 20 % pour les entreprises de moins de 50 salariés, majoré de 10 % en zones AFR.

Différents critères seront pris en compte par le Grand Belfort dans l'analyse des dossiers :

- le nombre d'emplois créés par l'entreprise ;
- une nouvelle implantation dans le Grand Belfort ;
- le caractère innovant (saut technologique par exemple) ;
- la diversification de l'économie locale.

### **Procédure de dépôt de dossier**

Demande à envoyer par mail au Grand Belfort. Documents et pièces à fournir pour que la demande soit réputée complète et puisse recevoir un commencement d'instruction :

- lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée,
- listes des dirigeants,
- extrait k-bis, registre du commerce, registre des métiers ou avis INSEE,
- relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal,
- document descriptif et plan de financement équilibré en dépenses et en recettes de l'opération envisagée, accompagné éventuellement de devis et d'un échéancier prévisionnel de réalisation,
- liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années,
- bilans, compte de résultat et annexes et liasses fiscales des deux derniers exercices clos,
- attestation sur l'honneur précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale.

### **Contact**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-20

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Renouvellement  
dispositif CitésLab

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction du développement  
économique

Références : RR/JS/RB/MB  
Code matière : 7.4

**Objet : Renouvellement dispositif CitésLab**

Créé en 2002 sur demande des pouvoirs publics, le dispositif CitésLab vise à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de détection-préparation est suivie de l'orientation vers les acteurs de l'accompagnement. CitésLab est un service de proximité gratuit confié, depuis janvier 2019, à BPI France qui en assure le suivi et le co financement.

Depuis la délibération du 6 décembre 2018, ce dispositif de BPI France est déployé, pour une période de 3 ans (2018-2021) sur le Grand Belfort et concourt à être l'une des portes d'entrée des porteurs de projet qui souhaitent s'informer sur leur projet de création d'entreprise dans les Quartiers Politique de la Ville du Grand Belfort.

BPI France a lancé, le 10 mars 2021, un nouvel appel à projets afin de sélectionner de nouvelles structures partenaires qui amélioreront la couverture nationale de CitésLab et bénéficieront d'un soutien financier sur la période 2021-2023, cofinancé par d'autres partenaires locaux comme les collectivités locales (ville, agglomération), l'Etat, des partenaires privés etc., également membres du comité de pilotage. La date limite de dépôt a été arrêtée au 10 octobre 2021 et seul BGE Franche-Comté a informé le Grand Belfort d'un dépôt à cet appel à projets national.

Afin de continuer de répondre aux enjeux et objectifs stratégiques fixés dans son Contrat de Ville 2015-2020, prolongé jusqu'à fin décembre 2023, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre son soutien au développement de l'offre de service aux créateurs et entrepreneurs du territoire, en mettant l'accent sur les ressources et potentiels à mieux exploiter dans les quartiers Politique de la Ville, à savoir les quartiers :

- Les Résidences Le Mont (8 870 habitants),
- Bougenel-Mulhouse (2 029 habitants),
- Les Glacis du Château (2 130 habitants),
- Dardel la Méchelle (1 870 habitants),
- Arsot Ganhoffer à Offemont (1 082 habitants).

Sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, il s'agit de continuer le travail de sensibilisation et d'informations des publics de ces quartiers en matière de création d'activité. C'est pourquoi le dispositif CitésLab, est immergé dans le quartier des Résidences au sein de la pépinière d'entreprises « Talents en Résidence » depuis le début. Ses missions sont de conduire des actions avec les opérateurs de l'accompagnement et du financement et en partenariat avec l'écosystème local de l'entrepreneuriat, de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Les actions proposées se déclinent comme suit :

- Mission de « porte d'entrée de proximité », complémentaire aux autres portes d'entrée, dans l'idée d'aller à la rencontre du public pour aller chercher un public qui ne serait pas capté avec les actions habituelles,
- Actions de sensibilisation en priorité auprès de publics « cibles » (femmes, jeunes, seniors, ...),
- Amélioration de la visibilité et de la lisibilité des parcours de la création et de la reprise d'entreprise,
- Mise en relation avec le réseau d'acteurs de l'accompagnement à la création d'activité.

Le dispositif CitésLab serait prolongé sur la période 2021-2023. Le plan de financement prévisionnel pour une année de fonctionnement s'élève à 70 000 € de dépenses. Les recettes sont apportées par un co-financement de l'Etat, de BPI France et du Grand Belfort. L'agglomération concourt à soutenir le dispositif pour un montant de 30 000 euros annuels.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

### DECIDE

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant :

. à apporter le co-financement de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au dispositif CitésLab d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) annuels pour une période couvrant de l'année 2022 à mars 2024 sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles,

. à signer tous documents et pièces relatifs à ce dossier.

Pour	83	
Contre	0	
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	1	M. Gérald LORIDAT
Ne prend pas part au vote	1	Mme Marie-Paule MERLET

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19713-DE-1-1



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**dans le cadre du renouvellement du dispositif CITESLAB**  
**sur le Grand Belfort**

**Entre :**

**Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, sis 4 Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX, représenté par M. Damien MESLOT, Président, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du Conseil Communautaire du Grand Belfort en date du 6 juillet 2020, ci-après désigné par le terme « **le Grand Belfort** »,

d'une part,

**Et :**

**BGE FRANCHE-COMTE**, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sise 2C chemin de Palente à Besançon (25000), représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY, ci-après désignée par les termes « **BGE-FC** » ou « **l'Association** »,

d'autre part,

**Préambule :**

Pour compléter le dispositif d'accompagnement des nouveaux chefs d'entreprises, le Grand Belfort a ouvert une pépinière d'entreprises « Talents en Résidences » en plein cœur du quartier prioritaire des Résidences en 2016. Les élus du Grand Belfort ont souhaité que cette pépinière abrite un service d'amorçage de projets en Quartier « CitésLab ». Cette présence conjuguée de la pépinière d'entreprises en quartier ainsi que le dispositif CitésLab s'inscrivent dans le plan d'actions en direction du développement économique figurant dans le Contrat de Ville Unique et Global 2015-2020 du Grand Belfort prolongé jusqu'à la fin 2023.

BGE Franche-Comté anime et gère actuellement la pépinière pour le compte du Grand Belfort par le biais d'une délégation de service public. Cette DSP prenant fin au 30 septembre 2022, le futur délégataire devra nécessairement faire le lien avec le chef de projet CitésLab et prévoir un espace de travail au sein de la pépinière d'entreprise « Talents en Résidence » sise 8 rue de Madrid à Belfort.

La présente convention a pour objectif de définir les conditions de renouvellement et de mise en œuvre, sur le territoire du Grand Belfort, du dispositif CitésLab par BGE-FC.

La convention initiale s'achevant le 31 mars 2022, la nouvelle convention s'appuie sur labélisation obtenue par BGE Franche-Comté par BPI France le XX décembre 2021 et permet de mettre en place ce renouvellement avec un démarrage pour le 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs du Grand Belfort et de BGE-FC en vue de renforcer leurs actions en faveur du public prioritaire de la Politique de la Ville.

Ces engagements mutuels matérialisent ainsi le partenariat entre le Grand Belfort et BGE-FC.

Cette convention est rattachée à la convention cadre dite « convention de partenariat local CitésLab » signée par les différents partenaires et rappelant les objectifs du dispositif « CitésLab ». Cette convention cadre est signée pour une durée de 3 ans couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024.

#### **Article 2 : Engagements des parties**

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du service d'amorçage de projets en Quartier « CitésLab ».

##### **2.1 Engagements de BGE-FC**

BGE-FC s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre l'action ayant pour objectif de faire émerger des projets de création ou reprise d'activité émanant des personnes habitant les Quartiers Politique de la Ville.

Cette action se décline comme suit :

- Mission de « porte d'entrée de proximité », complémentaire aux autres portes d'entrée, dans l'idée d'aller à la rencontre du public pour aller chercher un public qui ne serait pas capté avec les actions habituelles,
- Actions de sensibilisation en priorité auprès de publics « cibles » (femmes, jeunes, seniors, ...),
- Amélioration de la visibilité et de la lisibilité des parcours de la création et de la reprise d'entreprise,
- Mise en relation avec le réseau d'acteurs de l'accompagnement à la création d'activité.

Elle vise les publics des quartiers prioritaires des territoires suivants, sur les communes de Belfort et Offemont :

- Les Résidences Le Mont (10 048 habitants),
- Bougenel-Mulhouse (1 655 habitants),
- Les Glacis du Château (2 420 habitants),
- Dardel la Méchelle (1 900 habitants),
- Arsot Ganhoffer à Offemont (1 107 habitants).

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette action, BGE-FC s'engage à :

- Désigner en son sein une personne dédiée à ce service, dénommée « chef de projets CitésLab »,
- Fournir l'encadrement, la logistique, l'appui technique et méthodologique nécessaires au chef de projets dans le cadre de l'exercice de la mission et notamment les outils développés dans le réseau des Boutiques de Gestion,
- Assurer la formation pour la réalisation des missions décrites à l'article 3,
- S'assurer du bon déroulement des missions du service d'amorçage de projets en Quartier « CitésLab »,
- Contribuer à la professionnalisation du chef de projets,
- S'assurer que le chef de projets réalise un reporting d'activité et présente, à chaque réunion du comité de pilotage local, un tableau de bord issu de ce reporting, accompagné d'une note d'avancement,
- Contribuer activement à toute démarche d'évaluation ou de capitalisation engagée par l'un des financeurs,
- Associer le Grand Belfort à toutes les opérations de relations publiques, relatives à la présente convention, organisées par BGE-FC. Des représentants élus et fonctionnaires seront invités à l'initiative de BGE-FC, selon les listes fournies et/ou approuvées par la Direction Communication du Grand Belfort à l'ensemble des manifestations menées,
- Faire figurer systématiquement le nom et le logo du Grand Belfort sur tous les documents officiels que l'Association produit en vue de promouvoir les activités liées à la présente convention. Les supports visés sont notamment : affiches, programmes publicitaires, site Internet, annonces presses, chartes graphiques...

Il est précisé que BGE-FC est seul responsable de la gestion organisationnelle, administrative et financière de ses activités, ses personnels et biens ainsi que des personnels et/ou équipements mis à sa disposition. A ce titre, BGE-FC s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur sans que la responsabilité du Grand Belfort ne puisse être recherchée pour un motif d'une quelconque nature.

## 2.2 Engagements du Grand Belfort

### *2.2.1 Engagements généraux du Grand Belfort*

Le Grand Belfort s'engage à :

- Mettre à disposition du chef de projets les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi qu'à la tenue des permanences et ateliers,
- Assurer l'accès aux informations, statistiques, études, diagnostics dont il dispose concernant les quartiers,
- Appuyer la démarche du chef de projets auprès des différents organismes intervenant sur chaque quartier,
- Apporter un financement (voir article 2.2.2),
- Informer les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprises de l'agglomération de la mission d'amorçage de projets en Quartier confiée à BGE-FC.

### *2.2.2 Engagements financiers du Grand Belfort*

Conformément aux dispositions de la convention cadre, le Grand Belfort s'engage à co-financer BGE-FC au regard de ses actions visées à l'article 2.1 ci-dessus et ce, via l'octroi d'une subvention de fonctionnement, dans les limites et conditions suivantes :

- expressément limité au montant maximum de 60 000 € sur la période de la convention soit 3 ans (avril 2022 – mars 2024).
- sous réserve de l'inscription budgétaire des crédits afférents suivant la règle de l'annualité budgétaire.

L'échelonnement de la participation financière maximale du Grand Belfort se fera de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024
Montant	22 500 €	30 000 €	7 500 €

### 2.2.3 Modalités de versement de la subvention du Grand Belfort

Considérant le programme prévisionnel d'actions de BGE-FC et ses besoins en financement, les engagements que l'Association a souscrits à l'article 2.1 visé ci-dessus, le versement de la subvention prévue à l'article 2.2.2 ci-dessus, par le Grand Belfort s'opérera selon l'échéancier suivant :

- 75% du montant total de la subvention allouée annuellement, pour la période avril à décembre 2022, Soit 22 500 euros,
- 100 % du montant total de la subvention pour 2023,
- 25 % du montant total de la subvention allouée annuellement, pour la période de janvier à mars 2024.

Le versement se fera sur la base de deux versement intervenant au mois d'avril de chaque année à compter de 2022 représentant 70 % du montant total de la subvention allouée annuellement.

Les 30% restant du montant total de la subvention allouée annuellement seront payés sur présentation d'éléments de bilan en Novembre de chaque année exceptée pour l'année 2024 où le bilan sera produit sur le mois d'Avril.

### **Article 3 : Missions du chef de projets CitésLab**

- **Mission de sensibilisation – animation – détection** en lien avec le réseau de proximité, en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises :
  - Mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprises : ensemble des actions de promotion de l'entrepreneuriat sur les quartiers, essaimage et organisation du concours Talents des Cités, action en direction des publics scolarisés et étudiants,
  - Détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprises.
- **Mission d'amorçage et orientation :**
  - Travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises,
  - Réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- **Mission de maillage :**
  - Créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des prescripteurs sur les actions du chef de projets et/ou des ressources pour les publics.
- **Mission de communication :**
  - Elaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible,
  - Informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).
- **Mission de suivi et d'évaluation :**
  - Veiller à la traçabilité des parcours des porteurs de projets,
  - Mettre en œuvre des actions et des outils d'évaluation du dispositif.

- **Mission de veille et de diagnostic territorial :**
  - Récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention,
  - Faire la veille, l'accompagnement et le suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.

#### **Article 4 : Suivi – Evaluation**

Des rencontres annuelles entre des représentants BGE-FC et les financeurs du dispositif comme le Grand Belfort seront programmées à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Ces rencontres se formaliseront au moins une fois par an et en tant que de besoin pour suivre l'avancement du projet.

Ces rencontres ont pour objectifs de :

- Suivre la mise en œuvre de la mission et des résultats obtenus,
- Valider le plan d'action de la période à venir,
- Valider le budget annuel de la mission.

Un bilan sera établi chaque année et remis au plus tard au 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est valable pour une durée de 3 ans à compter du début de la mission soit jusqu'au 31 mars 2024.

#### **Article 6 : Résiliation**

La convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution par BGE-FC de ses engagements contractuels. Il en sera de même si BGE-FC n'accomplit pas sa mission avec toute la diligence et la compétence nécessaires. Cette résiliation sera effective un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à BGE-FC par le Grand Belfort et restés sans effet.

La participation financière du Grand Belfort due à BGE FC à la date d'effet de la résiliation est liquidée en fonction des engagements effectivement réalisés à cette date. Le cas échéant, BGE-FC est tenu au reversement des sommes indûment perçues.

#### **Article 7 : Règlement amiable**

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

#### **Article 8 : Juridiction compétente**

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

#### **Article 9 : Dispositions diverses**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés mais qui ne pourront remettre en cause l'objet de la convention tel que défini à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à ....., le

En trois exemplaires originaux.

Pour le Grand Belfort Communauté  
d'Agglomération,  
Le Président

Pour BGE Franche-Comté,  
Le Président,

Damien MESLOT

Bernard BELORGEY

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-21

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap.

Conventions entre le CRD et structures en lien avec le handicap

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUDDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction de l'Action Culturelle

Références : DAC/DM/MR/FD/PB/WJ/SG  
Code matière : 8.9

***Objet : Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap. Conventions entre le CRD et structures en lien avec le handicap***

Le Grand Belfort, à travers les activités du Conservatoire Henri-Dutilleux, poursuit sa volonté de rendre accessible la pratique culturelle au plus grand nombre.

Le Conservatoire propose, en ce sens, un accès aux pratiques instrumentales et chorégraphiques pour des personnes confrontées au handicap (enfants, adolescents et adultes) par le biais d'ateliers.

Depuis 2014, le GBCA et l'Adapei du Territoire de Belfort ont entamé ce travail. Il convient de mettre à jour la convention qui les lie pour l'année scolaire en cours.

De plus, de nouveaux dispositifs ont vu le jour depuis la rentrée 2021 : avec l'institut Médico-Educatif Perdrizet de Giromagny et la Maison d'accueil spécialisée Les Eparses à Chauv.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE**

**d'approuver** les termes des conventions entre le Conservatoire à rayonnement départemental et les structures en lien avec le handicap,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant à les signer.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19775-DE-1-1

# Convention

## Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap mental

Entre, d'une part,

L'ADAPEI Territoire de Belfort,  
Représentée par Monsieur Jean-Paul GRANGER,  
Sise au 6 C, rue du Rhône à Belfort,

et, d'autre part,

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Hôtel de Ville - 4 place d'Armes

90000 Belfort

Représenté par Madame Delphine MENTRÉ, Vice-présidente de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, habilitée à agir aux présentes en vertu de l'arrêté du Président n°200100 du 9 juillet 2020,

Vu le CGCT, et notamment son article L.2122-22 ;

### Article 1 - Objectifs

---

- Promouvoir l'accès à des pratiques culturelles pour des personnes confrontées au handicap mental ;
- Favoriser l'inclusion sociale pour des personnes en situation de handicap ;
- Valoriser les aptitudes des personnes bénéficiaires en leur permettant d'exprimer leur sensibilité artistique ;

## **Article 2 - Modalités de mise en œuvre**

---

Le Conservatoire Henri Dutilleux dispense aux personnes accueillies et accompagnées par l'ADAPEI du Territoire de Belfort des ateliers collectifs d'activités culturelles hors vacances scolaires :

- Atelier percussion 1 : mardi de 14h00 à 15h00, groupe de 8 enfants de la SEES-DI.
- Atelier percussion 2 : mardi de 15h00 à 16h00, groupe de 6 enfants du pôle autisme.
- Atelier expressions corporelles : vendredi de 10h45 à 11h45, groupe de 5 enfants
- Atelier danse, mercredi de 17h30 à 18h30, groupe de 9 adultes du foyer Pierre Grison.

Dans le cas d'indisponibilité des lieux, par exemple en période d'examens des élèves, ou en cas de force majeure, par exemple l'application de nouvelles mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, l'atelier peut être exceptionnellement annulé. Le Conservatoire s'engage à informer l'ADAPEI du Territoire de Belfort dès qu'il en a connaissance par l'envoi d'un mail.

La conduite de l'atelier et de l'activité culturelle est placée sous la responsabilité d'un enseignant qualifié du conservatoire.

L'encadrement socio-éducatif du groupe est placé sous la responsabilité d'un professionnel référent salarié de l'ADAPEI du Territoire de Belfort.

Avant le 15 septembre, les directions des deux établissements se réunissent pour arrêter ensemble la composition des groupes qui seront accueilli en atelier, les créneaux horaires, le personnel encadrant et les autres modalités d'organisation pour l'année scolaire à venir. Les accords sont arrêtés dans un compte-rendu écrit de cette réunion.

Au cours de l'année scolaire, l'activité artistique pourra donner lieu à une représentation et/ou spectacle, après accord des deux parties, sans que cela ne constitue une finalité impérative.

Selon les projets et après accord des deux parties, des déclinaisons visant à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et à développer des dynamiques de mixité sociale pourront permettre d'enrichir la démarche générale.

Dans le dernier trimestre de l'année scolaire, une réunion bilan de l'année écoulée et de projection réunit les parties contractantes.

## **Article 3 - Responsabilités respectives**

---

Les différents enseignants du conservatoire assument la responsabilité pédagogique de l'activité artistique. Les intervenants socio-éducatifs de l'ADAPEI du Territoire de Belfort assument la responsabilité de l'accompagnement médico-social des bénéficiaires.

Les participants respectent non seulement les prescriptions du règlement de fonctionnement propre à leur établissement d'origine mais également les règles d'usage en vigueur au conservatoire, notamment les mesures sanitaires mises en place (gestes barrières, sens de circulation, port du masque...).

*Convention entre l'Adapei du Territoire de Belfort et le Grand Belfort (Conservatoire à Rayonnement Départemental)  
Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées au handicap mental*

Les parties se réfèrent aux principes et valeurs énoncés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, publiée par l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionné à l'article L. 311-4 du code de l'action social et des familles.

Le Grand Belfort met à disposition gracieusement une salle de cours et le personnel enseignant.

L'ADAPEI du Territoire de Belfort prend à sa charge le transport des personnes de leur établissement et met à disposition un personnel encadrant socioéducatif.

Il s'engage à contribuer à la promotion et à la communication pour valoriser l'engagement du Grand Belfort dans cette démarche d'accessibilité, sous réserve du respect des obligations en matière de droit à l'image des bénéficiaires.

#### **Article 4 - Assurances**

---

Les parties contractent les assurances nécessaires pour couvrir le risque civil.

#### **Article 5 – Durée**

---

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Un bilan à l'issue de l'année fera apparaître les ajustements nécessaires en cas de reconduction de l'atelier dans la rédaction d'une nouvelle convention.

La convention peut être résiliée par l'une des deux parties, à tout moment, en respectant un préavis d'un mois, par courrier en RAR. Dans ce cas, il ne pourra être réclamé aucune indemnité par l'autre partie contractante.

#### **Article 6 – Avenant**

---

Toute modification affectant la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit. Aucune entente verbale ne pourra lier le Grand Belfort et L'ADAPEI du Territoire de Belfort.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de un (1) mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'avenant ne pourra avoir pour objet ou effet d'apporter à la convention des modifications susceptibles de remettre en cause l'objet de la présente convention.

## **Article 7 - Résiliation**

---

### **ARTICLE 7.1 : Procédures de résiliation**

#### **ARTICLE 7.1.1 : Cas de la résiliation amiable**

La présente convention pourra être résiliée par les parties contractantes, d'un commun accord. Un écrit formalisera tant la demande de résiliation que son acceptation par l'autre partie contractante.

#### **ARTICLE 7.1.2 : Cas de la résiliation de plein droit**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

La résiliation s'effectuera de plein droit en cas de liquidation ou de redressement judiciaire du partenaire.

### **ARTICLE 7.2 : Effets**

En cas de résiliation amiable de la convention, il ne sera dû aucune indemnité, pour quelque motif que ce soit, de la part de la partie ayant demandé la résiliation.

### **ARTICLE 8 : Règlement des différends**

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à la bonne exécution du présent contrat, les parties s'engagent à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Si le désaccord devait néanmoins persister, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires, à Belfort, le

pour l'Adapei du Territoire de Belfort,  
le Président,

pour le Grand Belfort,  
la Vice-Présidente,

Monsieur Jean-Paul GRANGER

Madame Delphine MENTRÉ

# CONVENTION

## Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées aux handicap mental

Entre d'une part,

INSTITUT MEDICO EDUCATIF PERDRIZET  
17 rue du Rosemont  
90200 Giromagny  
Représenté par Monsieur Guy ZOLGER, Président

Et d'autre part,

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
Hôtel de Ville - 4 place d'Armes  
90000 Belfort  
Représenté par Madame Delphine MENTRÉ, Vice-présidente de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, habilitée à agir aux présentes en vertu de l'arrêté du Président n°200100 du 9 juillet 2020,  
Vu le CGCT, et notamment son article L.2122-22 ;

### **ARTICLE 1 : Objectifs**

- Promouvoir l'accès à des pratiques culturelles pour des personnes confrontées au handicap mental.
- Favoriser l'inclusion sociale pour des personnes en situation de handicap.
- Valoriser les aptitudes des personnes bénéficiaires en leur permettant d'exprimer leur sensibilité artistique.

## **ARTICLE 2 : Modalités de mise en œuvre.**

Le Conservatoire Henri Dutilleux dispense aux personnes accueillies et accompagnées par l'Institut Médico Educatif Perdrizet des ateliers collectifs d'activités culturelles, à raison d'une heure par semaine, hors vacances scolaires.

Dans le cas d'indisponibilité des lieux, par exemple en période d'examens des élèves, ou en cas de force majeure, par exemple l'application de nouvelles mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, l'atelier peut être exceptionnellement annulé. Le Conservatoire s'engage à informer l'Institut dès qu'il en a connaissance par l'envoi d'un mail.

La conduite de l'atelier et de l'activité culturelle est placée sous la responsabilité d'un enseignant qualifié du conservatoire.

L'encadrement socio-éducatif du groupe est placé sous la responsabilité d'un professionnel référent salarié de l'IME Perdrizet.

Avant le 15 septembre, les directions des deux établissements se réunissent pour arrêter ensemble la composition du groupe qui sera accueilli en atelier, les créneaux horaires, le personnel encadrant et les autres modalités d'organisation pour l'année scolaire à venir. Les accords sont arrêtés dans un compte-rendu écrit de cette réunion.

Au cours de l'année scolaire, l'activité artistique pourra donner lieu à une représentation et/ou spectacle, après accord des deux parties, sans que cela ne constitue une finalité impérative.

Selon les projets et après accord des deux parties, des déclinaisons visant à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et à développer des dynamiques de mixité sociale pourront permettre d'enrichir la démarche générale.

Dans le dernier trimestre de l'année scolaire, une réunion bilan de l'année écoulée et de projection réunit les parties contractantes.

## **ARTICLE 3 : Responsabilités respectives.**

Les enseignants du conservatoire assument la responsabilité pédagogique de l'activité artistique. L'intervenant socio-éducatif de l'IME Perdrizet assume la responsabilité de l'accompagnement médico-social des bénéficiaires.

Les participants respectent non seulement les prescriptions du règlement de fonctionnement propre à leur établissement d'origine mais également les règles d'usage en vigueur au conservatoire, notamment les mesures sanitaires mises en place (gestes barrières, sens de circulation, port du masque...).

Les parties se réfèrent aux principes et valeurs énoncés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, publiée par l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionné à l'article L. 311-4 du code de l'action social et des familles.

Le Grand Belfort met à disposition gracieusement une salle de cours et le personnel enseignant.

L'Institut Medico Educatif Perdrizet prend à sa charge le transport des personnes de l'Institut et met à disposition un personnel encadrant socioéducatif.

Il s'engage à contribuer à la promotion et à la communication pour valoriser l'engagement du Grand Belfort dans cette démarche d'accessibilité, sous réserve du respect des obligations en matière de droit à l'image des bénéficiaires.

#### **ARTICLE 4 : Assurances.**

Les parties contractent les assurances nécessaires pour couvrir le risque civil.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Un bilan à l'issue de l'année fera apparaître les ajustements nécessaires en cas de reconduction de l'atelier dans la rédaction d'une nouvelle convention.

La convention peut être résiliée par l'une des deux parties, à tout moment, en respectant un préavis d'un mois, par courrier en RAR. Dans ce cas, il ne pourra être réclamé aucune indemnité par l'autre partie contractante.

#### **ARTICLE 6 : Avenant.**

Toute modification affectant la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit. Aucune entente verbale ne pourra lier le Grand Belfort et l'IME.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de un (1) mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'avenant ne pourra avoir pour objet ou effet d'apporter à la convention des modifications susceptibles de remettre en cause l'objet de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : Résiliation.**

### **ARTICLE 7.1 : Procédures de résiliation**

#### **ARTICLE 7.1.1 : Cas de la résiliation amiable**

La présente convention pourra être résiliée par les parties contractantes, d'un commun accord. Un écrit formalisera tant la demande de résiliation que son acceptation par l'autre partie contractante.

#### **ARTICLE 7.1.2 : Cas de la résiliation de plein droit**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

La résiliation s'effectuera de plein droit en cas de liquidation ou de redressement judiciaire du partenaire.

#### **ARTICLE 7.2 : Effets**

En cas de résiliation amiable de la convention, il ne sera dû aucune indemnité, pour quelque motif que ce soit, de la part de la partie ayant demandé la résiliation.

## **ARTICLE 8 : Règlement des différends**

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à la bonne exécution du présent contrat, les parties s'engagent à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Si le désaccord devait néanmoins persister, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires, à Belfort le

Pour l'IME PERDRIZET,

Guy ZOLGER, Président

Pour le GRAND BELFORT  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Delphine MENTRÉ, Vice-Présidente

# CONVENTION

## Accès aux pratiques artistiques pour des personnes confrontées aux handicap mental

Entre d'une part,

LES EPARSEES

97 grande rue

90330 CHAUX

Représenté par Monsieur Gilles MEYER, Directeur

Et d'autre part,

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Hôtel de Ville - place d'Armes

90020 BELFORT

Représenté par Madame Delphine MENTRÉ, Vice-présidente de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, habilitée à agir aux présentes en vertu de l'arrêté du Président n°200100 du 9 juillet 2020

Vu le CGCT, et notamment son article L.2122-22 ;

### Article 1 : Objectifs

- Promouvoir l'accès à des pratiques culturelles pour des personnes confrontées au handicap mental ;
- Favoriser l'inclusion sociale pour des personnes en situation de handicap ;
- Valoriser les aptitudes des personnes bénéficiaires en leur permettant d'exprimer leur sensibilité artistique ;

## **Article 2 : Modalités de mise en œuvre**

Le Conservatoire Henri Dutilleux dispense aux personnes accueillies et accompagnées par Les Eparses des ateliers collectifs d'activités culturelles, à raison d'1h30 par semaine, hors vacances scolaires.

Dans le cas d'indisponibilité des lieux, par exemple en période d'examens des élèves, ou en cas de force majeure, par exemple l'application de nouvelles mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, l'atelier peut être exceptionnellement annulé. Le Conservatoire s'engage à informer Les Eparses dès qu'il en a connaissance par l'envoi d'un mail.

La conduite de l'atelier et de l'activité culturelle est placée sous la responsabilité d'un enseignant qualifié du conservatoire.

L'encadrement socio-éducatif du groupe est placé sous la responsabilité d'un professionnel référent salarié des Eparses.

Avant le 15 septembre, les directions des deux établissements se réunissent pour arrêter ensemble la composition du groupe qui sera accueilli en atelier, les créneaux horaires, le personnel encadrant et les autres modalités d'organisation pour l'année scolaire à venir. Les accords sont arrêtés dans un compte-rendu écrit de cette réunion.

Au cours de l'année scolaire, l'activité artistique pourra donner lieu à une représentation et/ou spectacle, après accord des deux parties, sans que cela ne constitue une finalité impérative.

Selon les projets et après accord des deux parties, des déclinaisons visant à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et à développer des dynamiques de mixité sociale pourront permettre d'enrichir la démarche générale.

Dans le dernier trimestre de l'année scolaire, une réunion bilan de l'année écoulée et de projection réunit les parties contractantes.

## **Article 3 : Responsabilités respectives**

Les différents enseignants du conservatoire assument la responsabilité pédagogique de l'activité artistique. L'intervenant socio-éducatif des Eparses assume la responsabilité de l'accompagnement médico-social des bénéficiaires.

Les participants respectent non seulement les prescriptions du règlement de fonctionnement propre à leur établissement d'origine mais également les règles d'usage en vigueur au conservatoire, notamment les mesures sanitaires mises en place (gestes barrières, sens de circulation, port du masque...).

Les parties se réfèrent aux principes et valeurs énoncés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, publiée par l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionné à l'article L. 311-4 du code de l'action social et des familles.

Le Grand Belfort met à disposition gracieusement une salle de cours et le personnel enseignant.

Les Eparses prend à sa charge le transport des personnes de leur établissement et met à disposition un personnel encadrant socioéducatif.

Il s'engage à contribuer à la promotion et à la communication pour valoriser l'engagement du Grand Belfort dans cette démarche d'accessibilité, sous réserve du respect des obligations en matière de droit à l'image des bénéficiaires.

#### **ARTICLE 4 : Assurances**

Les parties contractent les assurances nécessaires pour couvrir le risque civil.

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Un bilan à l'issue de l'année fera apparaître les ajustements nécessaires en cas de reconduction de l'atelier dans la rédaction d'une nouvelle convention.

La convention peut être résiliée par l'une des deux parties, à tout moment, en respectant un préavis d'un mois, par courrier en RAR. Dans ce cas, il ne pourra être réclamé aucune indemnité par l'autre partie contractante.

#### **ARTICLE 6 : Avenant**

Toute modification affectant la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit. Aucune entente verbale ne pourra lier le Grand Belfort et Les Eparses.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de un (1) mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'avenant ne pourra avoir pour objet ou effet d'apporter à la convention des modifications susceptibles de remettre en cause l'objet de la présente convention.

## **ARTICLE 7 : Résiliation**

### **ARTICLE 7.1 : Procédures de résiliation**

#### **ARTICLE 7.1.1 : Cas de la résiliation amiable**

La présente convention pourra être résiliée par les parties contractantes, d'un commun accord. Un écrit formalisera tant la demande de résiliation que son acceptation par l'autre partie contractante.

#### **ARTICLE 7.1.2 : Cas de la résiliation de plein droit**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

La résiliation s'effectuera de plein droit en cas de liquidation ou de redressement judiciaire du partenaire.

#### **ARTICLE 7.2 : Effets**

En cas de résiliation amiable de la convention, il ne sera dû aucune indemnité, pour quelque motif que ce soit, de la part de la partie ayant demandé la résiliation.

## **ARTICLE 8 : Règlement des différends**

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à la bonne exécution du présent contrat, les parties s'engagent à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

Si le désaccord devait néanmoins persister, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires, à Belfort le

Pour les Eparses,  
Le directeur

Gilles Meyer

Pour le Grand Belfort  
La Vice-présidente

Delphine MENTRÉ

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-22

Soutien financier à  
l'UTBM - Année 2022

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction du développement  
économique

Références : EK/MB/EL  
Code matière : 7.5

**Objet : Soutien financier à l'UTBM - Année 2022**

L'université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) a créé en 2017 l'« innovation crunch time » et l'« innovation crunch lab » en 2018.

Le projet « crunch time » est un évènement annuel de rencontres entre étudiants et recruteurs industriels, qui a été intégré au programme « Territoires d'innovation », dont Grand Belfort Communauté d'Agglomération est lauréat en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération. A ce titre, Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'est engagé à participer au financement de l'évènement « crunch time ». Le montant de subvention prévu en 2022 est de 30 000€.

Le projet « crunch lab » est la création d'un tiers-lieu d'innovation, de fabrication numérique et de création participative au cœur du Techn'Hom à Belfort, dans le bâtiment B de l'UTBM. Ce bâtiment sera le lieu totem de l'innovation à Belfort.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération soutient ces deux projets de l'UTBM depuis leur création respective, en tant que projets ambitieux et fédérateurs pour les acteurs du territoire, publics, universitaires ou privés.

Ainsi, trois lignes de crédit ont été proposées au vote du budget primitif 2022 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

- 20 000€ en investissement pour le crunch lab,
- 32 500€ en fonctionnement pour le crunch lab,
- 30 000€ en fonctionnement pour le crunch time.

Pour permettre le versement de ces financements, une convention est prévue entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et l'UTBM pour l'année 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre l'UTBM et Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	3	M. Gérald LORIDAT, Mme Parvin CERF, M. René SCHMITT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19564-DE-1-1

<p align="center"><b>CONVENTION DE SOUTIEN DU GRAND BELFORT A L'UTBM POUR LES PROJETS CRUNCH TIME ET CRUNCH LAB – ANNEE 2022</b></p>
--

**Convention entre :**

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, Etablissement public de coopération intercommunale, sise Place d'Armes à Belfort (90020), représentée par son Président, Monsieur Damien MESLOT, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du conseil communautaire du 3 février 2022 ci-après désigné par le terme « le Grand Belfort » ou « la Communauté d'Agglomération »,

**et :**

**L'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard dite UTBM**, Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Technique, sis rue du Château à Sevenans – 90010 BELFORT Cedex, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Ghislain MONTAVON, ci-après désignée par le terme « UTBM » ou « le bénéficiaire »,

**Préambule**

Après l'Innovation Crunch Time initié en 2017, l'UTBM crée un nouvel outil au service de l'innovation et ouvert au tissu socio-économique en 2018 : l'UTBM Innovation Crunch Lab.

Le Crunch Lab s'est implanté au sein du bâtiment B de l'UTBM au Techn'hom à Belfort et représente un guichet unique d'accès aux compétences de l'UTBM à destination de tous les publics. Il propose une nouvelle approche de l'innovation basée sur la mise en œuvre de cycles courts favorisant un passage rapide du concept au prototype et encourage ainsi le développement de nouvelles pratiques pédagogiques et favorise l'implication des étudiants au sein de projets en partenariat avec les industriels et les PME locales.

Unique OpenLab universitaire du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, l'UTBM Innovation Crunch Lab ambitionne également de fédérer et coordonner les offres de services des structures d'innovation locales, en constituant un réseau des Labs entre les différentes initiatives existant dans le Nord Franche-Comté et l'Arc jurassien franco-suisse.

De plus, les projets Crunch Time XXL, Crunch Lab et réseau des OpenLab ont été intégré dans le projet « Territoires d'innovation : Transformation d'un territoire industriel », dont Grand Belfort Communauté d'Agglomération est lauréat depuis 2019, en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération. Les projets Crunch Time XXL et réseau des OpenLab bénéficient à ce titre de financements par le Grand Plan d'Investissement 3.

Le Grand Belfort souhaite accompagner l'UTBM dans ce projet ambitieux et fédérateur pour les acteurs du territoire.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1er : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des Parties dans le cadre du soutien apporté par Grand Belfort Communauté d'Agglomération à l'UTBM pour les projets Crunch Lab, Crunch Time XXL et réseau des OpenLab.

## ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE L'UTBM

Dans le cadre de cette convention, l'UTBM se fixe pour objectifs généraux la mise en œuvre des projets suivants :

- **Participer au déploiement du projet « Territoires d'Innovation » :**
  - Conduite du projet Crunch Lab pour le bâtiment totem de l'innovation « Crunch Building »
  - Conduite du projet de réseau des OpenLab financé dans le cadre du programme Territoires d'innovation,
  - Conduite du projet Crunch Time XXL financé dans le cadre de Territoires d'innovation.
- **Accompagner l'aménagement du Crunch Lab par l'acquisition de matériel** (rez-de chaussée et sous-sol du bâtiment B UTBM) : machines et outillages numériques,
- **Réalisation du Crunch Time XXL en 2022,**
- **Embaucher un Fab manager,**
- **Développer la communication pour faire connaître le lieu et les services associés,**
- **Faire l'acquisition de petites fournitures pour la création des activités proposées au public dans le lieu** (Composants électroniques, consommable pour imprimantes 3D, matières premières pour CNC (commande numérique par ordinateur), etc).

## ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU GRAND BELFORT

Le Grand Belfort s'engage à soutenir les projets de l'UTBM dans le cadre de l'Innovation Crunch Lab sur l'année 2022 selon le détail suivant :

Projets	Subvention demandée
<b>Investissement</b>	<b>20 000,00 €</b>
Acquisition de matériels (rez-de chaussée et sous-sol)	<b>20 000,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>62 500,00 €</b>
Organisation du Crunch Time	<b>30 000,00 €</b>
Recrutement d'un Fab Manager	<b>30 000,00€</b>
Achat de petits matériels	<b>2 500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>82 500,00 €</b>

## ARTICLE 4 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

### 4.1. Montant de la subvention :

Dans le cadre d'un soutien aux projets mis en œuvre par l'UTBM et qui intéressent le Grand Belfort, celui-ci interviendra à une hauteur globale de **82 500 €** (quatre-vingt-deux-mille-cinq-cent euros) décomposée comme suit :

- **20 000 € (vingt-mille euros) en subvention d'investissement, et,**
- **62 500 € (soixante-deux-mille-cinq-cent euros) en subvention de fonctionnement.**

Le Grand Belfort s'engage à procéder aux inscriptions budgétaires, s'agissant des crédits nécessaires au paiement de ces subventions.

### 4.2. Modalités de versement :

Pour chaque action identifiée en article 3 et à l'issue de leur réalisation, l'UTBM s'engage à envoyer un appel de fonds au Grand Belfort correspondant au montant maximum identifié par action et assorti des justificatifs de paiement.

Les versements seront effectués sur le compte bancaire n° 10071 – 90000– 00001001266.

## **ARTICLE 5 : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Le reversement pourra être exigé en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à la charge du bénéficiaire au titre de la présente convention et notamment si :

1. le coût définitif de l'investissement est inférieur au montant global retenu. La participation définitive du Grand Belfort sera alors calculée au prorata des dépenses effectivement supportées par le bénéficiaire,
2. les sommes perçues n'ont pas été utilisées par le bénéficiaire, ou si elles l'ont été à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention. Le reversement partiel ou total des sommes versées sera alors exigé,

Le versement de la subvention pourra être bloqué ou annulé si les documents ou justificatifs demandés dans la présente ne sont pas fournis dans les délais impartis.

## **ARTICLE 6 : MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DU GRAND BELFORT**

Il est demandé au bénéficiaire de faire mention du financement du Grand Belfort sur les documents, publications et tout autre support de communication qui seront réalisés par l'UTBM.

## **ARTICLE 7 : CONTROLE FINANCIER DU GRAND BELFORT**

Le Grand Belfort participera financièrement aux projets menés par l'UTBM dans la mesure où celle-ci s'engage à lui transmettre tous les renseignements propres à permettre les vérifications que celle-ci se propose d'effectuer.

Il est demandé à l'UTBM de fournir un bilan des projets réalisés sur l'année 2022, approuvé par son Conseil d'administration.

## **ARTICLE 8 : DENONCIATION DE LA CONVENTION**

Si pour une raison quelconque, l'UTBM se trouvait empêchée d'exécuter la mission dans les conditions fixées, cette convention serait résiliée de plein droit.

## **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie à compter de sa signature **jusqu'au 31 décembre 2022**.

## **ARTICLE 10 : PUBLICITE**

Le bénéficiaire s'engage à faire état du financement de la collectivité sur l'ensemble des documents établis et lors des manifestations organisées par le bénéficiaire, dans le respect de l'identité visuelle du Grand Belfort.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les parties s'engagent à régler de manière amiable tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention. A défaut d'accord amiable, la partie la plus diligente saisira le Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Belfort, le  
En trois exemplaires originaux,

**Le Directeur de l'UTBM**

**Le Président du Grand Belfort,**

**Ghislain MONTAVON**

**Damien MESLOT**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-23

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Ressources Humaines :  
mise à jour du tableau  
des effectifs

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Phillippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/AB/CT  
Code matière : 4.1

**Objet : Ressources Humaines : mise à jour du tableau des effectifs**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 et l'article 3-3 ;
- Vu** le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel, de l'évolution des fonctions confiées aux agents, il convient de modifier le tableau des effectifs en créant et supprimant les postes suivants :

Direction	Création - Suppression	Motif	Type de poste	Catégorie	Grade	Temps de travail
Direction des Déchets Ménagers	Création	Recrutement	Directeur adjoint	A	Attaché	35/35
Direction des Déchets Ménagers	Suppression	Recrutement	Directeur adjoint	A	Ingénieur	35/35
Direction des Déchets Ménagers	Création	Recrutement	Responsable d'unité adjoint	C	Agent de Maîtrise	35/35
Direction des Déchets Ménagers	Suppression	Mobilité	Responsable d'unité adjoint	C	Adjoint technique	35/35
Direction de l'Eau et de l'Environnement	Création	Recrutement	Technicien	B	Technicien	35/35
Direction de l'Eau et de l'Environnement	Suppression	Mutation	Technicien	B	Technicien principal 1ère classe	35/35
Direction Générale des Services Techniques	Création	Mobilité	Assistant administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35/35
Direction Générale des Services Techniques	Suppression	Départ	Assistant administratif	C	Adjoint administratif	35/35

Direction Finance, Stratégie et Pilotage	Création	Recrutement	Responsable de service	A	Attaché	35/35
Direction Finance, Stratégie et Pilotage	Suppression	Départ	Responsable de service	A	Attaché principal	35/35
Direction de l'Urbanisme	Création	Réussite concours	Instructeur administratif	B	Technicien	35/35
Direction de l'Urbanisme	Suppression	Réussite concours	Gestionnaire administratif	A	Adjoint administratif principal 1ère classe	35/35
Direction de l'Urbanisme	Création	Recrutement	Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif	35/35
Direction de l'Urbanisme	Suppression	Mobilité	Instructeur administratif	B	Technicien	35/35

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de valider** la mise à jour du tableau des effectifs.

Pour	77	
Contre	0	
Suffrages exprimés	77	
Abstentions	6	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET
Ne prend pas part au vote	2	M. Gérald LORIDAT, M. Jean-Paul MOUTARLIER

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19873-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-24

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Fonds de valorisation du  
patrimoine - attribution  
de subvention

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction de l'Action Culturelle

Références : DAC/MFC/MR/FD/SG  
Code matière : 9.1

**Objet : Fonds de valorisation du patrimoine - attribution de subvention**

Dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, un nouveau projet, qui mobilisera pour la collectivité un crédit total de 9 367,50 € d'après devis, est soumis à votre examen :

Commune	Intitulé de l'opération	Montant devis HT	Montant de la subvention GBCA
Morvillars	Restauration de quatre vitraux de la nef centrale de l'église Saint-Martin (1886) et remplacement des vitres du clocher, qui sont brisées, par des plexiglass ; traitement d'éléments en bois attaqués par des cirons (chœur de l'église, escaliers et paliers d'accès au clocher et zone de l'orgue) et désinfection de l'accès au clocher.	18 735,00 €	9 367,50 €
<b>TOTAL</b>		18 735,00 €	9 367,50 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'attribuer** une subvention à la commune de Morvillars, sur la base de 50 % du coût HT des travaux, soit 9 367,50 € (neuf mille trois cent soixante sept euros et cinquante centimes),

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention attributive.

Pour	84	
Contre	0	
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Gérald LORIDAT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19779-DE-1-1

**FONDS DE VALORISATION DU PATRIMOINE – AIDE AUX  
COMMUNES (2021-2025)  
CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION**

Entre d'une part,

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, représenté par le Président du Conseil Communautaire, en vertu d'une délibération du

Et d'autre part,

**La Commune de** \_\_\_\_\_, ci-après dénommée « le bénéficiaire », représentée par le Maire, en vertu d'une délibération du

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'attribution et de versement du fonds de valorisation du patrimoine accordé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération au bénéficiaire pour la réalisation de :

*Intitulé de l'opération*

**Article 2 : Calcul du fonds de concours**

Assiette retenue (en HT) :

Montant accordé :

S'agissant d'une participation proportionnelle, le paiement du fonds de concours par Grand Belfort Communauté d'Agglomération est effectué au prorata des dépenses effectivement réalisées. La participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas révisable à la hausse.

Dans le cas où le coût définitif est inférieur au coût prévisionnel, la subvention sera versée à hauteur du taux prévu.

### **Article 3 : Modalités de versement**

Le versement du fonds de concours par Grand Belfort Communauté d'Agglomération est effectué à la demande du bénéficiaire, sur la base d'un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor.

Cet état devra notamment mentionner :

- l'intitulé de l'opération
- pour chaque dépense mandatée (la nature des travaux ; le fournisseur ; le montant HT ; la date et la référence du mandat).

Par conséquent, le versement par Grand Belfort Communauté d'Agglomération peut s'effectuer en plusieurs acomptes.

Le versement de la subvention communautaire est effectué à la demande du bénéficiaire, sur la base :

- d'une déclaration d'achèvement de l'opération établie par le maître d'ouvrage ;
- d'un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor ;
- du plan de financement définitif dûment signé par le Maire.

L'état financier devra notamment mentionner :

- l'intitulé de l'opération ;
- pour chaque dépense mandatée (la nature des travaux ; le fournisseur ; le montant HT ; la date et la référence du mandat).

Le versement de la subvention peut être sollicité en plusieurs acomptes. La demande devra comporter en pièce jointe un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor.

### **Article 4 : Conditions de validité ou de modification**

Si l'opération n'a pas démarré dans un délai de deux ans suivant la décision de l'assemblée communautaire, le fonds de concours est réputé caduc.

La prorogation ou la réaffectation de la subvention faite pourra l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée communautaire et donnera lieu à la passation d'un avenant modificatif à la présente convention.

### **Article 5 : Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation du fonds de concours est effectué au vu des justificatifs produits à l'appui des appels de fonds. Toutefois, les services du Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle, notamment sur place.

## **Article 6 : Communication et information**

Le bénéficiaire devra mentionner le concours financier du Grand Belfort Communauté d'Agglomération notamment en cas de publication de documents, d'organisation de manifestations publiques.

*Cette convention est établie en 3 exemplaires originaux destinés à la Préfecture (contrôle de légalité), à la commune et à Grand Belfort Communauté d'Agglomération.*

Fait à Belfort, le (ne pas dater)

Pour la commune de

Pour Grand Belfort

Le Maire

Le Président

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-25

Aménagement d'un parking de Covoiturage à l'échangeur 11 (Dorans-Sevenans) - Convention à intervenir avec APRR portant sur la mise à disposition du terrain et le financement des travaux

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Pérouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONTIER (Autrechêne)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Patrimoine bâti, Espace  
Public, Mobilités

Références : SG/JPC/JP/BD  
Code matière : 8.3

***Objet : Aménagement d'un parking de Covoiturage à l'échangeur 11 (Dorans-Sevenans) - Convention à intervenir avec APRR portant sur la mise à disposition du terrain et le financement des travaux***

**1. Eléments de contexte**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération projette d'aménager un parking de covoiturage sur le site de l'échangeur n°11, entre l'A36 et la RN1019.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec APRR, dès lors que le concessionnaire autoroutier est en mesure :

- de mettre à disposition de la collectivité une parcelle inexploitée, idéalement située sur le site de l'échangeur et desservie par les transports publics (voir plan de situation).
- de participer au financement des travaux, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier 2018-2022.

Pour le Grand Belfort, ce partenariat est une opportunité intéressante pour développer les services à la mobilité au sein d'une zone stratégique, très fréquentée par les automobilistes du bassin de vie Belfort/Héricourt/Montbéliard, mais également dans le cadre de déplacements plus longs, vers l'Alsace ou la Suisse.

Outre la pertinence de ce parking relais dans un contexte de développement durable et de rationalisation des coûts de l'énergie pour les ménages, l'aménagement de cette parcelle délaissée participera à la valorisation et la sécurisation du secteur.

**2. Présentation du projet**

Le projet consiste à aménager 45 places de stationnement, dont 1 place PMR (voir plan joint).

Il intègre des cheminements sécurisés pour les piétons, la végétalisation du parking, l'éclairage public ainsi qu'un système d'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle, répondant ainsi à l'exigence d'une réalisation sobre et durable.

Le projet intègre par ailleurs un abri couvert et des arceaux vélo pour le confort des usagers qui rejoindraient le site par d'autres moyens que leur véhicule personnel (le parking est desservi par la ligne 3 du réseau OPTYMO mais aussi par la Coulée verte et la piste FrancoVéloSuisse).

Les infrastructures nécessaires à l'équipement ultérieur par des bornes de recharges électriques seront intégrées dans les travaux d'aménagement du parking : gaines d'alimentation, regards et coffret électrique.

Enfin, le terrain sera équipé d'une clôture rigide et un portique placé à l'entrée et interdira l'accès aux véhicules de gros gabarit.

### 3. Modalités de réalisation

Les modalités de mise à disposition de l'emprise foncière, les critères de réalisation du projet et de son financement font l'objet de la Convention jointe à ce rapport.

On retiendra les principales dispositions suivantes :

- la durée de la Convention est adossée sur le calendrier de la concession autoroutière, c'est-à-dire jusqu'en 2035 à minima.
- la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est assurée par le Grand Belfort. A ce titre, la Collectivité assure le suivi technique et financier du projet : étude, passation et exécution des marchés d'étude et de travaux, entretien et exploitation du site.
- la participation financière d'APRR est conditionnée au respect d'un cahier des charges précis, portant notamment sur l'accès aux seuls véhicules légers, la nécessité de clôturer le terrain, l'intégration de l'éclairage, d'une zone d'attente, d'une offre de stationnement PMR et de corbeilles de propreté.
- APRR financera une partie de la construction de l'aire de covoiturage correspondant à 100 % des travaux éligibles engagés, à concurrence d'un plafond de 204 081,00 € ajusté aux dépenses réelles Hors Taxes et non révisable.
- APRR assure la mise à disposition du terrain pour l'opération. La cession sera opérée à la fin des travaux pour l'euro symbolique. La Collectivité supportera les frais afférents à l'acquisition (bornage, frais notariés).
- pendant toute la durée de validité de la convention, le Grand Belfort s'engage à maintenir en service l'aire de covoiturage et à en ouvrir continuellement l'accès aux usagers de l'autoroute.
- la présente convention deviendra caduque si les travaux n'ont pas été engagés et achevés par le Grand Belfort au plus tard avant le 26 octobre 2022.

### 4. Eléments financiers

Le chiffrage global de l'aménagement est estimé à 216 456 € HT en phase Avant-Projet.

Le volume des dépenses éligibles à la participation APRR est établi à 204 081 € HT (les plantations d'arbres et aménagements paysagers, les pré-équipements nécessaires aux bornes de recharge et le stationnement vélo ne sont pas considérés comme des dépenses éligibles).

Déduction faite de la participation APRR, le reste à charge pour le Grand Belfort est estimé à 12 375 € HT auxquels s'ajouteront les honoraires de Maîtrise d'œuvre et les frais notariés (25 000 € HT au total).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'adopter** le projet présenté,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement avec APRR ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de l'opération.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Alain TRITTER

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

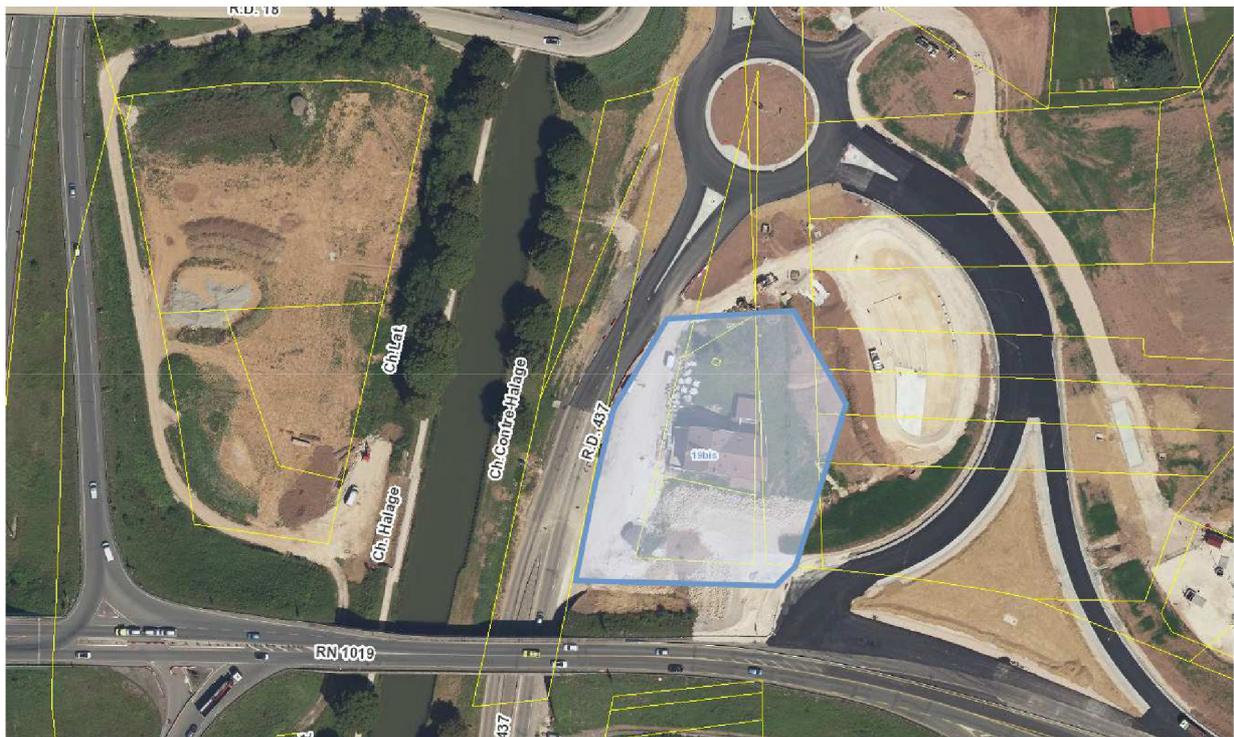
Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc18557-DE-1-1

## Projet d'aménagement d'une aire de covoiturage

Plan de situation



Plan d'emprise





# **Autoroute A36**

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

## **Réalisation d'une aire de covoiturage**

à proximité de l'échangeur n°11 de Bermont

**CONVENTION N° 50.21.081**

## Table des matières

Préambule .....	4
ARTICLE 1 : OBJET .....	4
ARTICLE 2 : MAITRISE D’OUVRAGE ET DOMANIALITE.....	5
ARTICLE 3 : MISE A DISPOSITION DES EMPRISES FONCIERES .....	5
Article 4 – CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX.....	6
4.1 Accord préalable du Département du Territoire de Belfort.....	6
4.2 Réseaux appartenant à des gestionnaires.....	6
4.3 Etat des lieux et implantation des ouvrages.....	7
4.4 Exécution des travaux par la Communauté.....	7
4.5 Exécution aux frais, risques et périls de la Communauté.....	8
4.6 Récolement.....	8
ARTICLE 5 : MONTANT DE LA PARTICIPATION D’APRR .....	9
ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT .....	9
6.1 Paiements effectués par la Communauté .....	9
6.2 Paiement de la participation financière par APRR.....	9
ARTICLE 7 – MODIFICATION EN COURS DE TRAVAUX.....	10
ARTICLE 8 – PIÈCES ANNEXÉES A LA CONVENTION.....	10
ARTICLE 9 : PRISE D’EFFET- DURÉE DE LA CONVENTION – CADUCITÉ .....	11
9.1 Prise d’effet.....	11
9.2 Durée de la convention.....	11
9.3 - Caducité de la convention .....	11
ARTICLE 10 : CONTINUITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS DU PARC DE STATIONNEMENT.....	11
ARTICLE 11 : RÈGLEMENT EN CAS DE LITIGE.....	12
ARTICLE 12 : RESPONSABILITE.....	12
12.1 Dommages causés par la Communauté.....	12
12.2 Dommages causés aux équipements de la Communauté par un tiers non identifié ou insolvable .....	12
12.5 Autorisations.....	12
12.6 Assurances .....	12
ANNEXE : .....	14

**Entre les soussignées**

**La Collectivité Territoriale de Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

**Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort – Place d'Armes – 90020 BELFORT  
Cedex**

représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 09/12/2021, jointe en annexe de cette convention.

Ci-après dénommée « la Communauté »,

d'une part,

**Et,**

**APRR**, société anonyme au capital de 33 911 446,80 euro, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 016 250 029, dont le siège social est à Saint Apollinaire (21 850), 36, rue du Docteur Schmitt, représentée par Monsieur Philippe GIGUET, Directeur Infrastructures Patrimoine et Environnement, dûment habilité à cet effet,

Dénommée ci-après « **APRR** »,

d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

## Préambule

APRR est concessionnaire de l'Etat en vertu d'une convention du 24 juin 1986, approuvée par décret du 19 août 1986, modifié par décret n° 2018-960 le 6 Novembre 2018, décret publié au Journal Officiel du 8 Novembre 2018.

APRR, dans le cadre du plan d'investissement autoroutier 2018-2022 (PIA) contractualisé avec les services de l'État, a proposé de réaliser, en partenariat avec la Communauté, une aire de covoiturage située à proximité du diffuseur n°11 de Bermont.

Suite aux différents échanges entre APRR et la Communauté, il a été convenu qu'APRR apporterait une aide financière pour l'opération de l'aménagement de l'aire de covoiturage. La maîtrise d'ouvrage correspondant à cette opération étant assurée par la Communauté.

## ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la participation financière d'APRR pour la réalisation d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur n°11 de Bermont, sur les communes de Dorans et Sévenans.

L'aménagement projeté est situé au carrefour de la route nationale n°1019 et de la route départementale n°437. Ce parc de stationnement est destiné à favoriser le covoiturage dans une optique de développement durable et présente un intérêt pour les usagers de l'autoroute et des voiries secondaires.

Ce projet comporte obligatoirement les aménagements suivants :

- une plate-forme de 45 places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec :
  - Des voies ainsi que les places PMR et adjacentes revêtues en béton bitumineux ;
  - Et des zones de stationnement (hors places PMR et adjacentes) en matériaux perméables avec une structure alvéolaire pérenne de type « evergreen » ou similaire techniquement. En cas de sens unique, les stationnements (hors PMR) seront configurés en épis – marche arrière ;
- L'assainissement de la plateforme et des voiries ;
- Des places pour les personnes à mobilité réduite ;
- Un système d'éclairage public pour l'ensemble du parc de stationnement (éventuellement modulable avec détection de présence) ;
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement ;

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

- Un cheminement matérialisé pour les piétons ;
- Une clôture rigide sur l'ensemble du périmètre du terrain ;
- Un ou des portiques aux entrée et sortie adaptés au gabarit des véhicules légers ;
- Un abri pour les covoitureurs, ainsi qu'une ou plusieurs poubelles fixes.

Les aménagements complémentaires éventuellement demandés par la Communauté afin d'apporter une réponse maximale aux attentes locales sont à la charge intégrale de la collectivité et ne sont pas pris en charge dans la participation financière d'APRR pour cette opération, correspondant notamment et sans que cette liste soit exhaustive aux : aménagements paysagers, borne de recharge électrique, stationnement vélo, information multimodale, mobilier urbain, dépose minute, arrêts transport collectifs, sanitaires, etc...

La mise en place d'un système de paiement pour l'utilisation du parc de stationnement n'est autorisée qu'au-delà d'une durée d'utilisation supérieure à 24h.

## **ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE ET DOMANIALITE**

La Maîtrise d'Ouvrage de l'aire de covoiturage ; Etudes, Gestion des acquisitions foncières et des servitudes, Passation et exécution des marchés (notamment de maîtrise d'œuvre, de travaux, etc.) sera réalisée par la Communauté.

La Communauté procédera à l'acquisition des terrains nécessaires, issus du Domaine Public Routier National et d'APRR jusqu'à la limite domaniale de la RN 1019, de sa bretelle d'échangeur et de ses ouvrages (talus, bassins, fossés de pied de talus et emprise technique pour entretien), ainsi que celle de la voie départementale (RD437) qui jouxte le projet. Ces acquisitions seront effectuées pour l'euro symbolique, les frais d'acquisition restant à charge de la Communauté.

La Communauté assurera ensuite à ses frais l'exploitation et l'entretien de l'aire de covoiturage et de ses équipements pendant toute la durée de la présente convention.

Le rôle d'APRR est exclusivement limité au versement d'une participation financière, dans les conditions fixées ci-après.

## **ARTICLE 3 : MISE A DISPOSITION DES EMPRISES FONCIERES**

APRR mettra à disposition de la Communauté pendant toute la durée des travaux les emprises foncières définies sur le plan annexé aux présentes afin que la Collectivité puisse y réaliser l'aménagement prévu.

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

La Communauté déclare bien connaître l'emprise mise à sa disposition et l'accepter en l'état où elle se trouve sans pouvoir exiger d'APRR aucun aménagement ni amélioration d'aucune sorte.

La Communauté sera responsable de la gestion et de l'entretien des surfaces mises à disposition à compter de la signature des présentes.

Le transfert de domanialité prendra effet à l'obtention de la décision ministérielle modifiant le domaine public routier national, obtenue sur sollicitation d'APRR et après régularisation des actes de transfert selon les principes de domanialité future définis ci-avant.

## **Article 4 – CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX**

### **4.1 Accord préalable du Département du Territoire de Belfort**

Avant toute ouverture de chantier, la Communauté devra prévenir le Département du Territoire de Belfort au minimum 15 jours (quinze jours) à l'avance et n'entreprendra les travaux qu'après accord formel de celui-ci.

### **4.2 Réseaux appartenant à des gestionnaires**

Avant de commencer les travaux, la Communauté devra s'informer auprès des Administrations et des Services Publics intéressés de la présence de réseaux appartenant à des tiers (articles R.554-19 au R.554-39 du Code de l'environnement). Aucune modification ne sera apportée aux existants sans accord préalable écrit des services intéressés. La Communauté fera son affaire strictement personnelle de toutes autorisations ou déclarations administratives qui seraient nécessaires.

La Communauté sera tenue de procéder, à ses frais, au repérage de ces réseaux.

Toutes dispositions seront prises pour que ces réseaux soient maintenus en parfait état de fonctionnement.

Dans le cas où des modifications ou des déplacements, même provisoires, s'avèreraient nécessaires, les travaux seront exécutés par la Communauté à ses frais.

### 4.3 Etat des lieux et implantation des ouvrages

Au démarrage des travaux, les parties procéderont à un état des lieux contradictoire et effectueront ensemble l'implantation (piquetage contradictoire) des futurs ouvrages autorisés par la présente convention aux dates et heures fixées par la Communauté. En cas d'empêchement, APRR pourra proposer une autre date. En tout état de cause, la nouvelle date ne peut être éloignée de plus d'une semaine du premier rendez-vous proposé. Si les parties ne trouvent pas d'accord, l'état de lieux et le piquetage seront réalisés par la Communauté seule.

### 4.4 Exécution des travaux par la Communauté

Les travaux sont réalisés par la Communauté et à ses frais.

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et prévus conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La Communauté prendra toutes mesures de signalisation et de surveillance du chantier qu'elle estimera utiles pour assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents et entreprises travaillant pour son compte, ainsi que les mesures de précaution et de sécurité auxquelles les agents chargés des travaux devront impérativement se conformer. La Communauté veillera, sous sa responsabilité, au strict respect de ces mesures.

Par ailleurs, la Communauté s'engage à associer APRR pendant toute la durée des travaux, à lui transmettre les comptes rendus de réunions de chantiers (réunion préparatoire, réunion de chantier, réception des travaux...).

Outre la présente Convention, la Communauté s'engage à respecter :

- Les dispositions des articles L 4511-1 et R 4511-1 et suivants du Code du Travail (visite préalable, plan de prévention...) ou, en fonction des circonstances, les dispositions des articles L 4531-1 à L 4535-1 et R 4532-1 à R 4535-12 du Code du Travail,
- La réglementation applicable à l'activité exercée dans les lieux mis à disposition.
- Les dispositions du Code de l'Environnement (articles L 554-1 et R 554-1 et suivants) de l'arrêté du 15 février 2012 (et des textes qui pourraient s'y substituer ultérieurement), relatives à la réalisation de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains aériens ou subaquatiques de transport et de distribution.

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

## 4.5 Exécution aux frais, risques et périls de la Communauté

Les travaux seront réalisés aux frais, risques et périls de la Communauté, et de manière qu'il n'en résulte aucun danger, dans les conditions d'exploitation de la RN1019 et de la RD437 et en particulier pour la circulation.

## 4.6 Récolement

À l'issue des travaux, la Communauté devra fournir un dossier de récolement composé des pièces suivantes :

- Plans conformes à l'exécution des travaux par la Communauté,
- Relevé géo-référencé en classe A des équipements et réseaux posés (y compris réseaux autres détectés+ réseaux déviés + éventuellement les éléments détruits),

L'ensemble des plans sera fourni sous format informatique :

- Un PDF avec une présentation comprenant un cartouche et un cadre,
- Un DWG brut des éléments relevés (sans cadre, habillage) respectant les prescriptions ATLAS.

Le géo-référencement correspondra obligatoirement à celui du fichier communiqué par APRR ou AREA ou celui spécifié dans le cahier des charges ATLAS (cf. annexe).

Le dossier de récolement, tel que défini ci-dessus, devra être remis à APRR au plus tard dans le délai de 1 (UN) mois à compter de la date d'achèvement des travaux.

Jusqu'à la fourniture de ces plans, la Communauté sera entièrement responsable des accidents provoqués par l'exécution de travaux au voisinage desdits ouvrages.

Quand les plans auront été dressés, la Communauté devra les tenir à la disposition des entreprises appelées à travailler à proximité de ces installations sans que cette mise à disposition dispense ces derniers d'effectuer les obligations réglementaires relatives à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains de transport ou de distribution édictées par le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (codifié aux articles R.554-19 et suivants du Code de l'environnement).

La Communauté devra également fournir des relevés topographiques conformes à la réalisation de son ouvrage. Ces relevés devront permettre une localisation précise, par géo-référencement, des réseaux, afin de pouvoir les intégrer dans le « Guichet Unique » conformément aux articles R554-19 à R554-39 du Code de l'environnement. Cette déclaration au guichet unique est à faire par la Communauté.

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

## **ARTICLE 5 : MONTANT DE LA PARTICIPATION D'APRR**

APRR financera une partie de la construction de l'aire de covoiturage correspondant à un montant 100 % des travaux éligibles engagés, à concurrence d'un plafond de 204 081,00 € (deux cent quatre mille quatre-vingt un euros) ajusté aux dépenses réelles Hors Taxes et non révisable.

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

### **6.1 Paiements effectués par la Communauté**

La Communauté, en tant que Maître d'Ouvrage, assurera les paiements de l'ensemble des prestations et travaux : études diverses, mission CSPS, Maîtrise d'Œuvre, travaux de toutes natures, auprès des titulaires des marchés correspondants, y compris les aménagements complémentaires demandés par la Communauté.

### **6.2 Paiement de la participation financière par APRR**

APRR versera sa participation financière à la Communauté de la façon suivante :

- 25 % à la signature de la présente convention ;
- 65 % à l'achèvement de l'opération, c'est-à-dire à la mise en exploitation de l'aire de covoiturage avec l'ensemble des équipements conformes à la présente convention sur justificatif des dépenses assumées par la Communauté. En cas de manquement de la Collectivité dans la réalisation de l'opération et si l'Etat considère que l'ouvrage incomplet n'est plus éligible au Contrat de plan, APRR sollicitera alors la Communauté en vue du remboursement de sa participation par notification écrite. Si au contraire l'opération reste éligible au contrat de plan, APRR réduira sa participation de façon proportionnelle au manquement évalué par l'Etat ;
- le solde à la levée des réserves par APRR et par l'Etat (FCA).

Les demandes de participation feront l'objet d'un titre de recettes émis par la Communauté.

Le versement de la participation d'APRR (acompte intermédiaire de 65%) est soumis à la remise des documents justificatifs suivants :

- Les délibérations relatives à ce projet ;
- Le cas échéant, le permis d'aménager ou la déclaration de travaux, ainsi que le certificat d'achèvement des travaux (DAACT) ;

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

- Le cas échéant les avis de l'autorité environnementale, de la DDT (police de l'eau) ou de la DRAC (diagnostic archéologique) et les documents liés ;
- Le PV de l'inspection de conformité ;
- Les plans conformes à l'exécution (cf. § 4.6) ;
- Le bilan financier et la copie des DGD, des marchés de travaux, signés par les deux parties et des factures acquittées.

Les règlements seront effectués par APRR à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission du titre de recette.

Dans le cas où des dépenses seraient engagées et réglées par des Tiers pour le compte de l'opération cofinancée par APRR, la Communauté s'engage à leur reverser la quote-part correspondante.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATION EN COURS DE TRAVAUX**

Les modifications éventuelles ne pourront avoir pour effet de modifier unilatéralement le projet qui a fait l'objet préalablement d'un dossier d'information transmis et validé par les Services de l'Etat. Seule une nouvelle validation avec les services de l'Etat et APRR pourra conduire à des modifications du projet initial.

Toutes modifications dans la consistance des travaux, à l'initiative de la Communauté ou résultant d'évènements imprévisibles ou fortuits à la date de signature de la présente convention, ne pourront faire l'objet d'aucune augmentation de la participation financière d'APRR.

En cas de réduction dans la consistance des travaux attendus faisant l'objet de la présente Convention, APRR versera sa participation proportionnellement aux travaux réalisés.

## **ARTICLE 8 – PIÈCES ANNEXÉES A LA CONVENTION**

Le plan de situation, le plan cadastral, le plan d'ensemble de l'aménagement, le cahier des charges ATLAS, ainsi que la planification globale et le plan de financement réalisés par la Communauté (Maître d'Ouvrage) sont annexés à la présente convention lors de sa signature.

Les autres plans de principe du projet d'aire de covoiturage (signalisation horizontale, verticale, directionnelle, géométrie, assainissement, ...) seront annexés à la présente une fois validés par APRR et les services de l'Etat.

## **ARTICLE 9 : PRISE D'EFFET- DURÉE DE LA CONVENTION – CADUCITÉ**

### **9.1 Prise d'effet**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les deux Parties.

### **9.2 Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de la concession d'APRR, soit jusqu'au 30 novembre 2035, ou en cas de prorogation de cette concession, jusqu'au terme fixé par avenant à cette dernière.

### **9.3 - Caducité de la convention**

La présente convention deviendra caduque si les travaux n'ont pas été réceptionnés par la Communauté au plus tard avant le 26 octobre 2022.

Dans cette hypothèse, la Communauté remboursera à APRR l'acompte de 25% (versé à la signature de la convention), et le cas échéant, les frais d'études liées à ce projet réglés par APRR, dans les 45 jours suivant réception de la demande de remboursement d'APRR, accompagnée de la facture correspondante.

## **ARTICLE 10 : CONTINUITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS DU PARC DE STATIONNEMENT**

La Communauté s'engage expressément à maintenir en service l'aire de covoiturage pendant toute la durée de validité de convention de concession d'APRR et à en ouvrir continuellement l'accès aux usagers de l'autoroute.

Dans le cas où l'aménagement de la voirie d'accès ou une raison d'intérêt général nécessiterait la modification ou la suppression du parc de stationnement construit au titre de la présente convention, la Communauté s'engage à réaménager à ses frais une aire de covoiturage de capacité équivalente, à proximité de l'échangeur autoroutier et facilement accessible pour les usagers de l'autoroute.

Avant de réaliser de tels travaux, elle devra en informer préalablement APRR, notamment afin que, le cas échéant, les mesures nécessaires à l'information des usagers du parc de stationnement, soient mises en œuvre de façon concertée, pendant la durée des travaux.

Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

## **ARTICLE 11 : RÈGLEMENT EN CAS DE LITIGE**

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution de la présente convention que les parties ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITE**

### **12.1 Dommages causés par la Communauté**

La Communauté est responsable tant vis-à-vis d'APRR et de l'Etat que vis-à-vis des tiers (son propre personnel, ses fournisseurs, toute personne agissant pour son compte, tout autre tiers à la Convention) des dommages qu'il cause à l'occasion de l'installation, de l'exploitation (entretien compris) et de l'enlèvement de ses équipements.

### **12.2 Dommages causés aux équipements de la Communauté par un tiers non identifié ou insolvable**

La Communauté supportera la réparation des dommages causés à ses équipements par un tiers non identifié ou insolvable.

### **12.5 Autorisations**

La Communauté devra solliciter toutes les autorisations exigées par la réglementation en vigueur et en particulier par le code de l'urbanisme.

Il devra également, préalablement aux travaux, obtenir l'accord des autres occupants du domaine public dont les ouvrages sont situés dans la zone de chantier.

### **12.6 Assurances**

La Communauté garantit qu'elle est assurée pour tous les risques liés à son activité.

Fait en deux exemplaires originaux

**Pour la Communauté**

à Belfort, le

Le Président

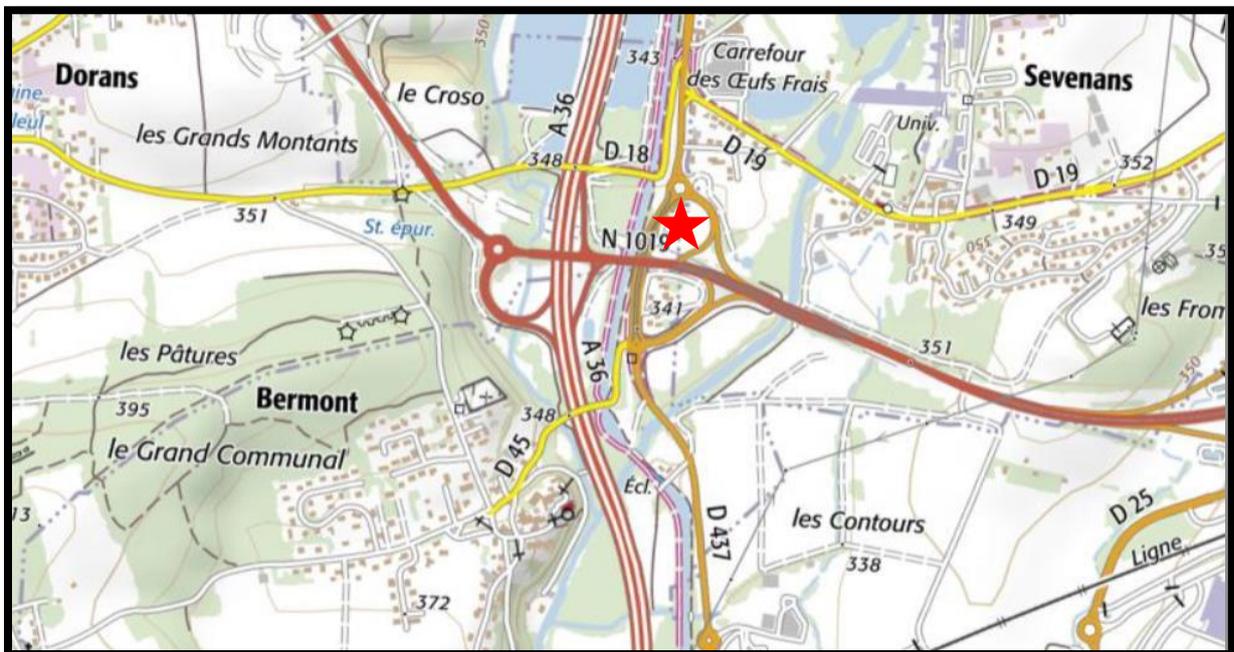
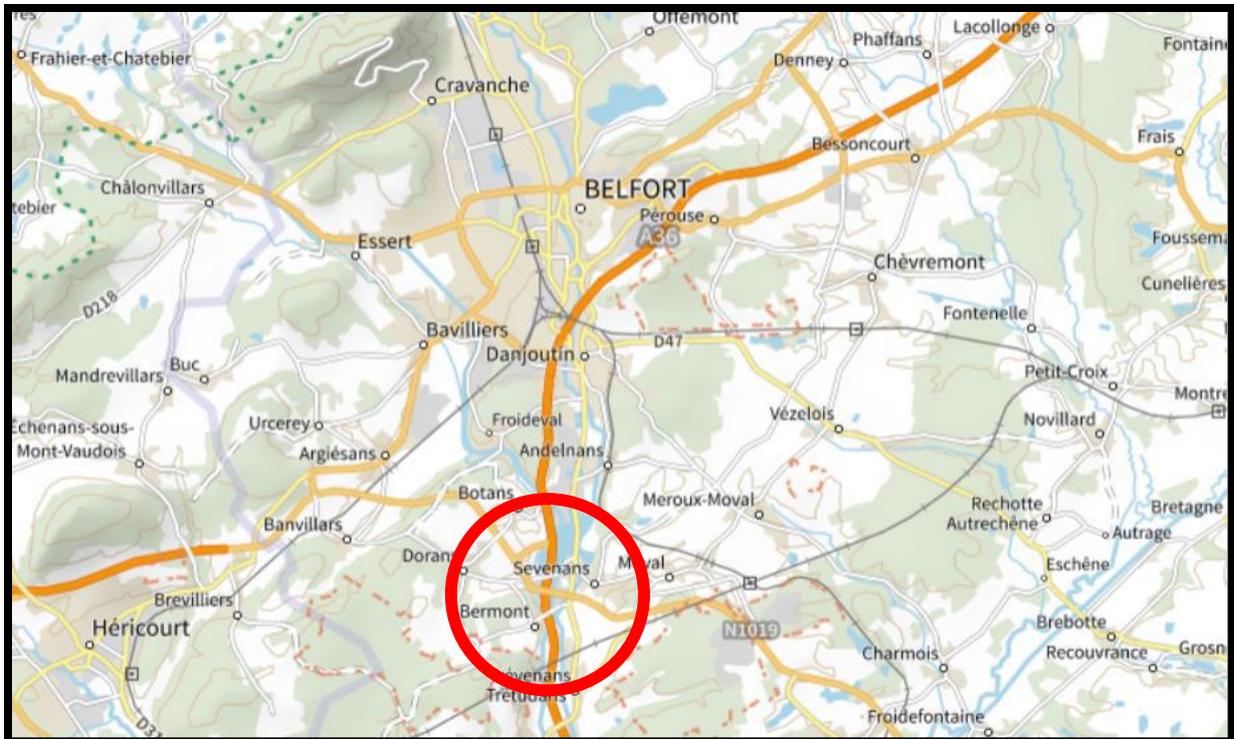
**Pour APRR**

à Saint-Apollinaire, le

Le Directeur

## ANNEXE :

- Plan de situation



Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

- Plan cadastral



Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

○ Plan d'ensemble de l'aménagement



Participation financière d'APRR à la réalisation de l'aire de covoiturage de Sévenans – Dorans-v2

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-26

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Aire de grand passage  
des gens du voyage -  
bilan 2021

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Politique de la ville et de  
l'habitat

Références : DM/DGADUST/DPVH/DP/CR  
Code matière : 8.5

**Objet : Aire de grand passage des gens du voyage - bilan 2021**

Grand Belfort Communauté d'Agglomération gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'aire de grand passage des gens du voyage située sur la commune de Fontaine.

L'aire d'une capacité de 200 places est ouverte annuellement du 15 avril au 15 septembre.

**1 - Bilan de la saison 2021 :**

6 groupes totalisant environ 210 caravanes ont été accueillis de mai à août 2021 (3 groupes en 2020 – environ 110 caravanes).

Les groupes ont respecté les installations mises à leur disposition et assuré, avant leur départ, le nettoyage de l'aire.

Le montant des recettes perçues est de 5 140 € (1 380 € en 2020).

Le coût de fonctionnement s'est élevé à 31 352 € (33 063 € en 2020).

**2 – Organisation de la saison 2022 :**

Comme l'an passé, l'aire sera préparée et équipée de manière provisoire (bennes à déchets ménagers, sanitaires mobiles) permettant l'accueil des voyageurs dans les meilleures conditions.

Le gestionnaire des aires (marché en cours de renouvellement), mandaté par le Grand Belfort, assurera l'organisation des arrivées et départs ainsi qu'un passage régulier lors de la présence des groupes. La médiation avec les groupes sera renforcée afin d'éviter tout débordement.

A ce jour, 1 groupe, issu de l'association CEMERI (Centre Missionnaire Evangélique ROM International) a sollicité le Grand Belfort. Il devrait séjourner sur l'aire du 28 août au 11 septembre 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** du bilan 2021 de l'aire de grand passage des gens du voyage.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19736-DE-1-1

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-27

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

PLH 2016-2022 -  
Convention de  
partenariat avec

Territoire habitat pour la  
prise en compte du  
vieillessement et de la  
perte d'autonomie

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Politique de la ville et de  
l'habitat

Références : DM/DGADUST/DPVH/DP/CR  
Code matière : 8.5

***Objet : PLH 2016-2022 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie***

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur ; près d'un quart de la population du Grand Belfort a plus de 60 ans. L'adaptation du logement est une des conditions essentielles du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Dans le cadre de son troisième PLH 2016-2022, approuvé le 3 décembre 2015 par le Conseil Communautaire, Grand Belfort Communauté d'Agglomération avait décidé de renforcer sa politique dans ce domaine pour permettre à l'ensemble des locataires du parc social vieillissant et en perte d'autonomie de bénéficier d'un logement adapté.

Aussi, un partenariat, entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Territoire habitat et le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, a été engagé depuis le 19 décembre 2012 pour financer l'adaptation de logements.

**1 –CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2024**

La convention entre le Grand Belfort et Territoire habitat, renouvelée le 12 juillet 2021 pour une durée de trois ans, a conduit à financer au cours de l'exercice 2021 :

- 16 logements ayant bénéficié de travaux de prévention
- 18 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation,

Soit un montant estimatif de 63 800 € de subvention à verser par le Grand Belfort ; le montant définitif du solde n'a pas encore été sollicité par Territoire habitat.

**2 – RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'ACCES AU DISPOSITIF**

**2.1- Nature des travaux subventionnables**

Les travaux financés sont distingués en deux catégories :

- S'agissant du volet Prévention, les travaux portent essentiellement sur l'aménagement de salles de bain.
- S'agissant du volet Adaptation, les travaux sont personnalisés en fonction du degré d'autonomie du locataire suite aux préconisations d'un ergothérapeute.

L'orientation des dossiers, dans l'un ou l'autre des dispositifs, est effectuée par les ergothérapeutes du Département.

## **2.2 – Conditions d'éligibilité**

Les conditions d'éligibilité sont identiques à celles de l'exercice 2021.

Les locataires de Territoire habitat peuvent bénéficier de ce dispositif selon deux conditions :

### Conditions d'âge :

- Pour la prise en charge des travaux d'adaptation, les occupants du parc de Territoire habitat doivent être âgés de plus de 60 ans et justifier d'une perte d'autonomie (GIR 1 à 4 ou invalidité de 80 %),
- Pour la prise en charge des travaux de prévention, les occupants du parc de Territoire habitat doivent être âgés de plus de 65 ans.

### Conditions liées au logement :

Le logement doit être identifié comme accessible, c'est-à-dire que l'immeuble doit disposer d'un ascenseur, s'il n'y a pas d'ascenseur, le logement ne peut pas être situé au-delà du 1<sup>er</sup> étage. Il doit être, également, adapté à la composition familiale (la différence entre le nombre de pièces et le nombre d'occupants doit être inférieure ou égale à 2).

Toutefois, pour les personnes de 80 ans et plus, ces critères ne s'appliqueront pas, afin de leur éviter de changer de logement.

## **2.3 – Principes de financement des travaux**

### Plan de financement :

Les travaux sont financés par le Département, le Grand Belfort et Territoire habitat de la manière suivante :

- Volet prévention : chaque partenaire prend en charge 1/3 du coût estimé des travaux (soit 4 050 € par dossier) correspondant à un montant forfaitaire de 1 350 €,
- Volet adaptation :
  - . Le Grand Belfort prend en charge 25 % du coût estimé des travaux (soit 5 200 € par dossier) correspondant à un montant forfaitaire de subvention de 1 300 € par dossier,
  - . Le Département finance les travaux à hauteur de 50 %, soit un montant forfaitaire de subvention de 2 600 € par dossier,
  - . Territoire habitat finance le reste à charge.

### Participation financière et modalités de versement :

Le Grand Belfort s'engage à verser, pour 2022, une subvention inscrite au BP 2022 d'un montant de 80 000 € maximum.

Le versement de la subvention s'effectuera de la manière suivante :

- 40 % à la signature de la convention,
- 60 % au regard du bilan produit par Territoire habitat, au plus tard au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

Les conditions du financement sont formalisées au sein de l'avenant à la convention ci-joint.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

### **DECIDE**

**d'approuver** la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au financement des travaux permettant le maintien à domicile réalisés par Territoire habitat à hauteur de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) pour l'année 2022.

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	3	M. Jean-Marie HERZOG, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Marie-José FLEURY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19737-DE-1-1

**Avenant n° 1 à la convention du 12 juillet  
2021 entre Grand Belfort Communauté  
d'Agglomération et Territoire habitat sur la  
prise en compte du vieillissement et de la  
perte d'autonomie**

**ENTRE**

**Grand Belfort Communauté d'Agglomération**, représentée par son Président, Monsieur Damien MESLOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020,

**d'une part,**

**ET**

**Territoire habitat**, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Sébastien PAULUS,

**d'autre part,**

VU la délibération n° 2021-77 du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 portant adoption de la convention de partenariat avec Territoire habitat,

VU la délibération n° 2022-XX du Conseil Communautaire du xxxxxx 2022 portant adoption de l'avenant à la convention de partenariat avec Territoire habitat,

**IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Le présent avenant a pour objet d'actualiser l'article 4 de la convention portant sur les principes de financement ainsi que les engagements financiers des parties contractantes pour l'année 2022.

Les travaux sont financés par Territoire habitat et par Grand Belfort Communauté d'Agglomération sur son périmètre de compétence.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 4 : le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 4 est modifié comme suit :**

Une enveloppe globale de 80 000 € maximum est affectée en 2022 par Grand Belfort au financement de la présente convention.

Grand Belfort versera sa participation en deux fois :

- 40 % à la signature du présent avenant,
- 60 % au regard du bilan produit par Territoire habitat, au plus tard au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

Les autres dispositions de l'article 4 restent inchangées.

Toutes les autres dispositions prévues par la convention intervenue le 12 juillet 2021 continuent de s'appliquer.

Fait à Belfort le :

En trois exemplaires originaux,

**Pour le Président de Grand Belfort  
Communauté d'Agglomération,  
Le Vice Président délégué,**

**Pour Territoire habitat,  
Le Directeur Général,**

**Samuel DEHMECHE**

**Jean-Sébastien PAULUS**

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-28

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

PRU des Résidences :  
plan de relance

#### **Etaient présents :**

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie :** M. Eric GILBERT, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois :** M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### **Etaient absents :**

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction Politique de la ville et de  
l'habitat

Références : SD/FB/DP/TR  
Code matière : 8.5

**Objet : PRU des Résidences : plan de relance**

**I – Rappels**

Dans le cadre du plan de relance, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a bénéficié d'un abondement national de 2 milliards d'euros du budget du NPNRU. Les collectivités portant un programme de renouvellement urbain ont eu la possibilité de solliciter des crédits supplémentaires en présentant de nouvelles opérations.

Le Grand Belfort et ses partenaires ont ainsi présenté 6 opérations représentant un investissement de 27 millions d'euros pour une demande globale de 5,5 millions d'euros de subventions :

- Construction du bâtiment des archives mutualisées (Département)
- Démolition du 8 rue de Budapest (Territoire habitat)
- Reconstitution de l'offre (Territoire habitat)
- Restructuration de l'école maternelle René-Rucklin (Ville de Belfort)
- Réaménagement du secteur de la rue de Londres (Ville de Belfort).

**II – Comité d'engagement de l'ANRU du 25 octobre 2021**

Le comité d'engagement de l'ANRU s'est réuni le 25 octobre 2021 et a statué sur les propositions du Grand Belfort. Il a jugé opportun de financer trois opérations : la démolition du 8 rue de Budapest, la reconstitution de l'offre (8 logements) et la restructuration de l'école maternelle Rucklin.

Le montant des subventions accordées représente 2,1 millions d'euros supplémentaires pour le PRU des Résidences. Pour la Ville de Belfort, la restructuration de l'école maternelle Rucklin bénéficiera d'un financement de l'ANRU à hauteur de 35% représentant un montant prévisionnel de 345 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de prendre acte** du plan de relance du PRU des Résidences.

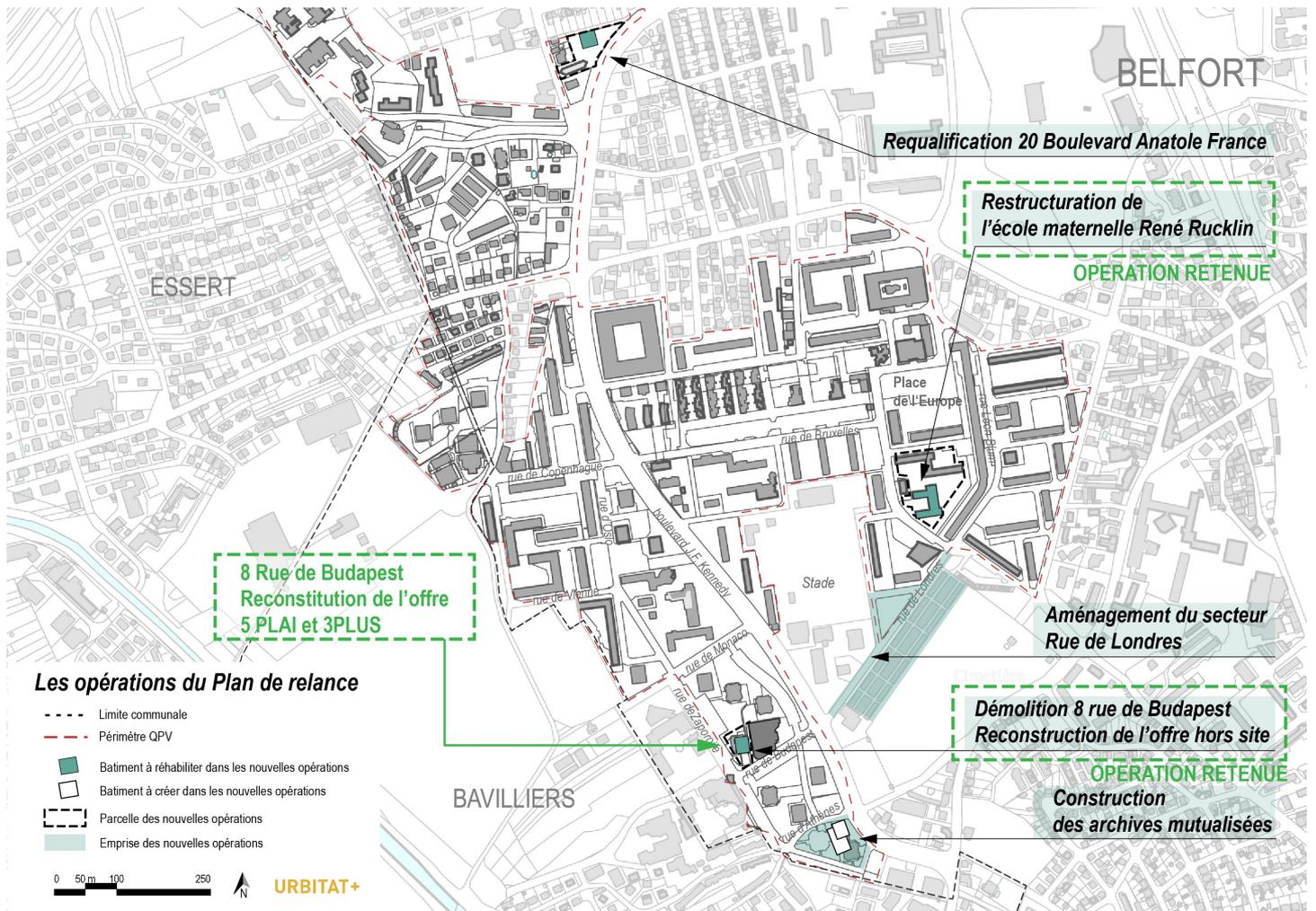
Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc19782-DE-1-1



**Les opérations du Plan de relance**

- - - Limite communale
- - - Périimètre QPV
- Bâtiment à réhabiliter dans les nouvelles opérations
- Bâtiment à créer dans les nouvelles opérations
- ▭ Parcelle des nouvelles opérations
- Emprise des nouvelles opérations

0 50m 100 250 URBITAT+

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022

N° 2022-29

Motion - Variation de la Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : quel manque à gagner pour la collectivité ?

Le 3 février 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare - 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Loïc LAVAILL, Mme Charène AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)  
M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)  
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)  
M. Hubert FRANCOIS (suppléant de Mme Christine BAINIER)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

M. Alain PICARD Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
M. Stéphane GUYOD Vice-président - mandataire : M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
M. Yves VOLA (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Samuel DEHMECHE Vice-président  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Julien COULON (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - mandataire : Mme Marie-Line CABROL (Offemont)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne)  
M. David DIMEY (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc)  
M. Michel MERLET (Eguenigue)  
M. Dominique JEANNIN (Essert)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Jean-Pierre CNUDDE (Pérouse)  
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)  
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)  
Mme Christine BAINIER (Phaffans) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Michel NARDIN

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h17.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/LS/ML/VG  
Code matière : 9.4

***Objet : Motion - Variation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : quel manque à gagner pour la collectivité ?***

La prévision transmise par la Direction départementale des finances publiques laisse apparaître une baisse de 718 000 euros de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au budget primitif 2022. La perte cumulée de recettes issues de la CVAE entre 2017 et 2022 est estimée à environ 10 M€ pour le Grand Belfort.

A l'heure où notre collectivité doit investir dans des équipements structurants pour le développement économique ou l'enseignement supérieur, et face à la baisse continue des dotations de l'État aux collectivités territoriales (-24 M€ cumulés de DGF entre 2013 et 2022), cette situation interroge.

Les organisations syndicales de General Electric (GE) ont par ailleurs dénoncé, il y a quelques mois, les diverses dispositions que la direction de l'entreprise avait mises en œuvre pour diminuer artificiellement ses résultats financiers sur le territoire national, afin de diminuer les impôts qu'elle devait verser en France. Les syndicats ont engagé eux-mêmes des études et saisi la justice.

Ce sont malheureusement des manœuvres courantes dans les grands groupes, GE n'est sans doute pas la seule entreprise dans ce cas, mais cela pose une question simple : qu'est-ce que cela coûte à la collectivité ?

Il y a donc une opportunité d'étudier le montant et l'origine des pertes fiscales subies par l'agglomération du Grand Belfort, ainsi que la légalité ou non des manœuvres d'optimisation fiscale mises en cause.

Dans le cas où ces manœuvres seraient légalement discutables, le Grand Belfort étudierait les voies de recours possibles.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**de lancer** une étude auprès de cabinets compétents pour établir ces informations.

Pour	82	
Contre	1	M. Brice MICHEL
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	1	M. Julien PLUMELEUR
Ne prend pas part au vote	1	M. Olivier CHRETIEN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 3 février 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 9 février 2022  
Date de télétransmission : 9 février 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20220203-lmc110470-DE-1-1

**ARRETES DU PRESIDENT**

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>
18/01/2022	22-0001	Composition du Conseil de développement
28/01/2022	22-0002	Impraticabilité du terrain honneur du stade Roger SERIZAN les 29 et 30 janvier 2022
03/03/2022	22-0003	Délégation de signature à Mme Anne CHIESA, Responsable du service des équipements sportifs municipaux – Signature des bons de commande
21/03/2022	22-0005	Commission consultative des services public locaux de Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Désignation des représentants des associations d'usagers et de consommateurs
30/03/2022	22-0008	Direction de la politique de la Ville, de la Citoyenneté et de l'habitat - Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Grand Belfort Communauté d'Agglomération située à Bavilliers - Fermeture pour travaux le 01/06/22 pour 1 mois



## ARRETE DU PRESIDENT

Direction : Direction de la politique de la ville et de l'habitat  
Initiales : DM/DGAGUST/DPVH/SB  
Code matière : 8.5

### Objet : Composition du Conseil de développement

#### **Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,**

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2021-176 du 9 décembre 2021 du Conseil communautaire du Grand Belfort relative à la création du Conseil de développement du Grand Belfort,

Vu le règlement intérieur du Conseil de développement du Grand Belfort,

Vu les candidatures proposées par les organismes partenaires et mairies du territoire,

Considérant que le Grand Belfort souhaite mobiliser les forces vives du territoire dans le cadre des réflexions relative au devenir de son territoire,

Considérant que le Grand Belfort souhaite faire du Conseil de développement l'instance de concertation sur son territoire,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Monsieur Daniel HISSEL est désigné Président du Conseil de développement.

**ARTICLE 2** : Le Conseil de développement est constitué de six collèges :

Le collège des acteurs économiques :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort :

Monsieur Patrick ROBERT, titulaire

Madame Christine JUND, suppléante

- Chambre Interdépartementale d'Agriculture :

Monsieur Georges FLOTAT, titulaire

Madame Valérie COURBOT, suppléante

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté -  
Délégation du Territoire de Belfort :

Madame Sonia SEBAG, titulaire

Monsieur Yvan REBOUL, suppléant

- ALSTOM :

Monsieur Romuald GICQUEL, titulaire

Madame Sylvie RIGAUD, suppléante

- Auchan :

Madame Rachel PIGATTO, titulaire

Monsieur Lionel BONSOIR, suppléant

- H2Sys :

Monsieur Gauthier DOUCHET, titulaire

- Viellard Migeon et Compagnie :

Madame Muriel ROYET, titulaire

Monsieur Gérard MARCHAND, suppléant

Le collège des acteurs associatifs :

- Via Danse :

Madame Aurélie GOETZ, titulaire

Monsieur Lucien AMMAR-ARINO, suppléant

- Ecole d'Art Gérard Jacot :

**Objet : Composition du Conseil de développement**

Madame Maryline BOLOT, titulaire

Monsieur Jean-Marie BOIZEAU, suppléant

- Le Granit :

Madame Caroline DIET, titulaire

Monsieur Romain HOLUBKO, suppléant

- Territoire de Musiques :

Monsieur Jean-Paul ROLAND, titulaire

Madame Nilou KAVEH, suppléante

- Une Poignée d'Images :

Monsieur Jean-Paul LANG, titulaire

- Belfort Aire Urbaine Handball :

Monsieur Désiré BARRAND, titulaire

Madame Assika JARDIN, suppléante

- Association Sportive Municipale Belfortaine Football Club :

Monsieur Jean-Paul SIMON, titulaire

- Royal Team :

Madame Fatma CAN, titulaire

Monsieur Abdelkader CHERFAOUI, suppléant

- Montbéliard Belfort Athlétisme :

Monsieur Jean-François MIGNOT, titulaire

Madame Martine CHORVOT, suppléante

- Domicile 90 :

Madame Brigitte HAINZ, titulaire

Monsieur Philippe WEBER, suppléant

- Les Restos du Cœur :

Monsieur Yves MARTIN, titulaire

- ADAPEI :

Monsieur Jean-Paul GRANGER, titulaire

Madame Nadia LAAYSSEL, suppléante

- Association HERA :

Monsieur Martial PARISOT, titulaire

Madame Marie-Josée STURM, suppléante

- FNATH, Association des accidentés de la vie :

Madame Sylvie MENIGOT-FROEHLI, titulaire

Monsieur Michel HUSSON, suppléant

- Crèche parentale les Petits Peut-on :

Madame Carine LECROT, titulaire

Monsieur Guillaume GIRARDIN, suppléant

- UFC-Que Choisir :

Madame Claire MAGDONNAL, titulaire

Monsieur Gilbert PERNEY, suppléant

- France Nature Environnement :

Monsieur Gérard GROUBATCH, titulaire

Madame Marjorie ROLLET, suppléante

- Belfort Tourisme :

Madame Christelle VEAUX COULON, titulaire

- Union Nationale des Propriétaires Immobiliers du Territoire de Belfort :

Madame Marie-Andrée BOILLOD, titulaire

Monsieur Louis DE VAULX, suppléant

- Véloxygène :

Madame Evelyne PETIT, titulaire

Monsieur Gérard GENEY, suppléant

Le collège des acteurs scientifiques et éducatifs :

- Université de Technologie de Belfort-Montbéliard :

Monsieur Ghislain MONTAVON, titulaire

Madame Nathalie KROICHVILI, suppléante

- ISTHY :

Monsieur Michel ROMAND, titulaire

Madame Julie MANTION, suppléante

- Ecole Supérieure des Technologies et des Affaires :

Madame Laure VIELLARD, titulaire

Monsieur Xavier GREFFOZ, suppléant

- IUT de Belfort-Montbéliard – Université de Franche-Comté :

Madame Valérie LEPILLER, titulaire

Monsieur David MARKEZIC, suppléant

- UFR STGI – Université de Franche-Comté :

Monsieur Jean-Claude ROY, titulaire

Monsieur Vincent BERTRAND, suppléant

- FEMTO-ST :

Madame Karine DESCHINKEL, titulaire

Monsieur François LANZETTA, suppléant

- Fuel Cell Lab :

Monsieur David BOUQUAIN, titulaire

Madame Marie-Cécile PERA, suppléante

- GRETA-CFA :

Monsieur Jean-Marie MICHOUPLIER, titulaire

- CROUS de Bourgogne-Franche-Comté :

Madame Delphine MOUTURIER-GRILLOT, titulaire

Monsieur Jean-Marc QUEMENEUR, suppléant

Le collège des acteurs publics :

- Techn'Hom & La Jonxion – Tandem :

Monsieur Pierre-Etienne PEROL, titulaire

Madame Isabelle TRUCHOT, suppléante

- Société d'équipement du Territoire de Belfort :

Monsieur Sylvain CHENU, titulaire

- Office Français de la Biodiversité :

Madame Anne-Laure BORDERELLE, titulaire

Madame Claire MARUEJOLS, suppléante

- Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort :

Madame Anne QUENOT, titulaire

Monsieur Dominique BRIGAND, suppléant

- Syndicat Mixte des Transports en Commun :

Monsieur Marc ROVIGO, titulaire

Madame Fatia DAHOU, suppléante

- Hôpital Nord-Franche-Comté :

Madame Karine DEMESY-NYCZ, titulaire

Monsieur Laurent MOUTERDE, suppléant

- Agence de Développement Economique Nord-Franche-Comté :

Monsieur Gilles CASSOTTI, titulaire

- Territoire Habitat :

Madame Florence DUGA, titulaire

Monsieur Jean-Sébastien PAULUS, suppléant

Le collège des organisations syndicales :

- Union Départementale CFE-CGC :

Monsieur Olivier LAURENT, titulaire

Madame Nadine FILLATRE, suppléante

- Union Départementale - CFDT :

Madame Sandra PARENT, titulaire

Madame Mélanie MEIER, suppléante

- Union Départementale - CFTC :

**Objet : Composition du Conseil de développement**

Monsieur Christian BOETSCH, titulaire

Madame Françoise VALLAT, suppléante

- Union Départementale - FO :

Monsieur Sébastien MERCIER, titulaire

Le collège des citoyens volontaires :

- Monsieur Jacques BITTON, titulaire
- Monsieur Jean-Paul KUENTZ, titulaire
- Madame Delphine BRAND, titulaire
- Madame Jocelyne BOSSI, titulaire
- Madame Evelyne FANTINI, titulaire
- Monsieur Benjamin HOARAU, titulaire
- Monsieur Jean-Luc GERBER, titulaire,
- Madame Isabelle BARTHELET, titulaire
- Madame Agnès LAMETA, titulaire
- Monsieur Jean-Loup GODELAR, suppléant
- Monsieur Daniel FEURTEY, titulaire
- Monsieur Jean-François CLAUSS, titulaire
- Madame Agnès PARROT, titulaire
- Monsieur Jean-Marc TOCHON, suppléant
- Monsieur Frédéric TASSETTI, titulaire
- Madame Claude AST, suppléante
- Madame Claudine CHEVALLEY, titulaire
- Monsieur Philippe LEPERS, suppléant
- Madame Joëlle ZUMBIHL, titulaire
- Monsieur Jean-Christophe POINAS, suppléant
- Madame Candy KUPCZAK, titulaire
- Monsieur Hervé WIAND, suppléant

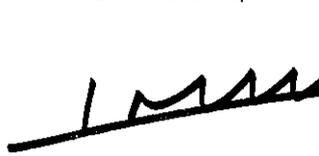
- Madame Sandrine FOLLOT-ZANON, titulaire
- Monsieur Thierry CHANSON, suppléant
- Madame Joëlle CHEVALIER, titulaire
- Monsieur Michael BRODAT, suppléant
- Madame Bernadette HIBLOT, titulaire
- Monsieur Jean-Paul MATHIAS, suppléant
- Madame Agnès HASSENBOEHLER, titulaire
- Monsieur Jean-Claude BAILLAIS, suppléant
- Monsieur Thierry LOUVET, titulaire
- Monsieur François TOURNIER, titulaire

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié par affichage.

Belfort, le **18 JAN. 2022**

Le Président,

  
Damien MESLOT





## ARRETE DU PRESIDENT

Direction des Sports  
Initiales : AC  
Code matière : 6.1

**Objet : Impraticabilité du terrain honneur du stade Roger SERZIAN les 29 et 30 janvier 2022**

**Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 dudit Code,

Vu l'arrêté du Président n°200016 du 17 janvier 2020 relatif au règlement d'utilisation du stade Serzian et notamment son article 17,

Considérant que les conditions météorologiques actuelles et notamment le dégel rendent le terrain honneur du stade Serzian impraticable pour la pratique du football,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le terrain honneur du stade Serzian est déclaré impraticable du 29 au 30 janvier 2022 inclus.

**ARTICLE 2** : Aucune compétition ne pourra se dérouler sur ledit terrain.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services, le Directeur général des services techniques, le Directeur du service des Sports sont chargés chacun en ce qui le concerne, de faire respecter l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage à l'entrée du stade et dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

Belfort, le 28 JAN. 2022

Le Président,

  
Damien MESLOT





## ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le 03 MARS 2022

Direction des Affaires Juridiques

Initiales : GW

Code matière : 5.5

**Objet : Délégation de signature à Madame Anne CHIESA, Responsable du service des équipements sportifs municipaux – Signature des bons de commande**

**Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2125-1-1° portant sur les accords-cadres ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation générale donnée au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Président à confier les prérogatives relevant de l'alinéa 4 à certains agents de la collectivité ;

Considérant l'importance de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le nombre d'actes dont il a la responsabilité, qu'il est de bonne gestion, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services communautaires, de donner délégation de signature à certains agents pour les catégories d'actes qui relèvent de la gestion quotidienne d'une collectivité ;

Considérant que les bons de commandes émis dans le cadre de l'article susvisé au code de la commande publique sont des mesures d'exécution du marché ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Anne CHIESA, Responsable du service des équipements sportifs municipaux aux fins de signer les bons de commande émis :

- Soit dans le cadre d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre dans la limite du montant autorisé du marché,

20003

- Soit pour les prestations de travaux, fournitures et services passées sur simple bon de commande dont le seuil est inférieur à 4.000 euros H.T.

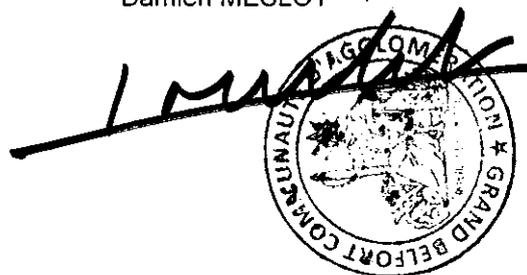
**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Belfort.

Belfort, le **03 MARS 2022**

Le Président,  
Damien MESLOT



Reçue la présente notification en date du

.....

Signature



## ARRETE DU PRESIDENT

Direction des Affaires juridiques  
Initiales : GW  
Code matière : 5.3

**Objet : Commission consultative des services public locaux de Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Désignation des représentants des associations d'usagers et de consommateurs**

**Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1413-1 portant sur la création de la commission consultative de services publics locaux pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants permettant ainsi la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ;

Vu la délibération n° 20-37 en date du 24 juillet 2020 portant constitution de la commission de consultative de service public à caractère permanent et désignation des membres élus ainsi que des associations locales ;

Vu l'arrêté n° 200199 en date du 23 octobre 2020 portant désignation des membres représentant les associations de consommateurs à la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant la demande de modification de la part de l'Association Force Ouvrière Consommateurs ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'arrêté numéro 200199 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Les représentants des associations locales pour siéger à la commission consultative des services public de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont :

**Au titre de la Confédération Syndicale des Familles (CSF) :**

Monsieur Francis LEVEQUE – 40 rue Quartier des Vosges – 90200 GIROMAGNY

**Au titre de l'Union Fédérale des Consommateurs du Territoire de Belfort (UFC) :**

Titulaire : Monsieur Gérard BIEHLER – 11 rue des Chênes – 90800 ESSERT  
Suppléant : Monsieur Gilbert PERNEY – 8 rue Gambetta – 90000 BELFORT

**Au titre de Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) :**

Monsieur Jean-Pierre DEMANGELLE – 7 bis avenue Wilson – 90000 BELFORT

**Objet : Commission consultative des services public locaux de Grand Belfort Communauté d'Agglomération – Désignation des représentants des associations d'usagers et de consommateurs**

220005

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 5** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le

**21 MARS 2022**

Le Président,  
Damien MESLOT





## ARRETE DU PRESIDENT

Direction : DPVH  
 Initiales : DM/DGADUST/DPVH/DP/CR  
 Code matière : 6.4

***Objet*** : Direction de la Politique de la Ville, de la Citoyenneté et de l'Habitat – Aire d'Accueil des Gens du Voyage de GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération située à BAVILLIERS – Fermeture pour travaux

**Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,**

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9-2 ;

Vu, l'arrêté n° 200309231691 en date du 23 septembre 2003 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Belfortaine à la réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu, l'article II du règlement intérieur commun aux aires d'accueil des gens du voyage de GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n° 200005 du 8 janvier 2020 décidant de la réouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Bavilliers ;

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Bavilliers est propriété du GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération et qu'il est nécessaire de procéder à sa fermeture en vue de la réalisation de travaux de maintenance.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise route de Froideval à Bavilliers, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 1 mois.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

**ARTICLE 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage et dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort et Monsieur le Maire de Bavilliers.

Belfort, le

30 MARS 2022

Le Président,

  
 Damien MESLOT



***Objet*** : Direction de la Politique de la Ville, de la Citoyenneté et de l'Habitat – Aire d'Accueil des Gens du Voyage de GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération située à BAVILLIERS – Fermeture pour travaux